

LE PLUS GRAND GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF AU CANADA

Et nous en sommes fiers.



Rapport annuel 2004



Conjuguer avoirs et êtres

LE PLUS GRAND GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF AU CANADA

UNE FORCE FINANCIÈRE DE **106,2 MILLIARDS** DE DOLLARS D'ACTIF

UNE FORCE HUMAINE DE PLUS DE **5,5 MILLIONS** DE MEMBRES ET CLIENTS,
125 000 ENTREPRISES MEMBRES, **39 000** EMPLOYÉS MOBILISÉS,
7 660 DIRIGEANTS ÉLUS ET ENGAGÉS

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'UNE GRANDE ACCESSIBILITÉ

- **1 483** points de service au Québec et en Ontario, soit **572** caisses et **911** centres de services
- **114** points de service répartis entre le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, soit un total de **40** caisses affiliées et **74** centres de services
- **55** centres financiers aux entreprises au Québec et **3** en Ontario
- **28** points de service de la Desjardins Credit Union en Ontario
- Une vingtaine de sociétés filiales, dont plusieurs sont actives à l'échelle du pays
- Deux centres de services de la Desjardins Bank en Floride et Desjardins Commercial Lending aux États-Unis
- Un réseau virtuel à la fine pointe de la technologie

ET NOUS EN SOMMES FIERS !

Appartenant à plus de 5,5 millions de membres propriétaires particuliers et entreprises, Desjardins est non seulement la première institution financière au Québec, mais aussi le plus grand groupe financier coopératif au Canada. Pionnier du décloisonnement des services financiers, Desjardins mise sur la synergie des caisses et des filiales et sur l'expertise de sa force conseil pour enrichir constamment son offre de service et donner à ses membres et clients accès à des produits et services financiers novateurs adaptés à leurs besoins. Et parce qu'il s'engage dans la communauté comme nulle autre institution financière, parce qu'il sait « **conjuguer avoirs et êtres** », Desjardins contribue au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.



Desjardins est l'institution financière la plus accessible au Québec, grâce à son vaste réseau de distribution composé des caisses et de leurs centres de services, des centres financiers aux entreprises, des succursales de ses filiales et de ses réseaux virtuels. **Ailleurs au Canada, Desjardins participe au renforcement du mouvement coopératif** par l'intermédiaire des caisses populaires de l'Ontario, du Manitoba et de l'Acadie, de la Desjardins Credit Union, de ses filiales et de ses nombreux partenaires. Avec la Desjardins Bank et la nouvelle filiale Desjardins Commercial Lending, il accompagne ses membres qui séjournent aux États-Unis ou qui y font des affaires. Engagé auprès de plus de deux millions et demi de personnes dans une vingtaine de pays en développement et en émergence, Desjardins jouit en matière de **coopération internationale** d'une réputation très enviable.

Fidèle aux valeurs de son fondateur, Alphonse Desjardins, dont on commémorait le **150^e anniversaire de la naissance en 2004**, le mouvement qui porte son nom entend être reconnu comme la meilleure institution financière de nature coopérative au monde. Pour ce faire, il s'assure d'obtenir une performance globale et durable, satisfaisant autant les besoins de ses membres et clients que les plus hauts standards de l'industrie en matière de gestion et de gouvernance.

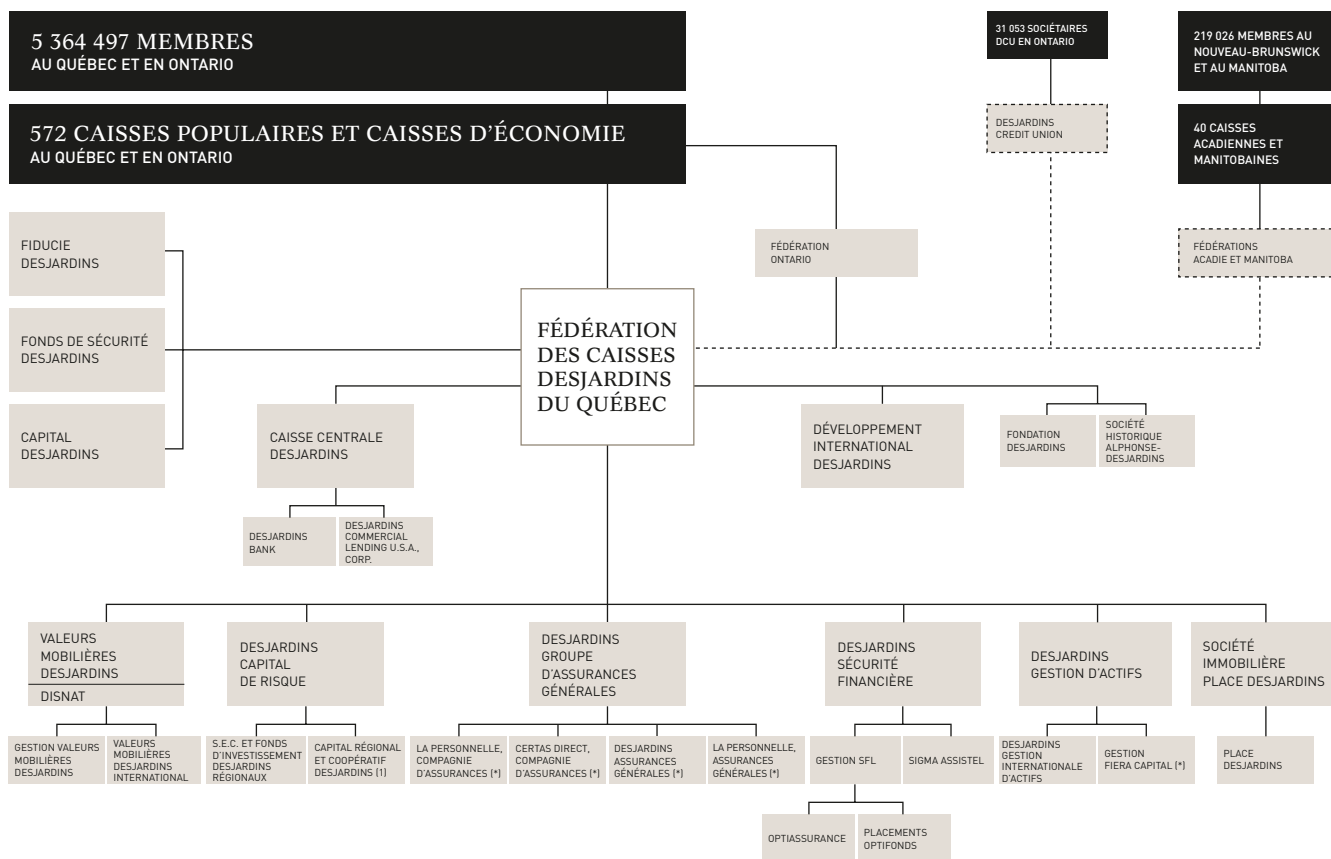
3	ORGANIGRAMME
4	DOMAINES D'ACTIVITÉ
5	FAITS SAILLANTS
8	MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
12	CONSEIL D'ADMINISTRATION
14	REVUE DES ACTIVITÉS
15	Fiers de notre distinction coopérative



La section Fiers de notre distinction coopérative de la revue des activités est complétée par le Bilan de responsabilité sociale 2004 de Desjardins disponible au www.desjardins.com ou sur demande à nos bureaux.

18	Des employés mobilisés par le défi de l'excellence et des membres plus satisfaits
24	Une offre de service intégrée, gage d'une accessibilité incomparable
32	Desjardins & Cie, c'est tout Desjardins au service des entreprises
38	Le développement des affaires pancanadiennes en progression
44	Des marques de reconnaissance dont nous sommes fiers !
45	REVUE FINANCIÈRE
149	GOUVERNANCE

UN GROUPE FINANCIER INTÉGRÉ DE NATURE COOPÉRATIVE



(1) Fonds public en capital de risque dont la gestion a été confiée à Desjardins Capital de risque

Au 1^{er} janvier 2005

Note : L'organigramme ne traduit pas la structure légale de propriété.

— Lien de propriété
 - - - Membres auxiliaires
 (*) Propriété partagée

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre

	2004			2003		
	Mouvement ⁽¹⁾	Manitoba et Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	Mouvement Total	Mouvement ⁽¹⁾	Manitoba et Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	Mouvement Total
Nombre d'employés	38 048	1 299	39 347	36 887	1 241	38 128
Nombre de membres	5 364 497	219 026	5 583 523	5 336 744	217 865	5 554 609
Nombre de dirigeants élus	7 210	450	7 660	7 681	446	8 127
Nombre de caisses membres	572	40	612	635	41	676
Nombre de centres de services	911	74	985	963	73	1 036
Nombre de guichets automatiques	2 799	123	2 922	2 816	123	2 939

(1) Excluant les fédérations du Manitoba et de l'Acadie.

(2) Caisses et fédérations.

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Secteur d'activité regroupant le réseau des caisses Desjardins et le réseau des caisses populaires affiliées de l'Ontario, leur organisme de soutien, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses unités d'affaires : Services de cartes Desjardins, Services d'accès et de paiements électroniques Desjardins, Services de financement au point de vente Desjardins et Services de paie et de ressources humaines Desjardins, ainsi que la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins et Capital Desjardins inc. ■ Parts de marché dominantes au Québec dans les activités d'épargne, dans le prêt hypothécaire résidentiel, dans le prêt agricole et dans le prêt à la consommation ■ Pionnier et leader en matière de solutions en ligne au Québec ■ Site Internet financier le plus visité au Québec et le troisième au Canada ■ Plus important émetteur de cartes de crédit au Québec (VISA Desjardins). ■ Ce secteur inclut également Desjardins Credit Union depuis le 1^{er} janvier 2005.

desjardins.com

ASSURANCE DE PERSONNES – DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Premier assureur de personnes au Québec et quatrième au Canada pour les primes directes souscrites ■ 5 millions de clients ■ Vaste gamme de produits d'assurance vie, santé et épargne-retraite par l'intermédiaire de multiples réseaux de distribution, dont les caisses Desjardins au Québec, ses filiales Gestion SFL et Sigma Assistel ■ Siège social à Lévis et présence dans plusieurs grandes villes canadiennes, dont St. John's, Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver.

desjardinssecuritefinanciere.com

ASSURANCE DE DOMMAGES – DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Parmi les dix premiers assureurs de dommages au Canada avec 1,6 million de polices en vigueur ■ Chef de file des assureurs de dommages en direct avec un million d'assurés au Québec et deuxième dans le marché des groupes au Canada sous la bannière La Personnelle ■ Établissements à Lévis, Montréal, Ottawa, Mississauga et Calgary et présence d'agents dans le réseau des caisses Desjardins, partout au Québec.

assurancesgeneralesdesjardins.com

lapersonnelle.com

certas.ca

FONDS DE PLACEMENT ET SERVICES FIDUCIAIRES

Un des plus importants manufacturiers québécois de fonds de placement ■ Chef de file en administration et garde de titres au Québec ■ Services de gestion privée et régimes collectifs d'épargne.

www.fondsdesjardins.com

www.fondsnordouest.com

www.gestionpriveedesjardins.com

VALEURS MOBILIÈRES – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS

Services de courtage de plein exercice aux particuliers et services de courtage à escompte par la division Disnat ■ Services de courtage aux entreprises et aux institutions ■ 32 succursales de plein exercice au Québec et 4 en Ontario ■ Une succursale à Vancouver à l'intention de la clientèle institutionnelle ■ Plus de 1 200 employés, dont près de 300 conseillers en placements ■ Plus de 16 G\$ sous administration.

vmd.ca

disnat.com

vmdconseil.ca

disnatdirect.com

GESTION D'ACTIFS – DESJARDINS GESTION D'ACTIFS

26 G\$ d'actifs sous gestion provenant principalement des fonds propres des filiales et de certaines composantes du Mouvement ■ Gestion de placements mobiliers et immobiliers, financement hypothécaire et financement d'entreprises ■ Développement de produits de placements et d'épargne ■ Actionnaire à hauteur de 30 % de Gestion Fiera Capital, une firme spécialisée dans la gestion de fonds institutionnels ■ Bureaux à Québec, Montréal, Toronto et Vancouver.

desjardinsgestiondactifs.com

CAPITAL DE RISQUE – DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE

Gestionnaire de fonds de capital de risque du Mouvement ■ Gestion d'actifs de sept fonds privés Desjardins (Desjardins Capital de risque, S.E.C. et six fonds d'investissement Desjardins régionaux) et de Capital régional et coopératif Desjardins, dont la capitalisation autorisée atteindra 1,4 G\$ d'ici 2011 ■ 16 bureaux répartis sur le territoire du Québec ■ Partenaire de plus de 170 entreprises et coopératives au Québec, contribuant à y maintenir quelque 15 500 emplois.

dcrdesjardins.com

DES RÉSULTATS ÉLOQUENTS

NOTRE PERFORMANCE FINANCIÈRE PROGRESSE DE FAÇON REMARQUABLE DEPUIS QUELQUES ANNÉES. POUR UN GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF, CET ÉLÉMENT CLÉ DE LA PERFORMANCE GLOBALE, QUI COMPORTE ÉGALEMENT TOUTE LA DIMENSION COOPÉRATIVE, EST UNE CONDITION DE PÉRENNITÉ ET UN GAGE DE MEILLEUR SERVICE AUX MEMBRES ET AUX CLIENTS. CETTE PERFORMANCE QUE L'ON VEUT GLOBALE ET DURABLE REPOSE SUR LA SATISFACTION DES MEMBRES ET CLIENTS, LA SATISFACTION ET LA MOBILISATION DES EMPLOYÉS ET DIRIGEANTS, ET LA PRODUCTIVITÉ. CETTE ANNÉE ENCORE, **NOS RÉSULTATS FONT LA PREUVE QUE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET COOPÉRATION VONT DE PAIR.**

- Un milliard de dollars d'excédents avant ristournes, en hausse de 28,5 %
- Provisions pour ristournes aux membres comptabilisées de 372 millions de dollars et versement de 52 millions de dollars en commandites, dons et bourses d'études, soit un total de 424 millions de dollars retournés aux membres des caisses et aux collectivités pour l'année financière 2004
- Rendement des capitaux propres de 15,8 % par rapport à 13,7 % en 2003
- Bénéfice net record de Desjardins Groupe d'assurances générales de 127 M\$, jumelé à un taux de rendement de 29,7 %
- Excellente performance de Desjardins Sécurité financière avec un bénéfice net record de 130 M\$, en hausse de 18,2 %
- Contribution record de la Caisse centrale Desjardins de 87 M\$, en progression de 28 % par rapport à 2003
- Bénéfice net de 26 M\$ et rendement des capitaux propres de 23,5 % au chapitre des services fiduciaires et fonds de placement, comparativement à 12 M\$ et 13,5 % en 2003
- Augmentation de la part de marché de Desjardins Capital de risque, qui est passée de 11,2 % en 2003 à 16,1 % en 2004

SITUATION FINANCIÈRE – BILAN ET HORS BILAN⁽¹⁾

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Variation en pourcentage 2004-2003	2004	2003 ⁽²⁾	2002 ⁽²⁾
Total de l'actif	7,6 %	103 574 \$	96 270 \$	86 646 \$
Actif moyen	9,2	99 878	91 452	84 252
Liquidités	2,3	21 331	20 850	18 168
Prêts	9,6	75 911	69 273	62 990
Dépôts et débiteures subordonnées	7,1	78 576	73 373	65 795
Capitaux propres	12,4	7 160	6 372	5 839
Biens administrés	18,2	203 801	172 362	145 717
Biens sous gestion	4,7	10 399	9 929	13 958
Ratio du capital de première catégorie – BRI	—	13,58 %	12,97 %	12,78 %

(1) Excluant les caisses et les fédérations du Manitoba et de l'Acadie.

(2) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION⁽¹⁾

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	Variation en pourcentage 2004-2003	2004	2003 ⁽²⁾	2002 ⁽²⁾
Revenu total	9,2 %	8 441 \$	7 731 \$	6 910 \$
Provisions pour pertes sur créances	25,3	94	75	111
Frais autres que d'intérêt	5,4	6 840	6 489	5 525
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres	28,5	1 072	834	862
Ristournes aux membres	(16,0)	372	443	492
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres exprimés par 100 \$ d'actif moyen	—	1,07 \$	0,91 \$	1,02 \$
Rendement des capitaux propres	—	15,8 %	13,7 %	15,5 %

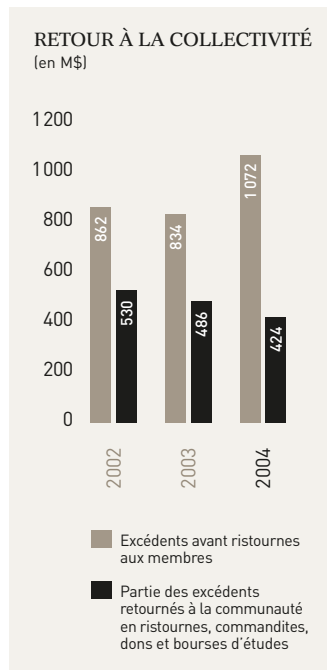
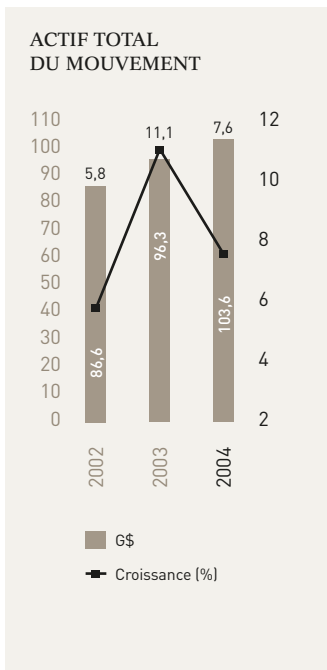
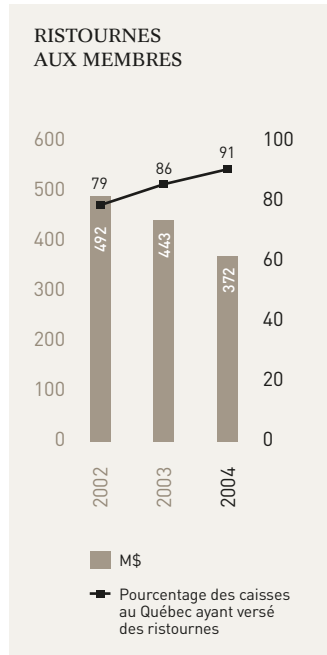
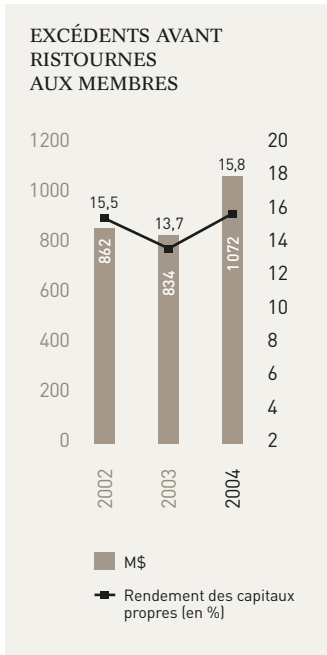
(1) Excluant les caisses et les fédérations du Manitoba et de l'Acadie.

(2) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

COTES DE CRÉDIT

Solidité financière du Mouvement des caisses Desjardins représentée par les cotes de crédit de première qualité de la Caisse centrale Desjardins.

	Court terme	Moyen et long terme
Standard & Poor's	A-1 +	AA -
Moody's	P-1	Aa3
Dominion Bond Rating Service	R-1M	AA (bas)





ALBAN D'AMOURS

Président et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins

Pour la première fois de son histoire, les excédents du Mouvement des caisses Desjardins ont franchi, en 2004, le cap du milliard de dollars. Les 1,1 G\$ d'excédents avant ristournes qui ont été réalisés représentent une augmentation de 28,5 % depuis 2003 et de 24,4 % par rapport à 2002, deux années qui suscitaient déjà notre fierté. Tous les artisans de Desjardins peuvent donc se réjouir de résultats encore supérieurs qui viennent couronner leurs efforts en même temps que dessiner de stimulantes perspectives de développement pour l'avenir.

Si la solide performance du réseau coopératif, grâce notamment aux activités de financement du réseau des caisses et à la contribution record de la Caisse centrale Desjardins, a beaucoup à voir avec ce nouveau sommet, celui-ci n'aurait pu être atteint sans la très forte augmentation du bénéfice des sociétés filiales. Autant dans l'assurance de personnes que dans l'assurance de dommages, des bénéfices records ont en effet été dégagés en 2004, bonifiant de 110 M\$ les résultats de l'ensemble du Mouvement. Les services fiduciaires et fonds de placement ont vu leur apport au bénéfice du Mouvement passer de 11 M\$ en 2003 à 24 M\$ en 2004, tandis que les pertes qui avaient été enregistrées en 2003 dans les domaines du capital de risque de 51 M\$ et des valeurs mobilières de 4 M\$ ont fait place en 2004 à un bénéfice de 8 M\$ et à une perte de 0,1 M\$.

L'ampleur de son offre décloisonnée, l'importance de sa force de vente conseil, l'étendue et la variété de ses réseaux de distribution ainsi qu'une gestion prudente et efficace du risque de taux auront donc permis à Desjardins de tirer pleinement

profit de la conjoncture très favorable de 2004, caractérisée notamment par une forte activité sur le marché hypothécaire ainsi que par une sinistralité peu élevée dans le domaine de l'assurance.

Cette grande réalisation d'équipe a permis à l'ensemble des caisses de prévoir un montant global de 372 M\$ pour le versement de ristournes à leurs membres. Ce sont ces derniers qui, localement, auront à décider des modalités de partage des excédents à l'assemblée générale annuelle de leur coopérative de services financiers. Quant aux sommes consacrées aux commandites, aux dons et aux bourses d'études, elles se chiffrent à 52 M\$ en 2004.

**UNE ORGANISATION PLUS INTÉGRÉE
ET PLUS EFFICACE AU SERVICE
DES MEMBRES ET DES CLIENTS**

Les résultats des dernières années font la preuve que la diversité des champs d'expertise de Desjardins et l'intégration de plus en plus poussée de son offre de service aux membres et aux clients constituent de précieux atouts. Les étapes supplémentaires franchies en 2004 dans l'évolution de sa direction stratégique vont lui permettre de poursuivre sa progression. Forts de l'expérience vécue depuis 2001 et du résultat d'une démarche d'approfondissement des attentes des caisses vis-à-vis de leur organisme de soutien, nous avons redéfini en 2004 l'offre de service de la Fédération. L'offre renouvelée met aujourd'hui l'accent sur le soutien stratégique et tactique nécessaire à l'atteinte des finalités d'affaires des caisses et de leurs centres.

Avec une meilleure orchestration de l'offre des sociétés filiales par la Fédération et une réorganisation des services en fonction des marchés porteurs des particuliers et des entreprises, nous mettons tout en place pour que les membres et les clients de Desjardins aient, à toutes les étapes de leur vie, accès à des services de qualité supérieure, adaptés toujours à l'ampleur, à la diversité et à la complexité de leurs besoins. Le redéploiement des activités de Desjardins Société financière et de la Fiducie Desjardins au sein même de la Fédération s'inscrit dans cette perspective.

Pour stimuler le développement des affaires à l'échelle du Mouvement, augmenter notre cohésion d'ensemble, optimiser notre gouvernance en matière de gestion des risques et réaliser d'importantes synergies financières et opérationnelles, nous avons par ailleurs créé des fonctions stratégiques à portée Mouvement et mis sur pied de nouveaux mécanismes d'orientation et de coordination. Nous visons ainsi, d'ici la fin de 2006, une bonification récurrente de nos excédents annuels d'au moins 100 millions de dollars avant impôts.

La plus grande efficacité obtenue de la sorte soutiendra notamment le développement pancanadien de Desjardins. En 2004, ce dernier s'est poursuivi avec l'élargissement de l'offre de service de la Desjardins Credit Union en Ontario, avec la diversification géographique du portefeuille de prêts de la Caisse centrale Desjardins ainsi que la croissance du volume d'affaires de VISA Desjardins au Canada.

Du côté des sociétés spécialisées, les Valeurs mobilières Desjardins ont poursuivi leur développement accéléré, de sorte que notre filiale se classe maintenant parmi les 10 firmes effectuant le plus de transactions à la Bourse de Toronto. De nouvelles percées en assurance pour les groupes ont aussi été réalisées au Canada en 2004 et ce, tant en matière de personnes que de dommages.

Les efforts coordonnés de l'ensemble des composantes du Mouvement se poursuivront encore dans tous ces domaines. Ils continueront d'être appuyés, comme en 2004, par une campagne de visibilité plus soutenue dans les marchés convoités. En bâtissant sur sa grande solidité financière, sur son expertise technologique de pointe et sur sa remarquable capacité manufacturière, et en renforçant les partenariats existant avec les caisses populaires de l'Ontario, avec les réseaux de caisses affiliés de l'Acadie et du Manitoba ainsi qu'avec les *credit unions* du Canada, Desjardins entend

contribuer de plus en plus au développement d'une solution de rechange au secteur bancaire traditionnel à la fois attrayante et avantageuse pour les individus, les entreprises et les collectivités à l'échelle canadienne.

UNE EXPERTISE HUMAINE DES PLUS RICHES

Premier employeur privé au Québec, le Mouvement Desjardins se classe parmi les 20 plus importants au Canada. Avec ses 39 000 employés au pays et son vaste réseau de caisses, de centres financiers aux entreprises et de sociétés spécialisées, il constitue un bassin d'expertise humaine de premier plan, qu'il entend maintenir à la fine pointe des connaissances.

Notre direction Mouvement intègre désormais à cette fin les divers programmes de formation, de mobilisation et de mobilité des ressources humaines au sein de Desjardins. Dans un contexte caractérisé par une forte demande de main-d'œuvre spécialisée, nous mettons tout en œuvre pour que l'ensemble de notre Mouvement représente un milieu stimulant pour l'épanouissement professionnel des personnes et la progression de leur carrière.

L'année 2004 a aussi vu le coup d'envoi des activités du nouvel Institut coopératif Desjardins, notre « université d'entreprise » dont les programmes sont destinés aux personnes jouant un rôle clé dans la gouvernance ou la gestion des diverses composantes du Mouvement. Dans le cadre de courtes sessions stimulantes et mobilisatrices, ces personnes sont appelées à partager le savoir-être et le savoir-faire propres à Desjardins, aujourd'hui au cœur de son identité de groupe financier intégré de nature coopérative.

UNE ORGANISATION PERMETTANT DE MIEUX « CONJUGUER AVOIRS ET ÊTRES »

Toute l'évolution de Desjardins vise la pleine satisfaction des besoins des membres et des clients ainsi que la réalisation de l'ensemble des buts de la caisse.

Une plus grande efficacité et une solidité financière accrue permettent en effet à l'organisation d'optimiser la qualité du conseil aux usagers et de leur offrir, partout sur le territoire, l'accès à l'ensemble des services financiers, y compris la gestion professionnelle de leurs avoirs. Une plus grande marge de manœuvre financière permet aussi de porter toute l'attention voulue aux personnes, offrant à chacune, en plus d'avantages financiers concrets, un service humain

et empreint de considération. L'éducation coopérative, économique et financière des membres, de même qu'une contribution active au développement des milieux et de la coopération sont d'autres parties intrinsèques de l'action de la caisse. « Conjuguer avoirs et êtres », c'est mener de front l'ensemble de ces tâches.

À ce chapitre, mentionnons que 2004 a vu l'implantation de nouveaux Fonds d'entraide Desjardins dans plusieurs régions. L'expérimentation d'un projet de microcrédit destiné cette fois aux entreprises a pour sa part donné des résultats prometteurs. Alors que 2005 a été proclamée Année internationale du microcrédit par l'ONU, le Mouvement Desjardins et ses partenaires jouent ainsi un rôle actif dans la structuration d'une offre de microcrédit – aux particuliers et aux entreprises – qui s'étendra éventuellement à l'ensemble du Québec. Et, par l'intermédiaire de sa filiale Développement international Desjardins, le Mouvement poursuit le travail essentiel réalisé en cette matière dans les pays en développement et en émergence.

Toujours en matière d'appui aux personnes et à leurs projets, l'ensemble du Mouvement Desjardins se donnait, à l'occasion de son XVIII^e Congrès, l'objectif de porter une attention particulière aux jeunes. Le programme *Actions jeunesse Desjardins* est né de cette décision. L'année 2004 a été consacrée à des consultations et à la définition du plan d'action de chaque caisse, au centre duquel les pratiques commerciales envers les jeunes tiennent une place prépondérante. Déployées plus largement en 2005, les diverses initiatives comprises dans ce plan auront notamment pour but d'aider les jeunes membres à accéder à l'autonomie financière, à réussir leur intégration au marché du travail et à devenir des citoyens engagés dans leur collectivité.

UNE GOUVERNANCE COOPÉRATIVE SANS CESSER ENRICHIE

Cette pleine réalisation des buts et de la mission de la caisse ne serait pas possible sans une gouvernance proprement coopérative faisant appel à la participation des membres-propriétaires et de leurs représentants. Ces derniers sont en effet la meilleure garantie d'adéquation des services de la caisse et des orientations de Desjardins avec les besoins des membres et des collectivités.

En 2004, les caisses ont été outillées pour améliorer la participation démocratique de leurs membres-propriétaires, particulièrement lorsqu'il s'agit de les consulter sur des sujets d'importance pour eux telles les orientations à moyen terme de la caisse et les modifications importantes à son réseau de distribution ou à ses heures d'ouverture, ou encore la définition de son plan d'engagement dans le milieu. Les dirigeants, dirigeantes, directeurs généraux et directrices générales des caisses seront en outre consultés en 2005 afin de connaître l'évaluation qu'ils font de la prise en compte de leurs préoccupations par la Fédération ainsi que des mécanismes d'animation, d'écoute et de consultation des caisses en matière d'orientations. On trouve au cœur de ces mécanismes le rôle dévolu aux conseils des représentants, que l'on cherchera notamment à optimiser.

Quant à la question de la surveillance dans la caisse, elle sera à l'ordre du jour du Congrès de 2005 des dirigeants et dirigeantes. Dans le contexte des dernières années, où les responsabilités et l'imputabilité des administrateurs d'entreprises ont été largement redéfinies et où les mécanismes de surveillance et de vérification ont été resserrés, nous entendons mieux cibler le rôle et les responsabilités des dirigeantes et dirigeants élus des caisses en matière de surveillance et de déontologie. Nous déterminerons du même coup la structure optimale qui nous permettra de mieux servir les intérêts des membres et des caisses.

L'ensemble de ces renforcements nous assurera, pour les années à venir, d'une gouvernance encore plus efficace, respectueuse des responsabilités de chacun et faisant toute la place voulue à la participation et à la consultation.

Parce que nous voulons que nos pratiques soient à la hauteur des valeurs dont nous réclamons, un nouveau Code d'éthique et de déontologie a été adopté et largement diffusé dans le réseau en 2004. Cet instrument permet de guider les comportements de chacun et d'éclairer les décisions de façon que les agissements témoignent des exigences élevées d'intégrité et d'exemplarité que nous préconisons dans Desjardins. Parallèlement, les divers standards adoptés en lien avec notre approche qualité ont pour but de faire de la relation d'affaires avec Desjardins une expérience qui soit en toutes circonstances à la hauteur des attentes les plus élevées.

**ALBAN D'AMOURS**

Président et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins

BERTRAND LAFERRIÈRE

Président et chef de l'exploitation de
la Fédération des caisses Desjardins
du Québec et vice-président du comité
de direction stratégique Mouvement

UNE FORCE SOLIDAIRE INÉBRANLABLE

Au total, 7 660 dirigeants et dirigeantes engagés volontairement et animés par les plus fortes convictions ainsi que 39 000 employés dévoués, ayant à cœur de faire évoluer leurs compétences dans le but de satisfaire les membres et les clients sont aujourd'hui à pied d'œuvre dans toutes les composantes de notre grand Mouvement. Je les remercie sincèrement de leurs efforts car c'est grâce à eux tous que 2004 a été une année de performance financière inégalée ainsi que de réalisations d'envergure porteuses du plus bel avenir.

Merci à tous les membres des conseils des représentants et à mes collègues du conseil d'administration pour leur appui constant et leur fidélité à la mission de Desjardins. Je remercie particulièrement madame Frances Carrier ainsi que messieurs André Jean, Paul-André Lavoie, André Shatskoff et Gilles Lepage, dont le mandat au conseil d'administration a pris fin en 2004. Messieurs Daniel Lafontaine, Daniel Mercier, Norman Grant, Alain Dumas et Camille Thériault ont déjà repris le flambeau de leurs mains pour le porter à leur tour encore plus loin.

Je remercie également M. Luc Chabot qui, après avoir procédé avec succès au lancement des activités de Capital régional et coopératif Desjardins, a assumé la direction de Desjardins Capital de risque pendant huit mois. Son successeur, M. Louis L. Roquet, saura j'en suis persuadé faire prendre une place importante au capital de risque et au capital de développement dans l'offre intégrée de Desjardins.

AU SEIN DE LA DIRECTION STRATÉGIQUE DU MOUVEMENT, LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ASSUME LE LEADERSHIP DE L'INTÉGRATION ET DE L'OFFRE AUX CAISSES DES PRODUITS ET SERVICES EN PROVENANCE DES DIVERSES COMPOSANTES DE DESJARDINS.

Aujourd'hui, 150 ans après la naissance d'Alphonse Desjardins, nous nous inscrivons toujours dans la continuité de l'héritage qu'il nous a légué. Nous prenons exemple de sa capacité à allier innovation et précaution pour consolider le formidable réseau de coopératives et de sociétés que nous avons à notre tour la responsabilité de faire croître tout en augmentant encore sa capacité de répondre efficacement à des besoins individuels et collectifs en évolution continue.

Nous pouvons être convaincus d'une chose : fort de l'engagement et de la solidarité de tous ses artisans, fort aussi de la complicité de partenaires qui partagent avec lui les mêmes objectifs généreux, le plus grand groupe financier coopératif au Canada voit s'ouvrir devant lui un avenir rempli de promesses.

ALBAN D'AMOURS

Président et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins



01 ALBAN D'AMOURS*
Président et chef de la direction
du Mouvement des caisses
Desjardins et président du conseil
Fin de mandat : 2008

02 JACQUES BARIL**
Président du conseil des
représentants Est de Montréal
Fin de mandat : 2008

03 THOMAS BLAIS**
Président du conseil des
représentants Caisses populaires
de l'Ontario
Fin de mandat : 2008

04 JEAN-GUY BUREAU**
Président du conseil des
représentants Caisses de groupes
Fin de mandat : 2006

05 LOUISE CHARBONNEAU
Directrice générale de caisse
– conseil des représentants
Est de Montréal
Fin de mandat : 2006

06 ALAIN DUMAS
Directeur général de caisse
– conseil des représentants
Mauricie
Fin de mandat : 2007

07 ANDRÉ GAGNÉ*/**
Président du conseil des
représentants Québec-Est
Fin de mandat : 2007

08 RAYMOND GAGNÉ**
Président du conseil des
représentants Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Fin de mandat : 2007

09 NORMAN GRANT
Vice-président du conseil des
représentants Bas-Saint-Laurent
et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine,
administrateur délégué
Fin de mandat : 2007

10 ANDRÉ LACHAPELLE**
Président du conseil des
représentants Lanaudière
Fin de mandat : 2007

11 DANIEL LAFONTAINE
Directeur général de caisse
– conseil des représentants
Centre-du-Québec
Fin de mandat : 2008

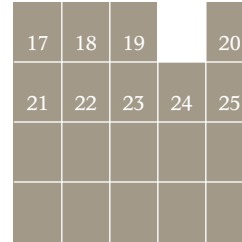
12 ANDRÉE LAFORTUNE**
Présidente du conseil des
représentants Ouest de Montréal
Fin de mandat : 2007

13 MADELEINE LAPIERRE*/**
Présidente du conseil des
représentants Richelieu-Yamaska
et vice-présidente du conseil
Fin de mandat : 2 avril 2005
Nouvel administrateur : Pierre Grenon⁽¹⁾

14 MARCEL LAUZON**
Président du conseil des
représentants Laval—Laurentides
Fin de mandat : 2006

15 OLIVIER LAVOIE*/**
Président du conseil des
représentants Saguenay—
Lac-St-Jean—Charlevoix
—Côte-Nord
Fin de mandat : 2008

16 PIERRE LEBLANC**
Président du conseil des
représentants Mauricie
Fin de mandat : 2008



17 DANIEL MERCIER**
Président du conseil des
représentants Centre-du-Québec
Fin de mandat : 2006

18 JACQUELINE MONDY**
Présidente du conseil des
représentants Kamouraska—
Chaudière-Appalaches
Fin de mandat : 2 avril 2005
Nouvel administrateur : Michel Roy⁽¹⁾

19 DENIS PARÉ**
Président du conseil des
représentants Estrie
Fin de mandat : 2006

20 CLÉMENT SAMSON**
Président du conseil des
représentants Québec-Ouest—
Rive-Sud
Fin de mandat : 2007

21 RICHARD SARRAZIN*
Directeur général de caisse
– conseil des représentants
Québec-Ouest—Rive-Sud
Fin de mandat : 2007

22 SYLVIE ST-PIERRE BABIN*/**
Présidente du conseil
des représentants
Abitibi-Témiscamingue—Nord
et Ouest du Québec
Fin de mandat : 2 avril 2005
Nouvel administrateur : Benoît Turcotte⁽¹⁾

23 PIERRE TARDIF*/**
Président du conseil
des représentants Rive-Sud
de Montréal et secrétaire
du conseil
Fin de mandat : 2006

24 BENOÎT TURCOTTE
Vice-président du conseil
des représentants
Abitibi-Témiscamingue—Nord
et Ouest du Québec,
administrateur délégué
Fin de mandat : 2 avril 2005
Nouvelle administratrice déléguée :
Sylvie St-Pierre Babin⁽¹⁾

Siègent aussi comme
observateurs :

25 NORMAND COLLET
Président de la Fédération
des caisses populaires
du Manitoba

CAMILLE THÉRIAULT
Président de la Fédération
des caisses populaires
Acadiennes

* Membre du comité exécutif
** Administrateur non relié

⁽¹⁾ À compter du 2 avril 2005

Les administrateurs de la Fédération des caisses Desjardins du Québec composent également le conseil d'administration de la Caisse centrale Desjardins, de Desjardins Capital de risque et de Capital Desjardins. Le conseil d'administration est composé de 22 membres, dont 21 sont élus par les assemblées générales régionales ou de caisses de groupes ou par l'assemblée des représentants de la Fédération. Ainsi, y siègent : les 17 présidents et présidentes des conseils des représentants du Québec et de l'Ontario, les 4 directeurs généraux de caisses élus par l'assemblée des représentants et le président et chef de la direction du Mouvement. Pour les régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Abitibi-Témiscamingue—Nord et Ouest du Québec, le vice-président du conseil des représentants, qui est aussi administrateur délégué, siège au conseil d'administration sans droit de vote. Y siègent, comme observateurs, les représentants des fédérations du Manitoba et des caisses populaires Acadiennes.



FIERS DE NOTRE DISTINCTION COOPÉRATIVE

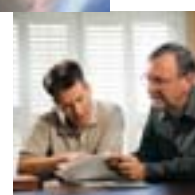
CONVAINCUS DE LA PERTINENCE DE LA FORMULE COOPÉRATIVE, NOUS AFFICHONS PLUS FIÈREMENT QUE JAMAIS NOTRE DIFFÉRENCE. MANIFESTATION TANGIBLE DE CETTE DISTINCTION, ENCORE CETTE ANNÉE, LES MEMBRES DES CAISSES ET LES COLLECTIVITÉS PROFITERONT DE NOTRE EXCELLENTE PERFORMANCE FINANCIÈRE. EN EFFET, LES CAISSES ONT PRÉVU UN MONTANT GLOBAL DE 372 M\$ POUR LE VERSEMENT DE RISTOURNES À LEURS MEMBRES. CE SONT CES DERNIERS QUI, LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LEUR CAISSE, DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, DÉCIDERONT DU PARTAGE DES EXCÉDENTS. OUTRE LES RISTOURNES, LES MEMBRES DÉCIDERONT AUSSI DE LA PART DES EXCÉDENTS À ÊTRE VERSÉE AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU MIS EN PLACE PAR UN GRAND NOMBRE DE CAISSES. GRÂCE À CES FONDS, LES CAISSES ET LEURS MEMBRES PEUVENT SOUTENIR DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LEUR COMMUNAUTÉ. EN INCLUANT LES RISTOURNES, LES SOMMES AFFECTÉES À DES PROJETS COLLECTIFS EN VERTU DES FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, LES COMMANDITES, DONS ET BOURSES D'ÉTUDES, C'EST 424 MILLIONS DE DOLLARS QUE DESJARDINS REDISTRIBUE AUX COLLECTIVITÉS, SOIT 39,6 % DES EXCÉDENTS RÉALISÉS EN 2004.

EN 2004, DIVERSES INITIATIVES ONT ÉTÉ MISES EN BRANLE EN VERTU DE NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE VISANT À RENOUVELER ET À RENFORCER LES ÉLÉMENTS QUI NOUS DISTINGUENT DES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, NOTAMMENT SUR LES PLANS DE NOTRE ENGAGEMENT DANS LE MILIEU, DE NOS PRATIQUES COMMERCIALES ET DE NOTRE STRUCTURE DÉMOCRATIQUE. AINSI, POUR DONNER UNE PLUS GRANDE PLACE AUX MEMBRES DANS LES DÉCISIONS TOUCHANT LES ORIENTATIONS DE LEUR CAISSE ET SON ENGAGEMENT DANS LE MILIEU, NOUS AVONS CRÉÉ DES INSTRUMENTS DE CONSULTATION À LEUR INTENTION ET ÉTABLI UN POSITIONNEMENT EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE ÉLECTRONIQUE. POUR STIMULER LA VIE ASSOCIATIVE DES CAISSES, PLUSIEURS CAISSES ONT AUSSI INTÉGRÉ DES AGENTS DE VIE ASSOCIATIVE À LEUR PERSONNEL. LA MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DES DIRIGEANTS À L'OCCASION DU XVIII^e CONGRÈS SUR LE RENOUVEAU COOPÉRATIF, EN 2003, S'EST NETTEMENT CONFIRMÉE AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE.



ACTIONS JEUNESSE DESJARDINS Avec ce programme lancé en mars 2004, nous visons à donner aux jeunes une place de choix dans Desjardins. Dans toutes les régions du Québec, les caisses se sont mobilisées pour réviser leurs pratiques commerciales, dorénavant mieux adaptées à la réalité et aux besoins des jeunes. Un nouvel outil d'aide à la décision, prenant en compte les habitudes d'épargne, les expériences de travail et les engagements sociaux des jeunes dans leur milieu, permettra aussi aux caisses de jouer pleinement leur mission coopérative et d'éducation au crédit. Nous nous sommes également engagés dans une série d'actions pour favoriser l'intégration sociale, professionnelle et financière des jeunes. Par le « pont de l'emploi », nous entendons soutenir les jeunes travailleurs et les jeunes entrepreneurs ; au moyen du « pont de la connaissance et de l'information », nous visons à leur donner des connaissances financières pour les aider à faire des choix éclairés et à bien gérer leurs finances personnelles ; par le biais du « pont de la démocratie », nous souhaitons les intégrer à nos lieux de pouvoir et les encourager à devenir des citoyens actifs et engagés. Ce vaste chantier, qui durera encore plusieurs années, aura des retombées durables dans les différents milieux où il se concrétisera.

PRODUITS DE SOLIDARITÉ Les **Fonds d'entraide Desjardins** offerts par les caisses grâce au travail commun de sept organismes de consultation budgétaire, ont pour objectif de venir en aide à des personnes en difficulté financière qui n'ont pas accès au crédit traditionnel, au moyen de services conseils en gestion budgétaire assortis, au besoin, d'un prêt de dépannage. Des projets pilotes ont été menés dans six régions et douze nouveaux Fonds ont été créés dans six autres régions en 2004. À la fin de l'année, plus d'une centaine de caisses avaient consenti au-delà de 330 000 \$ en prêts et dispensé quelque 1 600 consultations budgétaires. Devant les résultats positifs de ces expériences, toutes les caisses seront encouragées à offrir ce produit de solidarité à leurs membres. Le **microcrédit Desjardins aux entreprises**, pour sa part, vise à permettre aux entrepreneurs et aux microentreprises non admissibles au financement des réseaux traditionnels d'accéder à du crédit et d'être accompagnés dans la réalisation de leur projet d'entreprise. Vu le succès d'une expérience menée par les caisses de la région de Québec-Est en 2004, ce programme a été adopté en vue de le rendre disponible à toutes les caisses.



UN DÉVELOPPEMENT DURABLE Précurseurs en matière de protection de l'environnement, notamment par la création du Fonds Desjardins Environnement à la fin des années 80, nous avons élaboré en 2004 **une politique de développement durable** qui préconise un équilibre entre les dimensions économique, sociale, éthique et environnementale. Cette politique, qui fait maintenant l'objet d'une consultation auprès des conseils de représentants en vue de son adoption d'ici 2006, permettra de donner un cadre de référence à nos composantes et de sensibiliser nos dirigeants, employés, membres, fournisseurs et partenaires à l'importance d'adopter des comportements qui favorisent le développement durable.



L'ESSOR DES RÉGIONS Du fait de notre présence sur tout le territoire, particulièrement au Québec, nous participons activement à la vie économique des régions, notamment par le biais des caisses et de nos filiales, qui soutiennent divers projets dans leur milieu. Au-delà des retombées de nos activités en tant qu'institution financière et de notre contribution en tant qu'employeur, notre apport en capital de risque constitue un levier important pour les régions. En 2004, Desjardins Capital de risque a réalisé des engagements de l'ordre de 127 millions de dollars dans toutes les régions du Québec, **contribuant à y maintenir plus de 15 500 emplois**. De plus, Desjardins s'est associé aux nouveaux fonds d'intervention économique régionaux (F.I.E.R.) du gouvernement du Québec en investissant 25 millions de dollars dans les FIERS-PARTENAIRES et en participant financièrement à la création des FIERS-RÉGIONAUX, en plus d'offrir d'analyser gratuitement chacun des projets porteurs de la région et d'y co-investir.

PARTAGE DE NOTRE SAVOIR-FAIRE DANS LE MONDE En plus de prendre part aux travaux d'organisations coopératives internationales, le partage de notre savoir-faire contribue à renforcer la capacité d'agir et d'entreprendre des populations défavorisées dans les pays en développement et en émergence. Aujourd'hui, les institutions appuyées par **Développement international Desjardins** permettent à 2,5 millions de personnes d'avoir accès à des services financiers.

De plus, pour venir en aide aux victimes du **tsunami en Asie du Sud-Est** et de l'**ouragan Jeanne à Haïti**, nous avons décidé de consacrer **une somme d'un million de dollars** à la reconstruction de l'économie de ces régions dévastées.



DES EMPLOYÉS MOBILISÉS PAR LE DÉFI DE L'EXCELLENCE ET DES MEMBRES PLUS SATISFAITS

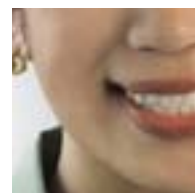
PREMIER EMPLOYEUR PRIVÉ AU QUÉBEC ET PARMIS LES 20 PLUS IMPORTANTS AU CANADA, NOUS MISONS SUR L'ENGAGEMENT, L'EXPERTISE ET LE SAVOIR-FAIRE DE NOS 39 000 EMPLOYÉS POUR DEVENIR LE CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DE LA RELATION D'AFFAIRES ET LA MEILLEURE INSTITUTION FINANCIÈRE SUR LE PLAN DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE NOS MEMBRES ET CLIENTS. C'EST POURQUOI NOUS POURSUIVONS ACTIVEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE PLAN RESSOURCES HUMAINES 2002-2005, QUI NOUS POSITIONNE COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX. LES SONDAGES RÉALISÉS EN 2004 AUPRÈS DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION ET DES CAISSES INDICENT CLAIREMENT QUE CE PLAN FAVORISE LA MOBILISATION ET LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS, LAQUELLE A AUGMENTÉ DE 3 % DEPUIS 2002. IL EN VA DE MÊME DU CÔTÉ DE NOS FILIALES DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET DESJARDINS GESTION D'ACTIFS, OÙ LES SONDAGES FAITS EN 2004 CONFIRMENT DES TAUX DE SATISFACTION ÉLEVÉS DES EMPLOYÉS, AINSI QUE CHEZ DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES, QUI S'EST CLASSÉ PARMIS LES 50 EMPLOYEURS DE CHOIX AU CANADA DANS LE PALMARÈS DU *REPORT ON BUSINESS MAGAZINE* DU QUOTIDIEN *THE GLOBE & MAIL* ET DE LA FIRME HEWITT & ASSOCIÉS.

À LA FAVEUR DU RENFORCEMENT DE LA DIRECTION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EST DEVENUE UNE FONCTION STRATÉGIQUE À PORTÉE MOUVEMENT EN 2004, CE QUI NOUS ASSURERA UNE VISION GLOBALE DES RESSOURCES HUMAINES ET NOUS AIDERA À MIEUX COORDONNER NOS BESOINS. PARALLÈLEMENT, LA FÉDÉRATION A ENTIÈREMENT REVU SON OFFRE DE SERVICE AU RÉSEAU DES CAISSES DE MANIÈRE À POUVOIR AGIR À SON ÉGARD COMME UN VÉRITABLE CENTRE D'EXPERTISE. CELA S'EST TRADUIT PAR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PAR UNE RÉVISION COMPLÈTE DES FONCTIONS ET DES PROFILS DE COMPÉTENCES.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION En consacrant plus de 4 % de notre masse salariale à la formation, nous assurons le développement continu des compétences de nos employés pour accroître leur performance et mieux satisfaire les besoins de nos membres et clients. Ainsi, près de 4 000 employés des caisses ont bénéficié des programmes qu'offrent nos centres de formation et notre système de formation en ligne, déployé en 2004, lequel augmente l'accessibilité de la formation, tout en réduisant les frais de déplacement. Par ailleurs, les employés de nos filiales d'assurance de personnes et de dommages, qui ont toutes deux des programmes de formation continue, s'illustrent régulièrement aux examens de leur profession.

LE TRAIN DE LA QUALITÉ À la fin de 2004, 90 % des caisses au Québec et en Ontario et tous les centres financiers aux entreprises étaient engagés dans le programme de formation et de mobilisation à la qualité de service appelé *Train de la qualité*. Au 31 décembre, 4 659 dirigeants, 1 569 directeurs généraux et gestionnaires et 22 253 employés avaient participé à une session de mobilisation et 1 531 directeurs généraux et gestionnaires et 21 326 employés, aux sessions sur les bases d'excellence.

VÉRITABLE « UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE », L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS (ICD) a officiellement lancé ses activités en 2004. En contribuant à la diffusion et au partage des valeurs, de la vision, des orientations et des stratégies de Desjardins, l'ICD permet aux dirigeants et gestionnaires provenant de ses différentes composantes d'échanger, d'enrichir leurs connaissances et de faire leurs pratiques propres à Desjardins en matière de gouvernance et de gestion. Les 16 sessions du premier programme *Desjardins, bâtisseur d'avenir*, tenues en 2004 en autant de lieux différents, ont enthousiasmé les 794 participants, comme en témoigne le taux de satisfaction de 98 %. Ce programme, auquel plus de 1 800 personnes se sont inscrites, se poursuivra jusqu'en 2006 et le deuxième programme, *Desjardins, en route vers l'excellence*, sera lancé en 2005.





FAVORISER L'ÉQUILIBRE VIE-TRAVAIL Notre programme *Santé-Mieux-être* a pour objectif principal de responsabiliser les employés face à leur santé, de susciter une réflexion personnelle et de leur permettre d'adopter de saines habitudes de vie. Les employés profitent ainsi de conférences qui leur sont données pendant les heures de travail sur des sujets sur lesquels il faut agir pour améliorer leur santé tels le stress, l'activité physique et l'alimentation. À la fin de 2004, la participation à ce programme était de 75 % à la Fédération, avec des taux de satisfaction encore plus élevés. Pour accompagner nos employés dans cette démarche, nous avons mis en place un bon nombre de mesures fort appréciées, dont la vaccination gratuite contre la grippe sur les lieux de travail, un programme d'aide aux employés désireux d'arrêter de fumer, une campagne de sensibilisation à l'importance de l'activité physique, et, depuis le 1^{er} janvier 2005, le remboursement de frais reliés à l'activité physique. Cette recherche d'équilibre compte aussi parmi les priorités de nos filiales telles Desjardins Sécurité financière et Desjardins Gestion d'actifs, où le programme *Avoir du plaisir au travail* aide les employés à réduire leur stress.

AUGMENTER LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS DES POSTES DE DIRECTION Nous intensifions nos efforts pour atteindre nos objectifs, entre autres par l'identification continue de la relève et par des consultations pour cerner les besoins des femmes de Desjardins. Au 31 décembre 2004, 18,8 % des postes de directeurs généraux dans les caisses étaient occupés par des femmes, alors qu'à la Fédération, les femmes détenaient 17,8 % des postes de gestion. Dans nos filiales, 23 % des cadres supérieurs étaient des femmes. Bien que certains programmes et politiques soient en place, du travail reste à faire pour assurer une meilleure représentation des femmes aux paliers décisionnels.

RECRUTEMENT ET RELÈVE Tout au long de l'année 2004, nous avons poursuivi nos programmes de planification de main-d'œuvre, de relève interne et de préqualification afin de pouvoir compter sur des personnes compétentes et performantes en tout temps dans les postes clés. Nos travaux à l'égard du développement de la fonction de DG se sont intensifiés en 2004, notamment par la tenue d'une tournée provinciale de consultation sur le rôle de directeur général de caisse et la création de groupes de discussion chargés d'identifier leurs besoins de formation et de développement. Grâce à une visibilité accrue dans les réseaux universitaire et collégial du Québec, nous avons dépassé de 29 % nos objectifs de recrutement, formant pas moins de 371 recrues en cours d'année. Enfin, notre microsite web de recrutement, qui regroupe dorénavant l'ensemble des postes du Mouvement, a permis à près de 31 500 personnes de s'inscrire dans notre banque de candidatures.

SATISFACTION DE NOS MEMBRES ET CLIENTS Dans toutes nos composantes, nos efforts d'amélioration continue, liés à notre plan RH, ont contribué de façon notable à accroître la qualité de service, comme en témoignent les réalisations qui suivent.

AUGMENTATION DES MEMBRES TRÈS SATISFAITS La proportion des « très satisfaits » chez les particuliers a fait un bond spectaculaire de quatre points en 12 mois à peine. Ce gain démontre bien que nos efforts pour améliorer la qualité de service, notamment au chapitre du professionnalisme de nos employés, portent fruit. Pour sa part, l'indice global de satisfaction des entreprises membres s'est amélioré de manière significative en 2004, avec une hausse de trois points des membres très satisfaits. Ceux-ci apprécient particulièrement de pouvoir faire affaire avec le même directeur de comptes à l'endroit qui leur convient.

LES CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE DE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE récoltent un taux de satisfaction très élevé. Les membres des caisses qui en ont rencontré un leur accordent une note de 9,1 sur 10 pour la qualité de service et de 9,3 quant aux aptitudes. En outre, 96 % des répondants ont déclaré qu'une relation de confiance s'était établie avec le conseiller en sécurité financière.



NOTRE SERVICE DE TÉLÉCOMMERCIALISATION, qui a effectué près d'un demi-million d'appels en 2004, a obtenu un taux de satisfaction de 97 % quant à la qualité du service chez les membres rejoints.

DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES était finaliste dans la catégorie Service à la clientèle aux Mercuriades 2004 : le groupe affiche un taux de fidélisation de la clientèle au renouvellement de 96 % ainsi qu'un taux de satisfaction à la suite d'une réclamation de 95 % au Québec et de 89 % dans les autres provinces canadiennes.



LES VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS, qui ont notamment obtenu les meilleures notes au chapitre de la satisfaction des employés, sont passées du cinquième au deuxième rang dans le classement annuel des courtiers québécois publié dans *Finance et Investissement* en mai 2004.

DISNATDIRECT A ATTEINT LE PREMIER RANG des firmes canadiennes de courtage à accès direct pour un quatrième semestre consécutif selon Watchfire GomezPro, une firme spécialisée dans les solutions financières Internet. Cette première place auprès des investisseurs actifs résulte, entre autres, de l'excellence du service à la clientèle et de l'exécution rapide des transactions.

LES SERVICES D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DE SIGMA ASSISTEL, une filiale de Desjardins Sécurité financière, ont connu une croissance de 20 % en nombre d'appels en 2004. L'entreprise sert aujourd'hui plus de trois millions et demi de Canadiens. Peu importe l'heure, la provenance ou la nature de leur demande, elle leur procure une assistance rapide et de qualité.

LA CAISSE CENTRALE A OBTENU UN TAUX DE SATISFACTION DE 98 %, lors d'un sondage effectué auprès de sa clientèle entreprise et institutionnelle, dont 70 % de très satisfaits. Cela est également confirmé par un taux de rétention quasi parfait de 99 % en 2004.

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS DES SERVICES DE CARTES DESJARDINS s'est classé premier parmi les cinq centres du secteur des cartes de crédit et deuxième parmi l'ensemble des 36 centres (assureurs, services gouvernementaux, téléphonie cellulaire, services télébancaires, transporteurs, services financiers), selon Services Triad Inc., une firme spécialisée dans les études de centres d'appels.



UNE OFFRE DE SERVICE INTÉGRÉE, GAGE D'UNE ACCESSIBILITÉ INCOMPARABLE

EN CONTINUANT À ADAPTER NOTRE OFFRE DE SERVICE ET NOS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PHYSIQUES ET VIRTUELS AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE NOS MEMBRES ET CLIENTS, NOUS NOUS SOMMES RAPPROCHÉS EN 2004 DE NOTRE OBJECTIF DE DEVENIR LE PRINCIPAL GESTIONNAIRE DES AVOIRS DES PARTICULIERS, TOUT EN MAINTENANT L'ACCESSIBILITÉ DE L'ENSEMBLE DE NOS PRODUITS ET SERVICES. NOTRE FORCE CONSEIL EST LA PLUS GRANDE DE L'INDUSTRIE AU QUÉBEC ; ELLE COMPTE AU-DELÀ DE 1 000 PLANIFICATEURS FINANCIERS QUI, EN TRAVAILLANT EN LIEN ÉTROIT AVEC LES SPÉCIALISTES DE CHACUNE DES FILIALES DE DESJARDINS, ONT UNE VISION GLOBALE DE LA GESTION DES AVOIRS. NOTRE RÉSEAU DEMEURE AUSSI LE PLUS ACCESSIBLE AU QUÉBEC ET LE DEVIENT DE PLUS EN PLUS AU CANADA, PARTICULIÈREMENT EN ONTARIO. AU QUÉBEC, IL COMPTE 548 CAISSES ET 870 CENTRES DE SERVICES, CE QUI DÉPASSE LARGEMENT LES SUCCURSALES DE TOUS NOS CONCURRENTS BANCAIRES RÉUNIS.

UNE PLUS GRANDE SYNERGIE DANS LA GESTION DES AVOIRS Nos efforts en matière de gestion des avoirs ont amené une augmentation notable de nos ventes et de nos parts de marché dans ce secteur. Ainsi, l'encours des fonds de placement, des valeurs mobilières et des épargnes recueillies par Capital régional et coopératif Desjardins s'est accru de 2,6 milliards de dollars en un an, pour totaliser 15,2 milliards de dollars au 31 décembre dernier, en hausse de 21 % par rapport à 2003. Ces résultats prometteurs témoignent d'une synergie toujours croissante entre le réseau des caisses et les filiales, tant du côté du développement des affaires conjoint que du réflexe de référencement.

FONDS DE PLACEMENT ET SERVICES FIDUCIAIRES Le redéploiement des activités de la Fiducie Desjardins à la Fédération, à compter du 1^{er} janvier 2005, est l'un des moyens choisis pour que le réseau des caisses soit encore plus dynamique dans la gestion des avoirs, en particulier dans l'offre de fonds de placement et de gestion discrétionnaire de portefeuille. Une meilleure synergie découlera de ce regroupement et renforcera les efforts déployés pour améliorer notre offre de service et assurer une saine diversification du portefeuille de nos membres. En effet, pour mieux répondre à leurs besoins, la gamme des Fonds Desjardins a été profondément renouvelée en 2004 et notre offre de service en gestion discrétionnaire de portefeuille a été enrichie de nouveaux modèles de répartition d'actif et de nouveaux fonds privés.

CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS compte aujourd'hui plus de 111 000 actionnaires, après seulement trois années d'existence. Encore en 2004, ils ont pu bénéficier d'un crédit d'impôt appréciable tout en favorisant l'investissement dans les entreprises et les coopératives de toutes les régions du Québec. Les titres de l'émission de 2004 ont été écoulés en cinq jours, ce qui démontre le grand engagement et la complicité du réseau des caisses et l'intérêt des membres pour ce type de produit. Au 31 décembre 2004, la valeur de l'action de Capital régional et coopératif Desjardins s'était maintenue à 10,25 \$.



UN NOUVEAU PRODUIT INDICIEL, L'ÉPARGNE À TERME PERSPECTIVES PLUS, a connu un succès immédiat. En moins d'un an, son encours a atteint 321 M\$. Ce produit à capital garanti, conçu par Desjardins Gestion d'actifs, comporte des classes d'actifs – actions, obligations, fonds de couverture, immobilier, obligations événementielles – généralement inaccessibles aux particuliers.



VALEURS MOBILIÈRES Plus d'une centaine de caisses ont participé au programme TANDEM, une initiative favorisant le développement des affaires par une collaboration accrue entre les planificateurs financiers des caisses et les conseillers en placements des Valeurs mobilières Desjardins. Ce nouveau partenariat, qui devrait s'étendre à l'ensemble du réseau en 2005, suscite des commentaires très positifs chez les membres.

CAISSASSURANCE En février 2004, le **cap des 50 000 contrats d'assurance de personnes en vigueur a été franchi**. Ce palier symbolique démontre que la caissassurance, qui repose sur une approche de vente conseil assurée par près de 300 conseillers de Desjardins Sécurité financière dans les caisses depuis 2000, répond véritablement à un besoin de protection du patrimoine chez les membres. En effet, près de 40 % de ces contrats ont été établis à l'intention de membres jusque-là sans assurance.

ASSURANCE DE DOMMAGES La **vente de la millionième police de Desjardins Assurances générales (DAG)** a été conclue grâce à une indication de besoin fournie par une caisse, un fait illustrant toute l'importance du référencement. Ce sont plus de 200 000 références de membres que le réseau des caisses aura fourni à DAG en 2004, 6 % de plus qu'en 2003. En ce qui a trait aux références de DAG au réseau des caisses, l'objectif a été dépassé de 43 %. Pour maximiser encore davantage son offre de service, DAG a poursuivi l'implantation d'un système automatisé de gestion des appels dans le réseau des caisses, contribuant ainsi à augmenter sa capacité opérationnelle et à mieux desservir les membres.

FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE ET CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Nous maintenons notre position dominante dans le financement hypothécaire et le crédit à la consommation au Québec. **Dans le secteur domiciliaire, nous avons connu une de nos meilleures performances depuis plus de dix ans.**

Nos prêts hypothécaires résidentiels ont crû de 12,6% (ou de 4,8 milliards de dollars) annuellement, pour atteindre un volume de 43,2 milliards de dollars au 31 décembre 2004. Au chapitre des nouveautés, nous avons lancé la *Solution mise de fonds Desjardins*, particulièrement intéressante pour les jeunes travailleurs qui ne possèdent pas les fonds de départ nécessaires à l'achat d'une première maison. De leur côté, les prêts personnels ont augmenté de 7,3%, atteignant 13,4 milliards de dollars au 31 décembre. Dans ce portefeuille, nos activités de financement au point de vente dans les secteurs de l'habitation, de l'automobile et des biens durables ont augmenté de 275 millions de dollars pour atteindre 3,5 milliards de dollars en 2004. Nous nous sommes également distingués en matière de crédit à la consommation en lançant deux nouveaux produits, le prêt REER *accord D* dans les caisses et la marge de crédit STRATÉGIQUE investisseur.

CLIENTÈLE JEUNESSE Dans la lignée de notre programme *Actions jeunesse Desjardins*, auquel fait largement écho notre bilan de responsabilité sociale disponible sur www.desjardins.com, nous avons posé plusieurs gestes pour nous rapprocher des jeunes. Nous avons notamment **adapté nos pratiques commerciales** pour leur faciliter l'accès au crédit et les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Nous avons également révisé nos façons de faire pour éviter les inconvénients liés aux gels de fonds en adaptant le transit autorisé au besoin de chaque membre tout en maintenant les plus hauts standards de sécurité. Nous avons aussi enrichi les portails jeunesse pour mieux répondre à leurs attentes en matière d'information financière. À partir de 2005, les produits et services devraient être plus accessibles pour les jeunes grâce à une analyse financière plus souple, à l'élargissement des buts d'emprunt et des domaines d'études admissibles.





CLIENTÈLES ANGLOPHONE ET ALLOPHONE Notre centre de services du West Island de Montréal, dont le personnel est en mesure d'accueillir les membres dans six langues, est une manifestation concrète de notre volonté de mieux servir le marché des communautés anglophones et allophones. Nous avons augmenté la part de notre budget de publicité consacrée au marché anglophone et y avons réalisé des campagnes de télécommercialisation. Parallèlement, nos dépliants sont désormais produits en anglais et le recrutement de personnel bilingue, de même que la maîtrise de l'anglais chez le personnel actuel, sont devenus des priorités. Nous sommes aussi plus présents auprès des diverses communautés culturelles grâce à la commandite d'événements tels que le *Festivalissimo*, *Vues d'Afrique*, le *Festival du monde arabe*, le *Festival ukrainien* et la *Fête du Têt* et par des placements publicitaires dans leurs principaux médias écrits et électroniques. Notre société de courtage Valeurs mobilières Desjardins a lancé un site de courtage par accès direct de DisnatDirect en chinois, destiné à la communauté chinoise canadienne.

TRANSFORMATION DU RÉSEAU DES CAISSES Nous avons poursuivi notre démarche visant à maximiser l'efficacité de nos réseaux, tout en demeurant l'institution financière la plus accessible. Pour assurer la cohérence de nos stratégies, nous avons notamment regroupé l'ensemble de nos réseaux de distribution physiques et virtuels desservant les particuliers au sein de la première vice-présidence Marché des particuliers à la Fédération.

OPTIMISATION DES HEURES D'OUVERTURE Un plan d'action pour soutenir les caisses dans le processus d'optimisation des heures d'ouverture des services courants a été mis en branle. En fonction des caractéristiques de leur marché, des attentes de leurs membres et des priorités retenues dans le cadre de la transformation du réseau au sein de leur micromarché, les caisses peuvent ainsi établir leur propre stratégie pour accroître la satisfaction de leurs membres. Les effets de ce plan d'action commencent à se faire sentir.

LES CAISSES DE GROUPES ont poursuivi leur reconfiguration. Neuf caisses ont été fusionnées, portant leur nombre à 43 au 31 décembre 2004. Ce faisant, le volume d'affaires moyen des caisses de groupes se rapproche sensiblement de celui de l'ensemble des autres caisses du réseau.

TRANSFORMATION DU RÉSEAU EN ONTARIO En 2004, les caisses populaires de l'Ontario ont amorcé une démarche de transformation de leur réseau tenant compte des multiples changements dans les habitudes de consommation et de déplacements de leurs sociétaires. Cette reconfiguration du réseau vise à faire des caisses de véritables centres d'expertise financière et à déterminer la meilleure localisation et l'offre de service appropriée pour chaque point de service.

ACQUISITION DES ACTIFS DE QUATRE SUCCURSALES BANCAIRES

à Senneterre, Lebel-sur-Quévillon et Matagami en Abitibi, ainsi que Fermont dans le Nord du Québec, démontrant l'importance que Desjardins accorde à l'accessibilité des services financiers et au soutien des collectivités.

RÉSEAUX VIRTUELS Nous maintenons notre leadership au chapitre de la distribution de produits et services financiers en mode virtuel. À preuve, nos membres ont effectué plus de 1,34 milliard de transactions au moyen de guichets automatiques, de terminaux au point de vente et des Services AccèsD Internet et Téléphone en 2004. Il s'agit d'une hausse de 16,3 % par rapport à 2003. Aujourd'hui, ce sont plus de 89,8 % des transactions de nos membres qui sont réalisées en mode virtuel.

www.desjardins.com demeure le **site Internet financier le plus visité au Québec et le troisième au Canada**. En avril 2004, desjardins.com a battu son record avec plus de 3,7 millions de visites, une **croissance de 63 %** par rapport à la même période l'année précédente.



SERVICES TÉLÉPHONIQUES AccèsD 1 800 CAISSES Les agents du service sont maintenant en mesure d'effectuer, en direct, les transactions pour une gamme beaucoup plus vaste de produits d'épargne à terme, incluant l'épargne conventionnelle (REER ou non), indicielle, rachetable, diversifiée, à dépôts ou revenus périodiques, de même que l'épargne à rendement progressif.

AccèsD INTERNET Les membres détenteurs de valeurs mobilières ont maintenant accès à un nouveau service de virement entre le compte caisse et le compte de courtage. En outre, l'information sur les produits de Desjardins Sécurité financière que détient le membre est accessible sous l'onglet « assurance – vie/santé ».



NOUVEAU SITE WEB La Desjardins Bank, en Floride, a lancé son site Internet www.desjardinsbank.com qui permet à ses clients de faire des transactions en ligne.

GUICHETS AUTOMATIQUES Une nouvelle génération de guichets dits parlants, accessibles aux personnes analphabètes et aux personnes qui éprouvent des difficultés visuelles, a été lancée en 2004. De plus, l'installation de guichets automatiques dans les succursales de la Desjardins Credit Union, en Ontario, aura accru l'accessibilité des services pour les nouvelles clientèles.

CARTES DE DÉBIT Le nouveau service *Paiement direct transfrontières* permet à nos membres d'utiliser leur carte d'accès pour faire des transactions de débit directement chez des marchands aux États-Unis. Avec cette carte, les membres pourront également obtenir une avance en argent VISA Desjardins. Nous avons par ailleurs mis en place de nouvelles mesures pour protéger nos 3,5 millions d'utilisateurs de cartes de débit contre le clonage de cartes.

CARTES DE CRÉDIT Deux nouvelles cartes ont été ajoutées à la gamme de produits Prestige VISA Desjardins : la VISA OR Modulo Desjardins, qui offre le taux d'intérêt le plus bas au pays, et la VISA Platine Desjardins, destinée aux grands détenteurs.

DESJARDINS, PREMIÈRE INSTITUTION FINANCIÈRE EN AMÉRIQUE DU NORD À OBTENIR LA CERTIFICATION COPC Début 2005, les centres de contact avec la clientèle de la vice-présidence Services d'accès, conseils, courants et de convenance à la Fédération recevaient la très convoitée certification COPC*. Des travaux échelonnés sur 17 mois, lancés en septembre 2003, ont permis d'atteindre les standards mondiaux des centres de contact à haut rendement. **En accédant aux rangs des 50 centres de contact certifiés par COPC à travers le monde, Desjardins se positionne comme leader sur l'échiquier mondial des centres de contact.**

* Customer Operations Performance Center (COPC) est un système de pratiques de gestion du rendement s'adressant aux centres de contact de classe mondiale visant l'augmentation du service, la qualité et la satisfaction de la clientèle tout en réduisant les coûts.



DESJARDINS & CIE, C'EST TOUT DESJARDINS AU SERVICE DES ENTREPRISES

NOTRE VISION DE DEVENIR LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES PME S'EST CONCRÉTISÉE DAVANTAGE EN 2004. COMME NOUS L'AVONS COMMUNIQUÉ DANS LA CAMPAGNE « DESJARDINS & CIE », DESJARDINS MET TOUTES SES FORCES AU SERVICE DES ENTREPRISES, À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR DÉVELOPPEMENT.

LE RÉSEAU D'UNE SOIXANTAINÉ DE CENTRES FINANCIERS AUX ENTREPRISES DES CAISSES DESJARDINS, QUI REGROUPE 1 200 DIRECTEURS DE COMPTES, CONSTITUE LE FER DE LANCE DE CETTE STRATÉGIE. CES CENTRES SONT APPUYÉS PAR DES ÉQUIPES D'EXPERTS DE LA FÉDÉRATION, DES SOCIÉTÉS FILIALES ET DES UNITÉS D'AFFAIRES POUR DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRENEURS ET LEUR DONNER ACCÈS AUX SERVICES AUX ENTREPRISES DE TOUT DESJARDINS.

NOS RÉSULTATS DE 2004 SONT À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS ET SONT CONFIRMÉS PAR LA CROISSANCE DE NOS POSITIONS DE MARCHÉ. DEPUIS 2001, LES PARTS DE MARCHÉ DE DESJARDINS SONT PASSÉES DE 21,7 % À 23,5 % EN CRÉDIT COMMERCIAL ET DE 41,5 % À 42,4 % EN CRÉDIT AGRICOLE. CES RÉSULTATS S'EXPLIQUENT NOTAMMENT PAR UNE PERCÉE DANS LE FINANCEMENT DE LA MOYENNE ENTREPRISE. CETTE CROISSANCE A ÉTÉ RÉALISÉE EN MAINTENANT UNE EXCELLENTE QUALITÉ DES RISQUES; DE CE FAIT, LE MARCHÉ DES ENTREPRISES A CONTRIBUÉ FORTEMENT À L'EXCELLENTE RENTABILITÉ DU MOUVEMENT DESJARDINS.

DE NOUVELLES PME OPTENT POUR DESJARDINS Ce fut encore le cas en 2004, notamment, **D. Bertrand & Fils Inc.**, une entreprise de Saint-Nicolas (Québec) dans le secteur de la distribution alimentaire, employant plus de 400 employés et ayant un chiffre d'affaires annuel de 150 M\$. Le **Groupe Canmec** du Saguenay constitue pour sa part un intéressant exemple de transfert d'entreprise à succès. Le montage financier proposé par Desjardins, impliquant des fonds de plusieurs de ses composantes et de partenaires externes, a été retenu par les acquéreurs et le vendeur. Ce manufacturier industriel comptant plus de 500 employés réalise un chiffre d'affaires annuel dépassant les 50 M\$.

LES PETITES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS AUTONOMES ne sont pas laissés pour compte dans nos stratégies de développement des affaires. Nous avons entrepris de repositionner et de simplifier notre offre de service à leur intention afin de préserver notre approche distinctive vis-à-vis de ces membres, une approche reflétant la nature coopérative de Desjardins. Cette nouvelle approche sera déployée progressivement à compter de 2005.

EXPERTISE DU PERSONNEL Le développement des affaires repose sur l'expertise du personnel. Nos directeurs de comptes ont bénéficié de deux évènements majeurs de mobilisation et de ressourcement ; les colloques à l'intention des ressources humaines des secteurs commercial et agricole ont regroupé plus de 700 participants. Nous avons de plus soutenu leur intérêt toute l'année en organisant plusieurs ateliers et séminaires avec des conférenciers réputés de différentes industries.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE Le développement et l'implantation de nouveaux systèmes destinés aux entreprises se sont poursuivis en 2004 afin de soutenir l'efficacité opérationnelle et intégrer les exigences de l'Accord de Bâle dans nos processus d'affaires. Ainsi, une nouvelle application de soutien du processus de financement a été déployée dans la majorité des centres financiers aux entreprises. Dans le but de dégager du temps et de bonifier nos processus de vente, les directeurs de comptes bénéficieront prochainement d'un nouveau système de gestion des ventes et de la relation avec le client à la suite du test positif de cette solution en 2004.





« DESJARDINS ET CIE », notre campagne publicitaire a reçu un fort taux d'appréciation de la part de notre clientèle cible soit 87 %, un **record dans l'industrie**. Nous avons profité de cette nouvelle thématique pour refondre entièrement notre matériel de commercialisation et nos plans de visibilité et de communication pour les grands marchés et les régions.

SATISFACTION DES MEMBRES ENTREPRENEURS Tous ces efforts se traduisent par une **hausse de trois points de la satisfaction de nos membres**. Nous nous démarquons de nos concurrents notamment par la stabilité de notre relation d'affaires avec nos membres, par notre connaissance de leur secteur d'activité et du milieu des affaires et par la très grande accessibilité de notre réseau.

LA CAISSE CENTRALE DESJARDINS a réalisé plusieurs nouveaux engagements financiers auprès de grandes entreprises. Elle a maintenu, ou même amélioré, sa position privilégiée au sein de nombreux syndicats bancaires, incluant le Cirque du Soleil, Gaz Métropolitain, Kruger et le Groupe CGI.

Dans les secteurs public et parapublic, la Caisse centrale, comme Desjardins dans son ensemble, tire une grande satisfaction des avancées enregistrées en 2004. Elle s'est d'abord taillé une place plus influente à titre de coagent dans le syndicat bancaire en faveur d'Hydro-Québec ; d'importantes percées ont aussi été réalisées au regard des services bancaires, tant auprès d'Hydro-Québec que du ministère des Finances du Québec. La Caisse centrale a en outre nettement amélioré sa position auprès de ces organismes en matière de produits dérivés. Enfin, les efforts concertés de plusieurs composantes de Desjardins lui ont permis de remporter l'appel d'offres de la Ville de Montréal.

Par ailleurs, elle a accru sa présence aux États-Unis avec la **création de Desjardins Commercial Lending**, une filiale de prêts commerciaux qui permet à Desjardins d'accompagner les grandes et les moyennes entreprises actives sur le marché américain ; cela leur donne la possibilité d'effectuer des transactions de financement d'envergure des deux côtés de la frontière. Cette nouvelle filiale, créée en milieu d'année, n'a pas tardé à exercer son rôle, permettant plus de 230 millions de dollars de nouvelles affaires. Desjardins Bank, pour sa part, poursuit son expansion auprès des entreprises de petite et moyenne taille, grâce à sa nouvelle charte commerciale.

LES VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS (VMD) ont démontré leur expertise et leur capacité de diriger des émissions d'envergure dans les marchés des capitaux en participant aux émissions de grandes sociétés comme membre du syndicat financier, et en dirigeant, à titre de chef de file, 16 opérations de financement pour des sociétés ciblées, notamment dans les secteurs clés de leur stratégie de développement, soit l'immobilier, la bio-pharmaceutique et les technologies de l'information. Les VMD occupent la première place au Canada, selon la valeur des financements, dans le cadre du programme *Société de capital de démarrage*, destiné aux PME qui désirent réaliser un premier appel public à l'épargne de manière accélérée.

DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE (DCR) constitue un levier pour les entreprises et le développement économique régional. Cette entité de Desjardins s'est engagée en 2004 pour près de 127 millions de dollars dans 97 entreprises et coopératives de toutes les régions du Québec par l'intermédiaire des huit fonds sous gestion de Desjardins Capital de risque, notamment Capital régional et coopératif Desjardins. Ce fonds public, dont la capitalisation atteindra 1,4 milliard de dollars d'ici 2011, deviendra de plus en plus stratégique pour Desjardins et permettra de mettre à la disposition des entrepreneurs toute l'expertise acquise par DCR au cours des trois dernières décennies. Le lancement du financement mezzanine, développé conjointement par DCR et la Fédération, a contribué à accentuer le rapprochement entre DCR et les centres financiers aux entreprises. Ce produit innovateur qui s'adresse aux PME en croissance combine les caractéristiques de la quasi-équité à celles d'un prêt à terme.

TOUT DESJARDINS AU SERVICE DES ENTREPRISES La synergie accrue entre nos diverses composantes a contribué à bonifier l'offre de service aux entrepreneurs. Ainsi, plusieurs nouveaux produits ont pu être déployés dans les centres financiers aux entreprises, y compris une nouvelle offre de REER collectif Desjardins et le crédit-bail entreprises Desjardins pour les PME manufacturières, offert en collaboration avec GE Capital.

POUR LE BÉNÉFICE DES ENTREPRISES AGRICOLES, une offre globale en transfert de ferme a été lancée dans les centres financiers aux entreprises dans le cadre d'une approche intégrée de Desjardins Sécurité financière (DSF) et de la Fédération. Outre l'assurance crédit, l'assurance et l'épargne collective, cette offre globale rend accessibles aux entrepreneurs par l'entremise des conseillers en sécurité financière de DSF des services conseils et une gamme complète de protections pour répondre à l'ensemble de leurs besoins.



SERVICES INTERNATIONAUX En matière de transactions électroniques, les transferts de fonds internationaux et le virement interdevises sont devenus possibles par AccèsD Affaires. Grâce au service marchand U.S. de la Desjardins Bank, les entreprises canadiennes faisant affaire aux États-Unis peuvent maintenant accepter des paiements par carte de crédit de leur clientèle américaine. Ces nouveaux services enrichissent encore la vaste gamme de services internationaux de la Caisse centrale Desjardins. Ces derniers ont d'ailleurs connu une croissance appréciable en 2004, particulièrement du côté des activités de change, dont le volume de transactions des entreprises membres a fait un bond de plus de 70 %.

ACCÈSD AFFAIRES Les quelque 83 000 entreprises clientes ont effectué pas moins de 18,5 millions de transactions électroniques au cours de 2004.



ASSURANCES COLLECTIVES ET ASSURANCES GÉNÉRALES En forte croissance depuis 2001, le secteur assurance pour les groupes et les entreprises de **Desjardins Sécurité financière** a franchi le cap du milliard de dollars de primes en vigueur en février 2004. Grâce aux nouvelles affaires et à un taux de fidélisation de la clientèle de 94 %, le secteur assurance de dommages des entreprises de **Desjardins Groupe d'assurances générales** a pour sa part connu une croissance de 12 % en 2004.

SERVICES DE PAIE ET DE RESSOURCES HUMAINES DESJARDINS

De nouvelles ententes ont été signées avec les magasins Hart, la Ville de Blainville, Alstom Canada, Teknion et Manac Inc. Au 31 décembre 2004, 355 000 employés de 15 000 entreprises clientes étaient payés par l'entremise de nos services.

FINANCEMENT AU POINT DE VENTE DESJARDINS La signature de nouvelles ententes avec Aliments M & M, le Groupe Dumoulin Audiotronic, Leon's Furniture Limited en Ontario et le Groupe Sutton assure une présence accrue auprès des marchands de bien durables.



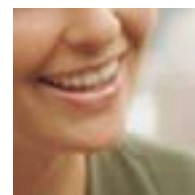
LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES PANCANADIENNES EN PROGRESSION

LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES AU CANADA S'INSCRIT PARMİ NOS GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, À LA FOIS POUR DIVERSIFIER NOS SOURCES DE REVENUS ET CONTRIBUER À RENFORCER LE MOUVEMENT COOPÉRATIF CANADIEN DANS LE DOMAINE DES SERVICES FINANCIERS. AINSI, À TITRE DE PLUS GRAND GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF AU PAYS, NOUS NE CESSONS D'ACCROÎTRE NOTRE PRÉSENCE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE NOS FILIALES, DES CAISSES AFFILIÉES DESSERVANT LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO, DU MANITOBA ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE LA DESJARDINS CREDIT UNION EN ONTARIO ET DE NOS ALLIANCES AVEC DES PARTENAIRES, AU PREMIER RANG DESQUELS SE TROUVENT LES *CREDIT UNIONS*. DÉJÀ, NOTRE FILIALE D'ASSURANCE DE PERSONNES SE CLASSE AU 4^e RANG AU CANADA, NOTRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DE DOMMAGES FIGURE AU NOMBRE DES 10 PLUS IMPORTANTES ET NOTRE FIRME DE COURTAGE EST L'UNE DES 10 PREMIÈRES AU CHAPITRE DES TRANSACTIONS À LA BOURSE DE TORONTO. NOUS AVONS ÉGALEMENT RÉALISÉ DES PERCÉES INTÉRESSANTES SUR LA SCÈNE CANADIENNE DANS LES SECTEURS DE LA SYNDICATION BANCAIRE, DE LA GESTION D'ACTIFS ET DES FONDS DE PLACEMENT. GLOBALEMENT, NOUS COMPTONS QUELQUE 3 800 EMPLOYÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ET RÉALISONS PRÈS DE 19 % DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES.

POUR MIEUX COORDONNER NOTRE DÉVELOPPEMENT sur le marché canadien et tirer profit du potentiel de croissance que ce dernier présente pour un groupe financier coopératif comme le nôtre, nous avons créé, en 2004, la première vice-présidence Planification stratégique et Développement des affaires pancanadiennes du Mouvement Desjardins, au sein de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Responsable de la gestion stratégique de l'ensemble des activités du Mouvement à l'extérieur du Québec, celle-ci a notamment établi une stratégie globale basée sur la mise à profit des forces de toutes les composantes de Desjardins, la croissance, le développement de la distribution puis sur la réalisation de partenariats, d'alliances et d'acquisitions.

LA MARQUE DESJARDINS MIEUX CONNUE EN ONTARIO À la fin de 2004, la notoriété de la marque Desjardins en Ontario avait fait un **bond de sept points**. Cette croissance reflète les efforts importants déployés au cours de l'année pour nous faire connaître et nous positionner comme le plus grand groupe financier coopératif au Canada. Misant sur des activités de relations publiques et la commandite d'événements d'envergure, le Mouvement a été associé notamment aux *Masters de tennis du Canada*, à la *Coupe Vanier Desjardins*, à la prestigieuse exposition *Picasso et la céramique*, à Toronto et au spectacle *L'Écho d'un peuple* qui porte sur quatre siècles d'histoire française en Amérique du Nord et en Ontario. En octobre dernier, nous annonçons aussi notre association avec le Toronto Symphony Orchestra en commanditant pour les deux prochaines années la série *Light Classics Concerts*.

LES 24 CAISSES POPULAIRES DE L'ONTARIO, devenues membres à part entière de Desjardins à la faveur d'un partenariat renouvelé et renforcé en 2003, ont pu accélérer leur développement des affaires et mieux répondre aux besoins des communautés francophones. Les effectifs de la nouvelle première vice-présidence Caisses populaires de l'Ontario ont par ailleurs développé leurs compétences et peuvent désormais offrir, dans un bureau régional ouvert à Sudbury en janvier, des services de soutien aux caisses des régions de Sudbury et du Nord équivalant à ceux disponibles ailleurs dans le réseau.

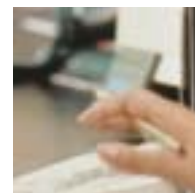


LA DESJARDINS CREDIT UNION (DCU), une importante *credit union* de l'Ontario avec un actif de près de 2 milliards de dollars, a franchi des pas significatifs dans le but d'offrir à ses 75 000 sociétaires et clients, graduellement à compter de 2005, une gamme de produits et services comparable à celle disponible dans les caisses du Québec et de l'Ontario et d'accroître le développement de ses affaires. La bilinguisation et l'implantation des plateformes informatiques et des solutions d'affaires requises pour offrir les produits et services de Desjardins dans ses 28 points de service, de même que la formation afférente pour tous les employés, sont parmi les principales réalisations de l'année. Cette opération d'envergure constitue une première pour la Fédération, à qui il incombe de soutenir DCU dans son développement et ouvre la voie à des partenariats avec d'autres *credit unions*. Elle confirme la capacité de Desjardins d'offrir ses services en anglais sur le marché de l'Ontario. Parallèlement à ces changements, la DCU a déjà introduit plusieurs produits de Desjardins et étendu son réseau de distribution par l'installation de guichets automatiques, tout en concluant des ententes d'affaires avec diverses composantes de Desjardins.



NOTRE FILIALE DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE POURSUIT SA CROISSANCE On enregistre en assurance collective une croissance importante des primes ; en assurance pour les groupes et les entreprises dans les autres provinces que le Québec, elles représentent maintenant plus de 30 % de l'ensemble des primes de ce secteur, alors que le volume de ventes engendré dans les autres provinces équivaut aujourd'hui à peu près à celui du Québec, confirmant ainsi une pénétration soutenue du marché canadien. Par ailleurs, le déploiement de l'assurance prêt dans le réseau de la Desjardins Credit Union a permis à la société de consolider son deuxième rang en assurance crédit au Canada. L'épargne-retraite collective a aussi crû de manière importante, avec plus de 100 M\$ en ventes à des entreprises de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, incluant une nouvelle entente pour la gestion d'un régime d'épargne-retraite collective de plus de 30 M\$ d'actifs dans une multinationale japonaise. Sa capacité de distribution en assurance de personnes pour les particuliers a été renforcée par l'ouverture de cinq nouveaux centres financiers de Gestion SFL et de LFS Laurentian Financial Services à St-John's à Terre-Neuve-et-Labrador, Forest Hill et York Mills en Ontario, Calgary Nord en Alberta et Surrey en Colombie-Britannique.

DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES a terminé avec succès en 2004 l'uniformisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes à l'échelle canadienne. Ce projet d'envergure ayant nécessité 70 000 jours/personne sur 3 ans, lui a valu **trois distinctions** : un Octas dans la catégorie Transformation des processus d'affaires, l'Octas de l'excellence et le prix d'excellence ARGENT de la Canadian Information Productivity Awards, dans la catégorie *Transformation organisationnelle*. Sa bannière pancanadienne en assurance de dommages de groupes, La Personnelle, a connu une forte croissance de 23 % à l'extérieur du Québec, ce qui l'a propulsée au 2^e rang dans ce marché au Canada. Outre le renouvellement de toutes les ententes arrivant à échéance, une quinzaine d'autres ont été conclues, notamment avec Transcontinental, Merck Frosst, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, le Syndicat de la Fonction publique de l'Alberta, Kraft et la Desjardins Credit Union.



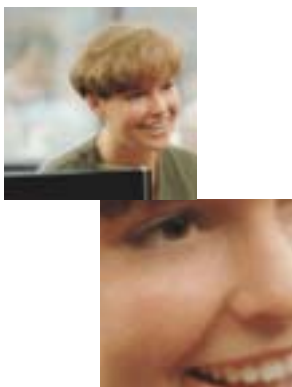
PERCÉE SIGNIFICATIVE SUR LE MARCHÉ DE LA SYNDICATION BANCAIRE au Canada pour la Caisse centrale Desjardins, avec une participation à neuf syndicats bancaires pancanadiens et à trois dossiers dans lesquels elle est la seule institution financière, pour un total de 270 millions de dollars. Ce montant représente à lui seul 24 % des nouvelles affaires de la Caisse centrale dans ce secteur.

DESJARDINS GESTION D'ACTIFS a travaillé en étroite collaboration avec la première vice-présidence Caisses populaires de l'Ontario pour déposer une offre de financement auprès de conseils scolaires francophones de l'Ontario. La disponibilité de fonds à long terme en provenance de Desjardins Sécurité financière lui a permis de répondre aux besoins exprimés par ces institutions et d'être retenu pour des financements à long terme de plusieurs dizaines de millions de dollars.

INTÉGRATION DES FONDS NORDOUEST Acquis en 2003, les Fonds NordOuest ont intégré les Fonds Maestral pour tirer parti de la reconnaissance dont jouit la marque NordOuest dans l'ensemble du Canada et permettre un meilleur développement des affaires auprès de nombreux réseaux d'intermédiaires de marché, du réseau des caisses Desjardins et de clients institutionnels. Poursuivant sa croissance, la nouvelle famille de Fonds NordOuest compte maintenant 13 fonds.

DÉVELOPPEMENT ACCÉLÉRÉ DES VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS, dont l'effectif ontarien approche aujourd'hui les 200 employés dans les succursales de Toronto, North York, Ottawa, Peterborough et Thunder Bay. Les revenus transactionnels générés à l'extérieur du Québec sont en croissance pour notre firme de courtage, soit 25 % des revenus en 2004, comparativement à 17 % en 2003. Pour leur part, les revenus de transactions réalisés par le secteur institutionnel proviennent à plus de 70 % de la clientèle hors Québec, dont 15 % des États-Unis et de l'Europe.

VISA DESJARDINS EST DEvenu LE FOURNISSEUR EXCLUSIF des cartes de crédit pour les 300 000 membres de Coast Capital Savings, la deuxième *credit union* en importance au Canada pour ce qui est des actifs, et a conclu une entente avec une autre des plus importantes *credit unions* de Colombie-Britannique, la Westminster Savings, pour la conversion des cartes de crédit associatives Community VISA à VISA Desjardins.



DES MARQUES DE RECONNAISSANCE DONT NOUS SOMMES FIERS !

EN PLUS DE CONSTITUER UNE SOURCE DE FIERTÉ LÉGITIME POUR L'ENSEMBLE DE NOS EMPLOYÉS ET DIRIGEANTS, LES HONNEURS ET LES PRIX REÇUS D'ORGANISMES EXTERNES TÉMOIGNENT DES EXIGENCES ÉLEVÉES QUE NOUS NOUS FIXONS. OUTRE NOS RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE DÉCRITES AUX PAGES 22 ET 23, PLUSIEURS PRIX NOUS ONT ÉTÉ ACCORDÉS EN 2004 :



- La campagne « Ceci n'est pas... » a remporté deux prix Argent au concours **CASSIES 2004** (*Canadian Advertising Success Stories*), tenu simultanément à Montréal et à Toronto. Ce concours national, qui s'appuie sur des résultats concrets obtenus à la suite de la diffusion des campagnes publicitaires, a pour objet de démontrer que la publicité est un investissement sérieux et rentable.
- La campagne « Avec le plan D, j'arrive dans mes finances » a remporté une Flèche d'or et la campagne « Automatisation migration » a reçu un certificat de mérite lors du XIV^e Gala des Flèches d'or, le concours en marketing direct le plus prestigieux au Québec. Les deux campagnes lauréates visaient respectivement à promouvoir le plan d'étudiants Desjardins destiné aux jeunes de 18 à 24 ans et à inciter les membres visés à adopter les solutions automatisées Desjardins.
- Desjardins Groupe d'assurances générales a mérité trois distinctions pour la réussite de sa transformation organisationnelle pancanadienne : un **Octas** dans la catégorie *Transformation des processus d'affaires*, l'**Octas** de l'excellence, et le **prix d'excellence ARGENT** de la Canadian Information Productivity Awards, dans la catégorie *Transformation organisationnelle*.
- Desjardins Sécurité financière a remporté un **Grand prix de l'Insurance & Financial Communicators Association (IFCA)** dans la catégorie *Communications aux employés* et deux prix d'excellence nord-américains.
- L'Opération *Métamorphose*, qui visait à faire connaître la nouvelle offre des Fonds Desjardins dans le réseau des caisses nous a valu un **prix Équinoxe** de la Société des relationnistes du Québec, dans la catégorie *Programme interne de relations publiques*.
- Selon l'indice **Secor Commerce**, www.desjardins.com s'est classé au premier rang des 25 meilleurs sites québécois, suivi, en deuxième place, par le site de Desjardins Sécurité financière.

46	RAPPORT DE GESTION
	Aperçu global du Mouvement des caisses Desjardins
46	Vue d'ensemble
52	Résultats financiers
55	Conventions comptables particulièrement importantes
56	Modification de conventions comptables
57	Conjoncture économique
	Revue des secteurs d'activité
58	Intermédiation financière
67	Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs
76	Valeurs mobilières, capital de risque et autres
	Revue des états financiers cumulés
80	Revenu total
85	Frais autres que d'intérêt
88	Qualité du crédit
90	Gestion du bilan
96	Gestion du capital
99	Éléments hors bilan
101	Gestion des risques
105	ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
143	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
143	Statistiques des cinq dernières années du Mouvement des caisses Desjardins
145	Principales informations trimestrielles du Mouvement des caisses Desjardins
146	Principales statistiques par secteur d'activité
148	Principaux résultats financiers des caisses et des fédérations du Manitoba et de l'Acadie
149	GOVERNANCE
159	GLOSSAIRE DE TERMES FINANCIERS

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS Le présent rapport peut contenir des énoncés prévisionnels sur les activités et les stratégies du Mouvement des caisses Desjardins. De par leur nature même, les énoncés prévisionnels comportent des incertitudes et des risques ; il est donc possible que ces prédictions, en raison de plusieurs facteurs, ne se matérialisent pas. Des changements d'ordre législatif ou réglementaire, l'évolution de la conjoncture économique, les changements technologiques et l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation, constituent une liste non exhaustive des facteurs importants qui peuvent influencer sur la justesse des énoncés prévisionnels contenus dans ce rapport.

Le rapport de gestion est daté du 22 février 2005.

Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

Des renseignements additionnels sur le Mouvement des caisses Desjardins et ses composantes sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

APERÇU GLOBAL DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

VUE D'ENSEMBLE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

DESCRIPTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Le Mouvement des caisses Desjardins est une institution financière de nature coopérative qui appartient à ses membres-propriétaires. C'est la plus grande institution financière au Québec et la sixième en importance au Canada quant à l'actif. Il regroupe un réseau de caisses et de centres financiers aux entreprises au Québec et en Ontario ainsi que des sociétés filiales dont plusieurs sont actives à l'échelle du pays. Le Mouvement compte près de 5,4 millions de membres et clients, particuliers et entreprises, et met à leur disposition une gamme complète de produits et services financiers. La nature coopérative du Mouvement fait en sorte qu'une grande proportion de ses excédents est redistribuée aux membres. Au total, le Mouvement compte plus de 38 000 employés, 7 210 dirigeants élus, 572 caisses, 911 centres de services, et près de 2 800 guichets automatiques.

Le Mouvement des caisses Desjardins est présent dans les secteurs d'activité suivants :

Intermédiation financière
Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs
Valeurs mobilières, capital de risque et autres

Une analyse détaillée des secteurs d'activité est présentée aux pages 58 à 79.

Les activités du Mouvement sont principalement régies par une loi provinciale, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, alors que les banques canadiennes ont une charte fédérale. En plus de se conformer à cette loi, Desjardins se donne comme mandat de se soumettre aux règles bancaires autant que possible et cela, même si de par son statut de coopérative il n'y est pas soumis légalement. Il se conforme également, selon un engagement volontaire, aux exigences réglementaires édictées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le Mouvement respecte les exigences prévues pour un émetteur assujéti et, à cet égard, il se conforme aux lois et règlements édictés par l'Autorité des marchés financiers et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

CARACTÉRISTIQUES ET TENDANCES DU MARCHÉ Les principales caractéristiques et tendances du marché évoquées par la direction du Mouvement sont les suivantes :

- Une intensification de l'environnement concurrentiel par la présence accrue des banques étrangères sur le marché intérieur.
- Une réglementation accrue émanant des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et des organismes de réglementation et de normalisation comptable.
- Une sollicitation accrue des clients privilégiés par les concurrents.
- Un accroissement du pouvoir de négociation des clientèles, qui pourront choisir l'institution financière et les produits qui leur conviennent parmi une multitude d'options sur le marché.
- Les principales sources de différenciation vis-à-vis des autres institutions financières sont la distinction coopérative et la qualité du personnel.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE L'industrie des services bancaires au Canada, qui regroupe principalement les six grandes banques canadiennes et le Mouvement des caisses Desjardins, est très concentrée. La concurrence est intense et elle est, de plus, avivée par la présence de fournisseurs de services bancaires étrangers. Des joueurs non financiers sont présents sur le marché en plus de joueurs se spécialisant dans la conception et la distribution de produits particuliers (mono-produits), ce qui leur permet de dégager des avantages concurrentiels substantiels. La satisfaction des actionnaires est une priorité pour les banques, priorité qui les incite à viser d'importants profits, à dégager des rendements très élevés et à effectuer un contrôle très serré de leurs coûts; elles axent leurs opérations sur les clientèles et les activités à haut rendement.

Les groupes financiers non bancaires sont de plus en plus intégrés et spécialisés en gestion du patrimoine et leurs activités comprennent les assurances de personnes, les fonds de placement et la gestion d'actifs. Le modèle de distribution des services financiers est en forte évolution et les manufacturiers adoptent des modèles de multidistribution.

NOS POINTS FORTS

- Le Mouvement des caisses Desjardins procure aux membres de nombreux avantages liés à sa structure coopérative, dont la participation des membres aux décisions et aux résultats et l'engagement dans le développement du milieu.
- Le Mouvement met à la disposition des membres et des clients une offre de service intégrée d'une très grande accessibilité tant physique que virtuelle qui répond à leurs besoins évolutifs.
- Desjardins est un joueur important dans l'économie du Québec depuis plus de 100 ans, avec des parts de marché significatives dans les activités d'épargne et de financement et une présence régionale sur tout le territoire québécois.
- Profil de risque relativement peu élevé sur le plan du crédit grâce à une bonne diversité de clientèles, qui se traduit par des cotes de crédit de première qualité auprès des agences de notation.
- Plus grand groupe financier coopératif au Canada dont l'expertise et la renommée sont reconnues, entre autres, par un nombre grandissant de partenariats tant au Québec qu'ailleurs.
- Importante capacité de synergie entre les caisses et les sociétés filiales du Mouvement qui a été renforcée par l'implantation en 2004 de la direction stratégique du Mouvement.
- Possibilités résultant de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* [Loi 188] qui permet la vente d'assurance de personnes directement dans les caisses.

Tableau 1 MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS⁽¹⁾

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
RÉSULTATS D'EXPLOITATION			
Revenu total	8 441 \$	7 731 \$	6 910 \$
Provisions pour pertes sur créances	94	75	111
Frais autres que d'intérêt	6 840	6 489	5 525
EXCÉDENTS APRÈS IMPÔTS ET AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES			
	1 072	834	862
Ristournes aux membres	372	443	492
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres par 100 \$ d'actif moyen	1,07 \$	0,91 \$	1,02 \$
Actif moyen	99 878	91 452	84 252
RATIOS CLÉS			
Ratio de productivité – secteur de l'intermédiation financière	66,10 %	67,90 %	65,10 %
Rendement des capitaux propres	15,80	13,70	15,50
Ratio du capital de première catégorie – BRI ⁽²⁾	13,58	12,97	12,78

(1) Excluant les caisses et les fédérations du Manitoba et de l'Acadie.

(2) Banque des règlements internationaux.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les activités du Mouvement sont regroupées en trois principaux secteurs d'activité :

Intermédiation financière :

Ce secteur regroupe principalement le réseau des caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc, ainsi que la fédération et les caisses ontariennes, ces dernières depuis le 1^{er} janvier 2004.

À compter du 1^{er} janvier 2005, l'application d'une nouvelle norme comptable portant sur les entités à détenteurs de droits variables, la NOC-15, implique l'ajout de la Desjardins Credit Union (DCU) dans ce secteur d'activité, en raison du soutien financier accordé à cette société par le Mouvement Desjardins.

Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs :

Ce secteur inclut les activités de Desjardins Sécurité financière en assurance de personnes, Desjardins Groupe d'assurances générales en assurance de dommages, Fiducie Desjardins pour les services fiduciaires et les fonds de placement et Desjardins Gestion d'actifs pour la gestion d'actifs des filiales du Mouvement.

Valeurs mobilières, capital de risque et autres :

Ce secteur regroupe principalement les Valeurs mobilières Desjardins dans les activités de courtage de valeurs mobilières et Desjardins Capital de risque dans l'investissement de capital de risque.

 Tableau 2 APPORT AUX EXCÉDENTS CUMULÉS
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004		2003		2002	
Intermédiation financière	763 \$	71,2 %	713 \$	85,5 %	780 \$	90,5 %
Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs ⁽¹⁾	303	28,3	171	20,5	131	15,2
Valeurs mobilières, capital de risque et autres	6	0,5	(50)	(6,0)	(49)	(5,7)
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres	1 072 \$	100,0 %	834 \$	100,0 %	862 \$	100,0 %

(1) Cet apport diffère des résultats propres à chaque filiale puisqu'il tient compte d'ajustements de consolidation.

La direction utilise principalement les excédents avant ristournes aux membres et l'apport aux excédents cumulés du Mouvement pour évaluer sa performance financière et celle de ses secteurs d'activité. Les états financiers cumulés du Mouvement sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tous les montants paraissant au rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le ratio de productivité du Mouvement Desjardins dans sa globalité est calculé à partir des résultats du secteur de l'intermédiation financière seulement. Ce ratio est calculé en prenant en considération la quote-part des bénéfices produits par les investissements des caisses dans les sociétés filiales. De plus, la direction utilise certains ratios exprimés en pourcentage de l'actif moyen, principalement celui de l'excédent avant ristournes aux membres.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, de l'entente de partenariat conclue avec la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, les résultats de cette fédération et des caisses membres sont dorénavant inclus dans ceux du Mouvement. En conséquence, un redressement des données des années précédentes a été effectué afin de les rendre conformes à la présentation utilisée pour l'exercice 2004.

D'autres données des exercices antérieurs ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Il n'y a pas eu d'éléments extraordinaires, ni inhabituels, qui aient eu une incidence sur les résultats des exercices 2002, 2003 et 2004. Il n'y a pas eu d'acquisition d'entreprises au cours de ces exercices autres que celle réalisée en 2003 relative à la totalité des actions ordinaires de Gestion d'actif NordOuest inc. et de sa filiale Fonds Mutuels NordOuest inc., un gestionnaire de fonds communs de placement. Cette transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Les états financiers cumulés de 2004 présentent une rubrique « Abandon d'activités et activités destinées à être vendues » qui est décrite à la note 26. Les activités destinées à être vendues en 2004 ainsi que l'abandon d'activités survenu en 2003 n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers cumulés.

Les opérations avec les apparentés sont traitées à la note 28 des états financiers cumulés.

RÉORGANISATION L'exercice 2004 a été caractérisé par la mise en œuvre d'un vaste plan d'action prévoyant un renforcement de la direction stratégique du Mouvement Desjardins, une intensification du développement des affaires, le repositionnement de certaines activités de filiales au sein de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, ainsi que l'optimisation de l'exploitation des ressources financières du Mouvement. En effet, le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec a approuvé, le 12 mai 2004, un plan d'action dont les principaux objectifs sont le développement des affaires et l'optimisation des façons de faire à l'échelle du Mouvement, dont le repositionnement de certaines activités de ses filiales au sein même de la Fédération. La note 27 aux états financiers cumulés traite de la réorganisation.

Au cours de la seconde moitié de 2004, des modifications importantes ont été apportées à la structure organisationnelle du Mouvement des caisses Desjardins, notamment la constitution d'un comité de direction stratégique Mouvement et la création de six fonctions stratégiques : celles de premier vice-président exécutif à la direction du Mouvement Desjardins ; de premier vice-président exécutif et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins ; de premier vice-président et chef de la gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins ; de président et chef de l'exploitation de la Caisse centrale Desjardins et chef de la trésorerie du Mouvement Desjardins ; de premier vice-président à la planification stratégique et développement des affaires pancanadiennes du Mouvement Desjardins et premier vice-président Ressources humaines du Mouvement Desjardins.

Cette nouvelle structure est aussi venue confirmer les fonctions Mouvement suivantes : le Secrétariat général, la vice-présidence Vérification interne et le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins.

Par ailleurs, le conseil d'administration a reconduit, au cours de l'année 2004, un Comité Actif/Passif appuyant le Comité de direction stratégique Mouvement dans ses responsabilités consistant à veiller à ce que le Mouvement soit doté d'un positionnement cible et de stratégies appropriées concernant la gestion de son risque de taux d'intérêt et la gestion de son capital, dans le respect des paramètres approuvés en matière de gestion des risques.

De plus, l'intégration de Desjardins Société financière à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, tel que prévu dans le plan d'action, a été réalisée avec succès. Les activités de Desjardins Société financière, qui chapeautait le secteur des assurances, de services fiduciaires et de gestion d'actifs, se limitent désormais à la détention du capital-actions de ses filiales.

Le plan comporte aussi le redéploiement de la Fiducie Desjardins. Ainsi, les activités manufacturières et de distribution de fonds de placement de la Fiducie Desjardins ont été transférées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec alors que les activités de nature fiduciaire sont maintenues dans une société de fiducie rattachée à la Fédération. Ce redéploiement s'est échelonné sur les derniers mois de l'année 2004 et la nouvelle structure est devenue opérationnelle le 1^{er} janvier 2005. À cet effet, nous commencerons à présenter nos résultats selon ce redéploiement au premier trimestre de 2005. Par ailleurs, la Fiducie Desjardins a procédé, le 25 août dernier, au rachat de la totalité de ses actions privilégiées de série I après avoir reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Fondé sur la satisfaction des besoins des membres et clients, ce plan d'action favorisera une plus grande cohésion entre les différentes composantes du Mouvement Desjardins ; il rendra également possibles des gains financiers substantiels grâce, d'une part, à une intensification du développement des affaires et, d'autre part, à l'optimisation de l'exploitation des ressources financières, c'est-à-dire une bonification de la gestion des risques, une intégration des activités de trésorerie ainsi qu'une affectation optimale du capital. Le plan d'action permet d'envisager, d'ici la fin de 2006, des excédents additionnels estimés à au moins 100 M\$ avant impôts, lesquels deviendront récurrents à partir de 2007.

Enfin, soulignons que ce plan d'action mise sur la synergie entre les composantes du Mouvement Desjardins et la définit comme un atout majeur pour l'avenir du Mouvement.

GOVERNANCE FINANCIÈRE Depuis le premier trimestre de 2004, ayant tous les trois le statut d'émetteur assujéti, le Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins ainsi que Capital Desjardins doivent se conformer à la nouvelle réglementation découlant du projet de loi (Loi 198) en matière de divulgation financière. Les règlements en vigueur des Autorités canadiennes en valeurs mobilières portent sur l'obligation d'information continue (réf. : 51-102), la surveillance des vérificateurs externes (réf. : 52-108), l'attestation de l'information financière (réf. : 52-109) et les comités de vérification (réf. : 52-110).

Pour répondre aux nouvelles exigences et en se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie, différents mécanismes trimestriels et annuels ont été mis en place en 2004, au sein de l'ensemble des composantes et du Mouvement. Les principales réalisations du plan de mise en œuvre, coordonné à l'échelle du Mouvement sont l'implantation d'un processus d'examen des rapports financiers trimestriels par les vérificateurs externes, la prise en charge des nouvelles dispositions relatives au rapport de gestion et à la notice annuelle, la documentation du processus de clôture des états financiers, la création d'un comité de divulgation, la révision des chartes et de la composition des commissions et des comités de vérification. À cet effet, il importe de mentionner que l'entrée en vigueur de cette réglementation s'est traduite par des responsabilités accrues pour la Commission Vérification et Inspection, principalement quant à l'indépendance des vérificateurs externes et la divulgation de l'information financière.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière du Mouvement Desjardins ont mis en place un processus de sous-attestation par les responsables de chaque composante. Cela permet de consolider le processus de communication de l'information, de renforcer la nécessité des contrôles et procédures de communication de l'information efficaces et de contribuer à soutenir la culture du Mouvement des caisses Desjardins, qui accorde beaucoup de valeur à la communication en temps opportun d'informations exactes au public et à ses membres. Cette étape donne aussi les informations et l'assurance voulues au chef de la direction et au chef de la direction financière du Mouvement pour attester, selon tous les renseignements disponibles et au meilleur de leur connaissance, que les documents intermédiaires et annuels ne contiennent pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important et n'omettent aucun fait important devant être déclaré; elle confirme aussi que les états financiers cumulés et le rapport de gestion donnent une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie.

Au cours du premier trimestre de 2005, le Mouvement complètera certaines activités requises concernant la révision des règles d'attribution des mandats aux vérificateurs externes ainsi que les règles de recrutement du personnel de ces derniers. Les objectifs de 2005 prévoient aussi la poursuite de l'analyse des obligations en matière de divulgation financière. En conclusion, le chef de la direction et le chef de la direction financière du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que la Commission Vérification et Inspection, surveillent de très près l'efficacité du plan de mise en œuvre des activités de gouvernance financière et s'assurent d'y apporter continuellement les améliorations requises.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES RÉSULTATS FUTURS De nombreux facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, pourraient survenir et avoir un impact significatif sur nos résultats financiers et ainsi faire en sorte que les résultats réels du Mouvement pourraient différer de ceux attendus. Il importe donc de spécifier que la nature incertaine de ces facteurs fait en sorte que des énoncés prospectifs pourraient ne pas se matérialiser. La « Mise en garde sur les énoncés prévisionnels » à la page 45, en fait notamment mention.

Certains facteurs sont d'ordre économique ou réglementaires tels les taux d'intérêt, le taux d'inflation, les cours de change, les indices boursiers, les politiques monétaires et fiscales, les dépenses de consommation, la demande de crédit, le comportement d'épargne des particuliers, le taux de chômage, les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis, ainsi que les modifications des lois et règlements.

Il existe également des facteurs de risque, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque d'assurance qui sont traités à la section « Gestion des risques », aux pages 101 à 104, et à l'égard desquels le Mouvement a mis en place des stratégies de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs énumérés ci-haut n'est pas exhaustive.

STRATÉGIE

Le Mouvement des caisses Desjardins, fort de sa distinction coopérative, de son réseau de filiales et de son équilibre financier, vise à être la meilleure institution financière, tant sur le plan de la satisfaction des besoins de ses membres et clients que du développement des affaires par son offre de service accessible, efficace et complète.

Les stratégies et orientations stratégiques élaborées pour les années 2003-2005 ont été maintenues en 2004; elles contribueront à réaliser notre vision :

- réaliser notre distinction coopérative notamment par la participation des membres et l'engagement dans le développement du milieu ainsi que dans les pratiques commerciales et de gestion ;
- devenir le chef de file en matière de qualité de la relation d'affaires en se démarquant par une approche personnalisée et une offre intégrée de produits et de services conseillés et par le développement continu d'une force conseil hautement qualifiée et mobilisée autour de la satisfaction des membres et clients ;
- assurer le développement d'affaires rentables à l'extérieur du Québec afin d'accroître les revenus, de diversifier le risque de marché et d'élargir l'éventail des services offerts ;
- assurer le développement des affaires et devenir, au Québec, le principal gestionnaire du patrimoine financier des particuliers ;
- être reconnu comme le partenaire privilégié des PME en ayant la meilleure offre de service intégrée, et un partenaire dynamique des grandes entreprises ;
- demeurer l'institution financière la plus accessible et maximiser la performance et la synergie des réseaux de distribution physiques et virtuels ;
- maintenir une saine rentabilité, maximiser la productivité et optimiser le capital de développement pour renforcer la compétitivité et assurer la pérennité du Mouvement Desjardins.

Dans la lignée du programme *Actions jeunesse Desjardins* annoncé en début d'année 2004, plusieurs gestes favorisent déjà le développement des affaires auprès de la jeunesse et d'autres sont à venir en 2005.

La révision du processus d'établissement et de validation des plans stratégique et financier du Mouvement pour les années 2006-2008, s'effectuera en lien avec l'ensemble des composantes de Desjardins. La Fédération des caisses Desjardins du Québec sera le porteur du plan d'affaires à l'échelle du Mouvement.

SUIVI DES PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS ÉNONCÉS
AU RAPPORT DE GESTION DE 2003

Objectifs financiers 2004	Résultats 2004
Excédents après impôts et avant ristournes aux membres : réaliser plus de 0,90 \$ par 100 \$ d'actif moyen	Objectif atteint 1,07 \$
Versement de ristournes aux membres avoisinant 35 % des excédents après impôts	Objectif atteint 35 %
Objectif financier spécifique à moyen terme	
Part de marché de la ligne d'affaires entreprises : de 23 % en 2003 à 25 % d'ici la fin de 2006	En progression 23,5 % au 31 décembre 2004

Quant aux autres objectifs à moyen terme, énoncés au rapport de gestion de l'année précédente, ils sont également en bonne voie d'être atteints.

Autre objectif à moyen terme
Devenir le principal gestionnaire des avoirs des particuliers au Québec en maximisant la synergie entre les caisses et les sociétés filiales.
<p>En 2004, selon le plan de réorganisation, le redéploiement des activités manufacturières et de distribution de fonds de placement de la Fiducie à l'intérieur de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, en vigueur au 1^{er} janvier 2005, favorise la proximité avec le réseau des caisses et crée une synergie additionnelle dans la gestion professionnelle des avoirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la gamme des Fonds Desjardins en 2004 avec, entre autres, l'ajout de 13 nouveaux fonds et des modifications aux fonds existants. Les Fonds NordOuest, acquis en 2003 ont été intégrés aux Fonds Maestral. Continuation de la recherche et du développement de produits d'épargne favorisant une adaptation rapide aux changements de tendances qui caractérisent l'industrie financière. À titre d'exemple, création d'un nouveau produit d'épargne à terme indiciaire, <i>Perspectives Plus</i>. Accroissement sensible des parts de marché au Québec dans la gestion du patrimoine en 2004 avec des hausses de : <ul style="list-style-type: none"> - 0,7 % dans le domaine de l'épargne bilan (44,6 %); - 0,8 % dans celui des fonds de placement (8,1 %); - 0,9 % dans le courtage de valeurs mobilières (10,5 %); - 0,8 % dans celui des fonds sociaux à capital de risque (7,6 %).

Autre objectif à moyen terme
Développement à l'extérieur du Québec
<p>En 2004, création d'une première vice-présidence à la planification stratégique et au développement pancanadien du Mouvement Desjardins au sein de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Le développement à l'extérieur du Québec s'est plus particulièrement concrétisé au cours de l'année par le déploiement de l'offre de service des diverses composantes de Desjardins et par certaines occasions de partenariats, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entente de partenariat avec la Fédération des caisses populaires de l'Ontario depuis le 1^{er} janvier 2004 qui a amené plus de 2 G\$ d'actifs en 2004 répartis dans les 24 caisses populaires de l'Ontario. Desjardins Credit Union, une <i>credit union</i> ontarienne, avec un actif de près de 2 G\$, a réalisé des pas significatifs en 2004, afin d'offrir à ses quelque 75 000 sociétaires et clients, graduellement en 2005, une gamme de produits et services comparable à celle disponible dans les caisses du Québec et ainsi accroître le développement de ses affaires. Établissement en 2004, d'une nouvelle filiale de prêts commerciaux aux États-Unis, la Desjardins Commercial Lending U.S.A. Corp. Percée significative sur le marché de la syndication bancaire au Canada par la Caisse centrale Desjardins. Développement d'un partenariat avec des <i>credit unions</i> de la Colombie Britannique à qui Desjardins fournit son expertise en matière de conception et de vente de produits d'épargne indiciaire et de couverture des produits vendus. Pénétration soutenue du marché canadien en assurance de personnes pour les groupes et les entreprises dans les autres provinces canadiennes, avec des primes en vigueur d'environ 30 % de toutes celles de ce secteur. La Personnelle, la bannière pancanadienne en assurance de dommages de groupes de Desjardins Groupe d'assurances générales, connaît un succès incontesté avec une croissance de 23 % à l'extérieur du Québec, ce qui l'a propulsée au 2^e rang dans ce marché au Canada. Développement accéléré des Valeurs mobilières Desjardins, dont 25 % des revenus transactionnels sont générés à l'extérieur du Québec en 2004, par rapport à 17 % en 2003.

PERSPECTIVES

Plan d'action – Réorganisation : réalisation d'économies additionnelles Le Mouvement des caisses Desjardins vise à tirer, d'ici la fin de 2006, de son vaste plan de réorganisation, des excédents additionnels estimés à au moins 100 M\$ avant impôts, lesquels deviendront récurrents à partir de 2007, par suite du plan d'action annoncé en mai 2004, et dont les principaux objectifs sont le développement des affaires et l'optimisation des façons de faire à l'échelle du Mouvement.

Objectif d'une saine rentabilité Le Mouvement des caisses Desjardins vise le maintien d'une saine rentabilité en confirmant comme orientation la réalisation d'excédents avant ristournes aux membres de plus de 0,90 \$ par 100 \$ d'actif moyen. Cette performance permettra d'assurer une rentabilité considérée comme suffisante et rassurante, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de 12 à 15 % du rendement des capitaux propres que le Mouvement a fixée afin de poursuivre son développement, de soutenir pleinement sa mission auprès de ses membres, ses clients et la collectivité et afin de consolider une capitalisation adéquate. Cet objectif est maintenu malgré un fléchissement prévu de la rentabilité en 2005, attribuable en partie à une faible croissance du revenu net d'intérêt et à une augmentation des frais d'exploitation de l'ordre de 10 %, hausse inhérente à notre stratégie de croissance et de développement.

Distinction coopérative Le Mouvement vise à affirmer sa distinction coopérative entre autres grâce à la volonté des caisses de verser des ristournes aux membres avoisinant 35 % des excédents après impôts pour les années 2005 et 2006.

Solutions de commerce électronique Le réseau de distribution virtuel du Mouvement Desjardins est très performant et l'utilisation par les membres de la gamme complète de services électroniques personnalisés est en forte progression. Le Mouvement vise à être un leader dans l'industrie pour l'offre de services électroniques innovateurs, facilitateurs et sécuritaires, et ce, tout en assurant le développement rentable du réseau.

Accessibilité du réseau Le Mouvement veut demeurer l'institution financière la plus accessible au Québec tout en maximisant la performance et la synergie de ses réseaux de distribution. C'est dans cette optique que se poursuit la transformation du réseau physique des caisses, lequel devrait compter entre 450 et 500 caisses au Québec d'ici la fin de 2005. Ces caisses exploiteraient alors pas moins de 1 000 points de service où les membres auront accès au personnel et au réseau de guichets automatiques le plus important au Québec.

Accroissement de la ligne d'affaires entreprises Le Mouvement entend poursuivre le développement de sa ligne d'affaires entreprises afin d'augmenter l'encours du portefeuille commercial et industriel, de faire croître sa part de marché et d'en tirer des revenus additionnels. L'objectif est de faire passer les parts de marché de ce portefeuille de 23 % en 2003 à 25 % d'ici la fin de 2006.

Principal gestionnaire des avoirs des particuliers Le Mouvement a comme objectif de devenir, au Québec, le principal gestionnaire des avoirs des particuliers en maximisant la synergie entre les caisses, la Fédération et ses sociétés filiales.

Expansion pancanadienne Le Mouvement opère également une expansion dans de nouveaux marchés par le développement d'affaires rentables à l'extérieur du Québec permettant de développer la formule coopérative, de maximiser la prise en charge financière par les communautés et le milieu, d'accroître ses revenus, de diversifier son risque et d'élargir l'éventail de ses services. Desjardins réalise actuellement près de 19 % de son chiffre d'affaires dans les provinces autres que le Québec et vise au moins 25 % d'ici quelques années.

RÉSULTATS FINANCIERS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

SOLIDE PERFORMANCE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Résultats du quatrième trimestre de 2004 Pour son quatrième trimestre, terminé le 31 décembre 2004, le Mouvement des caisses Desjardins affiche des excédents cumulés avant ristournes aux membres de 206 M\$, une augmentation de 38 M\$ ou 22,6 % comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2003. Ce gain de rentabilité s'explique principalement par l'importante contribution des sociétés filiales du Mouvement Desjardins, qui ont vu leurs bénéfices croître de 58 M\$ au cours du dernier trimestre de 2004 par rapport à un an plus tôt. À cet égard, il importe de souligner la très forte augmentation de rentabilité de Desjardins Groupe d'assurances générales, qui a enregistré une hausse de 23 M\$ de ses bénéfices en raison, entre autres, d'une sinistralité très favorable et d'un contrôle serré de ses coûts d'exploitation, cela dans un contexte de croissance soutenue de ses opérations. Par ailleurs, rappelons que le dernier trimestre de 2003 avait été affecté par les difficultés éprouvées par la filiale de capital de risque, qui n'avait pas échappé à la tendance observée dans l'industrie, et qui avait accusé une perte de 27 M\$.

Pour le quatrième trimestre de 2004, le revenu total atteint 2 145 M\$, en progression de 2,4 % comparativement à la même période de 2003, donc un niveau relativement similaire.

Les provisions pour pertes sur créances, imputées aux résultats, s'élèvent à 22 M\$, en hausse de 12 M\$ par rapport au montant inscrit au trimestre correspondant en 2003.

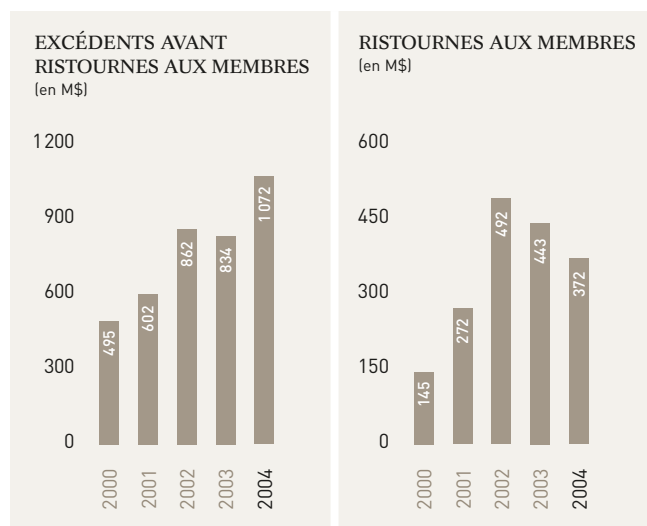
Pour ce qui est des frais autres que d'intérêt, ils atteignent 1 819 M\$ pour le quatrième trimestre de 2004, alors que pour la même période en 2003, ils affichaient 1 913 M\$. Rappelons que le dernier trimestre de 2003 avait été affecté par des investissements substantiels liés à l'amélioration des conditions salariales globales du personnel.

Enfin, mentionnons qu'au quatrième trimestre de 2004, le rendement des capitaux propres est de 11,5 %, comparativement à 10,6 % en 2003. Quant au ratio de productivité, il s'établit à 72,3 %, une amélioration de 130 points de base par rapport au ratio de 73,6 % en 2003.

Un sommaire des résultats des huit derniers trimestres est produit à la page 145 du présent rapport annuel.

Résultats en 2004 Le Mouvement des caisses Desjardins affiche une excellente performance financière avec des excédents avant ristournes aux membres s'élevant à 1 072 M\$ au terme de l'exercice 2004, ce qui représente une augmentation de 238 M\$ ou 28,5 % par rapport à 2003. Cette rentabilité remarquable s'explique en partie par la solide performance du secteur de l'intermédiation financière, qui affiche une croissance de 50 M\$ ou 7 % par rapport à 2003. L'excellente tenue des activités de financement, notamment dans le secteur de l'habitation, combinée au maintien d'une forte qualité de crédit, a largement contribué au développement des affaires. Les sociétés filiales ont

par ailleurs connu une augmentation sans précédent de 188 M\$ de leurs bénéficiés. À titre d'exemple, tel qu'il est décrit plus loin dans la présente section, Desjardins Sécurité financière, dans le domaine des assurances de personnes, a enregistré un bénéfice net record de 130 M\$ en 2004, ce qui représente une hausse de 20 M\$ ou 18,2 % sur 2003. De plus, Desjardins Groupe d'assurances générales a réalisé une hausse considérable de 81 M\$ de son bénéfice, qui s'établit à 127 M\$ en 2004. Dans le même ordre d'idées, Desjardins Capital de risque a connu une amélioration marquée de ses résultats en 2004, avec un bénéfice de 8 M\$ alors qu'il affichait une perte de 51 M\$ l'année dernière.

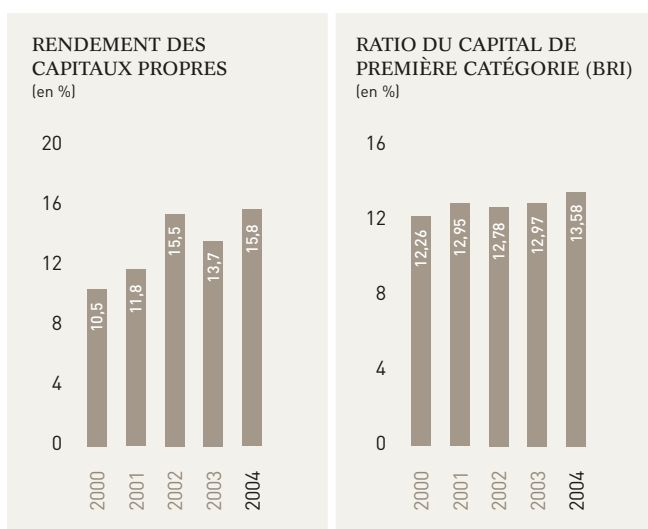


Ces excellents résultats ont permis au Mouvement Desjardins de comptabiliser des ristournes aux membres-propriétaires de 372 M\$ pour l'exercice 2004, comparativement à 443 M\$ en 2003. Malgré de meilleurs excédents, le niveau des ristournes aura baissé en 2004 ; cette situation s'explique par la volonté, pour les caisses, d'augmenter leur capitalisation pour se conformer aux nouvelles normes internationales et, par conséquent, de retenir davantage d'excédents. La forte croissance, de près de 6 G\$, des activités de financement des caisses, a donc forcé celles-ci à verser des montants plus importants dans leurs réserves pour ainsi assurer le maintien d'une capitalisation adéquate et la pérennité du Mouvement Desjardins.

Au cours des trois dernières années, le Mouvement Desjardins a cependant retourné la somme impressionnante de 1,3 G\$ à ses membres-propriétaires, ce qui témoigne de façon éloquente de sa distinction coopérative. Cette distribution représente 35 % des excédents avant ristournes au cours de cette période. De plus, cette année, une somme de 52 M\$, soit 9 M\$ de plus que l'an dernier, a été retournée à la collectivité sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études.

Le rendement des capitaux propres s'établit à 15,8 % pour 2004, comparativement à 13,7 % un an plus tôt. Ce niveau permet de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour obtenir la capacité d'investir dans des projets de développement sélectionnés et de continuer d'être à l'affût d'occasions de développement rentables tant au Québec qu'ailleurs au Canada.

En matière de capitalisation, le Mouvement Desjardins préconise le maintien d'un niveau suffisant et adéquat de fonds propres pour assurer un degré de sécurité élevé face aux risques auxquels il est exposé dans le cours normal de ses affaires. De plus, la qualité de ces fonds propres, constitués à 79,3 % de réserves au 31 décembre 2004 contre 77,2 % à pareille date en 2003, permet de présenter un ratio du capital de première catégorie qui se situe à 13,58 %, l'un des meilleurs de l'industrie. En mars 2004, le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Capital Desjardins, a procédé à une émission publique d'obligations de premier rang d'une valeur de 450 M\$ auprès d'investisseurs canadiens. Cette émission est la première à être réalisée aux termes d'un prospectus simplifié qui permet l'émission d'obligations de premier rang d'une valeur maximale de 2 G\$ sur une période ne pouvant excéder 25 mois. Cette transaction a procuré au Mouvement Desjardins les capitaux nécessaires pour raffermir sa capitalisation dans un contexte de forte croissance de ses activités.



Il est à noter que le Mouvement Desjardins a fait le choix stratégique de maintenir un niveau de capital de première catégorie supérieur à celui des banques.

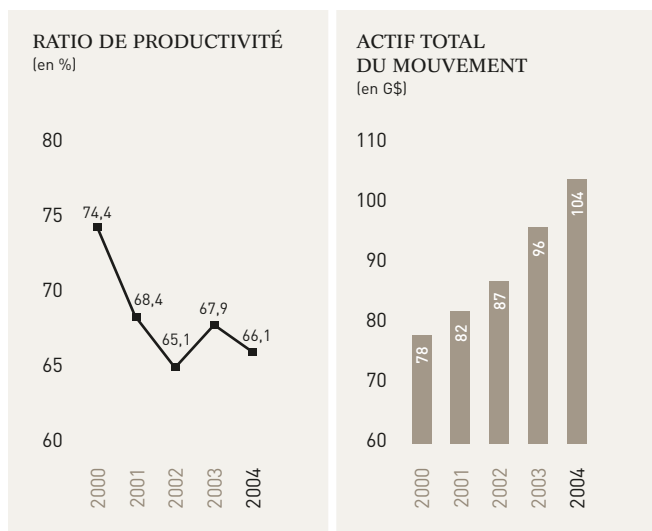
Les travaux débutés en 2002 liés à la mise en place d'une gestion intégrée des risques à l'échelle de tout le Mouvement, en conformité avec les attentes et exigences du nouvel Accord de Bâle, se sont poursuivis en 2004. Ces travaux favorisent principalement la progression constante des capacités d'évaluation des risques d'un groupe financier en reliant étroitement les exigences des fonds propres aux risques réels de l'institution.

Le revenu total du Mouvement des caisses Desjardins s'élève à 8 441 M\$, ce qui représente une progression de 710 M\$ ou 9,2 % par rapport à 2003. Les autres revenus se sont bonifiés de 673 M\$ ou 15,7 % comparativement à 2003, atteignant 4 953 M\$. Plus du tiers de cette variation est attribuable aux revenus de primes nettes qui reflètent l'excellente croissance des affaires réalisées par les filiales en assurance. D'autre part, l'application, à partir du 1^{er} janvier 2004 de la nouvelle note d'orientation (NOC-13) sur les relations de couverture, a eu pour effet d'accroître les autres revenus de 102 M\$, soit le gain non réalisé de 30 M\$ découlant de la variation de juste valeur de produits dérivés n'ayant pas été désignés dans une relation de couverture et les intérêts de 72 M\$ sur ces produits dérivés, présentés antérieurement dans le revenu d'intérêt. Le revenu net d'intérêt, quant à lui, s'établit à 3 488 M\$, en hausse de 37 M\$ ou 1,1 % sur 2003, et ce malgré le fait que des revenus d'intérêt de 72 M\$ sur des produits dérivés ne sont plus inclus dans ce poste. La progression du revenu net d'intérêt résulte d'une croissance soutenue des affaires et d'une gestion prudente et efficace du risque de taux.

La dépense de provisions pour pertes sur créances s'établit à 94 M\$ en 2004, soit 19 M\$ ou 25,3 % de plus que le montant inscrit à ce titre un an plus tôt, conséquence d'une croissance du volume d'affaires. Cependant le Mouvement Desjardins a une excellente qualité de portefeuille de prêts. Cette charge représente 0,13 % du portefeuille moyen de prêts bruts par rapport à 0,11 % en 2003.

Les frais autres que d'intérêt s'élèvent à 6 840 M\$, affichant une augmentation de 351 M\$ ou 5,4 % sur 2003 qui provient surtout des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance, conséquence directe d'une progression des affaires en assurance. La hausse enregistrée au poste des salaires et avantages sociaux découle en grande partie des ajustements salariaux effectués l'an dernier, lesquels n'étaient pas en vigueur au tout début de l'exercice 2003, de l'indexation annuelle des salaires, de l'augmentation des effectifs dans certaines composantes du secteur de l'intermédiation financière, de la comptabilisation des coûts associés aux régimes d'intéressement des employés, ainsi que des coûts de partenariat concernant la gestion des services informatiques, attribuables à la croissance du volume d'affaires.

Le ratio de productivité, calculé à partir des résultats du secteur de l'intermédiation financière en prenant en considération la quote-part des bénéficiaires, de 309 M\$ en 2004, résultant des investissements des caisses dans les sociétés filiales, s'établit à 66,1 % pour 2004, une amélioration de 180 points de base par rapport au ratio de 67,9 % de l'année dernière. Malgré la croissance de 9,1 % des frais autres que d'intérêt qu'a connue ce secteur, le revenu total incluant le bénéfice des sociétés filiales a progressé dans une proportion plus importante, soit 12,2 % en raison principalement de l'apport de 188 M\$ des sociétés filiales aux résultats des caisses, apport qui a permis de bonifier de l'ordre de 300 points de base le ratio de productivité de ce secteur. Rappelons qu'une baisse de ce ratio signifie qu'il en coûte moins cher pour générer un dollar de revenus.



Au 31 décembre 2004, l'actif total du Mouvement se chiffre à 103,6 G\$, en hausse de 7,3 G\$ ou 7,6 %, par rapport à un an plus tôt. La progression soutenue des volumes d'affaires, surtout dans les activités de financement, comme l'habitation, a fortement contribué à cette poussée. Le Mouvement a tiré profit de l'essor impressionnant de la construction de nouveaux logements en 2004 et d'un marché de la vente de maisons existantes qui est demeuré très dynamique.

Au 31 décembre 2004, l'ensemble des biens pour lesquels le Mouvement agissait à titre de fiduciaire ou de gestionnaire s'élevait à 203,8 G\$, en hausse de 31,4 G\$ ou 18,2 % sur 2003. La tenue somme toute favorable des marchés boursiers qui a prévalu en 2004 a favorisé cette progression. Quant aux biens sous gestion, ils se chiffraient à 10,4 G\$ à la fin de 2004, comparativement à 9,9 G\$ un an plus tôt, ce qui montre une progression de 500 M\$ ou 5 %.

Apport aux excédents par secteur d'activité La performance financière de chacun des secteurs d'activité du Mouvement est décrite sommairement ci-après et une analyse financière détaillée est présentée dans les sections subséquentes.

Le secteur de l'intermédiation financière, où évolue principalement le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario, enregistre des excédents de 763 M\$ en 2004, une avancée de 50 M\$ ou 7 % sur 2003. Cette progression a été favorisée par un accroissement de 276 M\$ ou 7,5 % du revenu total obtenu grâce à la hausse du revenu net d'intérêt et qui s'explique par la croissance du volume d'affaires, surtout dans les activités de financement hypothécaire résidentiel, conjuguée à une gestion prudente et efficace du risque de taux ainsi qu'à une progression des diverses catégories d'autres revenus. Toutefois, la hausse de rentabilité a été amoindrie par l'augmentation de 236 M\$ ou 9,1 %, des frais autres que d'intérêt, principalement au poste des charges liées à la rémunération du personnel. Aussi, les résultats de 2004 affichent une dépense de provisions pour pertes sur créances de 111 M\$ contre 82 M\$ un an plus tôt. Le secteur de l'intermédiation financière présente une très bonne qualité de portefeuille de prêts.

La solide rentabilité enregistrée par le secteur des assurances, des services fiduciaires et de la gestion d'actifs a fortement contribué à l'excellente performance financière globale du Mouvement. En effet, le bénéfice net de ce secteur totalise 303 M\$ pour l'exercice de 2004, ce qui constitue une progression considérable de 132 M\$ ou 77,2 % comparativement à l'année précédente. L'apport de ce secteur aux résultats cumulés du Mouvement représente 28,3 % en 2004, montrant donc une importante hausse en comparaison avec la contribution de 20,5 % l'an dernier. Cet impressionnant résultat a été réalisé grâce à l'excellente performance des filiales en assurance, particulièrement celle d'assurance de dommages, en raison de la croissance des primes, d'une amélioration au chapitre des réclamations, de la baisse des coûts d'exploitation et de l'amélioration des revenus de placement.

En ce qui a trait au secteur des valeurs mobilières, du capital de risque et autres, il affiche un bénéfice net de 6 M\$ au terme de l'année 2004 comparativement à un déficit de 50 M\$ en 2003. Cette évolution positive importante a été réalisée principalement grâce aux filiales du secteur de l'investissement de capital de risque, qui rapportent un bénéfice net de 8 M\$ alors qu'elles affichaient une perte nette de 51 M\$ en 2003. L'amélioration de ces résultats est attribuable principalement à l'augmentation de la valeur des investissements détenus dans les entreprises des secteurs traditionnels. Quant à la filiale Valeurs mobilières Desjardins (VMD), elle poursuit activement son plan de développement dont les effets positifs se font de plus en plus sentir : ses revenus ont crû de 33 % par rapport à l'exercice financier précédent. Cependant, malgré un environnement de marchés difficile au cours des neuf derniers mois de l'exercice 2004, les VMD dégagent une légère perte nette de 0,1 M\$, une nette amélioration en comparaison d'une perte nette de 4 M\$ en 2003.

CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈREMENT IMPORTANTES

La description des conventions comptables du Mouvement des caisses Desjardins est essentielle à la compréhension et à l'interprétation des résultats présentés dans les états financiers cumulés au 31 décembre 2004. Les principales conventions comptables sont décrites à la note 1, aux pages 112 à 117. Certaines de ces conventions revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement des caisses Desjardins, du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations, dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes. Le texte qui suit traite de ces conventions.

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles liées au portefeuille d'éléments au bilan et hors bilan et son appréciation de la conjoncture économique; elle comprend les provisions spécifiques et la provision générale. En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le risque de crédit est évalué régulièrement et des provisions spécifiques sont établies distinctement, prêt par prêt, sur chacun des prêts considérés comme douteux. De plus, une provision générale est comptabilisée afin de refléter la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de prêts qui n'a pas été classée parmi les prêts douteux. La provision générale est établie à partir d'un modèle statistique en considérant l'évolution des pertes par catégorie de prêts. De plus, un montant additionnel est pris en compte afin de refléter l'impact de facteurs économiques et autres.

Certains éléments peuvent influencer sur les jugements et les estimations de la direction concernant la provision cumulative pour pertes sur créances, dont le risque inhérent aux portefeuilles de prêts, le montant et la date des paiements prévus, les taux de perte prévus et la situation économique. Tout changement important dans ces facteurs pourrait causer une modification du montant constaté actuellement de la provision cumulative pour pertes sur créances.

Une analyse détaillée des méthodes utilisées pour la gestion du risque de crédit du Mouvement des caisses Desjardins, se trouve à la page 102 du rapport de gestion.

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR

Le Mouvement des caisses Desjardins comptabilise au bilan, à la juste valeur, les titres du portefeuille de négociation et les instruments financiers dérivés, et les gains ou pertes qui en découlent sont constatés tel que décrit à la note 1 afférente aux états financiers cumulés.

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées en fonction des cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, le Mouvement détermine les justes valeurs à l'aide des cours du marché d'instruments financiers semblables ou par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt du marché, appliqués aux montants prévus jusqu'à l'échéance. Des écarts entre les hypothèses formulées et les résultats réels pourraient se traduire par des justes valeurs et des résultats financiers différents.

Dans le cas des instruments dérivés hors bourse, le Mouvement détermine la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement. Les méthodes, modèles et hypothèses utilisés aux fins de l'établissement des prix et de l'évaluation des instruments dérivés sont subjectifs et pourraient donner lieu à des justes valeurs et des résultats financiers différents.

PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES L'évaluation des provisions mathématiques nécessite beaucoup d'estimations qui ont une influence sur les résultats financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins. La direction doit formuler des hypothèses relativement à la mortalité et la morbidité, les taux de déchéance, les revenus de placements futurs projetés et les charges d'exploitation prévues.

Le processus de détermination des provisions mathématiques comporte nécessairement des risques d'écart défavorable par rapport à l'estimation la plus probable, risques qui varient en proportion de la durée de la période d'estimation et de la volatilité éventuelle de chacune des composantes. En raison de ces incertitudes, les écarts d'estimation les plus probables sont comblés au moyen de marges pour écarts défavorables, ce qui entraîne une augmentation du montant des provisions mathématiques et une diminution des excédents avant ristournes aux membres qui seraient normalement constatés à l'entrée en vigueur des contrats.

L'évaluation des provisions actuarielles est revue annuellement par des spécialistes certifiés qui tiennent compte de l'évolution des différentes hypothèses et des normes édictées par l'Institut Canadien des actuaires.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS Le Mouvement des caisses Desjardins offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées, dans le cadre d'un régime interentreprises. Il offre également aux employés retraités de conserver certaines protections d'assurance, aussi dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées. Le calcul des obligations au titre des prestations constituées et des charges nettes au titre des régimes nécessite le recours à des évaluations actuarielles et à des hypothèses. Les principales hypothèses sont les taux de mortalité, le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes et la croissance des coûts des soins de santé. Le calcul de la juste valeur de l'actif des régimes se base sur une valeur liée au marché. Une variation des résultats actuariels futurs réels par rapport aux résultats prévus dans les hypothèses formulées pourrait avoir une incidence sur la charge nette liée aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition inscrits au bilan cumulé du Mouvement des caisses Desjardins ne sont pas amortis mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. Ce dernier consiste en une comparaison, par unité d'exploitation, de la juste valeur de l'écart d'acquisition par rapport à sa valeur comptable. La juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux monétaires ou par les valeurs de réalisation nettes selon la méthode la plus appropriée. Ces techniques nécessitent que la direction effectue des hypothèses qui pourraient entraîner une incidence sur les résultats financiers.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS Le calcul de la charge d'impôts sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à l'état cumulé des résultats et à l'état cumulé des modifications survenues dans les capitaux propres. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôts sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les lois fiscales qui régissent le Mouvement des caisses Desjardins ainsi que les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôts futurs seront contre-passés. Si l'interprétation du Mouvement diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contre-passations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES EN 2004

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement des caisses Desjardins a adopté de façon prospective les exigences du chapitre 1100 intitulé « Principes comptables généralement reconnus » publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce chapitre établit des normes de communication de l'information financière en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et indique les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans le cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. L'application de cette norme élimine certaines pratiques qui pouvaient être appliquées dans une industrie spécifique. La seule incidence pour le Mouvement Desjardins provient d'un changement de présentation au regard du règlement de compensation, en vertu duquel des montants sont échangés entre institutions financières. Les montants nets à recevoir des institutions financières sont maintenant présentés à l'actif tandis que les montants nets à payer aux institutions financières sont présentés au passif. Au 31 décembre 2003, le solde net des institutions financières était présenté à l'actif. De plus, certains autres effets en transit ont été reclassés. L'incidence de ces reclassements sur les états financiers cumulés a été négligeable.

Relations de couverture Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement a adopté la note d'orientation en comptabilité intitulée « Relations de couverture » (NOC-13) publiée par l'ICCA ainsi que l'abrégé des délibérations du comité sur les problèmes nouveaux intitulé « Comptabilisation des instruments dérivés détenus à des fins de transactions (Négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture » (CPN-128). Cette note d'orientation traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture et indique les circonstances où l'on doit cesser d'appliquer la comptabilité de couverture. En vertu du CPN-128, chaque instrument dérivé ne se qualifiant pas à la comptabilité de couverture doit être évalué à la juste valeur et être constaté au bilan à titre d'actif ou de passif et les variations de la juste valeur doivent être constatées dans les résultats.

Dans le cadre de l'adoption de la note d'orientation au 1^{er} janvier 2004, le Mouvement a révisé ses conventions comptables afin de constater au bilan l'ensemble des instruments financiers dérivés à la juste valeur alors qu'auparavant seuls ceux utilisés aux fins de négociation étaient présentés ainsi. Le bilan au 31 décembre 2003 a, de ce fait, été retraité, ce qui a eu pour effet d'accroître les postes « Actifs liés aux produits dérivés » et « Autres passifs – Autres » de 81 M\$ et de diminuer les postes « Passifs liés aux produits dérivés » et « Autres actifs – Autres » de 375 M\$. Ainsi, les justes valeurs positives et négatives, de même que les gains et les pertes reportés en résultant, sont présentés à titre d'actifs et de passifs. De plus, à cette même date, le Mouvement a évalué ses relations de couverture existantes et a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture à celles qui ne répondaient pas à toutes les conditions d'application. L'incidence de cette note d'orientation sur les résultats cumulés de l'exercice est un gain de 30 M\$ avant impôts.

Dépréciation d'actifs à long terme Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement des caisses Desjardins a adopté de façon prospective les exigences du chapitre 3063 intitulé « Dépréciation d'actifs à long terme » publié par l'ICCA. Ce chapitre fournit des directives quant à la constatation, à la mesure et à la présentation des dépréciations d'actifs à long terme et remplace les dispositions concernant les dépréciations

auparavant incluses dans le chapitre 3061 « Immobilisations corporelles ». En vertu de cette nouvelle norme, une perte de valeur doit être constatée pour un actif destiné à être utilisé lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Le montant de la perte à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités Le Mouvement des caisses Desjardins a adopté les nouvelles règles comptables énoncées dans la norme intitulée « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités », présentée au chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, relativement aux opérations de sortie amorcées après le 1^{er} mai 2003. En vertu de cette norme, les actifs à long terme destinés à la vente doivent être évalués à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente si cette dernière valeur est inférieure. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables. Ces actifs sont maintenant présentés parmi les « Autres actifs – Autres » au bilan cumulé. Il n'y a pas eu d'effet sur les états financiers cumulés du Mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES À ADOPTER

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Le 1^{er} janvier 2005, le Mouvement Desjardins adoptera la note d'orientation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant la comptabilité intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15). Les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) comprennent les entités dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'un tiers. En vertu de cette norme, une EDDV doit être consolidée par son principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majeure partie des pertes prévues et/ou a la possibilité de recevoir les principaux rendements résiduels. Dans ce contexte, le Mouvement devra consolider, au 1^{er} janvier 2005, une fiducie dans laquelle la filiale d'assurance de personnes détient une participation de 54 M\$ représentant 90 % des unités. L'application de cette note d'orientation occasionnera des augmentations de l'actif et du passif de 374 M\$. Aussi, le Mouvement devra consolider une coopérative financière ontarienne, soit la Desjardins Credit Union inc., à laquelle il accorde un soutien financier. L'incidence au 1^{er} janvier 2005 de la consolidation de cette entité à détenteurs de droits variables aura pour effet une augmentation de 1 879 M\$ de l'actif, de 1 898 M\$ du passif et en une diminution des excédents non reportés de 19 M\$.

Passif et capitaux propres Le 1^{er} janvier 2005, le Mouvement Desjardins adoptera les nouvelles règles comptables concernant le classement des instruments financiers dans le passif ou dans les capitaux propres. Les modifications exigent que les obligations contractuelles qui peuvent être réglées au choix de l'émetteur en émettant une quantité variable d'instruments de capitaux propres lui appartenant soient présentées à titre de passif et non de capitaux propres. Ces nouvelles exigences n'auront pas d'incidence sur les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

Voir la note 2 afférente aux états financiers cumulés du Mouvement pour obtenir des détails sur ces modifications futures.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale a approché 5 % en 2004, sa meilleure performance en près de 30 ans. L'année s'est amorcée par une forte reprise qui a graduellement cédé le pas à une expansion plus modérée. Le climat d'incertitude à l'échelle internationale s'est amplifié avec la flambée des prix du pétrole, ralentissant l'activité économique au fil des mois. L'Europe et le Japon ont été particulièrement touchés par l'ascension du prix de l'or noir et par l'appréciation de leur devise devant le dollar américain, ce qui a affaibli leur croissance. Le cycle d'expansion s'est poursuivi en Amérique du Nord, amenant les banques centrales du Canada et des États-Unis à amorcer leur resserrement monétaire en seconde moitié d'année.

Sur les marchés financiers, les importantes fluctuations des principales devises dans le monde ont retenu l'attention. Le dollar américain s'est fortement déprécié par rapport aux autres grandes monnaies par suite de l'amplification des déficits budgétaires et du commerce extérieur aux États-Unis. La position enviable du Canada à ce chapitre, notamment le surplus budgétaire fédéral et l'excédent commercial, a favorisé dans ce contexte l'appréciation du huard. Celui-ci est passé de 77 cents US au début de 2004 à un sommet de 85 cents US à la fin de novembre, soit le plus haut niveau depuis 1992. Le dollar a par la suite perdu un peu d'altitude pour clôturer l'année à 83,2 cents américains.

Les prix du pétrole ont également secoué les principales places financières. Ceux-ci se sont littéralement envolés sous l'effet des craintes d'approvisionnement associées aux tensions géopolitiques et de la forte demande attribuable à l'expansion rapide de l'économie planétaire. Les prix ont franchi en octobre le seuil de 55 \$US le baril⁽¹⁾ avant de se replier autour de 43 \$US en fin d'année. Cette ascension des prix du pétrole a modéré les attentes envers la croissance économique, et, par ricochet, les profits des entreprises. Cela a par conséquent refroidi l'ardeur des investisseurs boursiers. Néanmoins, les marchés américain et canadien ont fait des gains substantiels avec une appréciation de 9 % du S&P 500 et de 12,5 % pour le S&P/TSX.

(1) Prix du WTI à New York.

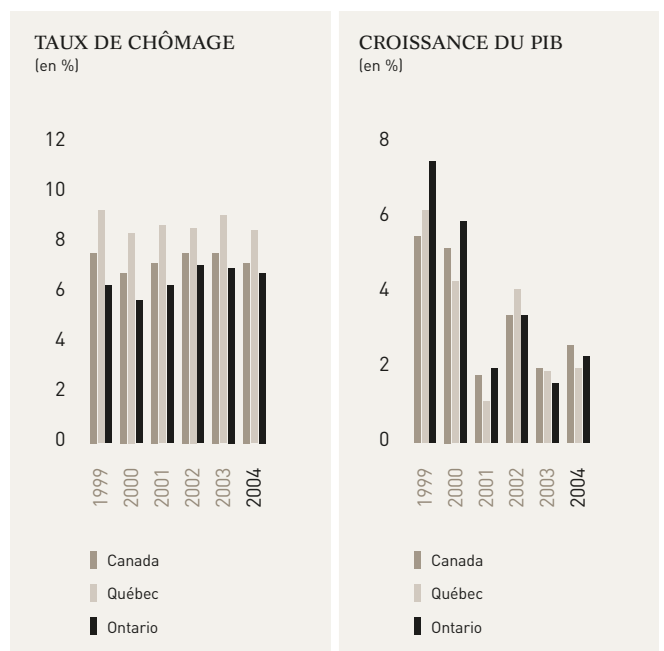
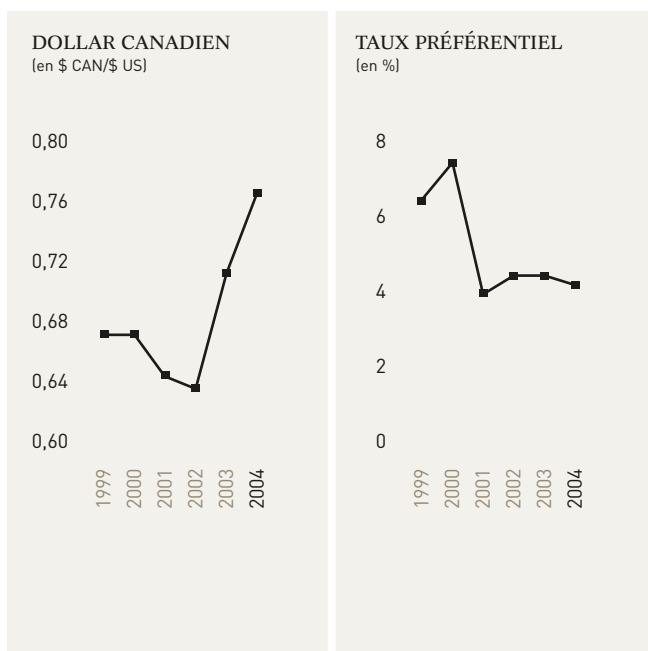
Le Canada a poursuivi son expansion, mais la situation s'est quelque peu assombrie en raison de l'ascension du dollar canadien et de la réduction de cadence de l'économie américaine. Les entreprises exportatrices ont été touchées, cela freinant la contribution du commerce extérieur à la croissance économique. La progression du PIB réel a néanmoins approché 2,5 % en 2004, une accélération en regard du 2 % de l'année précédente. Les hésitations de l'économie canadienne, jumelées à l'appréciation de la devise, ont incité la Banque du Canada à effectuer une pause dès décembre dans son resserrement monétaire. Le taux d'escompte a ainsi clôturé l'année à 2,75 %.

Le secteur industriel, déjà confronté à la vive concurrence des pays émergents, a poursuivi sa période d'ajustement. L'investissement en équipement de pointe s'est raffermi avec l'appréciation de la devise, qui a abaissé le coût du matériel importé des États-Unis. Les manufacturiers canadiens sont demeurés prudents, limitant l'embauche, ce qui a gêné la création d'emplois. Celle-ci a tout de même été respectable grâce au dynamisme des autres secteurs d'activité, abaissant le taux de chômage à près de 7 % en 2004.

L'amélioration du marché du travail et le bas niveau des taux d'intérêt ont permis aux ménages de demeurer l'un des piliers de la croissance économique. Les dépenses de consommation ont maintenu un bon rythme tandis que la construction résidentielle a connu sa meilleure période depuis la fin des années 80. Les entreprises ont également contribué à la progression du PIB réel par le biais de leurs investissements.

PERSPECTIVES POUR 2005

L'expansion économique nord-américaine se poursuivra en 2005. Les indices précurseurs suggèrent que la croissance pourrait être plus mitigée en début d'année, puis s'accélérer par la suite. Dans ce contexte, la pause dans le resserrement monétaire au Canada se prolongera, mais une remontée des taux directeurs est néanmoins pressentie au fil de 2005. L'inflation restera sous contrôle et l'économie approchera de son plein potentiel de production. Cela se traduira par une progression du PIB réel semblable ou légèrement supérieure à l'an dernier au Canada, au Québec et en Ontario.



REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

DESCRIPTION DU SECTEUR Le secteur de l'intermédiation financière inclut les activités de financement, de collecte d'épargne, de cartes de crédit et de caisse centrale. Tant les services de détail que les services de gros sont assurés par ce secteur. Une gamme étendue de services financiers est offerte aux membres et clients.

Ainsi, le secteur de l'intermédiation financière dessert principalement le Québec, avec un réseau décentralisé de 548 caisses et 55 centres financiers aux entreprises répartis dans toutes les régions du Québec et appuyé par une fédération qui dispense des services spécialisés permettant de compléter son offre de service aux membres et clients. De plus, l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 de l'entente de partenariat conclue entre le Mouvement des caisses Desjardins et le réseau des caisses de l'Ontario a ajouté au réseau physique 24 caisses et 3 centres financiers aux entreprises en Ontario. Les résultats financiers de ces caisses et de la Fédération de l'Ontario font dorénavant partie intégrante des résultats du secteur de l'intermédiation financière.

Le secteur est également associé à des activités à l'extérieur de ces deux provinces, notamment 40 caisses et les fédérations du Manitoba et de l'Acadie qui sont membres auxiliaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, mais qui sont régies par un ensemble de lois et de règlements qui leur sont propres et qui ne font pas partie des résultats financiers du secteur de l'intermédiation financière. La Caisse centrale Desjardins est active, à titre d'agent financier et de trésorier du Mouvement, dans des transactions réalisées à l'échelle nationale et internationale.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE La concentration élevée des services financiers bancaires au Canada entraîne pour l'industrie une saturation des marchés, de sorte que l'augmentation des parts de marché d'un joueur se fait nécessairement au détriment d'un autre. Nos concurrents déploient beaucoup d'énergie à dominer des segments d'affaires qu'ils qualifient de plus lucratifs, notamment la gestion du patrimoine, dans le but premier de maximiser leurs profits et de satisfaire les actionnaires.

RÉALISATIONS DE 2004

- Croissance des excédents avant ristournes de 50 M\$ ou 7 %.
- Le secteur de l'intermédiation financière a un actif de 87,4 G\$; sa progression de 8 % a été favorisée par une hausse marquée des activités de financement, principalement en habitation. C'est la meilleure performance depuis plus de 10 ans.
- Acteur de premier plan qui se confirme avec des parts de marché au Québec de 39 % dans le prêt hypothécaire résidentiel, 42,4 % dans le prêt agricole et 44,6 % au chapitre des activités de collecte d'épargne personnelle au bilan.
- Dynamisme de développement du marché de la gestion du patrimoine par le lancement d'une nouvelle gamme de fonds Desjardins et la création d'un nouveau produit indiciel ; progression sensible des parts de marché au Québec dans la gestion du patrimoine en 2004.
- Participation au développement de toutes les régions au Québec avec la mise en place de centres financiers aux entreprises, afin de répondre aux besoins propres aux entreprises.
- Percée importante de la Caisse centrale Desjardins par le biais du marché de la syndication bancaire au Canada et création d'une filiale de prêts commerciaux en vue de permettre au Mouvement Desjardins d'accompagner les grandes et moyennes entreprises dans des transactions de financement liées à leurs activités aux États-Unis.
- Développement accéléré de la ligne d'affaires entreprises se traduisant par un gain appréciable de 0,5 % de son taux de pénétration au Québec, pour le porter à 23,5 %.
- Amélioration significative de l'offre de services internationaux, notamment en matière de transactions électroniques.
- Les services d'accès et de paiements électroniques – Services AccèsD, les services de cartes et les services de financement au point de vente – habitation, automobile et biens durables, ont connu une forte progression du nombre de transactions et du volume d'affaires.
- Poursuite du Plan ressources humaines 2002-2005 par des investissements importants.
- Efforts concertés des caisses, de la Fédération, de la Caisse centrale Desjardins et des autres filiales pour maintenir auprès de nos membres et clients l'offre de service la plus complète de l'industrie.
- Indice global de satisfaction des membres en progression, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

STRATÉGIE

Le secteur de l'intermédiation financière est une coopérative de services financiers performante reconnue pour la relation distinctive qu'elle entretient avec ses membres et son milieu, pour son offre adaptée à leurs besoins et pour son réseau intégré. Le secteur de l'intermédiation financière est un centre d'expertise financière et donne aux membres accès à l'ensemble de l'offre du Mouvement des caisses Desjardins.

Les stratégies suivantes, issues du plan stratégique 2003-2005, ont été maintenues en 2004 ; elles contribueront à réaliser cette vision :

- Stratégie entreprises : Le Mouvement se donnera les moyens d'occuper, sur le marché québécois des entreprises, une position qui correspond à son poids économique et de se placer sur la voie du leadership quant aux parts de marché.
- Stratégie particuliers : Le Mouvement désire devenir le principal gestionnaire du patrimoine financier au Québec tout en continuant de servir tous les segments de marché avec du personnel compétent et des produits concurrentiels. Au cours de cette période, l'enjeu des caisses sera de faire croître l'épargne et de protéger les acquis dans le crédit.
- Stratégie financière : Maintien d'une capitalisation forte afin que le Mouvement assure son développement et obtienne un rendement du capital suffisant pour conserver sa position sur les marchés financiers et assurer ainsi un retour élevé dans la communauté.
- Stratégie Fédération : La Fédération représente un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La Fédération est un centre d'expertise, partenaire des caisses.

PERSPECTIVES Assurer une performance solide et durable permettant de consolider notre distinction coopérative visant la volonté des caisses à verser des ristournes à leurs membres avoisinant 35 % des excédents après impôts pour 2005 et 2006.

Le Mouvement veut demeurer l'institution financière la plus accessible au Québec tout en maximisant la performance et la synergie de ses réseaux de distribution. C'est dans cette optique que se poursuit la transformation du réseau physique des caisses, qui devrait compter entre 450 et 500 caisses au Québec d'ici la fin de 2005. Ces caisses exploiteraient alors pas moins de 1 000 points de service où les membres auront accès au personnel. Ajoutons que Desjardins possède le plus important parc de guichets automatiques au Québec et prévoit l'expansion de celui-ci en Ontario afin d'accroître l'accessibilité des services pour les nouvelles clientèles dans les points de service de la Desjardins Credit Union et dans les caisses populaires du réseau ontarien.

Le secteur de l'intermédiation financière entend continuer à développer la ligne d'affaires entreprises afin d'augmenter l'encours du portefeuille des secteurs commercial et industriel, de faire croître la part de marché de 23 % en 2003 à 25 % d'ici la fin de 2006 et de tirer des revenus additionnels. Desjardins veut demeurer la plus grande force d'affaires au Québec en témoignant de la distinction coopérative dans le marché en valorisant les 55 centres financiers aux entreprises (CFE) au Québec et les trois de l'Ontario. La proximité, la complicité et l'efficacité des CFE, est une formule propre à Desjardins, qui la différencie des concurrents.

Le secteur de l'intermédiation financière veut davantage bonifier son approche en tant que groupe d'experts pour augmenter la satisfaction de ses membres et occuper une plus grande place sur le marché de la gestion des avoirs.

Le réseau de distribution virtuel du Mouvement Desjardins est très performant et l'utilisation par les membres de la gamme complète de services électroniques personnalisés est en forte progression. Le Mouvement vise à être un leader dans l'industrie pour l'offre de services électroniques innovateurs, facilitateurs et sécuritaires, et ce, tout en assurant le développement rentable du réseau.

Le secteur de l'intermédiation financière vise à maintenir une saine rentabilité en misant sur le développement d'affaires rentables au Québec et ailleurs pour accroître ses revenus et diversifier son risque de marché. À cet égard, la Desjardins Credit Union (DCU), la plus importante *credit union* en Ontario avec un actif de près de 2 G\$, permettra à Desjardins d'offrir aux quelque 75 000 sociétaires et clients, graduellement à compter de 2005, une gamme de produits et services comparables à celle disponible dans les caisses du Québec, et d'accroître le développement de ses affaires.

Tableau 3 INTERMÉDIATION FINANCIÈRE : RÉSULTATS SECTORIELS

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
Revenu total ⁽¹⁾	3 962 \$	3 686 \$	3 555 \$
Provisions pour pertes sur créances	111	82	113
Frais autres que d'intérêt	2 822	2 586	2 366
EXCÉDENTS APRÈS IMPÔTS ET AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES⁽¹⁾	763	713	780
Apport aux excédents cumulés	71,2 %	85,5 %	90,5 %
Ristournes aux membres	372 \$	443 \$	492 \$
Actif moyen⁽²⁾	83 907	76 715	70 827
Prêts moyens	70 549	63 972	58 532
Dépôts moyens	73 514	66 938	62 431
RATIOS CLÉS⁽³⁾			
Ratio de productivité	66,1 %	67,9 %	65,1 %
Rendement des capitaux propres	15,8	13,7	15,5

(1) Les données du secteur de l'intermédiation financière excluent la quote-part des bénéfices résultant des investissements des caisses dans les sociétés filiales, lesquels se chiffrent à 307 M\$ pour 2004 (121 M\$ en 2003 et 82 M\$ en 2002).

(2) L'actif moyen du secteur de l'intermédiation financière exclut la valeur moyenne du placement comptabilisé à la valeur de consolidation résultant des investissements des caisses dans les sociétés filiales, lequel se chiffre à 1,6 G\$ pour 2004 (1,4 G\$ en 2003 et 1,3 G\$ en 2002).

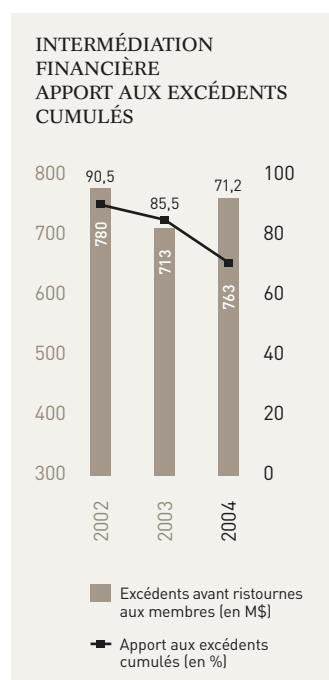
(3) Ces ratios prennent en considération la quote-part des bénéfices produits par les investissements des caisses dans les sociétés filiales.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS En 2004, le secteur de l'intermédiation financière a terminé son exercice financier avec des excédents avant ristournes aux membres de 763 M\$, par rapport à 713 M\$, ce qui représente une hausse intéressante de 50 M\$ ou 7 %. La rentabilité a été grandement favorisée par la croissance soutenue du volume d'affaires, particulièrement des activités de financement hypothécaire résidentiel et ce, autant dans le marché des nouveaux logements que dans celui de la revente. Toutefois, l'augmentation des frais autres que d'intérêt est venue amoindrir la rentabilité, principalement en ce qui concerne les charges liées à la rémunération du personnel et aux honoraires liés aux ententes de partenariat pour la gestion des opérations informatiques.

L'apport de ce secteur aux résultats de l'ensemble du Mouvement des caisses Desjardins atteint 71,2 %, comparativement à 85,5 % l'an dernier. Cette réduction du ratio d'apport aux excédents du Mouvement s'explique par l'excellente rentabilité dans les autres secteurs d'activité, qui, globalement, affichent en 2004 un accroissement de 186 M\$ et représentent des excédents après impôts de 307 M\$, augmentant par le fait même le poids relatif qu'occupe la rentabilité des sociétés réalisant des activités connexes à l'intermédiation financière.

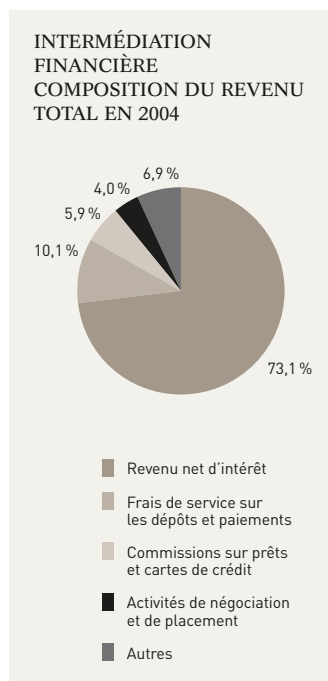
Les ristournes aux membres-propriétaires comptabilisées en 2004 s'élèvent à 372 M\$ alors qu'elles étaient de 443 M\$ en 2003. La forte croissance de l'ensemble des activités de financement des caisses, de près de 6 G\$, notamment en habitation, les incite à verser des sommes plus importantes dans leurs réserves, afin de pourvoir à un niveau de capitalisation qui permettra d'assurer un développement soutenu de leurs affaires.

L'indice de productivité, qui exprime le rapport entre les frais autres que d'intérêt et le total des revenus incluant les bénéfices des sociétés filiales, s'est amélioré en 2004, atteignant 66,1 % comparativement à 67,9 % l'an dernier. Malgré la hausse de 9,1 % des frais autres que d'intérêt, le revenu total a affiché un relèvement de 12,2 % sous l'effet combiné de la croissance des affaires et de l'excellente contribution aux résultats découlant des investissements des caisses dans les sociétés filiales. Quant au rendement des capitaux propres, soit les excédents avant ristournes aux membres sur les capitaux propres moyens, il atteint 15,8 % en 2004 comparativement à 13,7 % un an plus tôt. Ce résultat exceptionnel permet de dégager des marges de manœuvre pour faire face à des situations exceptionnelles, s'il y a lieu, et d'investir dans des projets de développement choisis.



Pour l'exercice financier 2004, le revenu net d'intérêt a crû de 24 M\$ pour s'établir à 2 896 M\$, en hausse de 0,8 %. La marge bénéficiaire nette d'intérêt a continué à se comprimer, passant de 3,75 % l'an dernier à 3,45 % en 2004, un recul de 30 centièmes. Ainsi, la hausse de l'actif moyen en 2004, de plus de 7,2 G\$, a permis de générer une augmentation du revenu net d'intérêt. Le réseau a donc su tirer profit de l'essor impressionnant de la construction de nouveaux logements cette année et d'un marché de la revente de maisons existantes qui est demeuré fort dynamique. De plus, la gestion du risque de taux d'intérêt qui s'effectue avec une stratégie d'optimisation et de stabilisation à moyen terme du revenu net d'intérêt des caisses a influencé les résultats de cette année par le fruit des décisions prises au cours des dernières années.

Les autres revenus se sont établis à 1 066 M\$, soit 252 M\$ ou 31 % de plus qu'à l'exercice précédent. Cette performance plus marquée que les années précédentes provient, entre autres, des activités de cartes de crédit dont les revenus ont progressé grâce à une croissance du volume d'affaires de VISA Desjardins, ainsi que des revenus tirés des opérations de marché réalisées avec la clientèle institutionnelle et commerciale de la Caisse centrale Desjardins, ce qui a permis d'accroître ces revenus de 13 M\$. De plus, la nouvelle norme comptable sur la comptabilisation des opérations de couverture (NOC-13), a eu pour effet de hausser les autres revenus de 94 M\$, soit des intérêts de 72 M\$ sur les produits dérivés autrefois présentés dans le revenu d'intérêt, qui font dorénavant partie des autres revenus et d'un gain non réalisé de 22 M\$ découlant de la variation de la juste valeur des produits dérivés n'ayant pas été désignés dans une relation de couverture.



En 2004, le secteur de l'intermédiation financière a passé en charge 111 M\$ de provisions pour pertes sur créances comparativement à 82 M\$ l'exercice précédent. Malgré cette hausse de 29 M\$, ce secteur d'activité montre toujours une excellente qualité du portefeuille de prêts. En effet, le solde des prêts douteux bruts sur le total des prêts bruts s'est amélioré, se situant à 0,47 % contre 0,70 % l'an dernier, une évolution essentiellement attribuable à la baisse de 129 M\$ ou 27,1 % de l'encours des prêts douteux bruts. Quant au taux de couverture globale, obtenu en divisant la provision cumulative pour pertes sur créances par le volume de prêts douteux bruts, la position est de 212,4 % par rapport à 167 % en 2003.

Les frais autres que d'intérêt sont en hausse de 236 M\$ ou 9,1 % depuis 2004, 129 M\$ étant associé à la rémunération, 46 M\$ à l'impartition de services de traitement et 61 M\$ aux autres charges.

Au chapitre des coûts en personnel, la croissance reflète les investissements dans nos ressources humaines tel que prévu dans le Plan ressources humaines 2002-2005, dont l'objectif est de devenir le chef de file en matière de qualité de la relation d'affaires. Ainsi, la hausse des frais liés aux ressources humaines est surtout attribuable à l'indexation annuelle des salaires ainsi qu'à l'augmentation des avantages sociaux y afférents, à la comptabilisation d'une charge supplémentaire associée au régime d'intéressement des employés, au repositionnement salarial des employés de caisses et de la Fédération et à l'ajout d'effectifs dans certaines composantes pour les activités de développement technologique, puis au développement des affaires des centres financiers. Quant aux coûts additionnels de 46 M\$ à titre de charge d'impartition de services de traitement, cette augmentation découle de la croissance du volume de traitement et de télécommunications. Enfin, l'augmentation des commissions et autres types de rémunération versés aux intermédiaires de marché sur les cartes de crédit et les activités de financement au point de vente, conjuguée à une dépense supplémentaire de 15 M\$ au titre du programme de récompenses BONIDOLLARS Desjardins accordé aux détenteurs de cartes inscrits à ce programme de fidélisation explique essentiellement la progression des autres frais.

En 2004, le secteur de l'intermédiation financière a connu un autre excellent exercice financier au chapitre de l'expansion de son actif qui s'établit au 31 décembre 2004 à 87,4 G\$, en hausse de 6,4 G\$, ou 8 % depuis le 31 décembre 2003. Ainsi, le dynamisme des caisses dans le marché de l'habitation et la croissance de leurs dépôts sont à l'origine de cet accroissement.

Au chapitre des activités de crédit, le secteur de l'intermédiation financière a affiché une croissance annuelle de 6,6 G\$ lui permettant de présenter un portefeuille de prêts bruts de 74,6 G\$, ce qui représente une progression de 9,7%. La bonne tenue des économies québécoise et ontarienne n'est pas étrangère à cet excellent résultat; en effet l'effervescence du marché de l'habitation, l'accroissement soutenu des dépenses des consommateurs et la remontée des investissements des entreprises, cette année, ont créé un climat fort propice au développement des affaires. Ainsi, les prêts hypothécaires résidentiels qui interviennent à eux seuls pour 69,1% de la hausse du portefeuille de prêts bruts, ont crû de 12,2% ou de 4,5 G\$, les prêts personnels ont augmenté de 7,3% ou de 0,9 G\$, tandis que les prêts commerciaux et institutionnels affichent des hausses de 1,1 G\$ ou de 6,1%. Soulignons qu'en matière de financement, les nouvelles affaires de la Caisse centrale Desjardins ont contribué à cette bonne performance, celle-ci consentant des nouveaux crédits dépassant 1,1 G\$, dont plusieurs à l'échelle canadienne ou via, entres autres, sa participation à des syndicats bancaires pancanadiens et aux États-Unis, où sa nouvelle filiale, Desjardins Commercial Lending U.S.A. Corp, est encore mieux positionnée pour soutenir ses clients qui y sont actifs.

Du côté de la collecte d'épargne, le secteur de l'intermédiation financière a vu l'épargne au bilan croître de 7,2% pour totaliser 76,5 G\$. Ainsi, l'épargne personnelle, avec un volume de 54 G\$ est en hausse de 3,1 G\$ ou de 6,1% alors que l'épargne émanant des entreprises, des administrations publiques, des institutions de dépôts et autres, a crû de 9,9% ou de 2 G\$ pour se chiffrer à 22,5 G\$ au 31 décembre 2004. À titre de pourvoyeur de fonds, la Caisse centrale Desjardins a été particulièrement active au cours des dernières années grâce à la mise en place de programmes d'approvisionnement, à une présence régulière sur les marchés financiers et à des tournées auprès des investisseurs, tant au Canada qu'en Europe, ce qui fait que Desjardins jouit d'une notoriété croissante sur les marchés. Citons notamment l'émission de 500 M d'euros sur le marché européen, une émission égalant le record de l'année précédente.

L'excellente performance des activités d'intermédiation financière découle des efforts soutenus entre ce secteur et les autres composantes du Mouvement pour accroître la synergie et offrir aux membres et clients les meilleurs produits financiers accompagnés d'une grande qualité de service partout au Québec, et de plus en plus dans le reste du Canada. Cette complémentarité grandissante a permis aux caisses de retourner globalement à la collectivité, sous forme de ristournes, plus de 1,3 G\$ au cours des trois derniers exercices financiers, ce qui témoigne nettement de sa distinction coopérative.

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE – ACTIVITÉS DE BASE

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

DESCRIPTION Les principales activités de financement du Mouvement des caisses Desjardins sont :

- le crédit hypothécaire résidentiel, qui inclut entre autres les prêts octroyés pour les achats de maisons neuves ou de maisons existantes et pour la rénovation ;
- le crédit à la consommation, qui inclut entre autres les prêts étudiants, les prêts consentis pour les achats de biens durables, comme les meubles, les appareils électroménagers et électroniques et les automobiles, ainsi que les avances aux détenteurs de cartes de crédit VISA Desjardins ;
- le crédit commercial et industriel et le crédit agricole, qui inclut entre autres les prêts à tempérament et les marges de crédit ;
- le crédit aux administrations publiques et aux autres organismes publics et parapublics.

Le Mouvement des caisses Desjardins est fortement engagé dans le financement de l'activité économique au Québec. La gamme complète de produits et services de crédit qu'il met à la disposition de ses membres et clients, particuliers et entreprises, lui a permis de devenir chef de file dans tous les domaines où il est actif sur le territoire québécois. Cette expertise l'a aidé à établir sa stratégie d'expansion pancanadienne, qu'il a amorcée en 2004. Elle lui servira de tremplin afin de solidifier ses assises en Ontario et d'accélérer son développement ailleurs au Canada.

RÉALISATIONS DE 2004

- Lancement de la marge de crédit STRATÉGIQUE investisseur Desjardins qui offre un crédit à taux variable très avantageux permettant à certains épargnants de mettre en place une stratégie de placement afin de maximiser leur rendement.
- Révision complète de la gamme de cartes de crédit offerte par sa filiale VISA Desjardins et création de différentes cartes de prestige.
- Mise en marché de la *Solution mise de fonds Desjardins*, qui facilite l'accession à la propriété de certains de ses membres et clients et poursuite de la mise en valeur de ses autres produits hypothécaires, déjà fort compétitifs en raison de leur grande variété et souplesse.
- Consolidation de sa présence auprès des marchands par le biais de son programme *accord D* et de son offre de financement auprès des concessionnaires automobiles.
- Développement accéléré de la ligne d'affaires entreprises, entre autres par la création d'une première vice-présidence Marché des entreprises, par la mise en place d'un système avant-gardiste de gestion des relations avec les clients dans ce domaine, par une promotion très dynamique de ses produits qui a rejoint efficacement la clientèle visée et par une automatisation accrue de son offre de crédit pour certains groupes d'entreprises.

- Accroissement des parts de marché du Mouvement des caisses Desjardins au Québec dans la plupart des catégories de crédit, à l'exception des prêts à la consommation :
 - dans le domaine du crédit à la consommation, sa position relative a décliné de 0,7 %, pour s'établir à 25,9 % ;
 - dans les prêts hypothécaires résidentiels, il a augmenté son poids de 0,4 %, pour atteindre 39 % ;
 - dans le crédit commercial et industriel, ainsi que dans le crédit agricole, il a obtenu des hausses de 0,4 %, pour se situer à 23,5 % et à 42,4 %.

STRATÉGIE Le Mouvement des caisses Desjardins a pour objectif de continuer à offrir des produits et services de crédit très compétitifs adaptés aux besoins de ses membres et clients au Québec, en Ontario et ailleurs au Canada. Par ses activités de financement, il joue donc un rôle déterminant dans la démarche d'accession à la propriété de bon nombre de particuliers, ainsi que dans leurs achats de biens durables. Il accompagne également plusieurs entreprises agricoles et commerciales dans leurs projets d'investissement.

Les stratégies suivantes contribueront à atteindre cet objectif :

- miser davantage sur une offre intégrée des produits et services de financement ;
- optimiser l'emplacement des centres financiers aux entreprises (CFE) et poursuivre l'harmonisation de leurs pratiques d'affaires ;
- favoriser la formation du personnel en créant un programme d'amélioration continue de leurs compétences.

PERSPECTIVES Au Québec, le Mouvement des caisses Desjardins veut poursuivre le développement de sa ligne d'affaires particuliers et accroître sa présence auprès des entreprises afin de faire passer sa part de marché dans ce domaine à 25 % d'ici la fin de 2006.

En Ontario et ailleurs au Canada, il vise à augmenter, à moyen et à long terme, son taux de pénétration dans ces domaines, et ce, par la mise en place de différentes stratégies d'expansion, soit par une croissance interne rapide, par des alliances, par des acquisitions ou encore par d'autres actions ciblées.

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE – ACTIVITÉS DE BASE

ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE

DESCRIPTION Les principales activités de collecte d'épargne du Mouvement des caisses Desjardins se divisent en deux grands groupes, soit l'épargne paraissant au passif de son bilan et l'épargne hors bilan, c'est-à-dire celle qu'il administre ou qu'il gère pour autrui. On retrouve dans l'épargne bilan les dépôts en provenance des particuliers, des entreprises et des administrations publiques. Ces derniers constituaient l'une des plus importantes sources de financement du Mouvement à la fin de 2004. Quant à l'épargne hors bilan, elle est composée des fonds de placement et des autres types de valeurs mobilières, comme les obligations, les bons du trésor et les actions.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine financier, le Mouvement des caisses Desjardins est incontestablement un acteur de premier plan sur la scène québécoise. Or, grâce au souffle qu'il a donné à son expansion pancanadienne en 2004, il vise à faire connaître sa grande expertise dans ce secteur à l'ensemble de la population au Canada.

La préoccupation constante de répondre efficacement aux besoins grandissants de ses membres et clients en matière de diversification de leurs avoirs financiers est l'un des principaux guides d'action et de développement du Mouvement des caisses Desjardins.

RÉALISATIONS DE 2004

- Lancement d'une nouvelle gamme de Fonds Desjardins, qui offre un plus grand choix de fonds dans diverses catégories d'actifs.
- Création d'un nouveau produit d'épargne à terme indicelle, *Perspectives Plus*, un dépôt garanti qui permet de tirer profit, par l'entremise de gestionnaires spécialisés et chevronnés, de l'évolution de certaines classes d'actifs auxquelles la plupart des épargnants n'ont généralement pas accès.
- Succès de l'émission 2004 de Capital régional et coopératif Desjardins donnant droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre 50 %, tout en favorisant le développement économique par le biais d'investissements en capital de risque. Elle a trouvé preneur en seulement cinq jours, montrant ainsi la popularité de ce type de placement auprès des épargnants.
- Poursuite du déploiement de son offre intégrée de services de courtage de valeurs mobilières dans les caisses.
- Accélération du développement de son réseau d'experts conseils reconnu pour sa grande compétence et déployé sur l'ensemble du territoire québécois et sur une bonne partie de l'Ontario.
- Adoption d'une attitude proactive dans la gestion des échéances de certains produits d'épargne à terme indicelle, consistant à faire une offre spéciale de renouvellement avant terme à ses membres afin qu'ils maximisent leur rendement.

- Continuation de la recherche et du développement de produits d'épargne favorisant une adaptation rapide aux changements de tendances qui caractérisent l'industrie financière.
- Croissance accrue des parts de marché du Mouvement des caisses Desjardins au Québec :
 - dans le secteur de l'épargne au bilan, qui regroupe les produits comme les comptes avec opérations, l'épargne stable et les dépôts à terme, où il a vu sa position relative faire un gain de 0,7 %, pour atteindre 44,6 % ;
 - dans le domaine des produits hors bilan, soit dans le courtage de valeurs mobilières, les fonds de placement et les fonds sociaux à capital de risque, comme pour le Capital régional et coopératif Desjardins, le taux de pénétration du Mouvement s'est accru de 0,9 %, pour atteindre 11 %.

STRATÉGIE Grâce à une planification stratégique rigoureuse et à un plan d'affaires étoffé, le Mouvement des caisses Desjardins entend mettre à la disposition de ses membres et clients, au Québec et à travers l'ensemble du Canada, une gamme complète de produits d'épargne diversifiés, personnalisés et concurrentiels, autant pour les particuliers que pour les entreprises.

Les stratégies suivantes contribueront à atteindre cet objectif :

- accroître l'accessibilité de ses produits et services, autant physiquement qu'électroniquement;
- continuer la recherche et le développement en matière d'ingénierie des produits d'épargne;
- favoriser la formation du personnel en créant un programme d'amélioration continue de leurs compétences.

PERSPECTIVES Au Québec, le Mouvement des caisses Desjardins entend consolider sa part de marché dans le secteur des produits d'épargne bilan et continuer à la rehausser dans les domaines des fonds de placement et du courtage de valeurs mobilières.

En Ontario et ailleurs au Canada, il a pour objectif d'accroître sensiblement, à moyen et à long terme, sa position relative dans ces domaines, et ce, par la mise en place de différentes stratégies d'expansion, soit par une croissance interne rapide, par des alliances, par des acquisitions ou encore par d'autres actions ciblées.

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE – ACTIVITÉS DE BASE

ACTIVITÉS DE CARTES DE CRÉDIT

DESCRIPTION Les activités de cartes de crédit sont exercées par les Services de cartes Desjardins (SCD), soit VISA Desjardins, une unité d'affaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Plus important émetteur de cartes de crédit au Québec, comptant 3,2 millions de détenteurs, les SCD offrent un ensemble de solutions à diverses clientèles telles des solutions de paiement par cartes pour les particuliers et les entreprises, des solutions de fidélisation de la clientèle grâce au programme BONIDOLLARS Desjardins et des solutions de paiement à quelque 55 000 marchands.

Les SCD offrent des solutions de financement aux particuliers, comme le FINANCEMENT *accord D* (deuxième limite distincte sur les cartes de crédit VISA Desjardins) disponible chez plus de 4 200 marchands à travers le Canada. Ce financement est aussi proposé par l'entremise du réseau des caisses Desjardins pour l'obtention d'un financement de moins de 10 000 \$. Des solutions de financement sont aussi offertes aux entreprises, notamment *Solutions Libre-Affaires*, FINANCEMENT *accord D* Affaires, carte Affaires et carte @provisionnement.

Les SCD figurent au premier rang des émetteurs VISA ayant connu les plus importants pourcentages de croissance du volume d'affaires au Canada.

RÉALISATIONS DE 2004

- Apport de 61 M\$ aux excédents du secteur de l'intermédiation financière en 2004, comparativement à 46 M\$ en 2003.
- À titre d'émetteur, le volume d'affaires des SCD a atteint 9,7 G\$ en 2004, en croissance de 20 % sur 2003.
- Part de marché au Québec portée à 42 %.
- Déploiement du lien avec le compte d'opérations (EOP) pour la clientèle de *Solutions Libre-Affaires*.
- Intégration de la gestion du compte dans AccèsD pour la clientèle des particuliers.
- Mise en marché d'une nouvelle gamme de cartes de prestige.
- Entente de partenariat majeure avec Coast Capital Savings Credit Union, la plus importante au Canada en ce qui a trait au nombre de membres et deuxième pour ce qui est des actifs.
- Ouverture de centres d'affaires à Vancouver, Toronto et Moncton afin de desservir nos clientèles à l'extérieur du Québec.
- Partenariat avec la Desjardins Credit Union pour l'offre des produits de cartes de crédit VISA Desjardins.
- Signature d'ententes avec plus de 500 marchands au Canada pour le FINANCEMENT *accord D*.

STRATÉGIE Assurer la gestion, le développement et l'évolution rentable de l'offre des produits et services liés aux cartes de débit, de crédit et d'accès, en misant sur la qualité et l'excellence de ses employés, au moyen de différentes technologies en :

- développant les modèles d'affaires ;
- déterminant les objectifs, les priorités et les moyens ;
- assurant le développement des affaires et des compétences ;
- prenant en charge l'offre incluant celle des filiales ;
- favorisant l'évolution des services et des produits dans une perspective d'efficacité opérationnelle et de distribution ;
- recherchant l'amélioration constante de la qualité des services ;
- mesurant la performance.

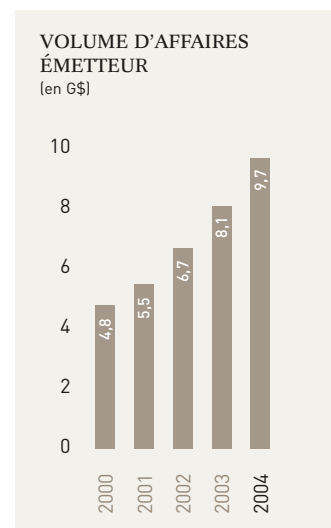
Contribuer, à titre de partenaire de premier plan du réseau des caisses Desjardins, à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires en intégrant des standards de qualité de service de haut niveau pour les clientèles des particuliers et entreprises, membres et non-membres.

Les stratégies suivantes contribueront à atteindre cet objectif :

- proposer au réseau des caisses de nouvelles solutions d'affaires en ligne dégageant une valeur ajoutée pour les membres et permettant des économies d'échelle pour le Mouvement ;
- miser sur le FINANCEMENT *accord D* pour développer le marché canadien, notamment auprès des marchands et des *credit unions* ;
- contribuer, par les solutions en ligne, aux efforts de développement des affaires du réseau, particulièrement la clientèle des jeunes travailleurs, les grands détenteurs et le marché canadien.

PERSPECTIVES

- Percée significative du marché de la quincaillerie avec le produit FINANCEMENT *accord D*.
- Intégration sur AccèsD de la gestion de comptes Affaires et du secteur agricole.
- Conclusion de partenariats importants sur le marché canadien avec les *credit unions* et les marchands.
- Intégration des opérations de cartes de débit du réseau des caisses Desjardins.
- Lancement d'un nouveau produit de carte d'achat prépayée.



INTERMÉDIATION FINANCIÈRE – ACTIVITÉS DE BASE

ACTIVITÉS DE CAISSE CENTRALE

DESCRIPTION La Caisse centrale Desjardins (CCD), institution coopérative propriété des caisses Desjardins, se déploie sur les marchés canadiens et internationaux, en collaboration avec les autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et de façon complémentaire avec celles-ci.

Les activités de CCD comprennent notamment :

- À titre de trésorier du Mouvement Desjardins :
 - le règlement financier de la compensation des effets transitant par le réseau des caisses à l'échelle nationale et internationale ;
 - l'approvisionnement en fonds pour répondre aux besoins de liquidités du Mouvement ;
 - la gestion du fonds des liquidités normatives ;
 - les produits dérivés et autres produits de trésorerie ;
 - la gestion de la trésorerie de la Desjardins Credit Union.
- À titre de fournisseur de services aux entreprises et institutions, complémentaires à ceux du réseau :
 - le financement et les services bancaires au secteur privé (moyennes et grandes entreprises) et aux secteurs public et parapublic ;
 - le Centre des services internationaux Desjardins qui offre une gamme complète de produits et services internationaux au réseau des caisses et des CFE ainsi qu'aux membres de Desjardins ;
 - la gestion de deux filiales américaines : la Desjardins Bank, basée en Floride, qui offre des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, et Desjardins Commercial Lending, filiale de prêts commerciaux.

La CCD joue un rôle de premier plan tant sur la scène locale que sur les tribunes canadiennes et internationales, en raison de ses multiples fonctions, notamment celles d'agent financier, de pourvoyeur de fonds et de produits de trésorerie, de partenaire financier d'entreprises et d'institutions et de gestionnaire de liquidités. C'est le rôle de la CCD d'appuyer le Mouvement Desjardins dans son développement des affaires. La Caisse centrale, à l'image du Mouvement Desjardins, se voit attribuer des cotes de crédit quasi exemplaires par les principales agences de notation. Ces cotes sont parmi les meilleures de toute l'industrie financière, non seulement au Canada, mais également dans le secteur financier coopératif à l'échelle mondiale.

RÉALISATIONS DE 2004

- Contribution record de 87 M\$ au réseau des caisses en 2004, en hausse de 28 % par rapport à 2003.
- Soutien à la croissance du réseau des caisses : les prêts au réseau des caisses sont passés de 1,3 G\$ à 2,7 G\$.
- Reflet de la notoriété de Desjardins sur les marchés financiers, émission de 500 M d'euros sur le marché européen, égalant le record de l'année précédente.
- Plus de 85 % du montant de l'émission canadienne de 300 M\$ de la Caisse centrale ont été achetés par des investisseurs de l'extérieur du Québec.

- Progression de 40 % des nouvelles affaires dans les activités de financement des entreprises, passant de 0,8 G\$ à 1,1 G\$.
- Les activités sur les scènes canadienne et internationale ont été le moteur de la croissance. Elles ont en effet représenté près de 35 % des nouvelles affaires.
- Création de la Desjardins Commercial Lending, filiale de prêts commerciaux aux États-Unis : cette filiale a très vite été mise à contribution, notamment avec sa participation à des financements d'entreprises canadiennes qui détiennent des filiales aux États-Unis.
- Percée des activités de financement de portée canadienne : participation à neuf syndicats bancaires pancanadiens, la plupart dans nos secteurs spécialisés de financement (produits forestiers, communications, ressources naturelles).
- Dans les secteurs public et parapublic, succès importants dans plusieurs dossiers d'envergure.
- Présence fortement accrue sur les marchés des produits de trésorerie auprès de la clientèle des grandes entreprises et des institutions grâce à la mise en place d'une équipe dédiée au développement des affaires : explosion du volume des transactions de change et des transactions sur taux d'intérêt.
- Importante augmentation des volumes de produits et services internationaux offerts aux entreprises, se traduisant par une hausse des revenus de plus de 40 %.

STRATÉGIE

- Poursuivre la gestion rigoureuse des liquidités ainsi que la diversification des sources d'approvisionnement, dans un contexte de forte croissance des besoins du réseau.
- Continuer de consolider les relations avec les grandes entreprises et les institutions afin de mieux les accompagner et de maximiser les retombées positives pour le Mouvement.
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises sur les marchés canadien, américain et internationaux.
- En conformité avec les pactes d'affaires signés avec les centres financiers aux entreprises, continuer le développement du marché de la moyenne entreprise en partenariat avec le réseau.
- Poursuivre le développement des affaires sur les produits de trésorerie offerts à la clientèle des grandes entreprises et des institutions.

PERSPECTIVES

- Mise sur pied de véhicules de titrisation.
- Développement de nouveaux concepts d'épargne indicielle.
- Accentuation des efforts de développement auprès des entreprises dont les revenus se situent entre 100 et 250 M\$.
- Ajout de ressources pour le développement du marché institutionnel de l'Ontario, du secteur privé et des *credit unions* au Canada.
- Accroissement des prêts au secteur immobilier et pénétration du marché des financements d'actifs.
- Études visant à établir une succursale de la Caisse centrale aux États-Unis afin d'élargir encore davantage la gamme des services aux entreprises sur ce marché.

ASSURANCES, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS

Tableau 4 RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾
RÉSULTATS CONSOLIDÉS			
Revenus d'exploitation	3 617 \$	3 353 \$	2 891 \$
Revenus d'intérêts et de placements, nets	859	756	547
Sinistres, prestations et variation des provisions mathématiques et connexes	2 975	2 941	2 300
Frais d'exploitation	960	912	893
BÉNÉFICE NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	301	178	143
Rendement des capitaux propres	22,5 %	15,1 %	13,8 %
Actifs totaux	13 750 \$	13 212 \$	12 163 \$
Biens sous gestion	9 917	9 547	13 737
Biens administrés	187 323	158 535	135 896
APPORT AU BÉNÉFICE NET⁽²⁾			
Assurance de personnes	127 \$	98 \$	71 \$
Assurance de dommages	127	46	32
Services fiduciaires ⁽³⁾	24	11	17
Gestion d'actifs et autres	23	23	23
Bénéfice net des activités poursuivies	301 \$	178 \$	143 \$

(1) Les données de 2002 et 2003 ont été redressées pour exclure les activités abandonnées.

(2) Cet apport peut différer des résultats propres à chaque filiale puisqu'il tient compte, entre autres, des résultats attribuables aux actionnaires sans contrôle.

(3) Incluant les fonds de placement.

Le vaste plan d'action accompagnant la réorganisation réalisée en 2004 s'est traduit par l'intégration de Desjardins Société financière (la Société financière) à l'intérieur de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Les activités qui chapeautaient le secteur des assurances, des services fiduciaires et de gestions d'actifs, se limitent désormais à la détention du capital-actions de ses filiales.

Les stratégies et les perspectives de développement d'affaires établies en 2003 pour la Société financière ont été déclinées dans chacune des filiales de ce secteur.

Ce secteur inclut les activités de Desjardins Sécurité financière en assurance de personnes, Desjardins Groupe d'assurances générales en assurance de dommages, la Fiducie Desjardins pour les services fiduciaires et les fonds de placement et Desjardins Gestion d'actifs pour la gestion d'actifs.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Pour l'année 2004, le bénéfice net du secteur se chiffre à 302 M\$, en forte hausse de 69,7% comparativement à 178 M\$ en 2003. Quant au bénéfice net des activités poursuivies du secteur, il se chiffre à 301 M\$ contre 178 M\$ en 2003, pour un rendement des capitaux propres de 22,5% en 2004. La très forte augmentation du bénéfice net du secteur s'explique principalement par l'amélioration importante de la rentabilité de l'activité d'assurance de dommages, qui a crû de 176% par rapport à 2003 grâce à la croissance des primes, à l'amélioration au chapitre des réclamations, à la baisse des coûts d'exploitation et à l'amélioration des revenus de placement. Tous les secteurs d'affaires de l'activité d'assurance de personnes ont connu la rentabilité en 2004, particulièrement le secteur de l'assurance collective qui a enregistré une augmentation de 26,3% de son bénéfice net en 2004. La hausse des revenus nets d'honoraires du secteur des services fiduciaires a également eu un impact favorable sur la rentabilité globale du secteur.

Les revenus totaux du secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont totalisé 4 476 M\$, en hausse de 367 M\$ ou 8,9% comparativement à l'année précédente. Les revenus d'exploitation consolidés affichent une

croissance de 7,9% par rapport à l'an dernier. Cette croissance est due à la hausse de 230 M\$ des primes nettes et à la progression des revenus des services de fiducie de 23 M\$ comparativement à 2003. La croissance globale des primes, de 7,3%, provient d'une augmentation des primes d'assurance-vie de 6,9% au Québec et de 8,7% à l'extérieur du Québec. Quant aux primes brutes d'assurance de dommages, on note une augmentation de 5,5% au Québec et de 12,1% à l'extérieur du Québec.

Les revenus d'intérêts et de placements nets totalisent 859 M\$ au 31 décembre 2004, montrant une hausse de 103 M\$ par rapport à l'an dernier. Ce résultat s'explique par l'augmentation des fonds à placer découlant de la croissance des affaires, par l'amélioration des marchés financiers et par une nouvelle stratégie d'affectation des actifs dans le secteur d'assurance de dommages.

La charge de sinistres, prestations et variation des provisions mathématiques et connexes s'élève à 2 975 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à l'an dernier, une augmentation de 15 M\$ étant due à la croissance des affaires collectives en assurance de personnes au cours des deux dernières années. Le niveau de ristournes sur les groupes à rétention a augmenté en 2004 en raison d'une meilleure expérience technique. Le résiduel est dû à la progression des primes en assurance de dommages.

Quant aux charges d'exploitation consolidées, soit 960 M\$ pour l'année 2004, elles sont en hausse de 48 M\$, soit de 5,3% par rapport à 2003. Cette augmentation s'explique principalement par les dépenses liées à la croissance des affaires, par la réorganisation des activités de gestion d'actifs et par les frais liés à la mise en place du redéploiement à la Fédération des activités de la Fiducie Desjardins.

Les actifs totaux consolidés atteignent 13,8 G\$ au 31 décembre 2004, ce qui constitue une hausse de 4,1% provenant de la croissance des actifs du secteur des assurances par suite de la croissance des affaires, contrebalancée par une baisse des actifs du secteur des services fiduciaires, qui a diminué ses prêts de 57 M\$ et ses liquidités et valeurs mobilières de 320 M\$.

ASSURANCES, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS (SUITE)

ACTIVITÉS D'ASSURANCE DE PERSONNES

DESCRIPTION Au quatrième rang des assureurs de personnes au Canada et au premier rang au Québec en ce qui a trait au volume de primes souscrites, Desjardins Sécurité financière (DSF) constitue une force active dans l'industrie de l'assurance de personnes et des services financiers au Canada. Elle offre, par le biais de plusieurs modes de distribution, une combinaison adaptée de protections d'assurance vie et santé ainsi que des produits et services d'épargne novateurs. Elle possède deux filiales : Sigma Assistel, qui offre des services d'assistance à travers le monde, et Gestion SFL, qui distribue ses produits par l'entremise de près de 1 050 représentants partenaires du réseau des Services financiers SFL/LFS.

INDUSTRIE La consolidation de l'industrie de l'assurance de personnes s'est poursuivie en 2004 et, bien que les occasions d'acquisitions se raréfient, on a quand même pu observer un nombre important d'alliances et de partenariats touchant des assureurs et des distributeurs. Face à une concurrence de plus en plus forte, les assureurs devront intensifier leurs efforts en vue d'améliorer leur niveau de productivité et leur efficacité.

Sur le plan réglementaire, deux grands débats ont cours actuellement dans l'industrie des services financiers. Le premier touche les banques à charte fédérale et concerne l'application des lois provinciales sur les assurances à leurs activités de distribution d'assurance de personnes. Les tribunaux provinciaux sont partagés sur cette question. Le dénouement final est important pour Desjardins sur le plan de l'équité concurrentielle puisque les caisses et Desjardins Sécurité financière, dans leurs activités de distribution d'assurance, sont tenues de respecter les législations de toutes les provinces où elles font des affaires.

Le deuxième débat concerne la génétique et l'assurance vie. Un groupe de travail a proposé un moratoire de cinq ans sur toute utilisation de données provenant de tests génétiques dans l'évaluation du risque d'un assuré, pour toute couverture allant jusqu'à un maximum à déterminer. Il n'y a pas encore de consensus sur la valeur des données résultant de ces tests génétiques.

Enfin, dans le sillage de l'enquête du procureur à la Justice de l'État de New York, Elliot Spitzer, sur certaines pratiques commerciales dans l'industrie des services financiers aux États-Unis, les relations entre les sociétés d'assurance et leurs intermédiaires, tant sur le plan des liens de propriété que de la rémunération, sont au cœur d'un autre débat au Canada. Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) se penchent actuellement sur cette question alors que l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) a entamé une réflexion qui a mené, en décembre, à l'annonce d'une première série d'initiatives pour améliorer l'information disponible aux consommateurs de produits financiers du Québec.

Sur le plan social, l'effondrement des marchés boursiers au cours de l'année 2002 et les difficultés financières de certaines caisses de retraite ont eu pour effet de ramener les travailleurs âgés sur le marché du travail ou de retarder l'heure de la retraite pour certains. La tendance se maintient. Les annonces relatives à l'augmentation des frais de soins de santé et de médicaments ainsi que la diminution de l'appui financier apporté par leur gouvernement provincial expliquent cette attitude chez les travailleurs. Cette situation, jumelée au vieillissement de la population, devrait favoriser la croissance des marchés de l'épargne-retraite collective et individuelle ainsi que de l'assurance santé.

RÉALISATIONS DE 2004

- Bénéfice net record de 130 M\$, en hausse de 18,2%.
- Primes nettes de 2,1 G\$, en croissance de 3,8%.
- Croissance de 3,8% des revenus totaux.
- Rentabilité de tous les secteurs d'affaires.
- Assurance crédit : au-delà de 396 M\$ de volume de primes et de 46 G\$ d'assurance en vigueur.
- Protections d'assurance individuelle offertes aux membres des caisses Desjardins par les conseillers en sécurité financière attirés des caisses : augmentation de 15,9% des ventes et de 6% du nombre de polices émises.
- Assurance collective : dépassement du cap des 100 M\$ de bénéfice net (105 M\$) et baisse des coûts unitaires.
- Assurance santé : amélioration de l'offre et, particulièrement, ajout de nouvelles protections aux produits d'assurance pour maladies graves.
- Épargne-retraite collective : augmentation de 1,6% des ventes et ajout de cinq gestionnaires de fonds communs.
- Renforcement marqué du bilan de la compagnie.
- Revue de la structure de capital de la compagnie permettant de bénéficier d'un effet de levier accru, augmentant ainsi le rendement des capitaux propres de l'actionnaire.
- Implantation d'un système d'administration unique à l'échelle nationale en assurance pour les groupes et les entreprises.
- Refonte des processus en Assurance-prêt qui permettra d'effectuer des gains d'efficacité opérationnelle pour DSF et ses partenaires, les caisses, en plus de contribuer à accroître la satisfaction de la clientèle.
- Plan de retrait des opérations aux Bahamas au moyen de la vente de sa division.

STRATÉGIE

DSF a comme mission de répondre aux besoins évolutifs de sécurité financière des individus et des groupes, en offrant une gamme adaptée de produits et de services en assurance vie et santé et en épargne-retraite, par des employés et partenaires engagés à assurer la satisfaction des membres des caisses ainsi que de ses clients.

En s'appuyant sur l'intégration et le partenariat avec le Mouvement Desjardins et ses différentes composantes, DSF veut être reconnue comme un assureur avec lequel clients et partenaires transigent facilement, un fournisseur de produits et services adaptés à l'évolution des besoins de ses clients, un employeur de choix, une entreprise performante dans les marchés qu'elle dessert et se distinguant par son efficacité de même que comme une entreprise offrant un rendement à la hauteur des attentes de son actionnaire.

Conformément à son plan triennal 2003-2005, les stratégies suivantes contribueront à réaliser notre vision :

- produire un rendement du capital minimum de 12% pour chaque secteur d'affaires, à l'issue de son plan triennal ;
- accroître sa part de marché au moyen d'une croissance interne soutenue, appuyée au Québec par l'offre d'assurance aux membres des caisses et, dans l'ensemble du Canada, par celle de l'assurance individuelle et collective ;
- améliorer sa position de tête sur le marché du Québec et, sur le plan national, consolider sa position parmi les quatre premiers assureurs canadiens ;
- sur le plan de la productivité, accroître son efficacité et réduire ses coûts d'exploitation par la révision de ses façons de faire, l'optimisation de ses processus d'affaires et l'apport de la technologie et du commerce électronique ;
- sur le plan du développement organisationnel, accentuer ses efforts portant sur la gestion de la relève et l'innovation et se faire connaître, sur une base nationale, comme entreprise prévenante, digne de confiance, progressive et qui crée de la valeur.

PERSPECTIVES Pionnière du développement pancanadien au sein du Mouvement Desjardins, Desjardins Sécurité financière misera sur ses acquis pour poursuivre son expansion tout en étant à l'affût d'acquisitions possibles. La compagnie entrevoit d'ailleurs avec confiance ses perspectives de croissance. Gestionnaire de patrimoine et de sécurité financière de ses quelque cinq millions de clients, dont les membres des caisses Desjardins, Desjardins Sécurité financière continuera de participer au développement d'affaires du Mouvement Desjardins. L'essor que prend l'offre de service d'assurance de personnes aux membres des caisses par son équipe de conseillers en sécurité financière montre d'ailleurs que ce modèle d'affaires répond véritablement à un besoin des membres. En assurance crédit, Desjardins Sécurité financière continuera à innover en adaptant son offre de service aux nouveaux modes de distribution du crédit et en intensifiant sa présence dans le marché des entreprises.

En ce qui concerne son offre de services d'assurance aux particuliers par l'intermédiaire d'autres réseaux de distribution, dont Services financiers SFL et LFS Laurentian Financial Services, Desjardins Sécurité financière favorisera l'ouverture de nouveaux centres financiers, particulièrement à l'extérieur du Québec. Elle continuera par ailleurs d'appliquer sa stratégie visant à se démarquer dans l'intégration de prestations versées du vivant de l'assuré à sa gamme de produits d'assurance-vie et par l'offre de produits d'épargne innovateurs et concurrentiels.

En assurance collective, elle profitera de la forte consolidation de l'industrie de l'assurance pour se positionner comme une option de choix, notamment pour les groupes de grande taille. En assurance distribuée par les institutions financières, elle poursuivra son déploiement auprès de la Desjardins Credit Union. En épargne, Desjardins Sécurité financière vise à accroître ses parts du marché, principalement celui en pleine expansion de l'épargne-retraite collective.

Enfin, Desjardins Sécurité financière poursuivra en 2005 ses travaux de refonte des processus qui, à terme, mèneront à la réduction de ses coûts d'exploitation et contribueront à la croissance rentable de tous ses secteurs d'affaires.

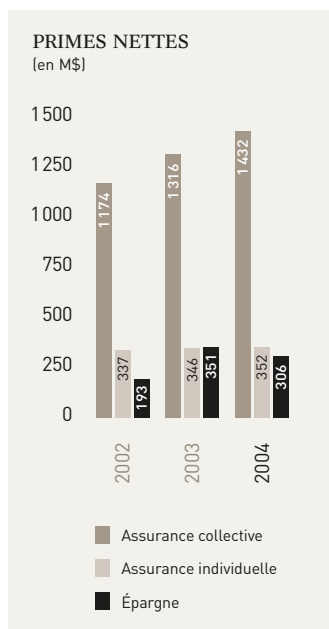
Tableau 5 DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

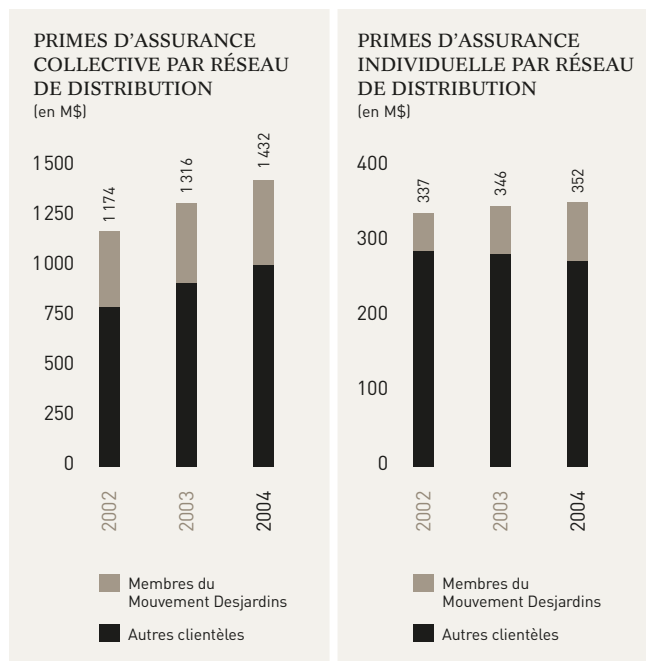
	2004	2003	2002
Primes d'assurance et de rentes	2 090 \$	2 013 \$	1 704 \$
Revenus de placements nets	655	640	441
Versements et crédits imputés aux titulaires de police	2 086	2 071	1 594
Frais d'exploitation	382	368	352
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	58	(19)	45
Bénéfice net	130	110	79
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	128	100	70
Rendement des capitaux propres	19,6 %	14,1 %	10,8 %
Actif des fonds généraux	10 251 \$	9 666 \$	9 024 \$
Actif total sous gestion	14 928	14 050	13 049

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Ayant dépassé le cap des 100 M\$ en 2003 pour la première fois de son histoire, le bénéfice net de Desjardins Sécurité financière marque en 2004 une hausse substantielle de 18,2%, s'établissant à 130 M\$. La part du bénéfice attribuable à l'actionnaire s'élève à 128 M\$ par rapport à 100 M\$ en 2003. Ce résultat correspond à un rendement des capitaux propres de l'actionnaire de l'ordre de 19,6%.

Au chapitre de la croissance globale des affaires, le revenu de primes d'assurance et de rentes s'établit à 2 090 M\$ par rapport à 2 013 M\$ en 2003. La croissance a été particulièrement marquée dans le secteur de l'assurance collective qui a connu une nette augmentation par rapport à 2003, enregistrant un volume de primes de l'ordre de 1 432 M\$. Quant aux primes liées aux produits d'assurance collective distribués aux membres du Mouvement Desjardins, elles ont augmenté de plus de 26 M\$.



La croissance soutenue des ventes et d'excellents résultats techniques attribuables à une conjoncture économique favorable ont contribué à la bonne performance du secteur de l'assurance collective, qui a enregistré un bénéfice net de 105 M\$, 26,3% de plus que l'année précédente. En assurance individuelle, le volume de primes a atteint 352 M\$, une augmentation de 1,7% dans un marché stagnant. De même, le volume de primes distribuées auprès des membres des caisses Desjardins a enregistré une hausse de 24,8% pour se situer à 78 M\$. Le bénéfice net a atteint 19 M\$ contre 29 M\$ en 2003. Les résultats techniques, la fluctuation positive des marchés et le renforcement de certaines hypothèses actuarielles ont influé sur ces résultats. Enfin, en épargne, les primes nettes de rentes ont atteint 306 M\$, et les ventes d'épargne ont totalisé 405 M\$, répartis entre les fonds généraux et les fonds distincts de Desjardins Sécurité financière. Après avoir enregistré une perte de 6 M\$ l'année précédente, ce secteur a réalisé un bénéfice net de 5 M\$.



Les versements et crédits imputés aux titulaires de police ont augmenté de 15 M\$ en 2004 par rapport à 2003. La croissance des affaires collectives au cours des deux dernières années explique cette augmentation. Le niveau de ristournes sur les groupes à rétention a augmenté en 2004 en raison d'une meilleure expérience technique.

Au cours de l'exercice 2004, Desjardins Sécurité financière a poursuivi sa politique de gestion rigoureuse des frais d'exploitation en limitant l'augmentation à 3,8% par rapport à 2003. L'augmentation est liée essentiellement à la croissance des affaires dans les secteurs de l'assurance pour les groupes et entreprises et de l'assurance crédit.

Le revenu de placements de Desjardins Sécurité financière s'élève à 655 M\$, en hausse de 2,3% par rapport à 2003. Ce résultat s'explique principalement par l'augmentation des fonds à placer découlant de la croissance des affaires, par l'amélioration de la performance des marchés financiers en 2004 de même que par la qualité intrinsèque du portefeuille de placements et la gestion prudente et saine qui en est faite.

Les actifs consolidés des fonds généraux atteignent 10,3 G\$ en 2004, en hausse de 6,1% alors que l'actif total sous gestion s'élève à 14,9 G\$, en hausse de 6,3%.

ASSURANCES, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS (SUITE)

ACTIVITÉS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

DESCRIPTION Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG) est présent sur le marché canadien par l'intermédiaire de ses quatre filiales et met à la disposition de ses diverses clientèles toutes les couvertures nécessaires à la protection de leurs biens matériels et aux compensations financières liées aux blessures corporelles subies en automobile. Desjardins Assurances générales est active dans le marché des particuliers au Québec, par l'entremise du réseau des caisses Desjardins et d'un centre d'appels. La Personnelle, assurances générales distribue ses produits d'assurance automobile et habitation au Québec avec l'appui de groupes (associations professionnelles, employeurs, syndicats) qui agissent comme commanditaires. La Personnelle, compagnie d'assurances fait de même avec des groupes de l'extérieur du Québec. Ces deux dernières travaillent essentiellement par l'intermédiaire de centres d'appels. Finalement, Certas Direct, compagnie d'assurances fait affaire avec les particuliers du segment « grand marché » principalement en Ontario et en Alberta.

INDUSTRIE Au Québec, considérant la forte rentabilité de l'assurance automobile, DGAG a décidé d'exercer son leadership sur la baisse de la tarification. À l'extérieur de cette province, les conditions globales du marché de l'assurance automobile se sont rapidement améliorées. L'augmentation de la sinistralité a été ralentie par les actions réglementaires et par une baisse sentie de la fréquence des plus petites réclamations.

Le marché de l'assurance habitation a connu dans l'ensemble une bonne année. Bien qu'affectée par quelques événements climatiques dans la deuxième partie de l'exercice, la sinistralité a tout de même bénéficié du fait que les catastrophes ont été moins importantes que prévu.

Le segment canadien des entreprises a continué de produire d'excellents résultats, mais DGAG n'y a qu'une petite part de marché, située au Québec.

STRATÉGIE

DGAG veut être considéré comme la référence du domaine de l'assurance de dommages au Canada en s'appuyant sur la compétence et l'engagement de ses employés, sur sa compétence approfondie du métier d'assurance de dommages, sur son approche de marché fondée sur les meilleurs rapports qualité-prix dans les marchés rentables et sur sa culture associée à une gestion rigoureuse et axée sur les résultats. De plus, il entend profiter pleinement de son partenariat avec le réseau des caisses Desjardins et de son association avec des groupes.

DGAG a comme stratégie de :

- continuer à accroître ses avantages concurrentiels afin de maintenir une rentabilité supérieure tout en préservant sa discipline d'excellence sur le plan opérationnel ;
- réaliser une croissance dynamique et rentable à l'extérieur du Québec par l'entremise du segment des particuliers « marché de groupes » ;
- maintenir une croissance rentable au Québec par l'intermédiaire du segment des particuliers « grand marché » en partenariat avec le réseau des caisses et du segment des particuliers « marché de groupes » ;
- assurer une contribution positive au rendement du segment des entreprises au Québec et de la gestion des placements ;
- assurer le développement des expertises et de la relève liées au métier d'assureur.

PERSPECTIVES La croissance des affaires devrait se poursuivre en 2005, particulièrement dans le segment de l'assurance pour les groupes. Dans le segment « grand marché », l'augmentation des polices en vigueur visée est similaire à celle obtenue en 2004. Cependant, la hausse du volume-primaires sera affectée par les baisses de tarification consenties en 2004 au Québec, qui devraient se poursuivre en 2005 et par les réformes en cours dans plusieurs autres provinces qui amènent des baisses de primes.

La sinistralité du secteur de l'assurance automobile se détériorera quelque peu. La baisse de fréquence et le ralentissement de l'inflation du coût moyen des sinistres en blessures corporelles à la suite des réformes réglementaires devraient quelque peu s'atténuer.

La rentabilité de 2005 n'atteindra vraisemblablement pas les montants records de 2004, mais DGAG prévoit tout de même dégager un rendement supérieur à la moyenne de l'industrie.

RÉALISATIONS DE 2004

- Bénéfice technique consolidé pour une douzième année consécutive contribuant à un bénéfice net record de 127 M\$; un retour à l'actionnaire de 29,7 %.
- Fin du programme d'intégration des opérations hors Québec par le délestage des anciens systèmes informatiques. Conformément à la stratégie, baisse importante des coûts d'exploitation de ces opérations qui atteignent maintenant des pourcentages comparables à ceux obtenus au Québec.
- Croissance de 23 % des affaires de La Personnelle hors Québec, correspondant au positionnement de croissance de l'entreprise. Au Québec, maintien de la progression des affaires des particuliers à 5 %, malgré les baisses de tarification en automobile.
- Reconnaissance publique de la performance de l'entreprise par l'obtention de prix d'excellence au Québec et au Canada pour la transformation des processus d'affaires et la sélection de DGAG parmi les 50 employeurs de choix au Canada pour 2004 (sondage auprès des employés parrainés par *The Globe and Mail* et *La Presse*).
- Amélioration des revenus de placements grâce au réaménagement de la gestion des placements et à l'adoption de nouvelles répartitions aux diverses catégories d'investissement.

Tableau 6 DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
Primes brutes souscrites	1 370 \$	1 270 \$	1 068 \$
Primes nettes acquises	1 290	1 137	971
Ratio combiné	89,4 %	97,9 %	96,8 %
Bénéfice technique	136 \$	24 \$	31 \$
Revenus de placements nets	94	60	30
Bénéfice net	127	46	32
Rendement des capitaux propres	29,7 %	13,4 %	10,5 %
Actif total	2 449 \$	2 148 \$	1 786 \$

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Le bénéfice net de DGAG s'élevé à 127 M\$ en 2004, comparativement à 46 M\$ en 2003. Ce bénéfice correspond à un rendement des capitaux propres de 29,7 %, en comparaison de 13,4 % l'an dernier. Cette amélioration importante de la rentabilité s'explique par la croissance des primes, une amélioration au chapitre des réclamations, la baisse des coûts d'exploitation et l'amélioration des revenus de placements. En somme, tous les facteurs d'influence sur la rentabilité ont été favorables.

Les primes brutes d'assurance atteignent 1,4 G\$, en progression de 7,9 % par rapport à l'année précédente. Au Québec, les primes brutes se chiffrent à 850 M\$, en hausse de 5,5 % et, à l'extérieur du Québec, elles ont crû de 12,1 %, pour atteindre 520 M\$. La croissance est particulièrement importante pour La Personnelle, compagnie d'assurances dont les primes ont connu une hausse de 23 % et le nombre des polices, de 9 %.

Les activités de DGAG au Québec proviennent à plus de 90 % du marché des particuliers alors qu'à l'extérieur du Québec, près de 75 % des affaires sont conclues par l'entremise de groupes. En 2004, les primes générées dans les autres provinces que le Québec représentent 38 % des affaires totales de DGAG, comparativement à 36 % en 2003.

Au Québec, les primes de Desjardins Assurances générales sont souscrites majoritairement par des membres du Mouvement Desjardins. La proportion des primes totales de DGAG provenant du réseau des caisses Desjardins se situe à 46 % en 2004, contre 48 % en 2003.

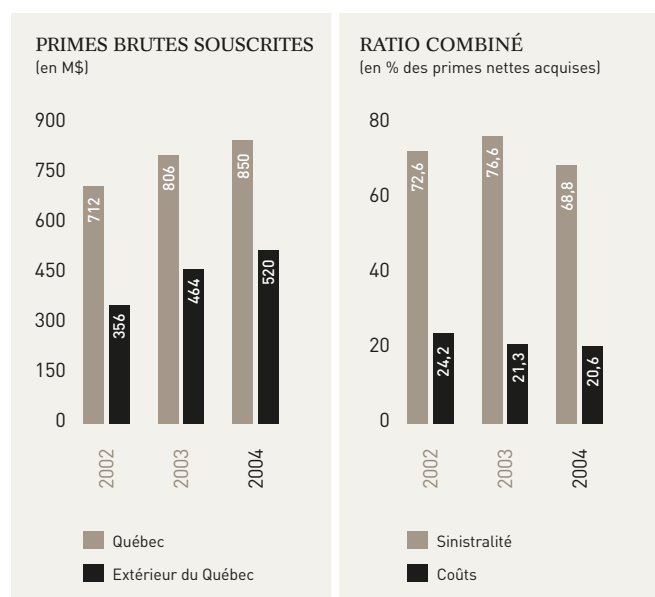
Le ratio combiné, qui comprend les coûts des sinistres auxquels sont ajoutés les coûts d'exploitation, se chiffre à 89,4 %, générant ainsi un bénéfice technique, pour une douzième année consécutive, d'un montant de 136 M\$ en 2004. L'excellente sinistralité connue au Québec, la baisse marquée de celle des autres provinces et l'amélioration des coûts d'exploitation sont les principaux éléments menant à ce résultat.

En 2004, au Québec, la sinistralité de 65 % a contribué à la forte rentabilité des affaires, tant en assurance automobile qu'en assurance habitation. La progression des primes de 2004 a été particulièrement bénéfique puisqu'elle a été accompagnée d'une excellente sinistralité découlant d'une baisse de la fréquence des réclamations d'assurance automobile et de la quasi-absence de catastrophes en assurance habitation.

La forte progression des affaires dans les autres provinces a été obtenue dans des conditions de marché nettement meilleures en assurance automobile. La sinistralité, à 75 %, a finalement atteint des niveaux acceptables. Le coût moyen des réclamations pour blessures corporelles est en baisse. La sinistralité en assurance habitation a également été influencée défavorablement par quelques catastrophes naturelles qui ont occasionné des dégâts d'eau.

DGAG a encore connu une diminution de ses coûts d'exploitation en 2004. En pourcentage des primes nettes acquises, les coûts d'exploitation représentent 20,6 % en 2004, en baisse de 0,7 point par rapport aux 21,3 % de 2003. Cette baisse s'explique par des gains d'efficacité obtenus grâce à la mise en place de nouveaux processus et systèmes technologiques à l'extérieur du Québec, qui ont permis la réduction du ratio des coûts d'exploitation des filiales acquises en 2000 à un niveau se rapprochant de celui des activités réalisées au Québec.

En plus du bénéfice technique d'assurances, la rentabilité de DGAG est influencée par les revenus nets de placements. En 2004, ces derniers s'établissent à 94 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à 2003. Les revenus de placements de 2004 sont affectés favorablement par la nouvelle stratégie de répartition des actifs et par des gains sur contrats de change. La gestion des placements de DGAG est confiée à sa société sœur, Desjardins Gestion d'actifs. Le rendement de la valeur aux livres des placements est de 6,3 % en 2004, comparativement à 4,9 % en 2003.



ASSURANCES, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS (SUITE)

ACTIVITÉS DE SERVICES FIDUCIAIRES incluant les fonds de placement

DESCRIPTION La principale filiale de Gestion de services financiers spécialisés Desjardins (GSFSD), la Fiducie Desjardins (Fiducie), conçoit et commercialise des produits et des services dans le domaine de la gestion et de l'administration du patrimoine financier. Plus particulièrement, la Fiducie se spécialise dans les fonds de placement, les services de gestion privée, les régimes collectifs d'épargne ainsi que l'administration et la garde de titres.

En mai 2004, le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec a approuvé le redéploiement des activités de la Fiducie Desjardins à l'intérieur de la Fédération. C'est ainsi que, le 1^{er} janvier 2005, les activités manufacturières et de distribution de fonds de placement de la Fiducie Desjardins ont été transférées à la Fédération, alors que les activités spécialisées de nature fiduciaire sont maintenues dans une société de fiducie rattachée à la Fédération.

INDUSTRIE L'encours des fonds de placement au Canada a progressé de 58 G\$ en 2004 pour atteindre 497 G\$ au 31 décembre, une augmentation de 13,3 % qui représente la plus forte hausse enregistrée depuis 1999. Les ventes nettes cumulées ont été de 14,7 G\$, une excellente performance en comparaison avec les résultats de 2003, marquée par des rachats nets de 0,6 G\$.

La tenue somme toute bonne des marchés boursiers en 2004, avec un TSX en hausse de 12,7 %, a sans doute contribué à cette performance. Ces résultats témoignent par ailleurs de la popularité et de l'importance des fonds de placement dans le portefeuille des épargnants, dans un marché que plusieurs considèrent à maturité.

Fait à noter : les institutions bancaires ont connu un succès remarquable dans ce marché en 2004, récoltant près de 60 % des ventes nettes totales de l'industrie. Ce succès tend à confirmer l'importance grandissante des réseaux bancaires dans la distribution de produits de placement.

STRATÉGIE

Le manufacturier de fonds de placement vise à être un fabricant de produits dominant au Québec et reconnu au Canada en offrant des produits et services de qualité. Dans le cadre du redéploiement, la Fédération, par l'entremise de ses filiales souhaite contribuer à la réussite financière des membres et des clients de Desjardins, et, de surcroît, collaborer à faire du Mouvement Desjardins le principal gestionnaire du patrimoine financier des particuliers au Québec.

Les stratégies suivantes contribueront à réaliser notre vision :

- collaborer étroitement avec le réseau des caisses pour faire augmenter de façon substantielle la vente de fonds et des services de gestion privée ;
- proposer une offre concurrentielle de produits en maintenant de bons rendements répondant aux attentes des clientèles ;
- développer pleinement ses activités dans l'ensemble des réseaux du Mouvement et diversifier les canaux de distribution sur la base d'avantages distinctifs clairs ;
- contribuer à la stratégie pancanadienne de Desjardins en fonction du potentiel de ses différentes lignes d'affaires.

PERSPECTIVES Les produits de placement destinés aux particuliers manufacturés par la première vice-présidence Fonds de placement et Services fiduciaires se situent dans des créneaux en croissance. Qu'il s'agisse des fonds de placement, de la gestion privée ou des REER collectifs, les marchés sont prometteurs et Desjardins vise à y prendre une place de chef de file. Aussi, accentuer le développement de solutions de placement destinées à divers segments du marché des particuliers est une priorité pour 2005.

Par ailleurs, l'offre en garde de valeurs s'effectue dans un marché à maturité. Pour consolider ses acquis, Desjardins mettra à profit les synergies propres à son groupe financier pour inclure ce service très spécialisé à l'intérieur de son offre globale destinée aux grandes entreprises.

Quel que soit le marché auquel sont destinés ses produits et services, la première vice-présidence Fonds de placement et Services fiduciaires entend mettre tout en œuvre en 2005 pour maintenir le leadership actuel de Desjardins et le bâtir dans les marchés en développement.

RÉALISATIONS DE 2004

- Actualisation de la gamme des Fonds Desjardins.
- Intégration des Fonds Maestral à la famille de Fonds NordOuest, famille acquise par Desjardins en 2003.
- Ventes nettes des fonds de placement atteignent 1,3 G\$, croissance exceptionnelle de près de 225 % par rapport à 2003.
- Ventes nettes de la gestion discrétionnaire totalisant 87 M\$.
- Croissance de 28 % des encours de fonds de placement.
- Croissance de 17 % des biens administrés qui totalisent 196 G\$.
- La Fiducie a procédé au rachat de la totalité de ses actions privilégiées série 1.
- Repositionnement de certaines activités de ses filiales et de certaines filiales, elles-mêmes, au sein de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

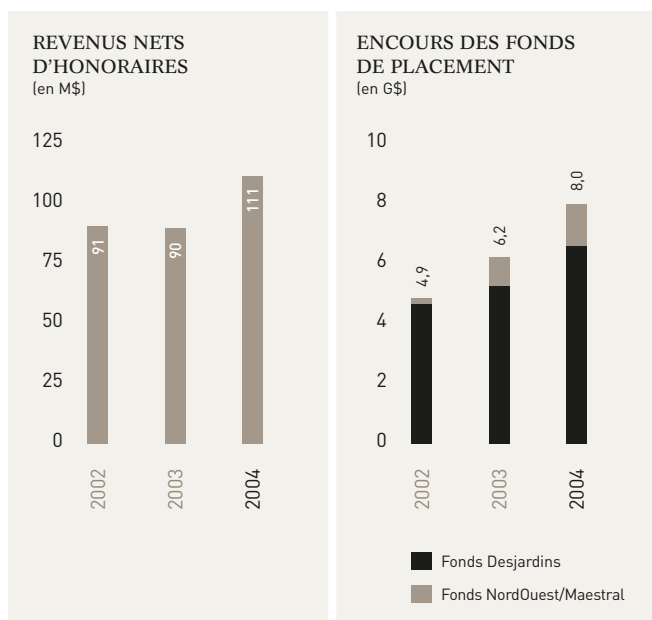
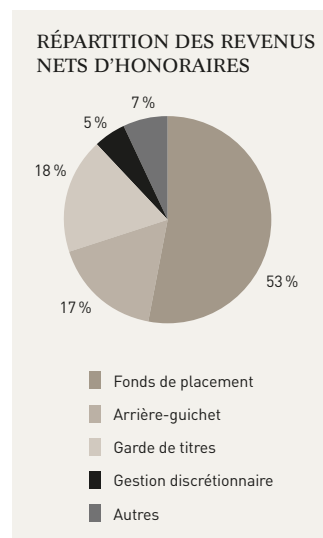
Tableau 7 SERVICES FIDUCIAIRES

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
Revenus nets d'honoraires	111 \$	90 \$	91 \$
Revenus nets de placements	36	32	33
Frais d'exploitation	112	103	96
Bénéfice net	26	12	18
Rendement des capitaux propres	23,5 %	13,5 %	22,6 %
Actif total	980 \$	1 359 \$	1 296 \$
Encours des fonds de placement	8 003	6 230	4 870
Biens administrés (en G\$)	196	167	143

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS GSFSD a réalisé un bénéfice net de 26 M\$ en 2004, comparativement à 12 M\$ en 2003. Ce résultat correspond à un rendement des capitaux propres de 23,5 %, en comparaison de 13,5 % en 2003.

Les revenus nets d'honoraires s'élevaient à 111 M\$ au 31 décembre 2004, montrant ainsi une croissance de 23,3% comparativement à la même période l'an dernier. Cette bonne performance provient essentiellement des revenus de fonds de placement qui ont connu en un an une hausse de 42 % pour totaliser 59 M\$. Cette augmentation provient de la variation de 1,8 G\$ sur l'encours des fonds de placement qui totalisait 8 G\$ au 31 décembre 2004 comparativement à 6,2 G\$ à la même date l'année dernière. La bonne tenue des ventes nettes, qui ont atteint 1,3 G\$, et l'effet positif des marchés financiers expliquent la solide croissance de l'encours. De plus, soulignons que l'acquisition des fonds NordOuest, au 30 septembre 2003, a permis d'accroître les revenus de 7 M\$ en 2004.



Les revenus nets d'honoraires liés aux activités relatives aux fonds de placement et à la gestion discrétionnaire représentent 58 % des revenus d'honoraires totaux de GSFSD. Ces produits ont connu une croissance considérable de leurs encours par le biais des ventes nettes en plus de connaître une bonne performance sur les marchés financiers, entraînant par le fait même une augmentation de 39 % des revenus provenant de ces activités. La proportion du volume d'affaires provenant du réseau des caisses Desjardins est d'environ 59 % des revenus nets d'honoraires, comparativement à 57 % en 2003.

Quant aux revenus nets de placements, ils ont totalisé 36 M\$ en 2004, alors qu'ils atteignaient 32 M\$ en 2003. La qualité du portefeuille de prêts a permis une récupération plus élevée de provisions pour pertes, de même que le programme Immigrants investisseurs, qui a contribué à la hausse des revenus.

Les frais d'exploitation de GSFSD se sont chiffrés à 112 M\$ en 2004, alors qu'ils étaient de 103 M\$ pour l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'acquisition de NordOuest au cours de l'année 2003 causant une augmentation des dépenses de 3 M\$, par la croissance salariale qui a engendré des frais de personnel supplémentaires ainsi que les frais liés à la mise en place du redéploiement des activités de la Fiducie à la Fédération.

GSFSD a un actif de 980 M\$ au 31 décembre 2004 comparativement à 1 359 M\$ au 31 décembre 2003. Cette diminution de 379 M\$ comprend une réduction de 57 M\$ des prêts hypothécaires et commerciaux, et une baisse des liquidités et des valeurs mobilières de 320 M\$ par rapport au 31 décembre 2003, en raison du transfert à une autre entité de Desjardins. En contrepartie, les dépôts garantis en provenance de la clientèle institutionnelle ont diminué de 326 M\$, l'emprunt auprès de la société mère et l'emprunt sous contrôle commun ont diminué de 74 M\$. De plus, la Fiducie a procédé au rachat de la totalité de ses actions privilégiées série 1 pour un déboursé total de 21 M\$.

Les biens administrés, non comptabilisés au bilan, représentent les actifs que nous administrons pour nos clients; ceux-ci totalisaient 196 G\$ au 31 décembre 2004, en hausse de 17,4 % par rapport au 31 décembre 2003. Les biens appartiennent entre autres à des fonds de placement, des caisses de retraite, des plans d'épargne institutionnels, des comptes en garde, des services fiduciaires et divers régimes enregistrés. La croissance provient principalement des fonds de placement et des actifs en garde.

ASSURANCES, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS (SUITE)

ACTIVITÉS DE GESTION D'ACTIFS ET AUTRES

DESCRIPTION Desjardins Gestion d'actifs (DGA) gère plus de 26 G\$ provenant des fonds propres des filiales d'assurance et de mandats de gestion qui lui sont confiés par d'autres composantes du Mouvement. Elle offre aussi à certains clients externes des services de gestion d'actifs dans ses domaines d'expertise reconnus. Bien qu'elle exerce une grande partie de ses activités au Québec, DGA possède aussi des bureaux à Toronto et à Vancouver.

Les professionnels de DGA couvrent trois secteurs d'investissement, soit les placements mobiliers et l'ingénierie financière, les placements hypothécaires et les placements immobiliers.

La mission première de DGA est d'optimiser les rendements sur les placements tant par la gestion directe que par la multigestion et de contribuer au succès du Mouvement en développant des produits de placement et d'épargne novateurs et performants.

INDUSTRIE L'industrie de la gestion d'actifs et de placements devra faire face, au cours des prochaines années, au défi de devoir produire des rendements satisfaisants dans un contexte de bas taux d'intérêt et de perspectives de rendements boursiers en deçà des niveaux du passé, compte tenu entre autres de la forte concurrence des pays asiatiques. De plus, le secteur des placements hypothécaires et immobiliers devra composer avec un environnement de plus en plus concurrentiel, où l'offre excèdera la demande.

RÉALISATIONS DE 2004

L'année 2004 a été marquée par l'intégration des activités d'Opvest avec une partie de celles de Placements Elantis, afin de donner vie à la nouvelle entité qu'est Desjardins Gestion d'actifs. L'élargissement de la mission de DGA a notamment exigé de rapatrier des mandats de gestion auparavant confiés à Placements Elantis, de même qu'à mettre en place des activités de multigestion.

STRATÉGIE

Le mandat de DGA est d'abord d'optimiser le profil risque-rendement de l'ensemble des actifs sous sa gestion.

Pour ce faire, elle a notamment adopté une approche de gestion de portefeuilles reposant sur l'optimisation du rendement en fonction d'un niveau de risque prédéterminé. De plus, elle fait appel à la multigestion en coordonnant l'impartition de certains mandats à des gestionnaires externes, choisis en fonction de leur style et de leur spécialisation.

PERSPECTIVES En 2005, DGA prévoit compléter la mise en application de ses activités de multigestion inaugurées en 2004 et continuer de bâtir une équipe spécialisée en fonction des besoins de ses clients. À titre de gestionnaire d'actifs, elle entend être un fournisseur de choix dans ses domaines d'expertise reconnus et poursuivre ses activités de développement et de gestion de nouveaux produits de placement et d'épargne. Enfin, elle entend poursuivre l'accroissement de ses affaires à l'extérieur du Québec afin d'offrir de meilleures possibilités de diversification géographique de ses placements et demeurer à l'affût de partenariats dont elle pourrait faire bénéficier l'ensemble du Mouvement Desjardins.

Tableau 8 DESJARDINS GESTION D'ACTIFS

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003	2002
Revenus d'honoraires	61 \$	48 \$	48 \$
Frais d'exploitation	35	27	26
Bénéfice net	20	15	17
Biens gérés à l'interne	23 420	19 540	16 483
Biens gérés à l'externe	2 909	5 975	780
Biens sous gestion totaux	26 329	25 515	17 263

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Les revenus d'honoraires, de 61 M\$, sont en hausse de 27,1 % par rapport à 2003. Cette hausse provient, entre autres, de l'augmentation des encours des produits alternatifs ainsi que de la gestion de nouveaux mandats confiés à DGA à la suite de la réorganisation, à la fin de 2003, des activités de gestion d'actifs du Mouvement Desjardins. Le succès connu en 2004 des ventes de certains produits d'épargne indicielle gérés par DGA a également contribué à l'accroissement des revenus d'honoraires en 2004.

Les frais d'exploitation sont en hausse de 29,6 % par rapport à 2003. Cette augmentation provient essentiellement de la réorganisation des activités de gestion d'actifs. L'obtention de mandats additionnels de la part de DGA a nécessité l'ajout de personnel dans des secteurs existants et la création de nouveaux secteurs afin de pouvoir bien répondre aux exigences de la clientèle. Ces modifications ont évidemment donné lieu

à des frais d'exploitation additionnels d'environ 8 M\$. Entre autres, afin de permettre à la société de bien planifier son mandat de multigestion, certains mandats de gestion d'actifs nouvellement transférés ont dû être confiés temporairement à un gestionnaire externe à un coût d'environ 4 M\$. Cela résulte donc en une augmentation du bénéfice net de 33,3 % sur 2003.

La croissance des biens sous gestion de 3,2 % vient essentiellement de l'augmentation de l'encours des produits Épargne à terme gestion active, de la création du nouveau Épargne à terme Perspectives Plus, de même que la variation de la valeur marchande des actifs en valeurs mobilières, en prêts hypothécaires et en immobilier. Du 26,3 G\$ de biens sous gestion, DGA, par l'entremise de sa filiale Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), gère plus de 3,8 G\$ en produits alternatifs.

VALEURS MOBILIÈRES, CAPITAL DE RISQUE ET AUTRES

ACTIVITÉS DE VALEURS MOBILIÈRES

DESCRIPTION Valeurs mobilières Desjardins (VMD) est la firme de courtage en valeurs mobilières du Mouvement Desjardins. Les VMD offrent aux particuliers, aux investisseurs institutionnels, aux entreprises et aux gouvernements toute la gamme des produits et services d'une firme de courtage intégrée. La clientèle des particuliers est desservie par les divisions de courtage de plein exercice, de courtage en ligne (Disnat) et de service aux réseaux Desjardins, alors que les besoins des entreprises et des gouvernements sont pris en charge par ses divisions de Financement corporatif, de Marché des capitaux de dettes et de Marché des capitaux-Actions. Présente dans toutes les régions du Québec, la filiale VMD compte également des succursales à Toronto, North York, Ottawa, Peterborough et Thunder Bay, de même que des représentants pour les investisseurs institutionnels à Vancouver.

INDUSTRIE L'industrie n'a pas subi de changements significatifs durant la dernière année : le nombre de firmes est demeuré inchangé et le niveau d'emploi a augmenté de 1,3%. Au 31 décembre 2004, l'industrie canadienne des valeurs mobilières comptait 205 firmes de courtage et embauchait 37 739 personnes. Malgré le grand nombre de joueurs, l'industrie est tout de même concentrée.

Ainsi le groupe qui réunit les neuf firmes détenues par les grandes banques canadiennes (courtage de plein exercice et courtage en ligne) présente les caractéristiques suivantes :

- 4,4 % de l'ensemble des firmes
- 63,9 % de l'ensemble des revenus de l'industrie
- 61,8 % de l'ensemble des profits engendrés

L'année 2004 a présenté deux périodes aux conditions opposées. D'abord, un premier trimestre de progression, en continuité avec le niveau d'activité observé durant le deuxième semestre de 2003. Les résultats, fortement positifs pour l'ensemble de l'industrie, dépassaient les prévisions, même les plus optimistes. Puis, dès le début du deuxième trimestre de 2004, les marchés financiers ont enregistré des revirements spectaculaires, faisant rapidement oublier la performance du trimestre précédent. Cette deuxième période a duré jusqu'à la fin de l'année. Certains événements d'ordre économique et politique en expliquent la portée : l'évolution des cours du pétrole, la stagnation des taux d'intérêt à des niveaux relativement bas et l'incertitude en découlant sur les marchés boursiers, la campagne électorale américaine, la hausse du dollar canadien et son impact sur les sociétés exportatrices. En comparaison avec l'exercice précédent, la hausse globale des revenus de l'industrie provient, dans une mesure de 65 %, de l'excellente performance du premier trimestre. Pour les bénéficiaires, toutefois, la croissance globale s'est réalisée exclusivement grâce à la forte contribution enregistrée durant le premier trimestre, puisque la variation des profits a été négative durant les autres trimestres de l'année.

RÉALISATIONS DE 2004

- Investissements importants dirigés vers l'accroissement des ressources, des compétences et l'amélioration des infrastructures.
- Croissance de 33 % de l'ensemble des revenus comparativement à 17 % pour l'ensemble de l'industrie.
- Parts de marché globales en croissance, de 10 % à 11 %, au Québec.
- Croissance de l'actif sous gestion de 13,8 G\$ à 16,5 G\$, soit de près de 20 %.
- Croissance des revenus hors Québec : 25 % des revenus en 2004 (17 % en 2003). Les revenus réalisés par les secteurs institutionnels proviennent à plus de 70 % de la clientèle hors Québec, dont 15 % des États-Unis et de l'Europe.
- La filiale VMD a confirmé sa place parmi les grands courtiers en valeurs mobilières au Canada en participant aux émissions de grandes sociétés comme membre du syndicat financier, grâce notamment à une offre plus complète de services financiers impliquant, entre autres, la Caisse centrale Desjardins.
- VMD a dirigé à titre de chef de file 16 opérations de financement pour des sociétés ciblées, notamment dans les secteurs de prédilection dans sa stratégie de développement, soit l'immobilier, la biopharmaceutique et les technologies de l'information. Ces opérations impliquaient tous les grands courtiers canadiens qui ont participé à des syndicats financiers dirigés par les VMD. Ces réalisations démontrent notre expertise et notre capacité de diriger des émissions d'envergure dans les marchés des capitaux, au même titre que les filiales des grandes banques canadiennes.
- Les VMD occupent la 1^{re} place au Canada, selon la valeur des financements, dans le cadre du programme Société de capital de démarrage, un programme destiné aux PME qui désirent réaliser un premier appel public à l'épargne de manière accélérée.
- Finalisation et déploiement du volet VMD – Caisses dans le cadre du projet de gestion efficace des réseaux : Projet TANDEM.

STRATÉGIE

Appuyer le Mouvement Desjardins dans la réalisation de son objectif d'être le plus important gestionnaire de patrimoine des Québécois, en offrant à ses clients particuliers et institutionnels, à travers le Canada, une gamme complète de produits et conseils financiers de qualité. Les Valeurs mobilières Desjardins désirent aussi soutenir les entreprises et les entrepreneurs dans leur développement, en venant compléter l'offre de service du Mouvement Desjardins, et en devenant un chef de file dans certains secteurs d'activité choisis.

Les stratégies suivantes contribueront à réaliser notre vision, à savoir notamment, la poursuite du développement :

- du potentiel de la firme et prendre la place qui revient au Mouvement Desjardins dans le domaine du courtage en valeurs mobilières ;
- des compétences, de la qualité des équipes et des produits, afin d'améliorer la notoriété de Desjardins auprès des clientèles visées ;

- du renforcement des infrastructures (humaines, technologiques et organisationnelles) afin de favoriser cette croissance et d'en dégager la rentabilité maximale ;
- d'un environnement de travail stimulant et respectueux pour les employés afin de faire des VMD un employeur de choix.

PERSPECTIVES

- Poursuivre les efforts en matière de conformité et de gestion des risques pour soutenir le développement des affaires de la société.
- Poursuivre les efforts débutés en 2003 avec le réseau des caisses pour le développement d'affaires, dans le cadre du projet de gestion efficace des réseaux.
- Augmenter notre présence et notre volume d'affaires, particulièrement au Québec, pour le secteur de courtage de plein exercice, afin d'avoir une couverture complète du marché québécois.
- Améliorer le produit du courtage en ligne pour ainsi renforcer sa compétitivité.
- Profiter de l'investissement réalisé au cours des trois dernières années au chapitre de l'expertise dans les secteurs Marché des capitaux – Actions, Recherche et Financement corporatif.

Tableau 9 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en nombre)

	2004	2003	2002
Biens administrés	16 478 \$	13 827 \$	9 822 \$
Revenus totaux	226	170	116
PERTE NETTE	(0,1) \$	(4) \$	(4) \$
Points de service	42	38	31
Nombre total d'employés	1 232	1 070	923
<i>Au Québec</i>	<i>1 063</i>	<i>917</i>	<i>828</i>
<i>À l'extérieur du Québec</i>	<i>169</i>	<i>153</i>	<i>95</i>

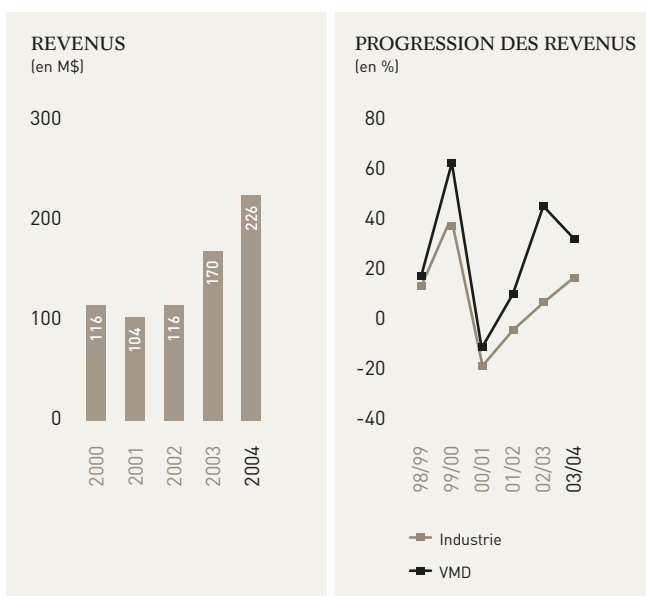
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Les revenus totaux s'élevèrent à 226 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, comparativement à 170 M\$ en 2003 ce qui représente une augmentation de 33 %. Tous les secteurs ont contribué à cette augmentation ; les revenus de commissions sont en hausse de 38 % pour la même période, alors que les revenus de souscription ont augmenté de 46 %. Les autres catégories de revenus dégagent une croissance de 15 %. VMD a effectué pour le compte de ses clients ou pour elle-même plus de 1 477 000 transactions au cours de l'exercice, 32 % de plus qu'en 2003.

Valeurs mobilières Desjardins a investi pour une troisième année des sommes importantes pour accroître sa présence dans les marchés actuels et au développement de nouveaux marchés, ce qui lui permet d'enregistrer une croissance importante de l'ensemble des revenus.

La rentabilité a toutefois été affectée par un environnement de marchés difficiles au cours des neuf derniers mois de l'exercice, et des charges reliées au développement et à la croissance.

La perte nette de l'exercice s'élève à 0,1 M\$ comparativement à une perte nette de 4 M\$ pour l'exercice précédent. La rémunération payée au réseau des caisses Desjardins s'élève à 16 M\$, en hausse de 5 M\$ par rapport à 2003.

Au 31 décembre 2004, l'actif total des VMD s'élève à 2,5 G\$, en hausse de 765 M\$ par rapport à la même date en 2003. Les capitaux propres totalisent 53 M\$. L'actif sous gestion s'élève à 16,5 G\$, en croissance de 20 % par rapport à 2003. Les Valeurs mobilières Desjardins respectent toutes les règles de capital requises par les organismes d'autoréglementation.



VALEURS MOBILIÈRES, CAPITAL DE RISQUE ET AUTRES (SUITE)

ACTIVITÉS DE CAPITAL DE RISQUE

DESCRIPTION Desjardins Capital de risque est le gestionnaire de fonds de capital de risque du Mouvement des caisses Desjardins. Il gère les actifs de sept fonds privés Desjardins (Desjardins Capital de risque société en commandite et six fonds d'investissement Desjardins régionaux) et de Capital régional et coopératif Desjardins, une société publique créée à l'initiative du Mouvement en 2001, dont la capitalisation autorisée pourrait atteindre 1,4 G\$ d'ici 2011. Le gestionnaire a comme mandat de procurer aux propriétaires des divers fonds sous gestion le rendement attendu et la réalisation des objectifs spécifiques fixés par chacun de ces fonds.

Afin de répondre aux besoins de ses huit fonds sous gestion et pour fournir aux entreprises et aux coopératives de toutes les régions du Québec un accès au capital de risque près de leur lieu d'affaires, Desjardins Capital de risque couvre l'ensemble du territoire du Québec par le biais de 14 bureaux principalement situés dans les locaux des centres financiers aux entreprises Desjardins. Cette stratégie est complétée par une structure de secteurs d'activité spécialisés, appelée l'expertise sectorielle. Ceux-ci travaillent de concert avec les équipes régionales afin d'offrir aux entrepreneurs une expertise pertinente à leurs besoins.

INDUSTRIE L'année 2004 a permis à l'industrie du capital de risque au Québec de se relever graduellement après le repositionnement majeur connu en 2003. En effet, après une décennie de forte croissance, une baisse des investissements de plus de 20 % avait marqué l'année 2003. En 2004, les investissements de l'industrie du capital de risque ont totalisé 618 M\$, ce qui révèle une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les transactions dans les entreprises au stade d'expansion et des secteurs traditionnels et des TIC (technologies, informatique et communications) ont accaparé la majorité des investissements au Québec cette année. Le secteur des sciences de la vie, qui avait

amorcé l'année en lion, fait présentement l'objet d'un revirement important et termine l'année en diminution nette de 34,2 % par rapport à 2003. Plusieurs acteurs de l'industrie du capital de risque sont à rééquilibrer leur portefeuille d'investissements. Contrairement à 2002 et 2003, nous avons constaté au Québec une augmentation des montants investis par entreprise car le nombre d'entreprises financées a chuté de 21,2 % cette année.

L'augmentation de la devise canadienne ainsi que le peu d'activités de mise en bourse et de fusions/acquisitions ont retardé les sorties et affecté à la baisse la valorisation de certains investissements en portefeuille. Les projections pour les prochaines années sont toutefois bonnes ; en effet, comme le marché s'est assaini, les valorisations des entreprises reviennent à des niveaux plus raisonnables. De plus, les clients majeurs (donneurs d'ordre) de certains secteurs technologiques recommencent graduellement à être actifs et envisagent de placer à nouveau des commandes importantes.

Du côté des performances financières, on constate que les sociétés québécoises de capital de risque affichent présentement des rendements encore faibles. Cette situation est certes liée en grande partie à la jeunesse de l'industrie québécoise, mais également aux objectifs des différents acteurs.

Il importe de souligner qu'on assiste au Québec à un désengagement important du gouvernement, qui a confirmé son retrait du financement d'entreprises de certains secteurs au stade de développement. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé en 2004 la création des fonds d'intervention en économie régionale (F.I.E.R.) pour soutenir le développement économique partout au Québec. Des fonds régionaux seront créés en partenariat public-privé sous l'initiative des entrepreneurs en région. Également, un fonds réservé au financement de projets structurants et de fonds spécialisés sera créé en partenariat public-privé avec les trois fonds fiscalisés dont Capital régional et coopératif Desjardins fait partie. Le marché se caractérise aussi par un manque de joueurs spécialisés à haute valeur ajoutée, un apport d'investisseurs étrangers qui retrouve graduellement le niveau du début de la décennie ainsi qu'un nombre encore trop restreint de véritables investisseurs providentiels.

RÉALISATIONS DE 2004

- Nouveaux engagements de l'ordre de 127 M\$ dans 97 entreprises.
- Augmentation de notre part de marché au Québec, qui est passée de 11,2 % à 16,1 %. Desjardins Capital de risque a participé à cinq des dix plus importantes transactions divulguées au Québec.
- Desjardins Capital de risque est partenaire de 176 entreprises et coopératives, ce qui a permis la création ou le maintien de plus de 15 500 emplois.
- Retour à la rentabilité de Desjardins Capital de risque.

STRATÉGIE

Appuyer le Mouvement des caisses Desjardins dans la réalisation de son objectif d'être reconnu comme étant le partenaire des PME ayant la meilleure offre de service intégrée. Desjardins Capital de risque vise également à devenir le meilleur gestionnaire de fonds de capital de risque au Québec tant sur le plan du partenariat avec les PME et coopératives que sur le plan de sa participation au développement économique du Québec.

Les stratégies suivantes contribueront à réaliser notre vision :

- compléter l'offre de service des caisses et des centres financiers aux entreprises et optimiser les synergies dans le Mouvement ;
- profiter du repositionnement de l'industrie du capital de risque pour continuer à améliorer notre position de gestionnaire afin qu'elle atteigne une taille qui corresponde à notre poids économique et à la qualité de notre offre, et nous placer sur la voie du leadership des transactions d'investissement au Québec ;

- assurer une saine rentabilité et maximiser la productivité ;
- participer au développement économique du Québec ;
- être reconnu par les PME et les coopératives comme le meilleur partenaire de capital de risque sur le plan de la relation d'affaires personnalisée, de l'étendue des réseaux et de l'accès à l'expertise et à la force conseil permettant de faire croître la valorisation de leur entreprise.

PERSPECTIVES Mettre en marché les nouveaux produits financiers, ce qui devrait permettre d'accroître le développement des affaires conjointement avec les centres financiers aux entreprises.

Augmenter notre part de marché du financement par quasi-équité dans les entreprises des secteurs traditionnels et les coopératives.

Répondre aux besoins des coopératives et des entreprises situées en régions et ainsi atteindre en 2006 les objectifs d'investissement de Capital régional et coopératif Desjardins fixés par la loi.

Tableau 10 **DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE – ACTIVITÉ DE GESTION D'ACTIFS**

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en nombre)

	2004	2003	2002
Actifs sous gestion			
Mouvement	179 \$	184 \$	217 \$
Capital régional et coopératif Desjardins	481	382	221
Total	660 \$	566 \$	438 \$
Entreprises partenaires	176	165	152
Investissements engagés au cours de l'exercice	127 \$	86 \$	77 \$

Tableau 11 **DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE**

Données choisies de l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003	2002
Investissements, aux livres	136 \$	144 \$	176 \$
Capitaux propres	147	138	174
Investissements déboursés au cours de l'exercice	5	21	27
Produit de la cession d'investissements au cours de l'exercice	25	5	12
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	8 \$	(51) \$	(26) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS Les activités d'investissement et de réinvestissement de capital de risque associées à l'ensemble des fonds sous gestion se sont traduites par des engagements totalisant 127 M\$ dans 97 entreprises et coopératives québécoises. De ce montant, 99 M\$ ont été déboursés au cours de l'exercice 2004. Les stratégies de développement des affaires ont donc commencé à porter fruit puisque la part de marché de Desjardins Capital de risque au Québec est passée de 11,2 %, en 2003, à 16,1 % en 2004 ; l'augmentation la plus marquée a été connue dans le secteur des entreprises traditionnelles.

Au 31 décembre 2004, l'actif des huit fonds sous la gestion de Desjardins Capital de risque inc. s'élève à 660 M\$, comparativement à 566 M\$ un an auparavant, en croissance de 16,6 %. La croissance des actifs sous gestion au cours des deux dernières années s'explique principalement par la levée de capital annuelle de Capital régional et coopératif Desjardins qui a atteint 101 M\$ en 2004 et 164 M\$ en 2003. Ce fonds représente maintenant 72,9 % des fonds sous gestion.

En raison des exigences de capital accrues occasionnées par le nouvel accord de Bâle, il a été décidé au printemps 2004 que le portefeuille d'investissements détenu directement par Desjardins Capital de risque entrerait en phase de désinvestissement, planifiée sur une période de trois ans. Les investissements déboursés au cours de l'exercice se sont donc élevés à 5 M\$, en nette régression par rapport à 21 M\$ en 2003, et ont consisté principalement en des réinvestissements afin de continuer à soutenir des entreprises déjà en portefeuille. Malgré un contexte économique encore peu favorable, les efforts du gestionnaire ont permis la cession de plusieurs investissements et des rentrées de fonds de plus de 25 M\$ en 2004 comparativement à 5 M\$ en 2003.

L'exercice 2004 s'est soldé par un bénéfice net de 8 M\$ comparativement à une perte de 51 M\$ en 2003. L'amélioration de ces résultats est attribuable principalement à l'augmentation de la valeur des investissements détenus dans les entreprises des secteurs traditionnels. Il faut cependant noter que la valeur de certains investissements dans des sociétés publiques a fluctué de façon importante en raison de l'évolution de leur cote boursière. Le secteur des nouvelles technologies, pour sa part, entame un redressement après plusieurs exercices difficiles. Une entreprise de notre portefeuille a réalisé un premier appel public à l'épargne en décembre 2004, ce qui a contribué à ce redressement.

REVUE DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

REVENU TOTAL

FAITS SAILLANTS

- Revenu total en hausse de 9,2 %, stimulé par la croissance soutenue des affaires
- Augmentation du revenu net d'intérêt de 37 M\$ ou 1,1 % en raison de la progression du volume des prêts
- Bonification des revenus autres que d'intérêt de 673 M\$ ou 15,7 %
- Revenus autres que d'intérêt représentant 58,7 % du revenu total, une majoration de la pondération de 330 centièmes

Tableau 12 REVENU TOTAL

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004		2003		2002	
Revenu net d'intérêt	3 488 \$	41,3 %	3 451 \$	44,6 %	3 267 \$	47,3 %
Autres revenus	4 953	58,7	4 280	55,4	3 643	52,7
	8 441 \$	100,0 %	7 731 \$	100,0 %	6 910 \$	100,0 %

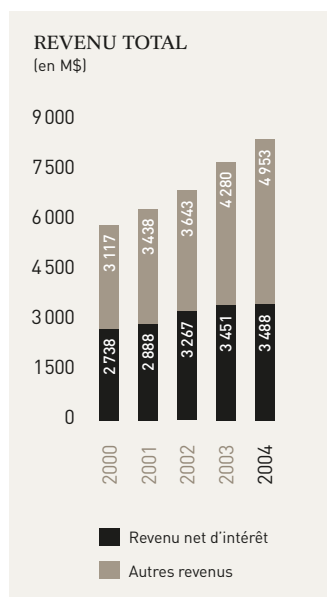
Le revenu total se compose du revenu net d'intérêt et des autres revenus. Pour l'exercice 2004, le revenu total du Mouvement des caisses Desjardins a atteint le chiffre record de 8 441 M\$, ce qui représente une hausse appréciable de 710 M\$, ou de 9,2 %, par rapport à celui de 2003.

Pour sa part, la bonification de 37 M\$ ou 1,1 % du revenu net d'intérêt est attribuable à la croissance soutenue des activités de crédit, particulièrement au chapitre du financement hypothécaire résidentiel.

REVENU NET D'INTÉRÊT Le Mouvement des caisses Desjardins suit une philosophie de gestion prudente et efficace du risque de taux par l'appariement des éléments d'actif et de passif, par une gestion rigoureuse des divers instruments financiers, par des stratégies d'approvisionnement en fonds diversifié jumelées à une croissance d'actif au bilan à valeur ajoutée permettant de suivre et d'influencer favorablement l'évolution du revenu net d'intérêt. Ainsi, la stratégie d'optimisation et de stabilisation du revenu net d'intérêt mise en place fait en sorte que les résultats de cette année reflètent les décisions prises au cours des dernières années.

Le revenu net d'intérêt correspond à la différence entre le revenu d'intérêt gagné sur les éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières et les frais d'intérêt liés aux éléments de passif tels les dépôts, emprunts et débiteures subordonnées. L'évolution du revenu net d'intérêt est présentée au tableau 13 selon les grandes catégories d'actif et de passif alors que le tableau 14 détaille les contributions au revenu net d'intérêt en fonction des variations survenues au cours de l'année à l'égard des taux d'intérêt et des éléments d'actif et de passif du Mouvement Desjardins.

Au terme de l'exercice 2004, le revenu net d'intérêt totalise 3 488 M\$ et montre une progression de 37 M\$ sur les résultats de l'année précédente. Ainsi, l'avantage procuré par l'augmentation des volumes qui a permis de produire 292 M\$ de revenu net supplémentaire a été neutralisé par l'effet du rétrécissement de 28 centièmes de la marge bénéficiaire, qui s'établit à 3,49 % pour 2004 en raison d'un contexte concurrentiel marqué par la faiblesse des taux et qui a eu pour conséquence de retrancher 255 M\$ au revenu net d'intérêt, comme indiqué au tableau 14.



Cette variation est attribuable aux revenus autres que d'intérêt, qui affichent une importante progression de 673 M\$ ou 15,7 % par rapport à l'an dernier. L'augmentation provient surtout des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes, qui ont progressé de 251 M\$, répercussion directe de la croissance des affaires réalisées par les filiales en assurance conjuguée à la hausse de 212 M\$ des revenus liés aux activités de négociation et de placements. Ainsi, comme le présente le tableau 12, les autres revenus occupent une place grandissante du revenu total avec un ratio de 58,7 % en 2004 comparativement à une pondération de 55,4 % en 2003 et de 52,7 % en 2002.

La progression du revenu net d'intérêt est surtout attribuable au secteur de l'intermédiation financière, celui-ci affichant une augmentation de 24 M\$ ou 0,8 % tel que le présente la note 24 des états financiers cumulés portant sur l'information sectorielle. Ce secteur, où évoluent principalement les caisses, continue de bien tirer son épingle du jeu en contribuant dans une proportion de 83 % à l'ensemble du revenu net d'intérêt du Mouvement Desjardins, une performance légèrement inférieure au ratio de 83,2 % obtenu l'an dernier.

Plus spécifiquement, comme le démontre le tableau 14, l'accroissement du volume moyen de 7,9 G\$ ou 9,2 % des actifs portant intérêt a eu pour incidence d'ajouter 446 M\$ en revenu d'intérêt. L'effervescence soutenue et spectaculaire d'un marché hypothécaire résidentiel alimenté par des faibles taux d'intérêt, a permis au Mouvement Desjardins de profiter de sa position de chef de file dans le domaine du financement domiciliaire pour globalement accroître son portefeuille moyen des prêts hypothécaires résidentiels de 4,2 G\$ ou 11,6 %. Les autres catégories de financement ont aussi profité d'une conjoncture économique favorisant une hausse soutenue des dépenses des consommateurs et le relèvement marqué des investissements des entreprises.

Parallèlement, il faut noter que dans le contexte de la baisse des taux d'intérêt observée en 2004, dont un repli de 69 centièmes du taux de base préférentiel moyen, ceci a eu pour conséquence de remplacer des actifs à des taux d'intérêt toujours plus bas ayant pour répercussion de contribuer à la baisse de 391 M\$ du revenu d'intérêt.

De plus, la mise en application à compter du 1^{er} janvier 2004 de la nouvelle note d'orientation (NOC-13) a eu une incidence défavorable sur le rendement des actifs portant intérêt puisque la portion d'intérêt lié aux produits dérivés autrefois présente dans le revenu d'intérêt sur les prêts fait désormais partie des revenus autres que d'intérêt lorsque ces produits dérivés ne se qualifient pas comme opérations de couverture. Ainsi pour 2004, c'est 72 M\$ d'intérêts sur produits dérivés qui n'ont pas été désignés comme élément de couverture; donc 8 centièmes par 100 \$ d'actif moyen portant intérêt ont été présentés en 2004 avec les autres revenus.

Quant aux frais d'intérêt, ils ont augmenté de 18 M\$ ou de 1,1 %. L'influence d'une hausse de 9,5 % du passif moyen portant intérêt qui a eu pour effet d'ajouter 154 M\$ en frais supplémentaires d'intérêt a été en partie neutralisée par le recul de 19 centièmes du coût moyen des fonds financés par l'entremise des dépôts, emprunts et débetures subordonnées et qui a permis d'alléger de 136 M\$ la dépense d'intérêt.

Somme toute, la bonification du revenu net d'intérêt est le résultat d'une croissance dynamique du volume d'affaires grâce aux efforts soutenus faits pour offrir aux membres une vaste gamme de produits financiers adaptés à leurs besoins et par une gestion prudente et efficace du risque de taux, ce qui a permis au plus grand groupe financier coopératif au Canada de dégager, pour le bénéfice de ses membres-propriétaires, un revenu net d'intérêt de 3 488 M\$ ou de 3,49 % lorsque présenté en pourcentage de l'actif moyen.

Tableau 13 REVENU NET D'INTÉRÊT SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004			2003		
	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen	Solde moyen	Intérêt	Taux moyen
ACTIF						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts						
à des institutions financières	20 605 \$	821 \$	3,98 %	19 222 \$	848 \$	4,41 %
Prêts	72 597	4 378	6,03	66 117	4 296	6,50
Total de l'actif portant intérêt	93 202	5 199	5,58	85 339	5 144	6,03
Autres actifs	6 676	—	—	6 113	—	—
Total de l'actif	99 878 \$	5 199 \$	5,20 %	91 452 \$	5 144 \$	5,62 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Passif portant intérêt						
Dépôts						
Emprunts et débetures subordonnées	74 350 \$	1 616 \$	2,17 %	68 094 \$	1 609 \$	2,36 %
	1 651	95	5,75	1 342	84	6,26
Total du passif portant intérêt	76 001	1 711	2,25	69 436	1 693	2,44
Autres passifs	17 101	—	—	15 904	—	—
Capitaux propres	6 776	—	—	6 112	—	—
Total du passif et des capitaux propres	99 878 \$	1 711 \$	1,71 %	91 452 \$	1 693 \$	1,85 %
REVENU NET D'INTÉRÊT		3 488 \$		3 451 \$		
EN POURCENTAGE DE L'ACTIF MOYEN			3,49 %	3,77 %		

Tableau 14 RÉPERCUSSIONS SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT
DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS
LES SOLDES ET LES TAUX

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004-2003		Intérêt	Augmentation (diminution)	
	Variation volume moyen	Variation taux moyen		Volume moyen	Taux moyen
ACTIF					
Valeurs mobilières, encaisse et dépôts					
à des institutions financières	1 383 \$	(0,43) %	(27) \$	55 \$	(82) \$
Prêts	6 480	(0,47)	82	391	(309)
VARIATION DU REVENU D'INTÉRÊT			55 \$	446 \$	(391) \$
PASSIF					
Dépôts	6 256 \$	(0,19) %	7 \$	136 \$	(129) \$
Emprunts et débetures subordonnées	309	(0,51)	11	18	(7)
VARIATION DES FRAIS D'INTÉRÊT			18 \$	154 \$	(136) \$
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT			37 \$	292 \$	(255) \$

AUTRES REVENUS Les autres revenus sont composés des revenus autres que ceux inclus dans le revenu net d'intérêt. Pour l'exercice 2004, ils ont crû de 673 M\$ ou 15,7% par rapport à l'année précédente. Les autres revenus comptent pour 58,7% du revenu total en 2004, contre 55,4% en 2003.

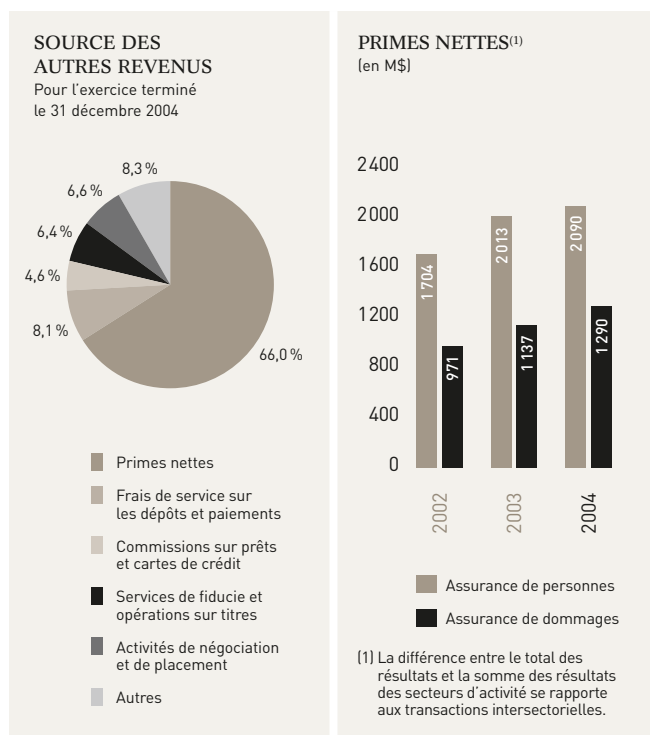
La hausse des revenus autres que d'intérêt a nettement été favorisée par l'importante progression des revenus de primes nettes, soit les primes d'assurances et de rentes des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages grâce à l'excellente croissance des affaires réalisées par les filiales. La rubrique des revenus de primes nettes, qui constitue la plus importante composante des autres revenus avec 66% du total, a enregistré une progression de 251 M\$ ou 8,3%, comparativement à 2003.

Les activités d'assurance de personnes, exercées par Desjardins Sécurité financière, ont dégagé des revenus de primes d'assurance et de rentes de 2 090 M\$, ce qui montre une progression de 3,8% par rapport à 2003. La hausse a été particulièrement marquée dans le secteur de l'assurance collective, qui a connu une nette augmentation par rapport à 2003, atteignant un volume de primes de l'ordre de 1 432 M\$ surtout grâce à la croissance soutenue des ventes. Quant aux primes liées aux produits d'assurance collective distribués aux membres du Mouvement Desjardins, elles ont augmenté de plus de 26 M\$. En assurance individuelle, le volume de primes a atteint 352 M\$, connaissant donc une augmentation de près de 2% dans un marché stagnant. De même, le volume de primes distribuées auprès des membres des caisses Desjardins a enregistré une hausse de 24,8% pour se situer à 78 M\$. Enfin en épargne, les primes nettes de rentes ont atteint 306 M\$ et les ventes d'épargne ont totalisé 405 M\$, répartis entre les fonds généraux et les fonds distincts de Desjardins Sécurité financière.

Tableau 15 AUTRES REVENUS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
Primes nettes	3 267 \$	3 016 \$	2 563 \$
Frais de service sur les dépôts et paiements	402	393	370
Commissions sur prêts et cartes de crédit	229	190	161
Services de fiducie et opérations sur titres	317	234	189
Activités de négociation et de placement	329	117	110
Autres	409	330	250
	4 953 \$	4 280 \$	3 643 \$
Croissance des autres revenus	15,7 %	17,5 %	6,0 %
Autres revenus en % du revenu total	58,7 %	55,4 %	52,7 %



Les primes brutes souscrites du secteur de l'assurance de dommages, domaine d'expertise de Desjardins Groupe d'assurances générales (DGAG), se chiffrent à 1,4 G\$, en hausse de 7,9% depuis 2003. Au Québec, les primes brutes atteignent 850 M\$, affichant une augmentation de 5,5% et, à l'extérieur du Québec, elles ont crû de 12,1%, pour se chiffrer à 520 M\$. La croissance est particulièrement importante pour La Personnelle, compagnie d'assurances dont les primes ont connu une hausse de 23% et le nombre de polices, de 9%. Les activités de DGAG au Québec proviennent à plus de 90% du marché des particuliers alors qu'à l'extérieur du Québec, près de 75% des affaires visent des groupes. En 2004, les primes souscrites dans les autres provinces que le Québec représentent 38% des affaires totales de DGAG, comparativement à 36% en 2003. Au Québec, les primes de Desjardins Assurances générales sont souscrites majoritairement par des membres du Mouvement et représentent 46% des primes totales de DGAG. Les primes nettes acquises du secteur de l'assurance de dommages ont totalisé 1,3 G\$, connaissant une augmentation de 13,5% sur 2003.

Les frais de service sur les dépôts et paiements se sont établis à un niveau similaire à celui de l'année dernière.

Les revenus provenant des commissions sur prêts et cartes de crédit, constitués surtout des revenus sur cartes de crédit, ont totalisé 229 M\$ en 2004, en hausse de 20,5% sur 2003. La convivialité des solutions de paiement par cartes de crédit et l'accessibilité accrue du programme de FINANCEMENT *accord D*, au sein du réseau des caisses et chez plusieurs marchands à l'échelle du Canada, expliquent cette progression. Le volume d'affaires de VISA Desjardins s'élève à 9,7 G\$, soit 20% de plus que l'an dernier, et le nombre de cartes a atteint 3,2 millions.

Les revenus tirés des services de fiducie et des opérations sur titres se sont élevés à 317 M\$, en hausse de 35,5% sur l'année dernière. Cette catégorie des autres revenus regroupe surtout les revenus d'honoraires des activités fiduciaires, les revenus de commissions et les revenus de souscription perçus du courtage de valeurs mobilières.

Les revenus d'honoraires des activités fiduciaires, menées par Gestion de services financiers spécialisés Desjardins (GSFSD), ont totalisé 111 M\$ en 2004, en hausse de près de 24% sur 2003. Cette bonne performance provient essentiellement des revenus de fonds de placement qui ont crû de 42% depuis 2003 pour s'établir à 59 M\$. Cette augmentation découle de la variation de 1,8 G\$ sur l'encours des fonds de placement, qui atteignait 8 G\$ au 31 décembre 2004 comparativement à 6,2 G\$ à la même date l'année dernière. La bonne performance des ventes nettes, qui ont atteint 1,3 G\$, et l'effet positif des marchés financiers expliquent la solide croissance de l'encours.

De plus, l'acquisition des fonds NordOuest, au 30 septembre 2003, a permis d'accroître les revenus de 7 M\$ en 2004. Les revenus nets d'honoraires liés aux activités relatives aux fonds de placement et à la gestion discrétionnaire représentent 58% des revenus d'honoraires totaux de GSFSD. Ces produits ont connu une croissance considérable de leurs encours par le biais des ventes nettes en plus d'une bonne performance des marchés financiers, cela entraînant une augmentation de 39% des revenus provenant de ces activités.

Les revenus de commissions perçus du courtage de valeurs mobilières ont crû de 38% grâce, entre autres, à une hausse du volume de transactions boursières, alors que les revenus de souscription ont augmenté de 46%. Les Valeurs mobilières Desjardins ont effectué pour le compte de clients ou pour elles-mêmes plus de 1 477 000 transactions au cours de l'exercice 2004, 32% de plus qu'en 2003.

Les revenus liés aux activités de négociation et de placement, composés entre autres de gains sur produits dérivés et de revenus de placements, se sont établis à 329 M\$ en 2004, soit 212 M\$ de plus que l'année précédente. L'application, à partir du 1^{er} janvier 2004 de la nouvelle note d'orientation (NOC-13) intitulée « Relations de couverture » a eu pour effet d'accroître les autres revenus de 102 M\$, soit le gain non réalisé de 30 M\$ découlant de la variation de juste valeur de produits dérivés n'ayant pas été désignés dans une relation de couverture et les intérêts de 72 M\$ sur ces produits dérivés, autrefois présentés dans le revenu d'intérêt et faisant dorénavant partie des autres revenus. De plus, les revenus de placements autres que d'intérêt des filiales d'assurance ont enregistré une croissance en 2004 qui s'explique principalement par l'augmentation des fonds à placer découlant de la croissance des affaires, par l'amélioration de la performance des marchés financiers en 2004, par la qualité intrinsèque du portefeuille de placements et par la gestion prudente et saine qui en est faite, ainsi que par la nouvelle stratégie d'affectation des actifs et par des gains de change sur devises étrangères. Rappelons qu'en 2003, la filiale de capital de risque avait enregistré des revenus de placements moindres, à cause de l'inscription d'une baisse de valeur de ses placements comptabilisés à la juste valeur marchande.

Les revenus figurant à la rubrique « Autres » se sont élevés à 409 M\$, en progression de 79 M\$ sur 2003 qui s'explique, entre autres, par la hausse des revenus d'honoraires liés à la gestion d'actifs grâce notamment à l'augmentation des encours des produits alternatifs et au succès connu en 2004 au niveau des ventes de certains produits d'épargne indicielle. Par ailleurs, la hausse des revenus de services internationaux et de change qui affichent une hausse annuelle de plus de 40% a également favorisé la croissance des autres revenus au poste « Autres ».

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

FAITS SAILLANTS

- Frais autres que d'intérêt en hausse de 5,4 %, inscrits à 6 840 M\$
- Amélioration du ratio de productivité en 2004, établi à 66,1 %, contre 67,9 % en 2003

Le tableau 16 ci-dessous illustre la ventilation des frais autres que d'intérêt par rubriques. Pour l'exercice 2004, ils ont totalisé 6 840 M\$, ce qui représente une majoration de 351 M\$ ou de 5,4 % par rapport à ceux inscrits en 2003. L'augmentation des frais autres que d'intérêt s'explique essentiellement par des charges supplémentaires de 185 M\$ liées à la rémunération du personnel, par la croissance de 46 M\$ des coûts d'impartition de services de traitement, par le relèvement de 114 M\$ constaté dans la catégorie des autres frais et par des dépenses additionnelles de 14 M\$ en frais de communications.

Le Mouvement des caisses Desjardins mesure sa productivité à partir des résultats du secteur de l'intermédiation financière. Cet indicateur de performance exprime en pourcentage le rapport entre les frais d'exploitation et le total des revenus incluant la quote-part des bénéfices produits par les investissements des caisses dans les sociétés filiales. En 2004, ce ratio s'établit à 66,1 %, montrant une amélioration de 180 points de base en regard de 67,9 % l'an dernier.

Malgré la croissance de 9,1 % des frais autres que d'intérêt qu'a connue ce secteur d'activité, le revenu total a progressé dans une proportion plus importante, soit de 12,2 %, entre autres, sous l'effet de l'excellente performance financière réalisée par les sociétés filiales du Mouvement Desjardins, qui a permis d'accroître de 188 M\$ la quote-part des bénéfices du secteur, un résultat ayant en 2004 pour effet de bonifier à lui seul le ratio de productivité de l'ordre de 300 points de base.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PROVISIONS D'ASSURANCE Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance représentent 43,5 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêt, contre 46 % l'an dernier. Ainsi, dans les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, cette catégorie de frais montre une faible variation par rapport à 2003, après la prise en compte d'un reclassement d'une charge par la filiale en assurance de personnes.

Tableau 16 DÉTAIL DES FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	2 975 \$	2 983 \$	2 299 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	1 607	1 474	1 310
Avantages sociaux	344	292	296
	1 951	1 766	1 606
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement			
Technologie	84	79	71
Amortissement	135	130	136
Autres	121	131	123
	340	340	330
Impartition de services de traitement	279	233	225
Communications	212	198	199
Autres			
Taxe sur le capital, taxe d'affaires et primes d'assurance-dépôts	146	138	124
Commandites	52	43	38
Formation des employés	35	30	23
Frais reliés aux dépôts	46	39	37
Commissions	235	188	172
Autres frais en personnel	51	44	45
Autres	518	487	427
	1 083	969	866
	6 840 \$	6 489 \$	5 525 \$
Ratio de productivité – secteur de l'intermédiation financière	66,1 %	67,9 %	65,1 %

SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX Au terme de l'exercice 2004, les frais liés aux ressources humaines ont crû de 185 M\$ ou 10,5%, résultat qui reflète la hausse de 133 M\$ ou 9% des salaires et l'augmentation des avantages sociaux, de 52 M\$ ou 17,8%. Soulignons que les salaires et avantages sociaux représentent 28,5% de l'ensemble des frais autres que d'intérêt, contre 27,2% l'an dernier.

Pour l'année 2004, la masse salariale atteint 1 607 M\$ en regard de 1 474 M\$ au terme de l'exercice précédent. Cette variation tient en bonne partie à une combinaison de facteurs dont l'indexation annuelle du niveau des salaires, la comptabilisation des coûts associés au régime d'intéressement des employés et l'amélioration des conditions de travail du personnel en lien avec le Plan ressources humaines 2002-2005. La croissance des coûts des salaires est également la conséquence directe de l'accroissement du nombre d'employés dans certaines composantes du secteur de l'intermédiation financière affectés aux activités de développement technologique, et à l'embauche de conseillers de haut calibre dans des secteurs spécialisés pour soutenir le développement des affaires des centres financiers.

Quant aux coûts associés aux avantages sociaux, ils se sont accrus de 52 M\$, passant de 292 M\$ à 344 M\$ au terme de 2004. La note 18 afférente aux états financiers cumulés donne le détail concernant les régimes de retraite et autres et présente une charge nette de 194 M\$ au titre des régimes en hausse de 34 M\$ sur les résultats de l'an dernier dont 29 M\$ provenant des régimes de retraite. Il est à noter que la baisse des taux d'intérêt a eu notamment pour effet d'accroître les obligations au titre de prestations constituées.

Conformément à la *Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales*, le Mouvement diffuse la rémunération de ses cinq dirigeants les mieux rémunérés.

Le tableau 17, en page 87, fournit le détail de la rémunération payée à ces dirigeants pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

AUTRES FRAIS Les frais liés aux locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement totalisent 340 M\$, un montant identique à l'an dernier. Fait à souligner, les coûts de cette catégorie ont pu être maintenus même dans un contexte de poursuite de la transformation du réseau physique de distribution des services financiers.

Dans la structure de coût, les frais d'impartition de services de traitement informatique occupent une place grandissante nous incitant à présenter distinctement cette rubrique. Ils sont en hausse de 46 M\$ sur l'an dernier et représentent 4,1% de l'ensemble des frais autres que d'intérêt. L'augmentation est essentiellement attribuable à la croissance importante des transactions financières réalisées par les membres et clients, ayant pour effet de pousser à la hausse les coûts de traitement et de télécommunications. Quant aux dépenses en communications, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ils sont en hausse de 14 M\$ ou 7,1%, pour s'établir en 2004 à 212 M\$. L'augmentation est surtout imputable aux frais de publicité et de relations publiques, ainsi qu'aux frais de poste et de courrier.

Pour ce qui est des autres frais, ils totalisent 1 083 M\$, ce qui représente une augmentation de 114 M\$ ou 11,8% par rapport à 2003. Cette hausse est attribuable à un ensemble de facteurs, les plus importants étant l'augmentation de 47 M\$ des commissions versées aux intermédiaires de marché, dont une bonne proportion (29 M\$) est liée à la croissance du volume d'affaires des Valeurs mobilières Desjardins, la hausse de 9 M\$ des sommes retournées à la collectivité sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études et par une dépense supplémentaire de 15 M\$ liée au programme de récompenses BONIDOLLARS Desjardins accordé aux détenteurs de cartes inscrits à ce programme de fidélisation; ce dernier élément s'explique par la révision du taux de provision et par l'augmentation des volumes d'affaires. Soulignons également que la croissance soutenue des volumes d'affaires dans plusieurs des secteurs d'activité de l'organisation a contribué à l'évolution de l'ensemble des autres frais.

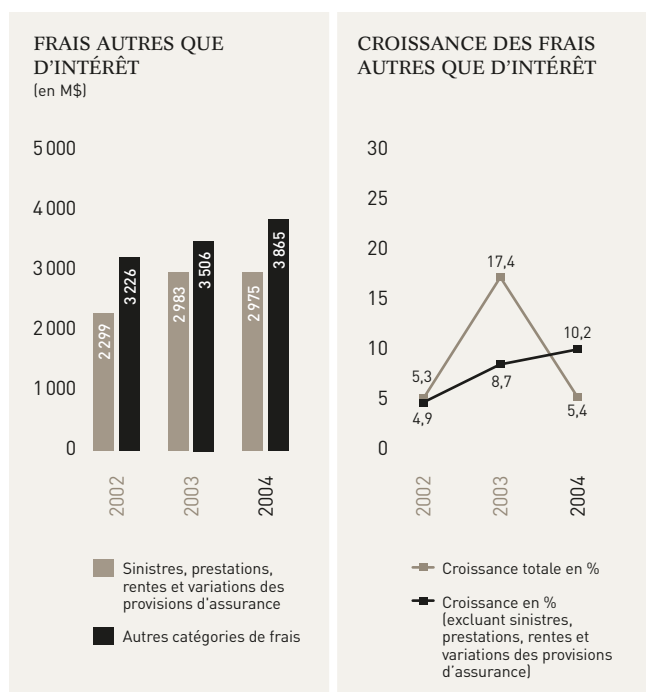


Tableau 17 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS EN 2004

Nom et poste principal	Salaire \$	Programme d'intéressement ⁽¹⁾		Tout autre avantage \$	Autres avantages annuels \$
		Volet annuel \$	Volet long terme \$		
M. ALBAN D'AMOURS président et chef de la direction Mouvement des caisses Desjardins	856 788	397 108	— ⁽²⁾	s.o.	(4)
M ^{ME} MONIQUE F. LEROUX présidente de Desjardins Société financière ⁽⁶⁾ et chef de la direction des filiales	530 173	236 139 ⁽³⁾	318 106 ⁽³⁾	s.o.	(4)
M. BERTRAND LAFERRIÈRE président et chef de l'exploitation Fédération des caisses Desjardins du Québec	530 173	212 705 ⁽³⁾	200 406 ⁽³⁾	s.o.	(4)
M. JEAN-PIERRE DE MONTIGNY président et chef de l'exploitation Valeurs mobilières Desjardins	384 941	171 453 ⁽³⁾	179 517 ⁽³⁾	s.o.	(4)
M. JEAN-GUY LANGELIER président et chef de l'exploitation Caisse centrale Desjardins	362 056	160 029 ⁽³⁾	112 477 ⁽³⁾	60 000 ⁽⁵⁾	(4)

(1) Les sommes sont versées en espèces au cours de l'année suivant l'exercice où elles sont gagnées.

(2) Vu sa qualité de Président du Mouvement Desjardins, M. Alban D'Amours a demandé d'être exclu du programme de bonification à long terme.

(3) Participants au programme de boni incitatif de gestion intégré (BIGI), qui combine à la fois le court terme et le long terme. Le boni disponible en vertu de ce programme est déterminé à la fin de chaque année en fonction du degré d'atteinte d'objectifs établis en début d'année (volet annuel) et du rendement global du Mouvement (volet long terme). Pour une année donnée, 40 % ou 50 % du boni disponible est payable en espèces, le solde (long terme) est non acquis et demeure au risque en fonction des résultats du Mouvement. La portion du boni ainsi accumulée mais non gagnée ne sera généralement versée qu'en cas de décès, de retraite ou d'invalidité.

(4) Les avantages personnels accordés aux hauts dirigeants nommés n'ont pas dépassé, au cours de l'exercice financier, le moindre de 10 % de leur salaire annuel et boni, ou 50 000 \$.

(5) Au regard de ses fonctions de président et chef de la direction de la Desjardins Credit Union.

(6) À la mi-année 2004, est devenue première vice-présidente exécutive et chef de la direction financière du Mouvement.

TAXES ET IMPÔTS SUR LE REVENU La charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts sur les activités des caisses, de la Caisse centrale Desjardins et de la Fédération ainsi que les activités des autres entités du Mouvement des caisses Desjardins qui ne sont pas des coopératives de services financiers.

Le Mouvement est un groupe financier coopératif décentralisé dans lequel chacune des caisses, la Caisse centrale Desjardins et la Fédération, sont considérées comme des sociétés privées et autonomes, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition des sociétés privées. Le législateur a prévu que ce régime soit adapté de façon à permettre aux caisses d'accumuler une réserve générale suffisante, laquelle constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, la caisse est alors assujettie aux mêmes taux d'imposition que ceux applicables aux grandes sociétés. De plus, les caisses sont assujetties à la taxe sur le capital selon une formule adaptée aux entreprises financières de nature coopérative.

Par ailleurs, la majorité des entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers ont le statut de société publique et sont assujetties au régime d'imposition applicable aux sociétés publiques.

Les impôts indirects sont les impôts et taxes sur le capital, l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêt.

Pour l'exercice 2004, les entités du Mouvement ont versé près de 588 M\$ en impôts directs et indirects.

QUALITÉ DU CRÉDIT

FAITS SAILLANTS

- Baisse de 198 M\$ ou de 33,9 % de l'encours des prêts douteux bruts
- Taux de couverture globale de 195,1 %

PRÊTS DOUTEUX Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, le remboursement du capital ou le paiement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Tout prêt dont les paiements sont en souffrance depuis 90 jours s'ajoute à cette catégorie, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement. Finalement, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible en vertu d'un contrat est en retard de 180 jours.

Au 31 décembre 2004, l'encours des prêts douteux bruts avait été réduit de 198 M\$, ramenant ainsi à 0,50 % (0,83 % en 2003) le ratio des prêts douteux sur le portefeuille total. Toutes les catégories de prêts continuent d'afficher une baisse des éléments douteux à l'exception de la catégorie de l'exploitation agricole, où la situation s'est maintenue ; les secteurs bovin et porcin demeurent névralgiques en raison notamment de la chute des prix et des charges supplémentaires liées aux nouvelles normes environnementales.

La force des marchés immobiliers (résidentiel et commercial), en grande partie attribuable au contexte économique favorable et au niveau général des taux d'intérêt, explique à elle seule 52,5 % de cette baisse, soit 104 M\$, des prêts douteux bruts. Par contre il faudra surveiller en 2005 l'impact négatif de l'appréciation de la devise canadienne, observée en 2004, sur le secteur manufacturier.

Enfin, le solde des prêts douteux nets, soit le montant brut de ces prêts moins la provision cumulative pour pertes sur créances, s'est amélioré, diminuant de 104 M\$. Il s'inscrit à un montant négatif de (367 M\$) au terme de l'exercice 2004 comparativement à un montant de (263 M\$) en 2003. Comme il est indiqué au tableau 18, en page 89, l'encours des prêts douteux nets représente maintenant (0,48 %) du portefeuille total.

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES Lorsqu'un prêt devient douteux, la réduction de la valeur comptable doit être constatée par une passation en charges au cours de l'exercice où l'existence de la moins-value est établie.

Au cours de 2004, le Mouvement a passé en charges 94 M\$ en provisions pour pertes sur créances, comparativement à 75 M\$ à l'exercice précédent. Cette charge représente 0,13 % des prêts bruts moyens contre 0,11 % en 2003.

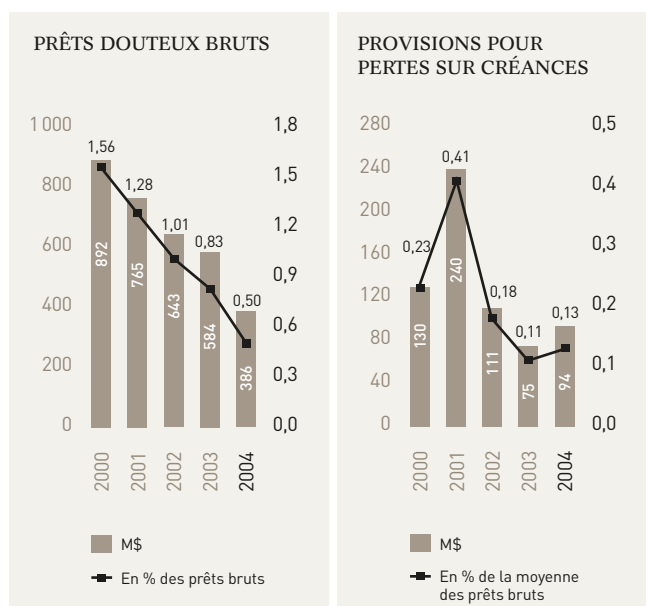


Tableau 18 PRÊTS DOUTEUX PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEUR

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004			2003		2002		
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques pour pertes sur créances	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	
			(1)				(1)	
Hypothécaires résidentiels	43 199 \$	79 \$	0,18 %	19 \$	60 \$	0,14 %	79 \$	111 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts								
aux particuliers	13 372	70	0,52	36	34	0,25	32	26
Exploitations agricoles	4 554	18	0,40	6	12	0,26	15	10
Hypothécaires commerciaux	4 686	62	1,32	22	40	0,85	83	88
Autres prêts	10 853	157	1,45	65	92	0,85	128	104
Total excluant la provision générale	76 664	386	0,50	148	238	0,31	337	339
Provision générale				605	(605)		(600)	(599)
Total incluant la provision générale	76 664 \$	386 \$	0,50 %	753 \$	(367) \$	(0,48) %	(263) \$	(260) \$

(1) En pourcentage des prêts bruts

Tableau 19 TAUX DE COUVERTURE

Au 31 décembre
(en pourcentage)

	2004	2003	2002
Hypothécaires résidentiels	24,1 %	27,5 %	31,9 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	51,4	56,2	65,3
Exploitations agricoles	33,3	31,8	44,4
Hypothécaires commerciaux	35,5	39,0	40,5
Autres prêts	41,4	47,5	56,5
Total excluant la provision générale	38,3	42,3	47,3
Total incluant la provision générale	195,1 %	145,0 %	140,4 %

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

Fondée sur l'opinion de la direction et son appréciation de la conjoncture économique, la provision cumulative pour pertes sur créances inscrite au bilan est maintenue à un niveau suffisant pour couvrir les risques potentiels liés au portefeuille de prêts. Les radiations réelles, déduction faite des recouvrements, sont portées en diminution de la provision cumulative et les provisions pour pertes sur créances, imputées à l'état des résultats cumulés, y sont ajoutées. Dans le bilan cumulé, elle est déduite de l'actif approprié et comprend des composantes spécifiques et une composante générale.

Pour 2004 le taux de couverture global s'établit à 195,1 % comparativement à 145 % l'an dernier. Ce taux est obtenu en divisant la provision cumulative pour pertes sur créances globale, soit les provisions spécifiques et la provision générale, par les prêts douteux bruts. Le niveau de couverture de cette année est jugé suffisant.

Provisions spécifiques Lorsqu'on établit qu'un prêt est douteux, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur de réalisation estimative afin de déterminer si l'on doit constituer une provision spécifique sur ce compte. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est comptabilisée; ils sont entièrement radiés lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours.

Au terme de l'exercice financier 2004 les provisions spécifiques totalisent 148 M\$ (247 M\$ en 2003). Ce solde représente 38,3 % du portefeuille de prêts douteux bruts alors qu'il se situait à 42,3 % au 31 décembre 2003.

Provision générale La provision générale est maintenue à un niveau suffisant pour refléter la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour pertes sur les créances qui n'ont pas encore été jugés douteuses.

Pour déterminer le niveau de provision générale requis, le Mouvement des caisses Desjardins utilise un modèle interne qui permet d'estimer les pertes potentielles dans le portefeuille de prêts, en excluant les prêts douteux. Il fournit une estimation du risque pour chaque catégorie de prêts et tient compte de l'évolution du portefeuille dans le temps ainsi que de l'impact sur le risque de crédit lié au cycle économique.

Par ailleurs, en vertu de la ligne directrice émise par l'Autorité des marchés financiers, la provision générale est admissible en tant que capital de deuxième catégorie à un montant équivalant à 87,5 points de base de l'actif pondéré en fonction des risques. Au 31 décembre 2004, la provision générale pour risque de crédit totalise 605 M\$, par rapport à 600 M\$ au 31 décembre 2003.

GESTION DU BILAN

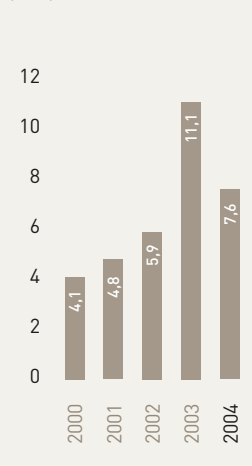
FAITS SAILLANTS

- Vive progression du portefeuille de prêts : 9,6 %, l'une des plus élevées depuis 15 ans
- Présence accrue du Mouvement auprès des entreprises : hausse de 0,4 % de son importance relative au Québec
- Avancée notable de la position relative du Mouvement au Québec dans le marché des dépôts (+ 0,7 %), des fonds de placement (+ 0,8 %) et du courtage des valeurs mobilières (+ 0,9 %)

ACTIF TOTAL Au cours de l'exercice 2004, l'actif total du Mouvement des caisses Desjardins s'est accru de 7,3 G\$ ou de 7,6 %, pour s'établir à 103,6 G\$ au 31 décembre dernier, comparativement à une augmentation de 9,6 G\$ ou de 11,1 % observée à la fin de 2003. Le ralentissement s'explique surtout par un essoufflement de sa collecte d'épargne, notamment auprès des particuliers, des entreprises et des administrations publiques. La demande de crédit est restée des plus vives, et ce, à la faveur d'une amélioration du contexte économique.

Cette conjoncture plus favorable tire son origine principalement de la croissance plus soutenue de la demande intérieure, entre autres, de l'essor remarquable des investissements dans le domaine résidentiel, de la robuste progression des achats des ménages appuyée par une hausse plus marquée de leurs revenus après impôts et de l'accélération significative des dépenses des entreprises, plus particulièrement sous forme de machinerie et d'équipement.

Acteur de premier plan sur la scène économique, le Mouvement des caisses Desjardins a donc su profiter de l'embellie des économies québécoise et ontarienne en 2004, une évolution des conditions qui présentait des occasions de développement de ses affaires fort intéressantes dans plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, bon nombre de ses membres et clients ont bénéficié de son engagement habituel très actif dans le développement économique et social des collectivités où il est présent. Il les a aidés à réaliser plusieurs de leurs projets, autant dans la gestion de patrimoine qu'en matière de financement.

CROISSANCE DE L'ACTIF
(en %)

LIQUIDITÉS EN POURCENTAGE DU TOTAL DE L'ACTIF

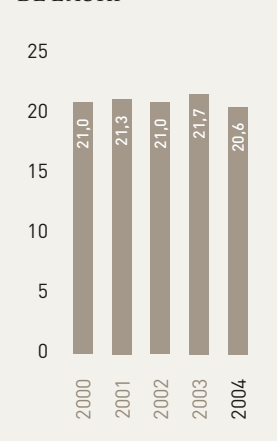


Tableau 20 BILAN CONDENSÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004		2003		2002	
ACTIF						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 325 \$	1,3 %	1 389 \$	1,5 %	1 392 \$	1,6 %
Valeurs mobilières	20 006	19,3	19 461	20,2	16 776	19,4
Prêts	75 911	73,3	69 273	72,0	62 990	72,7
Autres actifs	6 332	6,1	6 147	6,3	5 488	6,3
	103 574 \$	100,0 %	96 270 \$	100,0 %	86 646 \$	100,0 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	76 987 \$	74,3 %	72 219 \$	75,0 %	64 587 \$	74,5 %
Autres passifs	17 603	17,0	16 278	16,9	14 607	16,9
Débetures subordonnées	1 589	1,6	1 154	1,2	1 208	1,4
Participations minoritaires	235	0,2	247	0,3	405	0,5
Capitaux propres	7 160	6,9	6 372	6,6	5 839	6,7
	103 574 \$	100,0 %	96 270 \$	100,0 %	86 646 \$	100,0 %

Les liquidités totalisent 21,3 G\$

Le total de l'encaisse et des valeurs mobilières dans le Mouvement des caisses Desjardins se chiffrait à 21,3 G\$ au 31 décembre 2004, en hausse de 481 M\$ ou 2,3 % depuis un an, comparativement à une majoration de 2,7 G\$ ou de 14,8 % observée à la fin de 2003. Cet amenuisement est attribuable au raffermissement considérable de la demande de crédit de ses membres et clients, qui a activé la croissance de son portefeuille de prêts davantage que celle des dépôts recueillis. Cependant, le volume des liquidités du Mouvement constituait encore 20,6 % de son actif total au terme de cet exercice, contre 21,7 % en 2003. Des détails sur les normes de gestion du Mouvement en matière de liquidités sont énoncés subséquemment dans cette section sous le titre « Situation de trésorerie et sources de financement ».

CROISSANCE DES DÉPÔTS

Hausse de 4,8 G\$ des dépôts

Au 31 décembre 2004, les dépôts accumulés par le Mouvement des caisses Desjardins totalisaient 77 G\$, comparativement au volume de 72,2 G\$ observé à la fin de 2003. Il s'agit d'un accroissement annuel de 4,8 G\$ ou de 6,6 % attribuable en grande partie aux économies que lui ont confiées ses membres et clients, particuliers, entreprises et administrations publiques. En effet, ces dépôts, qui constituaient 91,1 % de son passif-dépôts au terme de l'exercice financier 2004, se sont accrûs de 4 G\$ ou de 6 % annuellement, pour s'établir à 70,1 G\$ au 31 décembre dernier. Force est de constater que l'expansion du Mouvement des caisses Desjardins repose principalement sur ces sources de financement. Quant aux autres sources de fonds à sa disposition, comme les émissions de titres sur les marchés financiers, elles ne sont utilisées que de façon complémentaire ; elles composaient 8,9 % de son passif-dépôts à la fin de 2004 et elles ont progressé de 0,8 G\$ ou de 12,6 %, pour se chiffrer à 6,9 G\$ au 31 décembre 2004. À la page 94, se trouvent des informations supplémentaires concernant la situation de trésorerie et les sources de financement, et en page 103, la politique de gestion du risque de liquidités du Mouvement.

Épargne des particuliers : la principale source de fonds

Épargne en provenance des particuliers Dans sa collecte d'épargne, le Mouvement des caisses Desjardins a toujours privilégié les dépôts en provenance des particuliers. Les qualités que l'on confère à cette catégorie d'épargne, comme sa nature plus stable, ses coûts généralement plus faibles et sa grande accessibilité, font en sorte que la plupart des institutions financières se livrent une lutte de tous les instants dans ce marché afin de gagner cette clientèle. Or, les stratégies mises en place par le Mouvement des caisses Desjardins au fil des ans lui ont permis de devenir un meneur dans cette industrie. En effet, la prédominance de l'épargne personnelle dans son passif-dépôts, soit 71,1 % à la fin de 2004, témoigne de son savoir faire dans ce domaine. Au 31 décembre 2004, elle s'élevait à 54,8 G\$, en hausse de 2,7 G\$ ou de 5,2 % depuis un an, comparativement à une croissance de 3,6 G\$ ou de 7,5 % observée en 2003. Le niveau relativement bas des taux d'intérêt, combiné à l'attrait qu'ont exercé sur les épargnants certains autres produits d'épargne, comme les fonds de placement et les valeurs mobilières, n'ont assurément pas créé un climat très propice à la cueillette de dépôts. Cependant, malgré ce contexte plus difficile, le Mouvement des caisses Desjardins a pu maintenir sa position relative dans ce marché hautement concurrentiel à près de 1,7 % en Ontario en 2004 et l'a accrue sensiblement au Québec durant la même période, soit de 0,7 %, pour atteindre 44,6 %.

Parmi les dépôts offerts par le Mouvement des caisses Desjardins, on retrouve une grande variété de produits d'épargne tous fort prisés par les particuliers. Dans le tableau ci-après, ils sont regroupés en trois grandes catégories, soit les comptes payables à vue, payables à préavis et payables à terme fixe. À la fin de 2004, l'épargne payable à terme fixe représentait 69,6 % du volume d'épargne personnelle accumulée dans le passif-dépôts du Mouvement. Au 31 décembre 2004, elle affichait une progression annuelle de 1,2 G\$ ou de 3,1 %, pour totaliser 38,1 G\$.

Majoration de plus de 5 G\$ des produits d'épargne hors bilan

Le Mouvement des caisses Desjardins a continué sur sa lancée dans le domaine des produits d'épargne hors bilan en 2004. En effet, à la lumière des solides résultats qu'il a obtenus dans les fonds de placement et dans le courtage de valeurs mobilières, on peut dire qu'il s'est comporté avec brio. La reprise plus convaincante des marchés boursiers au cours du dernier trimestre et ses retombées positives sur la confiance des investisseurs, conjuguées entre autres au lancement de sa nouvelle gamme de Fonds Desjardins et à la poursuite du déploiement de ses activités de courtage, ont permis au Mouvement d'accroître de 5,2 G\$ ou de 24,7 % l'actif administré et sous gestion de ses produits d'épargne hors bilan, pour atteindre 26,4 G\$ au 31 décembre dernier, comparativement à une hausse de 4,8 G\$ ou de 29,7 % enregistrée en 2003.

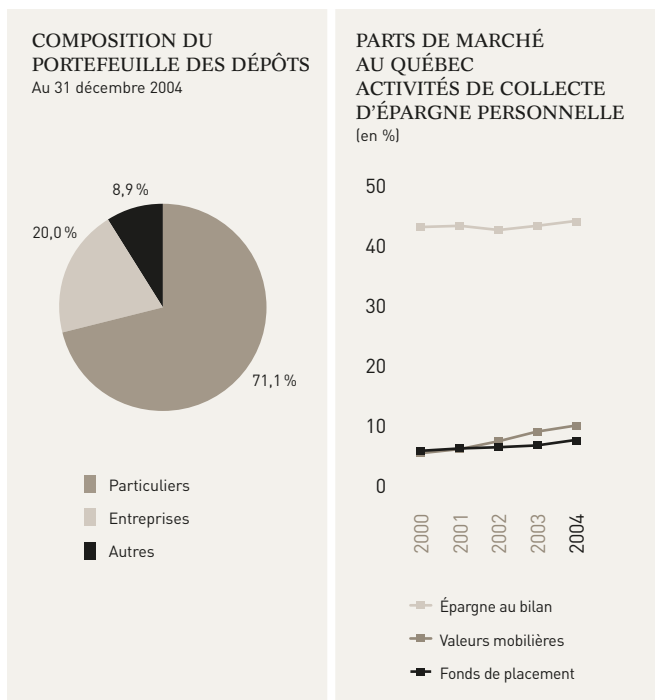


Tableau 21 DÉPÔTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2004		2003	
				Total	Total		
Particuliers	13 568 \$	3 059 \$	38 144 \$	54 771 \$	71,1 %	52 077 \$	72,1 %
Entreprises et administrations publiques	7 626	228	7 497	15 351	20,0	14 047	19,5
Institutions de dépôts et autres	38	—	6 827	6 865	8,9	6 095	8,4
	21 232 \$	3 287 \$	52 468 \$	76 987 \$	100,0 %	72 219 \$	100,0 %

CROISSANCE DES PRÊTS

Progression soutenue en 2004

Au chapitre de ses activités de crédit, le Mouvement des caisses Desjardins a connu une progression soutenue en 2004. Sa ferme intention de poursuivre son engagement dans le développement économique, et ce, dans toutes les régions où il est présent, combinée au dynamisme dont il a fait preuve dans son offre de crédit, tant auprès de la clientèle des particuliers et des entreprises que de celle des administrations publiques, ne sont évidemment pas étrangers à ces excellents résultats. Il s'est particulièrement distingué dans le financement domiciliaire, dans le domaine des prêts commerciaux et industriels, ainsi que dans celui des prêts agricoles. Une analyse succincte par grande catégorie de crédit est présentée à la fin de cette section.

Au 31 décembre 2004, le portefeuille de prêts du Mouvement des caisses Desjardins, net de la provision cumulative pour pertes sur créances, s'établissait à 75,9 G\$, en hausse de 6,6 G\$ ou de 9,6 % depuis un an, comparativement à une augmentation de 6,3 G\$ ou de 10 % observée en 2003. Cette croissance tire son origine en partie des prêts consentis aux particuliers, lesquels composaient 73,8 % du portefeuille de prêts du Mouvement au terme de cet exercice financier. Ils ont crû de 5,7 G\$ ou de 11,3 % annuellement, pour totaliser 56,6 G\$ au 31 décembre 2004, alors qu'ils s'étaient majorés de 4,6 G\$ ou de 10 % en 2003.

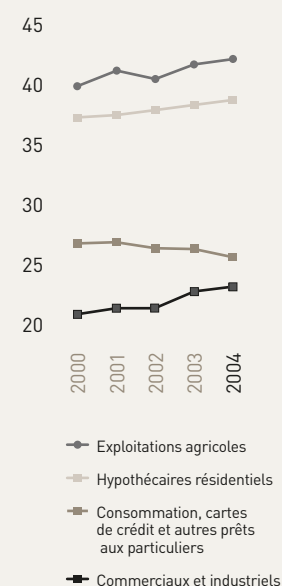
PARTS DE MARCHÉ
AU QUÉBEC
ACTIVITÉS DE CRÉDIT
(en %)

Tableau 22 PRÊTS PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEUR

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004		2003	
	Total	Total	Total	Total
Hypothécaires résidentiels	43 199 \$	56,4 %	38 380 \$	54,7 %
Sur cartes de crédit	3 216	4,2	2 749	3,9
Autres prêts à la consommation	10 156	13,2	9 717	13,9
Exploitations agricoles	4 554	5,9	4 369	6,2
Gouvernements et autres organismes publics et parapublics	2 759	3,6	2 657	3,8
Hypothécaires commerciaux	4 686	6,1	4 878	7,0
Autres prêts commerciaux	8 094	10,6	7 370	10,5
	76 664	100,0 %	70 120	100,0 %
Provision cumulative pour pertes sur créances	(753)	—	(847)	—
	75 911 \$	—	69 273 \$	—
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus	19 138 \$	—	17 636 \$	—
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	25,0 %	—	25,2 %	—
Prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	73,8 %	—	72,5 %	—

Les autres catégories de financement, comme les prêts octroyés aux entreprises et aux administrations publiques, qui accaparaient 26,2 % de son portefeuille de prêts à la fin de 2004, ont aussi joué un rôle dans ces résultats, quoique plus modestement. Au 31 décembre 2004, ils s'élevaient à 20,1 G\$, en hausse de 819 M\$ ou de 4,2 % annuellement, comparativement à une progression de 1,6 G\$ ou de 9 % enregistrée en 2003.

Précisons que toutes les activités de financement du Mouvement des caisses Desjardins sont encadrées par des pratiques de gestion rigoureuses en matière de risques de crédit. Celles-ci sont décrites en détail dans la section « Gestion des risques » à la page 102.

Le boom immobilier s'est poursuivi en 2004

Crédit hypothécaire résidentiel L'effervescence du marché de l'habitation, et ce, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, s'est poursuivie en 2004. La pénurie de logements locatifs, la progression plus rapide des revenus après impôts et la faiblesse des taux hypothécaires expliquent la durée de ce boom immobilier. Un sommet de l'activité dans ce domaine sera cependant observé, après trois années de croissance fébrile ininterrompue. Les mises en chantier sur le territoire québécois, par exemple, ont dépassé les 58 000 unités, nombre qui n'avait pas été atteint depuis 1988. Du côté de la revente de maisons existantes, près de 65 000 transactions ont été répertoriées. Cette frénésie a entraîné les prix à la hausse dans ce secteur de plus de 10 % pour une troisième année consécutive.

Le Mouvement des caisses Desjardins a participé à cette fébrilité du marché de l'habitation en favorisant l'accession à la propriété de plusieurs de ses membres et clients en 2004. Très présent dans le financement de l'activité domiciliaire, notamment au Québec, il a su profiter de ce climat très propice au développement des affaires. En dépit de la forte concurrence dans ce domaine, en raison, entre autres, d'une fidélisation accrue des emprunteurs envers l'institution prêteuse et du taux de pertes sur créances habituellement plus faible, le Mouvement a vu progresser son importance relative de 0,4 % au Québec et de 0,2 % en Ontario, pour se chiffrer respectivement à environ 39 % et 0,8 % à la fin

de 2004. Au 31 décembre 2004, son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels s'établissait à 43,2 G\$, en hausse de 4,8 G\$ ou 12,6 % depuis un an, comparativement à une progression de 3,4 G\$ ou de 9,8 % enregistrée en 2003.

Crédit à la consommation Dans le secteur des prêts à la consommation, incluant les avances sur cartes de crédit, le Mouvement des caisses Desjardins a aussi été très actif en 2004, notamment dans le financement de biens durables, pour les meubles, les appareils ménagers et les automobiles. Grâce à l'enthousiasme des consommateurs dans leurs achats, il a fait face à une demande d'emprunts très énergique. Au 31 décembre 2004, l'encours de ses prêts dans ce domaine s'élevait à 13,4 G\$, en regard d'un volume de 12,5 G\$ observé à la fin de 2003, ce qui représente une augmentation de 906 M\$ ou de 7,3 %. La popularité de la carte de crédit VISA Desjardins, le programme *accord D* qui lui est complémentaire et le dynamisme de Desjardins auprès des concessionnaires automobiles sont autant de facteurs qui lui ont permis d'afficher ces résultats. Le Mouvement accaparait 25,9 % de ce marché au Québec au terme de son dernier exercice financier.

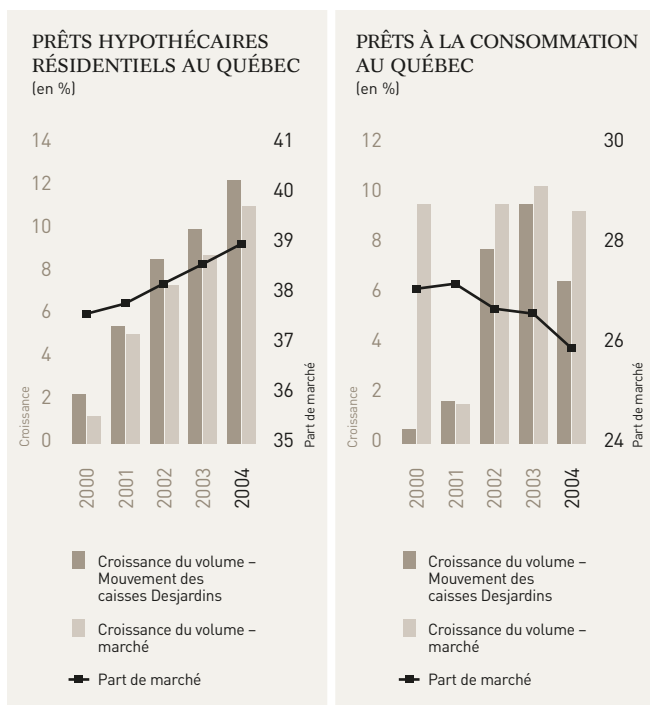
Croissance de 4,3 % des prêts aux entreprises

Crédit commercial et industriel Les investissements des entreprises ont accéléré passablement au Québec ainsi qu'au Canada en 2004. Par exemple, ils ont affiché une progression de près de 7 % sur le territoire québécois, comparativement à un rythme de seulement 2,6 % observé en 2003. L'amélioration du climat économique, la présence de coûts de financement encore relativement bas et l'appréciation notable du dollar canadien qui a favorisé les achats de machinerie et d'équipement en provenance des États-Unis, combinées à la présence de grands projets d'infrastructures et d'agrandissements, expliquent en grande partie ce gonflement des dépenses des entreprises. Plus particulièrement, notons que les immobilisations ont crû légèrement, de 1,3 %, alors que les achats en machinerie et équipement ont bondi de 9 %.

Le Mouvement des caisses Desjardins, qui est devenu au fil des ans une institution financière incontournable dans le domaine du financement commercial et industriel, notamment au Québec, a réussi en 2004 à consolider les liens déjà très étroits qu'il possède avec bon nombre de petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'auprès de firmes de plus grande envergure. Au 31 décembre 2004, son portefeuille de prêts dans ce marché, incluant le crédit hypothécaire commercial et les autres prêts commerciaux, se chiffrait à 12,8 G\$, comparativement à 12,2 G\$ enregistré à la fin de 2003, ce qui représente une croissance annuelle de 532 M\$ ou de 4,3 %. Les efforts du Mouvement dans ce secteur se sont traduits par un gain appréciable de 0,4 % de son taux de pénétration au Québec, établi à 23,5 % en fin d'exercice.

Crédit agricole et autres prêts En raison des sérieuses difficultés qu'a éprouvées l'industrie agricole québécoise et canadienne en 2004, notamment dans certaines productions animales, comme le bovin, la demande d'emprunts dans ce domaine a fortement diminué. Cependant, le Mouvement des caisses Desjardins, fort de son implication de longue date dans ce marché, a continué à soutenir les agriculteurs. Au 31 décembre dernier, ses prêts agricoles en cours totalisaient 4,6 G\$, contre 4,4 G\$ à la fin de 2003, en hausse de 185 M\$ ou de 4,2 %. Grâce à ces résultats, le Mouvement a pu porter sa position relative dans ce secteur au Québec à 42,4 %, marquant ainsi un gain notable de 0,4 %.

Enfin, soulignons que le Mouvement des caisses Desjardins est également très présent dans le financement accordé aux gouvernements et aux autres organismes publics et parapublics. À la fin de 2004, l'encours de ses prêts dans ce domaine affichait une augmentation annuelle de 102 M\$ ou de 3,8 %, pour se fixer à 2,8 G\$.



SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les pratiques de gestion de Desjardins, empreintes de prudence, font en sorte que l'institution ait à sa disposition, en tout temps, suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements. Deux indicateurs permettent d'évaluer le degré de risque de liquidité et de financement : le fort pourcentage d'actifs liquides par rapport à l'ensemble des actifs et la proportion élevée de dépôts des particuliers dans l'ensemble des dépôts.

Le pourcentage des actifs liquides, de beaucoup supérieur à celui qu'exigent les autorités réglementaires, confère à Desjardins une marge de manœuvre importante advenant une forte sortie de fonds. Les actifs liquides comprennent l'encaisse et les valeurs mobilières facilement négociables. Leur disposition permettrait de répondre rapidement aux besoins financiers découlant de dépôts venant à échéance et qui ne seraient pas renouvelés, de tirages inattendus de la part des entreprises ou encore de toute stratégie de croissance devant être mise en œuvre dans de très courts délais.

Au 31 décembre 2004, le ratio d'encaisse et de valeurs mobilières par rapport à l'actif total était de 20,6 %, un ratio inférieur à celui observé au cours des dernières années. La baisse du ratio s'explique par la forte croissance des prêts hypothécaires résidentiels mais également par une décision des dirigeants d'exercer une gestion plus serrée des éléments du bilan du Mouvement. Des analyses plus poussées quant à la détention optimale de valeurs mobilières pour une institution financière de détail ont d'ailleurs été effectuées à cet égard. Même en excluant les valeurs mobilières nanties aux fins réglementaires, notamment pour la participation de Desjardins aux systèmes de compensation et de paiement, de même que les valeurs mobilières inscrites au bilan des compagnies d'assurance du Mouvement, le ratio se maintient élevé, si bien que Desjardins satisfait amplement aux exigences de liquidité stipulées dans les lois et règlements s'appliquant aux segments d'activité de l'intermédiation financière.

Une très forte proportion de valeurs mobilières, plus de 90,6 %, se trouve répertoriée dans le compte de placement en opposition au compte de négociation qui, par définition, est plus volatil et ne peut être assimilé à une source d'approvisionnement stable. De plus, les valeurs mobilières sont constituées en grand nombre de valeurs émises par les gouvernements et corps publics, de même que par des entreprises privées d'une cote de crédit élevée, soit R-1M (agence DBRS).

La part des dépôts des particuliers dans l'ensemble des dépôts illustre la stabilité des sources de fonds de Desjardins. Moins sujets aux soubresauts des marchés financiers et constitués dans une très large mesure de montants inférieurs à 100 000 \$, les dépôts des particuliers sont assimilés à un approvisionnement de base et, de ce fait, représentent un élément de premier plan dans la stratégie de financement.

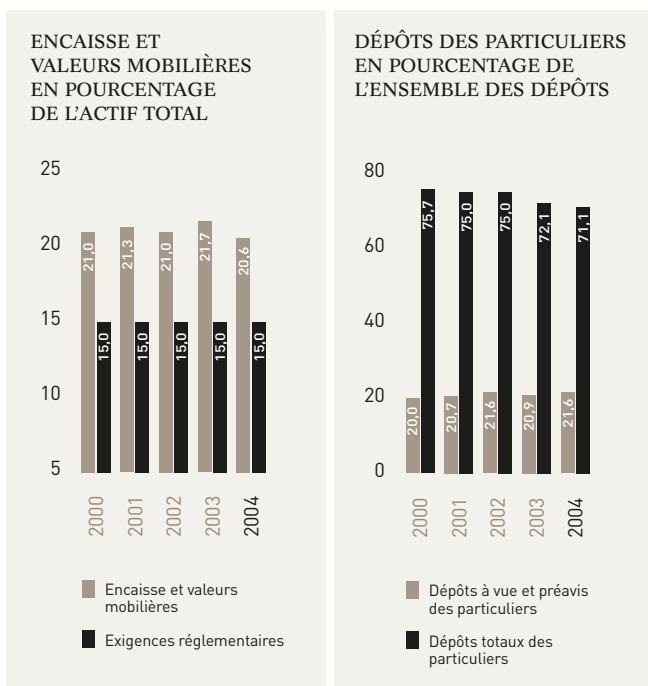
Au 31 décembre 2004, le pourcentage de dépôts des particuliers était de 71,1 %, soit un pourcentage analogue à celui observé au cours des cinq dernières années.

Aussi, en 2004 et ce, en continuité avec les années précédentes, Desjardins a pu compter sur des dépôts d'un terme plus long que celui de ses concurrents, dépôts effectués par des particuliers dans une forte proportion, une caractéristique confirmant la solidité de son réseau d'approvisionnement au détail.

À cet égard, le réseau des caisses Desjardins a su innover depuis plusieurs années en offrant aux membres des produits d'épargne indicielle, une solution de rechange à l'épargne conventionnelle. Devant des taux d'intérêt de plus en plus bas, et dans une perspective de diversification de leur portefeuille, les membres se sont montrés attirés dans un premier temps par une épargne dont la rémunération a été associée aux marchés boursiers. Puis, au lendemain des attentats terroristes de 2001 et des scandales financiers de 2002, lesquels ont rendu le marché boursier moins attrayant, les membres ont préféré des types d'épargne rémunérés selon diverses stratégies de répartition d'actif. Au 31 décembre 2004, les dépôts d'épargne indicielle atteignaient 6,3 G\$ et permettaient de répondre en partie à la demande de crédit croissante particulièrement forte dans le secteur résidentiel.

Par ailleurs, les dépôts à vue et à préavis augmentent constamment ; ils correspondent pour l'essentiel aux soldes des comptes courants et aux dépôts à privilège de chèques. Ils totalisent quelque 30,4 % de l'ensemble des dépôts des particuliers ou 21,6 % de l'ensemble des dépôts. Ces sommes, relativement peu sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, combinées aux capitaux propres et aux provisions, sont un élément clé de la stratégie de gestion des taux d'intérêt, laquelle vise à augmenter et à optimiser le revenu net.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques, de même que les dépôts recueillis auprès des banques et courtiers, totalisaient 22,2 G\$ au 31 décembre 2004, soit quelque 28,9 % de l'ensemble des dépôts.



De cette somme, 9,4 G\$ proviennent de la Caisse centrale, qui intervient dans les marchés financiers comme le collecteur grossiste du Mouvement Desjardins. À ce titre, elle jouit de cotes de crédit élevées représentatives de la solidité financière du Mouvement Desjardins et de son réseau des caisses, ce qui lui assure crédibilité et notoriété auprès des investisseurs institutionnels. Les programmes d'emprunt que la Caisse centrale a mis en place lui donnent accès à des capitaux diversifiés, par clients, marchés, échéances, devises et régions.

Le Mouvement Desjardins a également mis en place un programme d'emprunt sous forme d'obligations de premier rang, lesquelles sont émises par la filiale Capital Desjardins, afin de faciliter et accélérer l'accès au marché. Une première émission, au montant de 450 M\$, a été effectuée, en mars 2004.

Le recours au marché institutionnel, supplétif aux dépôts des membres, est modulé selon les besoins des caisses. Si la demande du réseau des caisses correspond à un déséquilibre cyclique, ou de durée limitée, les interventions se font davantage sur le marché monétaire où les échéances sont habituellement de 90 jours et moins. À l'opposé, si la demande excédentaire provient d'une insuffisance de fonds permanente et récurrente, comme c'est le cas depuis quelques années avec la forte activité hypothécaire à l'habitation, les interventions sont de plus long terme, pour des montants de plus forte taille et par voie de distribution publique.

Le recours au marché institutionnel, par l'émission de dépôts et de billets à court terme et moyen terme, reste cependant balisé par des limites que le Mouvement Desjardins n'entend pas transgresser. Si la croissance des actifs devait se poursuivre au rythme des dernières années, le réseau des caisses pourrait choisir, notamment, la voie de la titrisation des actifs pour ne pas accuser une trop forte dépendance à l'égard des emprunteurs. Une équipe de travail a d'ailleurs été mise sur pied en 2004, conjointement entre la Fédération et la Caisse centrale, pour que l'opération puisse se faire dans un court laps de temps, au besoin. Le Mouvement Desjardins pourra ainsi élargir et renforcer ses sources d'approvisionnement, pour maintenir élevé le degré de liquidité requis par ses opérations financières.

Tableau 23 COTES DE CRÉDIT

Solidité financière du Mouvement représentée par les cotes de crédit de première qualité de la Caisse centrale Desjardins

	DBRS	Standard & Poor's	Moody's
Court terme	R-IM	A-1 +	P-1
Moyen et long terme	AA (bas)	AA -	Aa3

GESTION DU CAPITAL

FAITS SAILLANTS

- Maintien d'un ratio du capital de première catégorie parmi les plus élevés de l'industrie bancaire canadienne : 13,58 %
- Augmentation des réserves de 754 M\$
- Contrôle de la croissance de l'actif ajusté en fonction des risques

ANALYSE DES RÉSULTATS Le Mouvement Desjardins affiche au 31 décembre 2004 un ratio de capital de première catégorie de 13,58 % de l'actif à risque, l'un des plus élevés de l'industrie bancaire canadienne. Les fonds propres du réseau totalisent, à la fin du dernier exercice, 7,1 G\$, en hausse de 12,3 % depuis un an. Les différents éléments constituant l'ensemble des fonds propres sont présentés au tableau 24, à la page 97.

L'objectif du Mouvement des caisses Desjardins dans sa gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres élevés, notamment ceux de première catégorie qui attestent de la qualité de son capital et qui lui accordent la marge de manœuvre nécessaire à son développement. La gestion du capital est intégrée à l'ensemble de la gestion financière et de la gestion des risques auxquels l'entreprise fait face dans le cours normal de ses affaires. Le conseil d'administration a reconduit, au cours de l'année 2004, le Comité Actif/Passif appuyant le Comité de direction stratégique Mouvement dans ses responsabilités consistant à veiller à ce que le Mouvement soit doté d'un positionnement cible et de stratégies appropriées concernant la gestion de son capital, dans le respect des paramètres approuvés en matière de gestion des risques. Ce comité, composé de responsables de fonctions Mouvement et de hauts dirigeants, se réunit régulièrement, assumant également une responsabilité importante dans la gestion du risque de taux d'intérêt, tel que décrit à la page 103.

Le ratio du capital total représente 13,70 % de l'actif à risque. La forte croissance des fonds propres en 2004 s'explique principalement par une augmentation des réserves de 754 M\$ et par l'émission sur le marché canadien d'obligations de premier rang d'un montant de 450 M\$.

Le total de l'actif pondéré en fonction du risque s'est accru de 7,2 % au cours de l'année, atteignant ainsi 52 G\$. Le Mouvement Desjardins continue à exercer un contrôle de la croissance de l'actif à risque et utilise les mécanismes appropriés afin de réduire les risques dans la mesure du possible.

Le tableau 25, à la page 98, présente les éléments qui composent l'actif ajusté en fonction des risques.

MAINTIEN D'UNE STRUCTURE AVANTAGEUSE Comme par le passé, la progression des fonds propres du Mouvement en 2004 a été réalisée en grande partie au moyen de capitaux provenant des excédents annuels.

Toutes les entités du Mouvement respectaient, au 31 décembre 2004, comme lors des exercices antérieurs, les exigences réglementaires minimales des autorités compétentes en matière de fonds propres.

Par ailleurs, les agences de notation ont reconnu le solide niveau de capital et, particulièrement, la grande qualité de celui-ci et ont maintenu en 2004 des cotes de crédit avantageuses, parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (BRI) La composition et la suffisance du capital du Mouvement des caisses Desjardins sont réglementées suivant la ligne directrice sur la suffisance du capital de base émise par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en avril 2003.

Cette ligne directrice reprend les normes internationales de fonds propres adoptées en 1988 par la BRI, en les adaptant selon la nature coopérative des institutions de dépôts et de services financiers réglementées par la *Loi sur les coopératives de services financiers*.

Dès le début des années 1990, le Mouvement s'est engagé sur une base volontaire à se conformer aux exigences réglementaires édictées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Il peut ainsi se comparer aux autres institutions financières engagées sur les marchés internationaux, où il est lui-même présent.

Tel que le prescrivent les normes de la ligne directrice de l'AMF et selon des règles de prudence, le total des fonds propres du Mouvement est réduit de certains investissements effectués dans les sociétés filiales. Les investissements dans les filiales d'assurance et de valeurs mobilières sont entièrement soustraits des fonds propres. D'autres investissements sont traités sur une base de consolidation et, finalement, pour certains investissements passifs et de petite taille, la norme permet de traiter l'investissement comme un risque de crédit.

L'actif à risque du réseau d'intermédiation financière est déterminé par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments.

RATIO MINIMAL DU CAPITAL Le ratio de capitalisation minimal recommandé aux institutions pour satisfaire les exigences réglementaires de la BRI et être considéré comme une institution bien capitalisée est de 8 %. De plus, le ratio du capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio total.

Le Bureau du surintendant des institutions financières au Canada a établi les objectifs à 7 % pour le ratio du capital de première catégorie et 10 % pour le ratio du capital total. Le Mouvement des caisses Desjardins dépasse largement ces limites minimales.

ÉVOLUTION DES NORMES BANCAIRES SUR LES FONDS

PROPRES Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a entrepris au cours des dernières années une importante refonte des exigences concernant la suffisance du capital. L'objectif de cette refonte consiste à relier les exigences de capital aux risques spécifiques envisageables d'après l'expérience propre de l'institution financière. Le texte définitif du Nouvel accord sur les fonds propres a été approuvé en juin 2004.

Ces changements permettront notamment d'améliorer la mesure du risque et la sensibilité aux activités au bilan et hors bilan de façon à mieux aligner les fonds propres réglementaires et le capital économique.

Parmi les nouveautés, l'exigence de capital réglementaire inclura un montant lié au risque opérationnel. De plus, tout comme le dispositif actuel, les nouvelles règles permettent aux organismes de réglementation d'exiger que les institutions financières détiennent des fonds propres au-delà des montants minimaux.

Les nouvelles règles nécessiteront une plus grande transparence quant à l'information sur la gestion des risques. En ce sens, le Mouvement des caisses Desjardins a poursuivi ses travaux en 2004 afin de tenir compte des nombreux changements contenus dans les nouvelles exigences et de respecter les meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Tableau 24 **FONDS PROPRES ET RATIOS DE CAPITAL**⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003
FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE		
Parts	836 \$	834 \$
Réserves	5 654	4 900
Excédents non répartis	554	536
Participations minoritaires	21	21
	7 065	6 291
FONDS PROPRES DE DEUXIÈME CATÉGORIE		
Débitures subordonnées	1 374	976
Parts	83	81
Provision générale	436	408
	1 893	1 465
INVESTISSEMENTS ⁽²⁾	(1 832)	(1 410)
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 126 \$	6 346 \$
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE		
Actif au bilan	50 361 \$	47 002 \$
Instruments financiers hors bilan	1 643	1 498
	52 004 \$	48 500 \$
RATIOS DE CAPITAL		
Ratio du capital de première catégorie	13,58 %	12,97 %
Ratio du capital deuxième catégorie	3,64	3,02
Investissements	(3,52)	(2,91)
Ratio du capital total	13,70 %	13,08 %

(1) Les données sont celles du secteur d'intermédiation financière seulement.

(2) Ce montant correspond à la valeur de consolidation de l'investissement dans les sociétés filiales et à l'excédent de la valeur du placement dans Desjardins Capital de risque inc. et Desjardins Capital de risque, société en commandite par rapport au coût.

Tableau 25 ACTIF AJUSTÉ EN FONCTION DES RISQUES⁽¹⁾

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)

Actif au bilan	Montant au bilan	2004 Principaux taux de pondération du risque	Solde pondéré en fonction du risque	2003 Solde pondéré en fonction du risque
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 337 \$	0-100 %	49 \$	169 \$
Valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, les provinces et les municipalités	6 562	0-20	8	15
Autres valeurs mobilières	4 707	0-100	2 368	2 439
Prêts émis ou garantis par le Canada, les provinces et les municipalités	7 772	0-20	771	758
Prêts hypothécaires assurés par le gouvernement	10 242	0	—	—
Autres prêts hypothécaires	31 465	0-100	21 587	20 368
Autres prêts	24 407	0-100	22 851	20 304
Autres actifs	3 950	0-100	2 727	2 949
	90 442 \$		50 361 \$	47 002 \$

Instruments financiers hors bilan	Montant contractuel	Facteur de conversion de crédit	2004 Risque de crédit équivalent	Principaux taux de pondération du risque	Solde pondéré en fonction du risque	2003 Solde pondéré en fonction du risque
INSTRUMENTS DE CRÉDIT						
Garanties et lettres de crédit de soutien	512 \$	0-100 %	499 \$	20-100 %	379 \$	347 \$
Engagements de crédit						
Échéance initiale d'un an ou moins	26 940	0	—	0	—	—
Échéance initiale supérieure à un an	3 028	0-50	1 755	0-100	1 037	893
					1 416	1 240
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS						
Contrats de taux d'intérêt	53 112	⁽²⁾	742	0-50	148	170
Contrats de change	12 176	⁽²⁾	600	20-50	138	138
Autres contrats	7 784	⁽²⁾	734	0-50	212	159
					498	467
Incidence des accords généraux de compensation					(271)	(209)
					227	258
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN					1 643	1 498
TOTAL DE L'ACTIF AJUSTÉ EN FONCTION DES RISQUES					52 004 \$	48 500 \$

(1) Les données sont celles du secteur d'intermédiation financière.

(2) Les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les autres contrats sont convertis en « risques de crédit équivalent » en additionnant le total du coût de remplacement (selon une évaluation au marché) de tous les contrats en cours ayant une valeur positive et un montant représentant une évaluation des risques de crédit éventuels fondée sur le montant total des contrats répartis selon la durée non écoulée à l'échéance.

ÉLÉMENTS HORS BILAN

FAITS SAILLANTS

- Biens administrés de 187,3 G\$, en progression de 8,7 % par rapport à 2003
- Instruments de crédit de 33,7 G\$ mis à la disposition des membres et clients en 2004
- Instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties ayant des cotes de crédit élevées dans 98,2 % des cas

Dans le cours normal de ses opérations, le Mouvement des caisses Desjardins contracte différents engagements hors bilan.

Cela inclut les biens administrés et sous gestion pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les instruments financiers dérivés et les engagements contractuels.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION Au 31 décembre 2004, l'ensemble des biens pour lesquels le Mouvement agissait à titre de fiduciaire ou de gestionnaire s'établissait à 203,8 G\$, comparativement à un volume de 172,4 G\$ observé à la fin de 2003. Il s'agit là d'une appréciation considérable de 31,4 G\$ ou de 18,2 % des avoirs financiers que les membres et clients ont confiés au Mouvement des caisses Desjardins. Elle est attribuable, bien sûr, à son dynamisme dans

ce domaine et à la tenue des marchés boursiers. Les biens sous gestion, quant à eux, se chiffraient à 10,4 G\$ au 31 décembre 2004, comparativement à 9,9 G\$ à la fin de 2003, donc en progression de 470 M\$ ou de 4,7 %.

Rappelons que les biens administrés et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement et de titres en garde et des actifs accumulés par des caisses de retraite; ils n'appartiennent donc pas directement au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ainsi, ils ne doivent pas être comptabilisés dans son bilan.

Tableau 26 **BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION**

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	Variation en pourcentage	2003	Variation en pourcentage
BIENS ADMINISTRÉS				
Services de fiducie et de garde aux particuliers et institutions	194 677 \$	17,7 %	165 349 \$	17,9 %
Fonds de placement ⁽¹⁾	9 124	30,1	7 013	28,0
	203 801 \$	18,2 %	172 362 \$	18,3 %
BIENS SOUS GESTION				
Institutions et particuliers	1 275 \$	(56,3) %	2 916 \$	(65,6) %
Fonds de placement ⁽¹⁾	9 124	30,1	7 013	28,0
	10 399 \$	4,7 %	9 929 \$	(28,9) %

(1) Inclut les Fonds Desjardins de 7,1 G\$ et d'autres fonds de placement émis par les sociétés filiales, de 2 G\$.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Les risques associés à ces éléments hors bilan sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles appliquées aux éléments du bilan. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Le calcul du solde pondéré en fonction du risque rattaché à ces éléments hors bilan, figurant au tableau 25 de la page 98, est conforme à la ligne directrice émise par l'Autorité des marchés financiers sur la suffisance du capital de base.

La note 1 afférente aux états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins explique la convention comptable retenue pour la comptabilisation des instruments financiers dérivés. De plus, les notes 19 et 22 fournissent respectivement des renseignements détaillés sur les instruments financiers dérivés et sur les engagements.

Instruments de crédit Afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et clients, le Mouvement met à leur disposition des instruments de crédit. Les instruments de crédit comprennent les garanties et les lettres de crédit de soutien, les prêts de titres ainsi que les engagements de crédit qui représentent les montants autorisés mais non utilisés par les membres et clients.

Ces instruments exposent le Mouvement à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 102 et 103 du rapport de gestion. Le tableau 27 à la page 100 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon la durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments de crédit viendront à échéance ou seront résiliés sans qu'il y ait de sortie de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas les besoins de liquidité futurs.

Tableau 27 INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	2004 Total	2003 Total
Garanties et lettres de crédit de soutien	292 \$	164 \$	24 \$	2 \$	482 \$	352 \$
Prêts de titres	4 025	—	—	—	4 025	4 149
Engagements de crédit	27 643	829	328	350	29 150	25 807
Total des instruments de crédit	31 960 \$	993 \$	352 \$	352 \$	33 657 \$	30 308 \$

Instruments financiers dérivés Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction d'un actif sous-jacent, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres indices financiers. Le Mouvement des caisses Desjardins utilise des instruments financiers dérivés à des fins de gestion de l'actif et du passif et à des fins de négociation. La majorité des contrats sont transigés de gré à gré. Les instruments financiers dérivés utilisés sont les swaps, les contrats à terme et les options. Ces instruments sont principalement utilisés afin de réduire les risques liés aux variations de taux d'intérêt, aux variations de taux de change et aux autres risques de marché.

Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement a adopté la note d'orientation en comptabilité intitulée « Relations de couverture » (NOC-13) publiée par l'ICCA ainsi que l'abrégé des délibérations du comité sur les problèmes nouveaux intitulé « Comptabilisation des instruments dérivés détenus à des fins de transactions (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture » (CPN-128). Cette note d'orientation traite de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture et indique les circonstances où l'on doit cesser d'appliquer la comptabilité de couverture. En vertu du CPN-128, chaque instrument dérivé ne se qualifiant pas à la comptabilité de couverture doit être évalué à la juste valeur et être constaté au bilan à titre d'actif ou de passif et les variations de la juste valeur doivent être constatées dans les résultats. Dans le cadre de l'adoption de la note d'orientation au 1^{er} janvier 2004, le Mouvement a révisé ses conventions comptables afin de constater au bilan l'ensemble des instruments financiers dérivés à la juste valeur alors qu'auparavant seuls ceux utilisés aux fins de négociation étaient présentés ainsi. La note 1 afférente aux états financiers cumulés présentée à la page 112, fournit des détails sur les conventions comptables portant sur les instruments financiers dérivés et l'incidence de cette note d'orientation sur les résultats de l'exercice.

Ces instruments financiers dérivés exposent le Mouvement principalement à des risques de crédit et de marché. La gestion de ces risques est décrite aux pages 102 à 104 du rapport de gestion.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour le Mouvement. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond normalement à une faible fraction du capital nominal de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour évaluer ce risque. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel est une estimation de l'augmentation possible de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats, laquelle est calculée selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le Mouvement des caisses Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la solvabilité est élevée. L'un des tableaux de la note 19 afférente aux états financiers cumulés du Mouvement présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, le tableau indique que 98,2% des contreparties ont des cotes de crédit se situant entre AAA et A. Le Mouvement limite également le risque de crédit en concluant des accords généraux de compensation avec certaines contreparties afin de permettre, en cas d'insolvabilité de ces dernières, de régler les positions au net de l'ensemble des ententes conclues.

Le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés correspond au risque de variation de la valeur marchande de ces instruments découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt et les taux de change. L'un des tableaux de la note 19 afférente aux états financiers cumulés du Mouvement présente les échéances des capitaux nominaux totaux des instruments financiers dérivés. En règle générale, le risque de marché associé aux instruments financiers dérivés dont l'échéance est à court terme est moindre que celui associé aux instruments financiers dérivés dont l'échéance est à plus long terme. Au 31 décembre 2004, en fonction du capital nominal, 49,4% des instruments financiers dérivés ont une échéance inférieure à un an.

En tenant compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque au 31 décembre 2004 pour tous les instruments financiers dérivés du Mouvement se situe à 249 M\$.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS Le Mouvement des caisses Desjardins a des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs sur des emprunts, des débentures subordonnées et des contrats de location. Les emprunts et les débentures subordonnées sont présentés au bilan cumulé du Mouvement alors que les contrats de location ne le sont pas. Les notes 10, 12 et 22 des états financiers cumulés du Mouvement contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

GESTION DES RISQUES

Le Mouvement des caisses Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché
- risque opérationnel
- risque d'assurance

L'objectif du Mouvement en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque/rendement, à l'intérieur de limites acceptables, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des fonctions de l'organisation.

Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités de l'instance d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement. Afin de le soutenir dans certaines de ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques du Mouvement, le conseil d'administration a créé, au cours de l'année 2004, une Commission Gestion des risques, composée de cinq administrateurs non reliés. La Commission Vérification et Inspection ainsi que le Conseil d'éthique et de déontologie sont deux instances additionnelles qui guident la gouvernance des risques du Mouvement.

Des changements dans l'organisation du Mouvement, tels que la création de six grandes fonctions stratégiques Mouvement dont la gestion intégrée des risques, le transfert à la Fédération des activités de Desjardins Société financière et la transformation du Comité de planification et de développement stratégiques en Comité de direction stratégique Mouvement, ont renforcé la direction unique pour le Mouvement. L'ensemble de ces changements assurera une vision intégrée et la synergie des actions dans la gestion des risques du Mouvement. De plus, le conseil d'administration a créé un Comité de gestion intégrée des risques, composé de responsables de fonctions Mouvement et d'experts de grandes composantes de Desjardins. Le rôle de ce comité sera d'appuyer le Comité de direction stratégique Mouvement dans ses responsabilités de veiller à ce que le Mouvement soit doté d'un processus permanent, adéquat, efficace et intégré de gestion des risques.

L'approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant l'imputabilité première des entités et unités à l'égard des résultats et de la qualité de gestion des risques, de même qu'un rôle de premier plan pour le conseil d'administration de toutes les entités de Desjardins dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs comités appuient le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs principales responsabilités en matière de gestion des risques.

Trois unités fonctionnelles indépendantes viennent compléter l'infrastructure de gouvernance du cadre de gestion des risques du Mouvement.

La première vice-présidence Gestion intégrée des risques du Mouvement formule et recommande les politiques, limites et normes applicables à l'ensemble du Mouvement et s'assure de leur respect par les différentes entités. Cette unité élabore aussi les pratiques et procédures appliquées dans le réseau des caisses. L'équipe de gestion des risques de chaque composante définit ou révisé les politiques et les processus spécifiquement adaptés à ses opérations. Des intervenants compétents et bien formés de tous les niveaux de l'organisation s'assurent d'une application rigoureuse des règles définies. Les politiques et processus du Mouvement visent l'identification proactive des risques potentiels, leur mesure, leur évaluation et leur gestion saine et prudente, notamment en précisant les contrôles à appliquer et les responsabilités de production de rapports aux dirigeants.

La Vérification interne du Mouvement a pour mission d'informer, de conseiller et d'appuyer les membres des conseils d'administration, ceux de la direction ainsi que les gestionnaires, et leur donner une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations de chacune des entités desservies et de l'ensemble du Mouvement. Elle intervient, entre autres, pour fournir une évaluation indépendante des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et faire des propositions pour en améliorer l'efficacité.

Le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins (BSSFD) effectue, tel que le requiert la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la surveillance du réseau des caisses du Québec. Cette surveillance, réalisée en appliquant les meilleures pratiques en la matière, a notamment pour but d'évaluer les politiques, processus et contrôles du réseau des caisses ainsi que la qualité de leur application de façon à assurer une gestion des risques saine et prudente. De plus, le BSSFD examine les activités réalisées pour les caisses par la Fédération, dont la gestion des liquidités. Les rapports du BSSFD au conseil d'administration des caisses et de la Fédération font l'objet d'un suivi rigoureux.

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES ET NOUVEL ACCORD DE BÂLE SUR LES FONDS PROPRES Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a approuvé, en juin 2004, le texte définitif du Nouvel accord sur les fonds propres qui met l'accent sur la gestion des risques et favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières en reliant étroitement les exigences des fonds propres aux méthodes modernes de gestion des risques. Le Mouvement des caisses Desjardins, soucieux d'appliquer les meilleures pratiques en matière de gestion des risques, a poursuivi, au cours de l'exercice, la mise en œuvre de son programme Gestion intégrée des risques et accord de Bâle (GIRAB). Les travaux importants au regard du risque de crédit, du risque de liquidité, du risque de marché et du risque opérationnel se poursuivront en 2005 et au cours des prochaines années afin de raffiner notre vision globale des risques et son intégration à la gestion de l'ensemble des activités du Mouvement.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Le Mouvement des caisses Desjardins est exposé au risque de crédit principalement en raison de ses activités d'octroi de crédit à ses membres et clients. Au 31 décembre 2004, les prêts représentaient une proportion de 73,3 % (72 % au 31 décembre 2003) de l'actif au bilan.

Gestion du risque de crédit Le cadre de gestion des risques décrit précédemment permet une gestion dynamique des risques de crédit et ce, dans une perspective de gestion saine, prudente, efficiente et rentable.

L'encadrement du risque de crédit Une politique générale unique encadre les activités de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Celle-ci est complétée par d'autres politiques, normes, pratiques et procédures visant notamment à encadrer les responsabilités des intervenants, à préciser le degré de risque que le Mouvement est prêt à assumer, à définir les limites de concentration et à déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

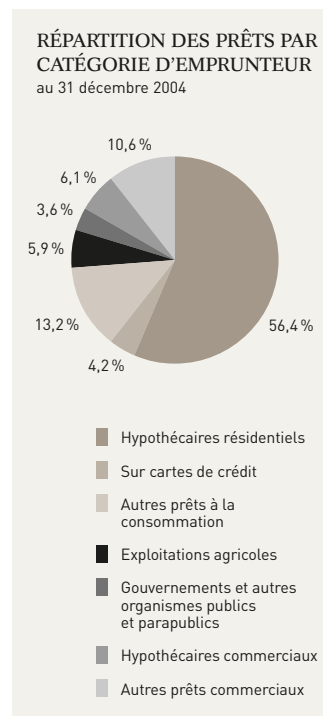
L'octroi de crédit et l'établissement des limites Le Mouvement Desjardins poursuit son objectif de desservir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace ; pour y parvenir le réseau des caisses s'est doté de canaux de distribution performants correspondant à l'ampleur et à la nature de leurs besoins. Par exemple, les centres financiers aux entreprises, spécialisés dans plusieurs secteurs d'activité, permettent d'offrir aux entreprises membres des caisses des services à la mesure de leurs attentes. Les experts regroupés dans ces centres facilitent l'atteinte de ces objectifs et favorisent une meilleure gestion du risque.

Le Mouvement possède les systèmes requis pour soutenir l'ensemble des activités de financement et de gestion des risques, notamment des systèmes d'analyse, de notation du risque et de révision des engagements. Ces systèmes et outils sont revus et améliorés sur une base continue. Les demandes de financement les plus importantes font l'objet d'une analyse et d'une autorisation par des spécialistes et des comités.

Des politiques, des pratiques et des procédures encadrent l'élaboration et la mise en place des limites d'autorisation. De plus, le Mouvement Desjardins a recours aux spécialistes sectoriels requis et voit à l'amélioration continue de leurs compétences.

Pour le réseau des caisses spécifiquement, tous les crédits importants sont soumis à l'autorisation préalable de la Fédération, qui suit aussi l'évolution du risque de ces crédits. En plus des contrôles en place dans les caisses, les centres financiers aux entreprises et à la Fédération, le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins s'assure d'une gestion saine et prudente des crédits des caisses du Québec, notamment en surveillant le respect de l'application des normes et des politiques.

L'atténuation des risques de crédit La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de toutes les sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. Le graphique ci-après représente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteur. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des informations additionnelles sur l'évolution du portefeuille de prêts se trouvent aux pages 92 et 93 de la section « Gestion du Bilan ». Au besoin, le Mouvement utilise des mécanismes de partage de risque avec d'autres institutions financières.



Les mesures d'évaluation Les principales mesures d'évaluation du risque de crédit sont le ratio des prêts douteux bruts en pourcentage des prêts bruts, le taux de couverture et le ratio des provisions pour pertes sur créances exprimé en pourcentage de la moyenne des prêts bruts. Des données sur ces mesures et des informations additionnelles sur les prêts douteux, la charge des provisions pour pertes sur créances et la provision cumulative pour pertes sur créances sont fournies à la section « Qualité du crédit » aux pages 88 et 89 du présent rapport.

Les procédures de suivi sont conçues pour assurer la détection de la détérioration du risque des prêts, pour en gérer le risque ou déclencher une action immédiatement. De plus, leur classification comme prêt douteux de même que l'imputation d'une provision spécifique sur ces prêts peuvent ainsi être effectuées au moment opportun. L'adéquation du montant de provision spécifique est réévaluée trimestriellement. Lorsque requis, le recouvrement des dossiers importants ou le redressement de dossiers plus à risque est transféré et traité par des équipes spécialisées.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque relié à la capacité du Mouvement de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des membres et des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Gestion du risque de liquidité La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi qu'un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. De plus, la gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale des risques car elle est essentielle pour maintenir la confiance du marché et des déposants. Les divers secteurs s'assurent de gérer prudemment leur risque de liquidité en fonction de la nature de leurs activités propres.

Le niveau minimal de titres de liquidité que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale doivent maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidités fait l'objet d'une gestion unifiée par la Caisse centrale Desjardins et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Parallèlement, la Caisse centrale veille à maintenir un appariement optimal des flux monétaires qui résultent de ses opérations financières. Pour ce qui des filiales, des politiques et des exigences spécifiques sont également définies et mises en place à l'égard de leurs activités respectives.

Le Mouvement, par l'entremise de son réseau de distribution qui couvre l'ensemble du Québec et d'autres parties du Canada, s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances grâce à l'éventail des produits d'épargne compétitifs offerts. Outre l'offre de produits d'épargne sur le marché de détail, le Mouvement peut, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux. De plus, l'accès à ces marchés pour le Mouvement Desjardins est facilité par le niveau élevé de sa capitalisation et par des cotes de crédit d'excellente qualité reçues des agences de notation. Des informations additionnelles sur la situation de trésorerie et les sources de financement se trouvent à la page 94 du rapport de gestion.

Le Mouvement a un plan d'action permettant une intervention rapide et efficace pour réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans la conjoncture des marchés. Ce plan d'urgence permettrait au Mouvement de respecter ses engagements en cas de bouleversements dans les marchés ou dans les conditions économiques.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la valeur marchande d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Le Mouvement des caisses Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles d'intermédiation financière. Le Mouvement est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation.

Gestion du risque de marché Le risque de marché réside surtout dans le potentiel de pertes liées à la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. Les divers secteurs d'activité ont établi des mécanismes limitant les pertes découlant de l'évolution des positions sur les marchés financiers.

Gestion du risque de taux d'intérêt Les activités d'intermédiation financière, consistant à recueillir des dépôts et à consentir des prêts, exposent le Mouvement au risque de marché principalement sous forme de risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt des activités autres que de négociation correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres. L'ampleur de ce risque dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan dont le taux d'intérêt est modifié au cours d'une période donnée.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêt tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux. Les politiques élaborées décrivent les principes et les mécanismes applicables à la gestion de ce type de risque.

L'utilisation de simulations permet de mesurer pour plusieurs années l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. L'application des stratégies s'effectue principalement au moyen de swaps de taux d'intérêt. La position à l'intérieur du corridor de sécurité avait pour effet, au 31 décembre 2004, de minimiser l'impact des mouvements de taux sur les résultats.

Des rapports périodiques sont déposés afin de réévaluer régulièrement ce risque. Le Comité Actif/Passif se réunit régulièrement afin d'analyser et d'entériner les stratégies qui découlent des différents contextes de taux reliés aux diverses conjonctures économiques.

La note 20 afférente aux états financiers cumulés, en page 134, indique la situation du Mouvement Desjardins à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances au 31 décembre 2004. La situation présentée reflète la position à cette date et celle-ci peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le Comité Actif/Passif.

Gestion du risque de change Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés en une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie. Puisque la grande majorité des opérations du Mouvement Desjardins sont effectuées en devise canadienne, son exposition au risque de change est faible. La Caisse centrale Desjardins a établi une politique précise sur la gestion du risque de change.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation Les activités de négociation sont principalement reliées aux opérations de tenue de marché, d'arbitrage, de positionnement sur les marchés et de vente de produits financiers pour satisfaire les besoins des membres et des clients. Le compte de négociation du portefeuille de valeurs mobilières représente, au 31 décembre 2004, moins de 2 % de l'actif total au bilan. Toutes ces activités sont régies par des limites restrictives.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs résultant en pertes, en non-atteinte des objectifs ou en impacts négatifs sur la réputation.

Ce risque est inhérent à toute activité commerciale. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la législation, de poursuites, du dysfonctionnement des systèmes ainsi que des problèmes dans le traitement des transactions ou dans la gestion des processus. Ce risque découle de nos activités internes et des activités imparties.

Gestion du risque opérationnel L'objectif principal est de maintenir le risque opérationnel à un niveau acceptable, en privilégiant la qualité du service aux membres et clients du Mouvement des caisses Desjardins de même que l'efficacité de l'organisation. Diverses unités administratives de la Fédération et des filiales supportent la gestion des risques opérationnels par l'établissement des orientations, des politiques ainsi que des procédures de gestion, de suivi et de contrôle des risques. Les systèmes et contrôles internes en place font l'objet d'examen périodiques par les vérificateurs internes et, pour les caisses du Québec, par le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins. Ces systèmes incluent, entre autres, la surveillance du risque, la couverture d'assurance, les équipements de sécurité ainsi que les plans et installations de secours visant à assurer les services en cas de sinistre. Ils incluent aussi une structure organisationnelle favorisant la séparation des tâches, la délégation des pouvoirs décisionnels et les contrôles opérationnels.

Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, et tenant compte des législations adoptées, les pratiques et mécanismes de contrôle sont révisés périodiquement. Également, plusieurs travaux ont été réalisés en 2004 et se poursuivront dans les prochaines années afin d'assurer une gestion saine et prudente du risque opérationnel. Parmi ces derniers, le Mouvement procède au raffinement de sa base de données servant à recueillir des informations sur la nature, la fréquence et la gravité de ses pertes opérationnelles.

Conformité réglementaire Une fonction « conformité » a été créée en 2003 et un officier en chef de la conformité du Mouvement a été nommé. Son rôle est, entre autres, de fournir un aperçu indépendant de la façon dont le Mouvement respecte la réglementation se rapportant à ses activités. En 2004, le conseil d'administration de la Fédération a adopté une politique cadre spécifique de conformité réglementaire pour le Mouvement.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance inclut le risque de conception et de tarification des produits d'assurance ainsi que le risque de souscription et de règlement des sinistres.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque de souscription et de règlement des sinistres représente le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des réclamations et de la gestion des clauses contractuelles.

Gestion du risque d'assurance Le risque de conception et de tarification vient de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité et les charges administratives, soient inexactes. Des normes de tarification strictes et des vérifications ponctuelles sont effectuées par les filiales d'assurances afin de comparer les prévisions avec les résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation, ou non, des prévisions.

Les filiales d'assurances du Mouvement gèrent le risque de souscription et de règlement des sinistres principalement en établissant des critères appropriés de sélection des risques et en limitant les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne les libèrent toutefois pas de leurs obligations envers les assurés en cas de difficultés financières des réassureurs. Par conséquent, les filiales sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, les filiales signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, bien établies et dûment accréditées.

Les filiales des secteurs de l'assurance respectent le code des saines pratiques de gestion établi par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de suffisance du capital. Au cours de cet exercice, divers scénarios ont été testés afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation et valider que ce dernier est adéquat dans chacun des cas.

RAPPORT DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

La Commission Vérification et Inspection (Commission) a pour rôle d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement). Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques reliés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus reliés à la vérification interne et externe, les procédés appliqués à ces vérifications et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers trimestriels et annuels du Mouvement, les communiqués de presse s'y rapportant, le rapport de gestion annuel et la notice annuelle font l'objet d'examen de la part de la Commission.

Elle s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement.

Différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses sont examinés, entre autres, ceux sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y ont été détectées, les suivis apportés, les pertes sur créances, ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables telles que la méthode de gestion de la provision générale. Eu égard au Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins, elle s'assure de la réalisation de son plan d'action en matière d'inspection et de vérification des caisses et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection avec redressement et des suivis qui y sont apportés.

À l'égard du vérificateur externe, la Commission est l'autorité directe. Pour s'acquitter de ses responsabilités en ce domaine, elle assure et maintient l'indépendance du vérificateur externe en autorisant tous les services non liés à la vérification, en recommandant sa nomination ou sa reconduction, en fixant et recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise les travaux des vérificateurs externes, examine leur offre de service, leur mandat, leur plan de vérification annuel, leurs rapports, leur lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement a une politique sur les règles d'attribution de contrats pour services connexes qui traite a) des services qui peuvent ou non être rendus par le vérificateur externe, b) de la procédure à suivre avant l'octroi de mandats, et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la Commission reçoit, trimestriellement, un rapport sur les contrats accordés aux vérificateurs externes, par chacune des entités du Mouvement.

La Commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction vérification interne du Mouvement des caisses Desjardins. Elle analyse le plan annuel de vérification interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend connaissance des rapports sommaires des vérifications internes effectuées et, au besoin, s'assure du suivi. À cet effet, elle rencontre le chef de la Vérification interne du Mouvement pour analyser toute question importante soumise à la direction. En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers, la Commission prend connaissance du rapport d'inspection émis par l'organisme, ainsi que des rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La Commission rencontre en privé les vérificateurs externes, la direction, le chef de la Vérification interne du Mouvement des caisses Desjardins, l'Inspecteur et Vérificateur général du Mouvement des caisses Desjardins et les responsables de l'Autorité des marchés financiers. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule, au besoin, des recommandations. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, chaque année, elle évalue l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches précisées dans sa charte.

La Commission est composée de cinq administrateurs indépendants ayant les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière.

M^{mes} Andrée Lafortune, FCA et Jacqueline Mondy et MM. Jean-Guy Bureau, Marcel Lauzon et Pierre Leblanc, FCA, membres de la Commission, se sont réunis à quinze occasions durant l'exercice financier 2004.



ANDRÉE LAFORTUNE, FCA
Présidente

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel, relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, à qui il incombe d'en assurer l'intégrité et la fidélité.

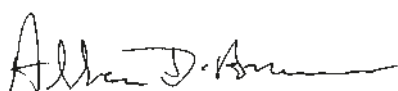
Les états financiers cumulés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, le cas échéant. Les états financiers cumulés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des provisions mathématiques et connexes effectuées par les actuaires d'évaluation des filiales d'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers cumulés vérifiés.

Responsable de la fiabilité des états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec s'appuie sur des contrôles internes appropriés qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ainsi, la structure organisationnelle prévoit la répartition efficace des responsabilités, des normes d'embauche et de formation du personnel, la mise à jour régulière et l'application de méthodes de contrôle, en vue d'assurer une supervision appropriée des opérations. L'efficacité des contrôles et des systèmes est évaluée régulièrement par le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins et l'équipe de la vice-présidence Vérification interne du Mouvement.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection des composantes du Mouvement des caisses Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuve les informations financières présentées au rapport annuel du Mouvement des caisses Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la Commission Vérification et Inspection. À cet effet, la Commission Vérification et Inspection est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que le rapport de gestion. De plus, la Commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel des organismes du Mouvement des caisses Desjardins, exerce également un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôles adéquats pour une présentation d'information financière de qualité avec toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Les états financiers cumulés ont été vérifiés par les vérificateurs nommés par le conseil d'administration : Samson Bélaïr/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l. et le Service de vérification du Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins dont le rapport suit. Les vérificateurs peuvent, en tout temps, s'entretenir avec la Commission Vérification et Inspection de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail, notamment de l'intégrité de l'information financière fournie et de la qualité des systèmes de contrôle interne.



ALBAN D'AMOURS
Président et chef de la direction
du Mouvement des caisses Desjardins



MONIQUE F. LEROUX, FCA
Première vice-présidente exécutive
et chef de la direction financière
du Mouvement des caisses Desjardins

Lévis, le 19 février 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan cumulé du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états cumulés des résultats, des modifications survenues dans les capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers cumulés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins aux 31 décembre 2004 et 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Québec, le 19 février 2005

Service de vérification
Bureau de la Surveillance et de la
Sécurité financières du Mouvement des caisses Desjardins

Lévis, le 19 février 2005

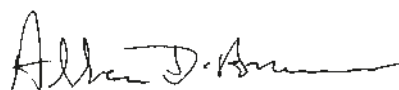
BILAN CUMULÉ

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 325 \$	1 389 \$
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de placement	18 117	18 428
Compte de négociation	1 889	1 033
	20 006	19 461
Prêts (note 5)		
Hypothécaires résidentiels	43 199	38 380
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	13 372	12 466
Aux entreprises et administrations publiques	20 093	19 274
	76 664	70 120
Provision cumulative pour pertes sur créances (note 5)	(753)	(847)
	75 911	69 273
Autres actifs		
Terrains, bâtiments et matériel (note 6)	1 182	1 183
Intérêts à recevoir	415	347
Actifs liés aux produits dérivés	1 274	1 146
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	149	450
Autres (note 7)	3 143	2 855
Actif relié aux activités abandonnées et activités destinées à être vendues (note 26)	169	166
	6 332	6 147
TOTAL DE L'ACTIF	103 574 \$	96 270 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Dépôts (note 8)		
Particuliers	54 771 \$	52 077 \$
Entreprises et administrations publiques	15 351	14 047
Institutions de dépôts et autres	6 865	6 095
	76 987	72 219
Autres passifs		
Provisions mathématiques et connexes (note 9)	9 821	9 151
Emprunts (note 10)	127	155
Intérêts à payer	636	640
Passifs liés aux produits dérivés	1 404	987
Acceptations	149	450
Autres (note 11)	5 319	4 750
Passif relié aux activités abandonnées et activités destinées à être vendues (note 26)	147	145
	17 603	16 278
Débitures subordonnées (note 12)	1 589	1 154
Participations minoritaires (note 13)	235	247
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 14)	851	848
Capital-actions (note 15)	79	77
Excédents non répartis	553	535
Réserves	5 677	4 912
	7 160	6 372
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	103 574 \$	96 270 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec



ALBAN D'AMOURS
Président du conseil



MADELEINE LAPIERRE
Vice-présidente du conseil

ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003	2002
REVENU D'INTÉRÊT			
Prêts	4 378 \$	4 296 \$	4 135 \$
Valeurs mobilières	821	848	783
	5 199	5 144	4 918
FRAIS D'INTÉRÊT			
Dépôts	1 616	1 609	1 573
Déventures subordonnées et emprunts	95	84	78
	1 711	1 693	1 651
REVENU NET D'INTÉRÊT	3 488	3 451	3 267
AUTRES REVENUS			
Primes nettes	3 267	3 016	2 563
Frais de service sur les dépôts et paiements	402	393	370
Commissions sur prêts et cartes de crédit	229	190	161
Services de fiducie et opérations sur titres	317	234	189
Activités de négociation et de placement	329	117	110
Autres	409	330	250
	4 953	4 280	3 643
REVENU TOTAL	8 441	7 731	6 910
PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES	94	75	111
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT			
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	2 975	2 983	2 299
Salaires et avantages sociaux	1 951	1 766	1 606
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	340	340	330
Impartition de services de traitement	279	233	225
Communications	212	198	199
Autres	1 083	969	866
	6 840	6 489	5 525
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 507	1 167	1 274
Charge d'impôts sur les excédents (note 16)	418	314	377
EXCÉDENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET RISTOURNES AUX MEMBRES	1 089	853	897
Participations minoritaires (note 13)	18	25	24
EXCÉDENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	1 071	828	873
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues (note 26)	1	6	(11)
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	1 072	834	862
Ristournes aux membres (note 17)	372	443	492
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres (note 16)	(106)	(143)	(158)
EXCÉDENTS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	806 \$	534 \$	528 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

ÉTAT CUMULÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES CAPITAUX PROPRES

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003	2002
CAPITAL SOCIAL			
Solde au début de l'exercice	848 \$	835 \$	828 \$
Variation nette de l'exercice	3	13	7
Solde à la fin de l'exercice	851 \$	848 \$	835 \$
CAPITAL-ACTIONS			
Solde au début de l'exercice	77 \$	74 \$	38 \$
Émission d'actions privilégiées	2	3	36
Solde à la fin de l'exercice	79 \$	77 \$	74 \$
EXCÉDENTS NON RÉPARTIS			
Solde au début de l'exercice	535 \$	493 \$	336 \$
Excédents de l'exercice après ristournes aux membres	806	534	528
Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)	(20)	(14)	(20)
Dividendes sur actions privilégiées	(3)	(3)	(1)
Virement à la réserve de stabilisation	(3)	(8)	(12)
Virement à la réserve générale	(762)	(467)	(338)
Solde à la fin de l'exercice	553 \$	535 \$	493 \$
RÉSERVES			
RÉSERVE DE STABILISATION			
Solde au début de l'exercice	268 \$	260 \$	248 \$
Virement provenant des excédents non répartis	3	8	12
Solde à la fin de l'exercice	271 \$	268 \$	260 \$
RÉSERVE GÉNÉRALE			
Solde au début de l'exercice	4 644 \$	4 177 \$	3 870 \$
Effet cumulatif des modifications de conventions comptables ⁽¹⁾	—	—	(31)
Virement provenant des excédents non répartis	762	467	338
Solde à la fin de l'exercice	5 406 \$	4 644 \$	4 177 \$
TOTAL DES RÉSERVES	5 677 \$	4 912 \$	4 437 \$
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7 160 \$	6 372 \$	5 839 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

(1) Représente l'incidence de l'application du chapitre 3062 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et de l'adoption de la juste valeur comme base de comptabilisation des placements de certaines filiales.

ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédents de l'exercice après ristournes aux membres	806 \$	534 \$	528 \$
Ajustements pour :			
Amortissement	135	130	136
Amortissement des gains nets matérialisés reportés et non matérialisés sur titres de placement	(24)	(98)	(2)
Variation nette des provisions mathématiques et connexes	670	943	288
Impôts futurs	105	(83)	8
Provisions pour pertes sur créances	94	75	111
Participations minoritaires	18	25	24
Gain net à la vente de titres de placement	(25)	(122)	(48)
(Plus-value) moins-value, investissement de capital de risque	(14)	39	7
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir	(68)	(3)	2
Intérêts à payer	(4)	13	(137)
Titres du compte de négociation	(856)	(259)	(391)
Actifs liés aux produits dérivés	(128)	(83)	93
Passifs liés aux produits dérivés	417	(257)	366
Autres	130	311	370
	1 256	1 165	1 355
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation nette des dépôts	4 768	7 632	2 414
Émission de titres d'emprunts et de débetures	450	34	850
Remboursements de titres d'emprunts et de débetures	(28)	(117)	(119)
Variation nette du capital social	3	13	7
Émission d'actions privilégiées	2	3	36
Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)	(20)	(14)	(20)
Dividendes sur actions privilégiées	(3)	(3)	(1)
	5 172	7 548	3 167
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Variation nette des prêts	(6 732)	(6 358)	(4 190)
Variation nette des titres du compte de placement	374	(2 245)	(208)
Variation nette des terrains, bâtiments et matériel	(134)	(115)	(71)
Produit net de disposition lié à la réorganisation des activités de gestion d'actifs, activités abandonnées et activités destinées à être vendues	—	22	—
Acquisitions d'entreprises, nettes des liquidités	—	(20)	—
	(6 492)	(8 716)	(4 469)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 389	1 392	1 339
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE			
	1 325 \$	1 389 \$	1 392 \$
COMPOSITION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES			
Encaisse	1 005 \$	985 \$	954 \$
Dépôts à des institutions financières et à la Banque du Canada	107	94	52
Chèques et autres effets en transit (montant net)	213	310	386
	1 325 \$	1 389 \$	1 392 \$
AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE			
Intérêts versés au cours de l'exercice	1 715 \$	1 680 \$	1 788 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	270	203	118

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers cumulés sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.)

Le Mouvement des caisses Desjardins regroupe la Fédération des caisses Desjardins du Québec, ses caisses membres et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et ses caisses membres et le Fonds de sécurité Desjardins, lesquels contribuent au développement des activités des caisses. Le Mouvement des caisses Desjardins, groupe financier coopératif, est un agent de premier plan dans le développement économique et social de son milieu.

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, qui ne diffèrent pas des PCGR. La préparation d'états financiers selon les PCGR requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels inscrits aux états financiers, ainsi que les revenus et les frais des périodes concernées. Les principaux éléments pour lesquels la direction a dû porter des jugements complexes incluent notamment la provision cumulative pour pertes sur créances, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, les provisions mathématiques et connexes, les ristournes aux membres, la charge nette liée aux régimes d'avantages sociaux futurs et les actifs et passifs d'impôts. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement des caisses Desjardins a adopté de façon prospective les exigences du chapitre 1100 intitulé «Principes comptables généralement reconnus» publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Ce chapitre établit des normes de communication de l'information financière en conformité avec les PCGR et indique quelles sont les sources à consulter lors du choix des conventions comptables à employer ou de la détermination des informations à fournir, dans le cas où un sujet n'est pas traité explicitement dans les sources premières des PCGR. L'application de cette norme élimine certaines pratiques qui pouvaient être appliquées dans une industrie spécifique. À la suite de l'adoption de ce chapitre, les montants nets à recevoir des institutions financières, qui découlent du système de règlement par compensation, sont maintenant présentés à l'actif, au poste «Encaisse et dépôts à des institutions financières», tandis que les montants nets à payer aux institutions financières sont présentés au passif, au poste «Dépôts». Au 31 décembre 2003, le solde net pour l'ensemble des institutions financières est présenté à l'actif. Par ailleurs, certains autres effets en transit ont été reclassés. L'incidence de ces reclassements sur les états financiers cumulés a été négligeable.

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS Ces états financiers incluent les comptes des composantes du Mouvement des caisses Desjardins. Les règles suivies pour dresser les états financiers cumulés sont semblables à celles suivies pour la préparation d'états financiers consolidés. Les états financiers cumulés comprennent l'actif, le passif, les capitaux propres et les résultats d'exploitation des entités du Mouvement des caisses Desjardins, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

VALEURS MOBILIÈRES Les valeurs mobilières incluent les titres du compte de placement et les titres du compte de négociation.

Les titres du compte de placement Les titres détenus aux fins de placement sont conservés jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que le marché offre d'autres placements plus attrayants.

Les titres de créances sont comptabilisés au coût non amorti. Les primes et escomptes sont amortis selon la méthode du rendement effectif sur la durée des titres. L'amortissement de ces primes et escomptes ainsi que le revenu d'intérêt sont comptabilisés au poste «Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières». Les gains et pertes réalisés à la vente de ces titres ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables sont imputés immédiatement à la catégorie «Autres revenus – Activités de négociation et de placement», sauf les gains et les pertes à la vente de titres de la filiale d'assurance de personnes, qui sont reportés, puis amortis sur la durée de vie restante du titre vendu, jusqu'à un maximum de 20 ans.

Les titres de participation dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les autres titres de participation sont comptabilisés au coût et les actions privilégiées sont comptabilisées au coût net des primes et des escomptes, à l'exception de ceux qui sont détenus par la filiale d'assurance de personnes, lesquels sont comptabilisés selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Les revenus provenant de la comptabilisation à la valeur de consolidation et les dividendes reçus pour les titres comptabilisés au coût sont constatés au poste «Revenu d'intérêt – Valeurs mobilières». Les gains et pertes réalisés à la vente des titres de participation ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables sont imputés immédiatement à la catégorie «Autres revenus – Activités de négociation et de placement». Toutefois, les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés sur les titres de participation de la filiale d'assurance de personnes sont reportés et imputés aux résultats, selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 15 %.

Les investissements de capital de risque des filiales du secteur de l'investissement de capital de développement, incluant les investissements dans les sociétés satellites, sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés sur les investissements sont imputés immédiatement à la catégorie «Autres revenus – Activités de négociation et de placement».

Les titres du compte de négociation Les titres détenus aux fins de négociation qui sont acquis aux fins de revente à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus d'intérêt afférents aux titres de négociation sont comptabilisés dans les revenus tirés des valeurs mobilières. Les titres vendus à découvert sont comptabilisés comme passif et sont inscrits à leur juste valeur. Les gains et les pertes, réalisés ou non, sont imputés immédiatement à la catégorie «Autres revenus – Activités de négociation et de placement».

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PRÊTS Les prêts, incluant les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances.

Un prêt est considéré comme douteux et l'intérêt afférent cesse d'être comptabilisé lorsque : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvrée ou b) l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ou c) le prêt est en retard depuis plus de 180 jours. Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, l'intérêt antérieurement couru, mais non encaissé, est capitalisé au prêt. Par la suite, aucun intérêt n'est comptabilisé. Les encaissements subséquentment reçus sont comptabilisés au crédit du capital. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux et les intérêts sont de nouveau inscrits selon la comptabilité d'exercice lorsque les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt.

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actif comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les éléments d'actif acquis avant le 1^{er} mai 2003 en règlement d'un prêt douteux sont inscrits à la valeur comptable du prêt à la date du transfert. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur des éléments d'actif est provisionné. Les résultats d'exploitation ainsi que les gains et pertes résultant de la cession de ces éléments d'actif sont comptabilisés comme des provisions pour pertes sur créances.

Un actif à long terme, saisi depuis le 1^{er} mai 2003, est présenté comme un bien destiné à la vente s'il répond à certains critères énoncés dans la norme intitulée « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités ». Au moment de la saisie, un actif à long terme, qui est considéré comme un bien destiné à la vente, est évalué à sa juste valeur diminuée des frais de vente. Les biens saisis détenus et utilisés dans le cours normal des activités sont évalués à leur juste valeur et présentés avec les terrains, bâtiments et matériel. Lorsque le montant auquel les biens saisis sont initialement évalués diffère de la valeur comptable du prêt, l'écart est imputé aux résultats. Par la suite, les encaissements et déboursés, relatifs aux biens saisis pendant la période de détention, sont imputés aux résultats de l'exercice à titre de frais autres que d'intérêt.

COMMISSIONS SUR PRÊTS Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu dans le prêt et sont reportés et amortis à titre de revenu d'intérêt sur la durée estimative de tels prêts. Les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses au poste « Revenu d'intérêt – Prêts » selon la durée prévue s'il est probable qu'un prêt en résulte, sinon ces commissions sont comptabilisées comme autres revenus pendant la période d'engagement ou de mobilisation. Les commissions de syndication de prêts sont portées dans les autres revenus à la signature de l'entente de syndication à moins que le rendement de prêt conservé par le Mouvement des caisses Desjardins ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur créances liées au portefeuille d'éléments au bilan et hors bilan et son appréciation de la conjoncture économique. Tout changement important pourrait causer une modification du montant constaté actuellement de la provision cumulative pour pertes sur créances.

La provision cumulative est augmentée des provisions pour pertes sur créances imputées à l'état des résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision cumulative pour pertes sur créances est constituée de provisions spécifiques et d'une provision générale. En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le risque de crédit est évalué régulièrement et des provisions spécifiques sont établies distinctement, prêt par prêt, sur chacun des prêts considérés comme douteux. Pour les soldes de prêts sur cartes de crédit, ils sont radiés entièrement lorsque aucun paiement n'a été reçu pour une période de 180 jours. De plus, une provision générale est comptabilisée afin de refléter la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de prêts qui n'a pas encore été classée parmi les prêts douteux. La provision générale est préalablement établie à partir d'un modèle statistique en considérant l'évolution des pertes par catégorie de prêts. De plus, un montant additionnel est considéré afin de refléter l'impact de facteurs économiques et autres. La provision générale ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas les provisions spécifiques.

Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes.

Les prêts douteux sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt. L'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative pour pertes sur créances, attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus, est comptabilisée au poste « Provisions pour pertes sur créances » aux résultats.

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

TERRAINS, BÂTIMENTS ET MATÉRIEL Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel, le mobilier et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés et inclus à la rubrique «Autres revenus – Autres».

Taux d'amortissement :	
Bâtiments	2,5 à 20 %
Matériel informatique	20 à 50 %
Mobilier, agencement et autres	5 à 50 %
Améliorations locatives	Durée du bail, plus la première option de renouvellement

Le 1^{er} janvier 2004, le Mouvement des caisses Desjardins a adopté de façon prospective les exigences du chapitre 3063 intitulé «Dépréciation d'actifs à long terme» publié par l'ICCA. Ce chapitre fournit des directives quant à la constatation, la mesure et la présentation des dépréciations d'actifs à long terme et remplace les dispositions concernant les dépréciations auparavant incluses dans le chapitre 3061 «Immobilisations corporelles». En vertu de cette nouvelle norme, une perte de valeur doit être constatée pour un actif destiné à être utilisé lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Le montant de la perte à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

SORTIE D'ACTIFS À LONG TERME ET ABANDON D'ACTIVITÉS Le Mouvement des caisses Desjardins a adopté les nouvelles règles comptables énoncées dans la norme intitulée «Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités», présentée au chapitre 3475 du Manuel de l'ICCA, relativement aux opérations de sortie amorcées après le 1^{er} mai 2003. En vertu de cette norme, les actifs à long terme destinés à la vente doivent être évalués à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente si cette dernière valeur est inférieure. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables. Ces actifs sont maintenant présentés parmi les «Autres actifs – Autres» au bilan cumulé.

ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur la juste valeur des actifs nets acquis constitue l'écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition ainsi que les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les écarts d'acquisition le test de dépréciation consiste en une comparaison, par unité d'exploitation, de la juste valeur de ces actifs et de la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée au poste «Frais autres que d'intérêt – Autres».

Les actifs incorporels à durée de vie limitée du Mouvement des caisses Desjardins comprennent principalement des logiciels et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé. Ils sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, laquelle n'excède pas cinq ans. Ils sont inclus dans le poste «Autres actifs – Autres» au bilan cumulé.

ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS Les engagements éventuels d'une entité du Mouvement des caisses Desjardins en vertu des acceptations figurent comme éléments de passif au bilan cumulé. Le recours de cette entité contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions qui sont versées à l'entité sont enregistrées aux résultats sous la rubrique «Autres revenus – Autres».

TITRES ACQUIS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Le Mouvement des caisses Desjardins conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan cumulé au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, l'écart entre le prix de vente prédéterminé et le coût d'achat est comptabilisé au poste «Revenu d'intérêt» et inversement, l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé est comptabilisé au poste «Frais d'intérêt».

PLACEMENTS IMMOBILIERS Les placements immobiliers sont inscrits au coût et les gains et les pertes à la vente, ainsi que les dévaluations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables, sont imputés directement aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont matérialisés sous la rubrique «Autres revenus – Autres».

Les placements immobiliers détenus par la filiale d'assurance de personnes sont inscrits selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes à raison de 10 % par année. Les placements immobiliers sont évalués selon un cycle triennal par un évaluateur externe qualifié. Les gains et les pertes à la vente de placements immobiliers sont reportés et imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 10 %. Toute baisse de valeur durable de l'ensemble du portefeuille de placements immobiliers est imputée immédiatement aux résultats de l'exercice.

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES En assurance de personnes, les provisions mathématiques et connexes comprennent les provisions mathématiques au titre des contrats d'assurance vie et de rente. Les provisions mathématiques représentent des montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toute ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'évaluer le montant des provisions mathématiques à constituer chaque année pour couvrir les engagements. Les provisions mathématiques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En assurance de dommages, les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée avec marges pour écarts défavorables. Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats.

RÉASSURANCE En assurance de personnes, les revenus de primes, les versements aux titulaires de police, les provisions mathématiques et la variation des provisions mathématiques liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont comptabilisés à la valeur nette des montants cédés aux autres assureurs. En assurance de dommages, la part des réassureurs dans les primes non acquises et dans les sinistres et frais de règlement est présentée sous la rubrique « Autres actifs - Autres ». Les résultats d'assurance sont présentés déduction faite des opérations de réassurance.

PRIMES NETTES Les primes brutes relatives à tous les contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité de la filiale d'assurance de personnes sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, des provisions mathématiques sont établies pour assurer le rapprochement des produits et des charges. Le revenu provenant des primes de la filiale d'assurance de dommages est réparti également sur la durée des contrats d'assurance selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion de prime correspondant à la durée restante à courir à la clôture de l'exercice est incluse dans les primes non acquises.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre le Mouvement des caisses Desjardins et la contrepartie, et comprennent les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux, les swaps de rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur taux d'intérêt et sur indice boursier. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négociation ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés pour fins de négociation sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Activités de négociation et de placement ». Les instruments financiers dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques liés aux taux d'intérêt et de devises auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan, les engagements fermes et les opérations prévues. De plus, certains instruments financiers dérivés utilisés par la filiale d'assurance de personnes sont comptabilisés au poste « Valeurs mobilières – Compte de placement » lorsqu'ils se qualifient à ce titre, et sont comptabilisés sur la même base que les placements de portefeuille.

La juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui prennent en compte les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans le bilan cumulé, les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement sous les postes « Actifs liés aux produits dérivés » et « Passifs liés aux produits dérivés ».

Adoption de la norme « Relations de couverture » Le Mouvement des caisses Desjardins a adopté, le 1^{er} janvier 2004, la note d'orientation de l'ICCA intitulée « Relations de couverture » (NOC-13) et l'abrégié 128 du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN 128) « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ». Le CPN 128 exige que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture prévue par la NOC-13 soient comptabilisés à la juste valeur et les variations de ces justes valeurs imputées aux résultats.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la NOC-13, le Mouvement des caisses Desjardins a révisé ses conventions comptables afin de constater au bilan l'ensemble des instruments financiers dérivés à leur juste valeur alors qu'auparavant seuls ceux à des fins de négociation étaient présentés ainsi. Les justes valeurs positives et négatives, de même que les gains et pertes reportés qui en résultent, sont présentés à titre d'actifs et de passifs. Le bilan cumulé au 31 décembre 2003 a de ce fait été retraité, ce qui a eu pour effet d'accroître les postes « Actifs liés aux produits dérivés » et « Autres passifs – Autres » de 81 M\$ et de diminuer les postes « Passifs liés aux produits dérivés » et « Autres actifs – Autres » de 375 M\$. L'adoption de la NOC-13, le 1^{er} janvier 2004, a fait en sorte que des instruments financiers dérivés n'ont pu se qualifier à la comptabilité de couverture à cette date. Le gain transitoire a été reporté pour être amorti sur la durée restante de ces instruments financiers dérivés.

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

Documentation et comptabilisation des relations de couverture Plusieurs des instruments financiers dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif sont admissibles à la comptabilité de couverture. Pour être admissible à cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture. Les instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur sont reportées sous les postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres » et sont constatées aux résultats dans la même période où sont comptabilisés les gains, pertes, revenus et frais relatifs à l'élément couvert. En particulier, les swaps de taux d'intérêt et de devises se qualifiant à la comptabilité de couverture sont comptabilisés de façon telle que les produits ou les charges sur ces instruments dérivés sont portés aux résultats à titre d'ajustement des revenus ou frais d'intérêt de l'élément couvert. Les sommes à payer ou à recevoir des contreparties sont portées aux « Actifs liés aux produits dérivés » ou « Passifs liés aux produits dérivés » dans le bilan cumulé. Les gains et les pertes sur les swaps de devises compensent les gains et les pertes de change des éléments couverts en devises correspondantes.

Les instruments financiers dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats sous la rubrique « Autres revenus – Activités de négociation et de placement ».

Cessation des relations de couverture La désignation d'un instrument financier dérivé comme couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance, la couverture n'est plus efficace, le Mouvement des caisses Desjardins met fin à la désignation de couverture ou il n'est plus probable que l'opération prévue se réalisera essentiellement de la façon et au moment indiqués lors de la mise en place de la relation de couverture. Les variations de juste valeur rattachées aux instruments financiers dérivés qui ont cessé d'être admissibles à la comptabilité de couverture avant l'échéance sont portées aux postes « Actifs liés aux produits dérivés » ou « Passifs liés aux produits dérivés » au bilan et constatées dans les résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est éteint ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument financier dérivé est constaté immédiatement dans les résultats sous la rubrique « Autres revenus – Activités de négociation et de placement ».

Contrats de dépôts indexés sur actions et indices boursiers Le Mouvement des caisses Desjardins comptabilise à la juste valeur certaines obligations de dépôts dont l'obligation varie selon le rendement d'actions ou d'indices boursiers et qui donnent le droit aux investisseurs, après une période déterminée, de recevoir le plus élevé d'un pourcentage donné de leur capital ou d'un montant variable calculé en fonction du rendement d'un indice boursier ou des actions. Les variations de la juste valeur sont constatées à l'état cumulé des résultats au fur et à mesure qu'elles se produisent.

CONVERSION DE DEVICES Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les frais sont convertis au cours moyen du change en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont inclus à la catégorie « Autres revenus – Autres ».

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS La charge d'impôts sur les excédents est établie selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, la charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Ces derniers reflètent l'incidence fiscale future prévue et sont engendrés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux postes « Autres actifs – Autres » et « Autres passifs – Autres ».

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS La plupart des employés participent au Régime de Rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées. Comme les modalités de fonctionnement du Régime font en sorte que l'évolution future des niveaux de salaire aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Le calcul du taux de rendement prévu de l'actif du régime est fondé sur la valeur des éléments de l'actif de la caisse de retraite évalués à une valeur liée au marché. La méthode de calcul de la valeur liée au marché pour l'ensemble des catégories d'actifs correspond à amortir sur une période de cinq ans la différence entre l'objectif de rendement à long terme de la politique de placement du Régime et le rendement de la caisse de retraite.

Les coûts constatés au titre des prestations déterminées correspondent principalement à la somme des éléments suivants : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle, b) les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement réel des actifs du régime, d) les gains et pertes actuariels, e) les modifications des régimes, f) les gains sur compression et règlement, g) les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ces coûts. Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. L'excédent de tout gain actuariel net ou de toute perte actuarielle nette sur 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs du Régime au début de la période est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés. L'excédent cumulé des cotisations versées à la caisse de retraite sur les sommes imputées comme coûts constatés au titre des prestations déterminées est inclus dans le poste « Autres actifs – Autres ».

Note 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE) Les employés de certaines composantes bénéficient de divers régimes de retraite à prestations ou à cotisations déterminées. Pour évaluer le coût des obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées, ces filiales utilisent la méthode actuarielle de la répartition des prestations de retraite au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et les coûts prévus des soins de santé et un taux d'intérêt établi en fonction des taux du marché. L'actif des caisses de retraite est évalué selon une méthode axée sur la valeur marchande.

Le Mouvement des caisses Desjardins offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'à leurs personnes à charge. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite et la croissance des coûts aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts cumulés liés à ces avantages postérieurs au départ à la retraite sont constatés dans le poste « Autres passifs – Autres ».

Le 30 juin 2004, le Mouvement des caisses Desjardins a adopté de façon prospective les modifications du chapitre 3461 du manuel de l'ICCA intitulé « Avantages sociaux futurs » exigeant la divulgation d'informations supplémentaires à l'égard des actifs, des flux de trésorerie et du coût net des prestations périodiques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Les nouvelles exigences sont en vigueur pour les exercices se terminant à compter du 30 juin 2004, ainsi qu'aux périodes intermédiaires se terminant à compter de cette même date. Les informations supplémentaires sont indiquées à la note 18. L'application de cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

BIENS SOUS GESTION ET FONDS DISTINCTS Les biens sous gestion de même que les fonds distincts de la filiale d'assurance de personnes sont détenus pour le bénéfice des clients et des titulaires de police. Ces actifs sous administration ne figurent donc pas au bilan cumulé. Les revenus provenant de ces services de gestion sont enregistrés aux résultats au poste « Autres revenus – Autres ».

CHIFFRES CORRESPONDANTS Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Note 2 MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES En juin 2003, l'ICCA a publié la note d'orientation (laquelle a fait l'objet d'une révision en août 2004) concernant la comptabilité intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (NOC-15) qui s'applique aux exercices et périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} novembre 2004. Une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) s'entend d'une entité dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de la part d'un tiers, ou une entité dont les détenteurs de capitaux propres n'ont pas collectivement le pouvoir de prendre les décisions ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels, le cas échéant. En vertu de cette norme, une EDDV doit être consolidée par son principal bénéficiaire, c'est-à-dire celui qui assume la majeure partie des pertes prévues et/ou a la possibilité de recevoir les principaux rendements résiduels. L'application de la NOC-15, le 1^{er} janvier 2005, résultera en la consolidation de Desjardins Credit Union inc., une coopérative dans laquelle une entité du Mouvement des caisses Desjardins a un investissement subordonné significatif et Centaure Trust, une fiducie dans laquelle une entité du Mouvement des caisses Desjardins détient une participation de 54 M\$ représentant 90 % des unités. L'application de cette nouvelle note d'orientation aura pour effet une augmentation de l'actif de 1 879 M\$ et du passif de 1 898 M\$ ainsi qu'une diminution des excédents non répartis de 19 M\$. Le Mouvement des caisses Desjardins suit de près l'évolution des faits qui pourraient modifier l'interprétation actuelle de la NOC-15.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES En janvier 2004, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3860 du manuel de l'ICCA intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Les modifications exigent que les obligations contractuelles qui peuvent être réglées au choix de l'émetteur en émettant une quantité variable d'instruments de capitaux propres lui appartenant soient présentées à titre de passif et non de capitaux propres. Ces nouvelles exigences entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et elles n'auront pas d'incidence sur les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins.

Note 3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

En 2003, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO) et la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) ont autorisé le renouvellement de leur entente de partenariat. Cette entente, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, entraîne un regroupement d'entreprises entre la FCPO, les caisses populaires de l'Ontario (CPO) et le Mouvement des caisses Desjardins.

Ce regroupement a été comptabilisé selon la méthode de fusion d'intérêts communs. Cette opération a pour effet de regrouper les éléments de l'actif, du passif et des capitaux propres, à la valeur inscrite dans les livres des entités constituantes. Ces éléments sont présentés au tableau ci-après en date du 1^{er} janvier 2004 avant élimination. De plus, les états financiers relatifs aux exercices antérieurs ont été retraités pour rendre compte de la situation financière et des résultats d'exploitation, comme si les entités n'en avaient formé qu'une seule depuis leur constitution.

	Actif	Passif	Capitaux propres	Revenu total
Mouvement des caisses Desjardins	94 652 \$	88 454 \$	6 198 \$	7 712 \$
Fédération des caisses populaires de l'Ontario et caisses populaires de l'Ontario	2 310	2 105	205	96

Note 4 VALEURS MOBILIÈRES

	Échéance						2004		2003	
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
COMPTE DE PLACEMENT										
TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR										
Le Canada	282 \$	92 \$	1 129 \$	318 \$	278 \$	— \$	2 099 \$	2 161 \$	1 892 \$	1 967 \$
<i>Rendement</i>	2,76 %	4,16 %	4,18 %	4,84 %	5,69 %	—	4,29 %		4,60 %	
Les provinces et les corps municipaux au Canada	644	2 495	2 513	1 871	2 768	—	10 291	10 873	9 719	10 241
<i>Rendement</i>	5,12 %	3,63 %	3,82 %	5,24 %	6,09 %	—	4,72 %		5,08 %	
Les corps scolaires ou publics au Canada	65	39	41	35	96	—	276	296	415	437
<i>Rendement</i>	4,76 %	5,66 %	8,11 %	6,80 %	6,25 %	—	6,16 %		6,02 %	
Les administrations publiques à l'étranger	5	—	8	—	24	—	37	39	87	90
<i>Rendement</i>	2,64 %	—	3,19 %	—	5,53 %	—	4,63 %		4,69 %	
AUTRES TITRES AU CANADA										
Institutions financières	1 094	357	84	179	25	—	1 739	1 747	2 359	2 365
<i>Rendement</i>	2,87 %	3,11 %	4,11 %	5,35 %	5,71 %	—	3,28 %		2,85 %	
Autres émetteurs	1 061	234	143	284	240	9	1 971	2 025	2 353	2 415
<i>Rendement</i>	2,63 %	2,43 %	4,71 %	6,07 %	6,51 %	—	3,73 %		3,89 %	
Actions	31	17	17	6	—	522	593	607	736	768
TITRES D'ÉMETTEURS ÉTRANGERS										
Institutions financières	17	28	31	1	30	—	107	110	66	69
<i>Rendement</i>	1,32 %	2,90 %	7,12 %	9,00 %	5,39 %	—	4,63 %		4,17 %	
Autres émetteurs	7	66	10	37	10	486	616	624	637	631
<i>Rendement</i>	2,50 %	5,44 %	9,35 %	8,11 %	5,85 %	—	6,37 %		5,17 %	
Actions	—	—	—	—	—	388	388	399	164	147
TOTAL DU COMPTE DE PLACEMENT	3 206	3 328	3 976	2 731	3 471	1 405	18 117	18 881	18 428	19 130
COMPTE DE NÉGOCIATION										
TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR										
Le Canada	51	123	314	79	4	—	571	571	494	494
Les provinces et les corps municipaux au Canada	114	103	102	168	55	—	542	542	448	448
Les corps scolaires ou publics au Canada	34	14	4	5	—	—	57	57	46	46
AUTRES TITRES AU CANADA										
Institutions financières	1	—	—	12	—	—	13	13	8	8
Autres émetteurs	94	1	4	5	4	—	108	108	17	17
Actions	—	—	—	—	—	598	598	598	20	20
TOTAL DU COMPTE DE NÉGOCIATION	294	241	424	269	63	598	1 889	1 889	1 033	1 033
	3 500 \$	3 569 \$	4 400 \$	3 000 \$	3 534 \$	2 003 \$	20 006 \$	20 770 \$	19 461 \$	20 163 \$

Note 4 VALEURS MOBILIÈRES (SUITE)

Les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur comptable des titres à la fin de l'exercice rajustée pour tenir compte de tout amortissement des primes et escomptes.

Le total des valeurs mobilières détenues à des fins de placement inclut des titres en devises pour un montant de 1 200 M\$ CAD (1 596 M\$ CAD en 2003), dont 976 M\$ CAD libellés en dollars américains (1 405 M\$ CAD en 2003).

Les valeurs mobilières des filiales du secteur de l'investissement de capital de risque comprennent des plus-values non réalisées de 4 M\$ (moins-value de 10 M\$ en 2003). La variation des plus-values non réalisées à l'état cumulé des résultats s'élève à 14 M\$ (moins-value de 39 M\$ en 2003 et 7 M\$ en 2002).

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DU COMPTE DE PLACEMENT

	2004			Juste valeur	2003			Juste valeur
	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées		Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	
TITRES ÉMIS OU GARANTIS PAR								
Le Canada	2 099 \$	62 \$	— \$	2 161 \$	1 892 \$	75 \$	— \$	1 967 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	10 291	582	—	10 873	9 719	531	9	10 241
Les corps scolaires ou publics au Canada	276	20	—	296	415	22	—	437
Les administrations publiques à l'étranger	37	2	—	39	87	3	—	90
AUTRES TITRES AU CANADA								
Institutions financières	1 739	10	2	1 747	2 359	7	1	2 365
Autres émetteurs	1 971	61	7	2 025	2 353	75	13	2 415
Actions	593	17	3	607	736	50	18	768
TITRES D'ÉMETTEURS ÉTRANGERS								
Institutions financières	107	3	—	110	66	4	1	69
Autres émetteurs	616	11	3	624	637	5	11	631
Actions	388	11	—	399	164	2	19	147
	18 117 \$	779 \$	15 \$	18 881 \$	18 428 \$	774 \$	72 \$	19 130 \$

Note 5 PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2004					2003				
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Provision générale	Prêts douteux nets	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions spécifiques	Provision générale	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	43 199 \$	79 \$	19 \$	— \$	60 \$	38 380 \$	109 \$	30 \$	— \$	79 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	13 372	70	36	—	34	12 466	73	41	—	32
Aux entreprises et administrations publiques	20 093	237	93	—	144	19 274	402	176	—	226
Provision générale pour risque de crédit	—	—	—	605	(605)	—	—	—	600	(600)
	76 664 \$	386 \$	148 \$	605 \$	(367) \$	70 120 \$	584 \$	247 \$	600 \$	(263) \$

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les prêts douteux nets comprenaient respectivement 11 M\$ et 36 M\$ de biens saisis acquis avant le 1^{er} mai 2003 à la suite d'activités de réalisation. Les provisions spécifiques sur les biens immobiliers repris s'élèvent à 5 M\$ (30 M\$ en 2003).

PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	847 \$	903 \$
Provisions pour pertes sur créances	94	75
Radiations et recouvrements	(188)	(131)
Solde à la fin de l'exercice	753 \$	847 \$

Note 6 TERRAINS, BÂTIMENTS ET MATÉRIEL

	2004		Valeur comptable nette	2003 Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé		
Terrains	94 \$	— \$	94 \$	97 \$
Bâtiments	1 199	446	753	778
Matériel informatique	481	379	102	88
Mobilier, agencement et autres	553	404	149	147
Améliorations locatives	180	96	84	73
	2 507 \$	1 325 \$	1 182 \$	1 183 \$

L'amortissement de l'exercice s'élevé à 135 M\$ (130 M\$ en 2003 et 136 M\$ en 2002). Le coût et l'amortissement cumulé au 31 décembre 2003 se chiffraient à 2 471 M\$ et 1 288 M\$.

Note 7 AUTRES ACTIFS

	2004	2003
Placements immobiliers	358 \$	413 \$
Écart d'acquisition	151	151
Primes à recevoir	601	551
Actifs d'impôts futurs (note 16)	476	520
Actif au titre des prestations constituées (note 18)	155	173
Débiteurs et autres	1 402	1 047
	3 143 \$	2 855 \$

Les placements immobiliers ont une juste valeur de 401 M\$ (436 M\$ en 2003).

L'écart d'acquisition provient du secteur d'activité « Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs » pour 144 M\$ (144 M\$ en 2003) et « Valeurs mobilières, capital de risque et autres » pour 7 M\$ (7 M\$ en 2003).

Pour les exercices 2004, 2003 et 2002, aucune réduction de valeur de l'écart d'acquisition n'a été constatée aux résultats à la suite du test annuel de dépréciation.

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les débiteurs et autres comprenaient respectivement 5 M\$ et 2 M\$ de biens saisis détenus aux fins de revente.

Note 8 DÉPÔTS

	Payables à vue		Payables à préavis		Payables à terme fixe		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Particuliers	13 568 \$	12 192 \$	3 059 \$	2 892 \$	38 144 \$	36 993 \$	54 771 \$	52 077 \$
Entreprises et administrations publiques	7 626	7 026	228	203	7 497	6 818	15 351	14 047
Institutions de dépôts et autres	38	53	—	—	6 827	6 042	6 865	6 095
	21 232 \$	19 271 \$	3 287 \$	3 095 \$	52 468 \$	49 853 \$	76 987 \$	72 219 \$

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques, pour lesquels le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes d'épargne, pour lesquels le Mouvement des caisses Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à sept ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée.

Note 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES

Les provisions mathématiques et connexes comprennent :

	2004	2003
Provisions mathématiques	7 721 \$	7 291 \$
Sinistres et frais de règlement	1 091	946
Primes non acquises	670	621
Dépôts des titulaires de police	279	261
Provisions pour participations aux titulaires de police et ristournes	60	32
	9 821 \$	9 151 \$

COMPOSITION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Au 31 décembre, les provisions mathématiques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	2004			Total
	Assurance individuelle	Assurance collective	Épargne	
Provisions mathématiques brutes	2 885 \$	1 565 \$	3 687 \$	8 137 \$
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(265)	(135)	(16)	(416)
PROVISIONS MATHÉMATIQUES NETTES	2 620 \$	1 430 \$	3 671 \$	7 721 \$
COMPOSITION DE L'ACTIF APPARIÉ AUX PROVISIONS MATHÉMATIQUES				
Obligations	2 176 \$	1 098 \$	2 043 \$	5 317 \$
Prêts hypothécaires	104	180	1 393	1 677
Biens immobiliers	95	—	—	95
Actions	101	31	5	137
Autres	144	121	230	495
	2 620 \$	1 430 \$	3 671 \$	7 721 \$

	2003			Total
	Assurance individuelle	Assurance collective	Épargne	
Provisions mathématiques brutes	2 669 \$	1 446 \$	3 572 \$	7 687 \$
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(250)	(127)	(19)	(396)
PROVISIONS MATHÉMATIQUES NETTES	2 419 \$	1 319 \$	3 553 \$	7 291 \$
COMPOSITION DE L'ACTIF APPARIÉ AUX PROVISIONS MATHÉMATIQUES				
Obligations	2 183 \$	1 105 \$	1 973 \$	5 261 \$
Prêts hypothécaires	78	55	1 431	1 564
Biens immobiliers	11	—	—	11
Actions	19	42	5	66
Autres	128	117	144	389
	2 419 \$	1 319 \$	3 553 \$	7 291 \$

Les provisions mathématiques incluent une provision de 169 M\$ (148 M\$ en 2003) servant à protéger la filiale d'assurance de personnes contre le risque de rendement insuffisant de l'actif. Cette provision n'inclut pas celle présentée à l'actif pour placements non productifs.

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions mathématiques est de 8 219 M\$ (7 731 M\$ en 2003). Toute variation de la valeur de l'actif apparié aux provisions mathématiques serait compensée par une variation approximativement similaire de ces provisions et n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats du Mouvement des caisses Desjardins.

Note 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES (SUITE)

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES AUX CHANGEMENTS La nature des principales hypothèses les plus significatives utilisées pour la détermination des provisions mathématiques ainsi que la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont conformes aux pratiques utilisées dans l'industrie. Les hypothèses actuarielles touchent la mortalité et morbidité, la résiliation des contrats, les revenus de placement, les charges d'exploitation et les participations revenant aux titulaires de police.

Le processus de détermination des provisions mathématiques comporte nécessairement des risques d'écart défavorable par rapport à l'estimation la plus probable, risques qui varient en proportion de la durée de la période d'estimation et de la volatilité éventuelle de chacune des composantes. En raison de ces incertitudes, les écarts d'estimations les plus probables sont comblés au moyen de marges pour écarts défavorables, ce qui entraîne une augmentation du montant des provisions mathématiques et une diminution du bénéfice brut qui seraient normalement constatés à l'entrée en vigueur des contrats. En ce qui concerne les contrats avec participation, les marges pour écarts défavorables sont réduites puisque des résultats techniques futurs défavorables entraîneraient une diminution des montants versés à titre de participation. À mesure que le temps passe et que les risques d'estimation diminuent, ces marges sont portées aux résultats. S'il y a des changements aux estimations des conditions futures pendant la durée d'un contrat, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement constatée aux résultats. Pour la filiale d'assurance de personnes, les hypothèses les plus susceptibles de changer dans l'année concernent les taux de déchéance relatifs aux contrats d'assurance temporaire à 100 ans et les taux de rendement futurs sur les placements.

GESTION DES RISQUES En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, la filiale d'assurance de personnes est exposée aux risques suivants :

RISQUE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE La filiale d'assurance de personnes a recours à des ententes de réassurance en ce qui concerne, entre autres, les contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités.

La filiale d'assurance de personnes a aussi souscrit une assurance contre les catastrophes pour pallier ce risque. Cette assurance couvre les demandes de prestations supérieures à 5 M\$ par accident, jusqu'à concurrence de 100 M\$. Elle comporte une protection plus restrictive relativement au terrorisme qui comprend toute perte résultant d'attaques nucléaires, biologiques, chimiques ou radioactives (NBCR) jusqu'à concurrence de 50 M\$.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, la filiale d'assurance de personnes fait affaire avec de nombreux réassureurs différents, dûment enregistrés, qui satisfont à des normes de crédit sévères et qui sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elle. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la filiale d'assurance de personnes de ses obligations envers ses titulaires de police.

RISQUE DE CRÉDIT L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur le revenu futur de placements. Outre la provision pour pertes sur placements non productifs comptabilisée au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, la filiale d'assurance de personnes, dans ses prévisions relatives au revenu de placements, a pris en compte une provision pour se protéger contre le risque de rendement insuffisant de l'actif.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT Dans le cours normal de ses activités, la filiale d'assurance de personnes est exposée à des risques de variation éventuelle des taux d'intérêt. Dans des situations économiques plus ou moins favorables, des flux monétaires non coordonnés de l'actif et du passif nécessitent des réinvestissements ou des désinvestissements. Pour gérer ce risque, la filiale d'assurance de personnes a établi une politique portant sur l'appariement de l'actif et du passif qui définit clairement les écarts acceptables. La filiale d'assurance de personnes effectue régulièrement un contrôle strict du respect de cette politique.

La détermination des provisions mathématiques tient compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs en relation avec la non-coordination des flux monétaires si l'on considère une série de scénarios économiques défavorables.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ La filiale d'assurance de personnes prend les mesures nécessaires pour éviter d'éprouver des difficultés à respecter ses engagements au fur et à mesure qu'ils viennent à échéance. Nombre de ces engagements sont rachetables à court terme, ce qui augmente le risque d'illiquidité. Pour ce faire, la filiale d'assurance de personnes s'est dotée de règles strictes en matière de coordination des flux monétaires de l'actif et du passif et a établi des normes de liquidité.

La première, dite de liquidité d'exploitation, couvre les flux potentiels sur un horizon d'un mois. La seconde, dite stratégique, est fondée sur des scénarios de panique qui couvrent des horizons allant de trois mois à un an. Les actifs liquides de la filiale d'assurance de personnes doivent être suffisants pour couvrir les demandes potentielles de retrait et de rachat.

RISQUE LIÉ AUX FONDS DISTINCTS Les provisions mathématiques incluent aussi les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts qui sont déterminés au moyen des modèles stochastiques définis par l'Institut Canadien des Actuaire. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur les hypothèses relatives aux rendements des placements, à la mortalité et aux taux de résiliation des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions mathématiques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions mathématiques reconnaissent le fait que les revenus futurs sont disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Note 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES (SUITE)

VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES Les changements survenus dans les provisions mathématiques au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	7 291 \$	6 657 \$
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses actuarielles	53	79
Variation normale due au passage du temps	379	521
Augmentation des provisions mathématiques due à la constatation d'un actif d'impôts futurs	—	40
Autres variations	(2)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	7 721 \$	7 291 \$

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT Les sinistres et frais de règlement comprennent la provision pour sinistres et frais de règlement en assurance de dommages pour un montant de 920 M\$ au 31 décembre 2004 (785 M\$ au 31 décembre 2003) et un montant de provision pour prestations en assurance de personnes de 171 M\$ au 31 décembre 2004 (161 M\$ au 31 décembre 2003).

Les montants au titre des sinistres déclarés sont incertains puisque certaines informations ne sont pas disponibles à la date de déclaration. Ainsi, le coût prévu de chaque sinistre peut augmenter ou diminuer en raison des informations subséquentes. De plus, certains sinistres n'étant pas signalés dès leur survenance, la valeur des sinistres subis mais non encore déclarés est estimée à la fin de l'exercice. Afin de déterminer la provision adéquatement, la filiale d'assurance de dommages se sert d'hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées produisent des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Dans le but de réduire le risque lié aux sinistres représentant des montants élevés, la filiale d'assurance de dommages a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance, ce qui, en majeure partie, limite sa responsabilité à un montant d'assurance de 3 M\$ par police. De plus, la filiale possède un programme de réassurance catastrophique dans lequel sa rétention maximale est de 25 M\$. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de la libérer de ses obligations envers les assurés.

L'incapacité des réassureurs de respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour cette filiale. Elle s'est dotée d'un processus d'examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elle cède une partie des risques. Elle n'a eu connaissance d'aucune information lui laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elle fait affaire en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elle fait affaire avec plusieurs réassureurs.

La provision pour sinistres et frais de règlement, par catégorie de risque pour la filiale d'assurance de dommages, se résume comme suit :

	Montant brut	2004 Montant cédé	Montant brut	2003 Montant cédé
Habitation	151 \$	7 \$	126 \$	8 \$
Automobile	695	18	595	35
Autres	74	—	64	—
	920 \$	25 \$	785 \$	43 \$

Note 10 EMPRUNTS

	2004	2003
Obligations de série C d'une valeur nominale de 90 M\$ à fonds d'amortissement, rachetables au gré de l'entité, taux d'intérêt fixe de 9,18 %, remboursables mensuellement et à l'échéance, laquelle se situe en 2013 ⁽¹⁾	82 \$	84 \$
Emprunts hypothécaires portant intérêt à des taux variant de 4,74 % à 11,00 % (taux moyen de 7,12 % au 31 décembre 2004 et 6,90 % au 31 décembre 2003), échéant à diverses dates jusqu'en 2014	44	70
Autres emprunts	1	1
	127 \$	155 \$

(1) Ces obligations sont garanties par des hypothèques immobilières à l'égard des biens de la filiale. Ces biens incluent des bâtiments et du matériel dont la valeur comptable nette s'élève à 288 M\$ (290 M\$ en 2003).

Les montants des remboursements annuels de capital sur les emprunts pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2005	3 \$
2006	3
2007	4
2008	4
2009	4

Note 11 AUTRES PASSIFS

	2004	2003
Parts sociales et privilégiées	44 \$	47 \$
Gains nets réalisés et reportés à la vente de placements	529	512
Passifs d'impôts futurs (note 16)	193	132
Passif au titre des prestations constituées (note 18)	544	512
Engagement en vertu de conventions de rachat	276	431
Créditeurs et autres	3 733	3 116
	5 319 \$	4 750 \$

Programme de fidélisation de la clientèle Le programme de fidélisation accorde aux détenteurs de cartes inscrits à ce programme, un pourcentage de « BONIDOLLARS » pour chaque dollar d'achats portés à leur compte. Ces « BONIDOLLARS » peuvent être échangés, principalement, en contrepartie de services Desjardins, de primes cadeaux ou d'achats de voyages payés avec leur carte.

La provision est établie au cours de la période dans laquelle les « BONIDOLLARS » sont émis. Ce passif est évalué selon l'estimation du coût des services ou biens offerts en échange et selon l'estimation du nombre de points qui seront échangés dans le futur par les détenteurs de cartes. Cette estimation tient compte des habitudes de consommation actuelles et passées des titulaires de cartes. Les coûts et le passif futur liés au programme de fidélisation sont comptabilisés, respectivement, au poste « Frais autres que d'intérêt – Autres » à l'état cumulé des résultats et « Autres passifs – Autres » au bilan cumulé.

Note 12 DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers et font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités de réglementation.

	2004	2003
Débenture, valeur nominale de 76 224 509 d'euros, portant intérêt au taux annuel de 5,50 % payable annuellement jusqu'au 18 mars 2008 ; par la suite, intérêt payable trimestriellement au taux de Euribor plus 1,40 %, échéant le 18 mars 2013. La filiale peut, avec le consentement préalable de l'Autorité des marchés financiers, procéder au remboursement anticipé des titres subordonnés le 18 mars 2008 ou en tout temps, en cas de changement du régime fiscal qui lui est applicable	124 \$	124 \$
Obligations de premier rang, série « A » 179 M\$ US, portant intérêt au taux annuel de 7,37 %, échéant en 2005	215	230
Obligations de premier rang, série « B », échéant en juin 2012. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,552 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement des caisses Desjardins	500	500
Obligations de premier rang, série « C », échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal aux taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement des caisses Desjardins	300	300
Obligations de premier rang, série « D », échéant en mars 2014. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,887 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal aux taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement des caisses Desjardins	450	—
	1 589 \$	1 154 \$

Les débentures subordonnées et obligations émises en devises totalisent 339 M\$ (354 M\$ en 2003). Dans ces cas, des opérations de couverture sont effectuées pour réduire les risques de change.

Les exigences globales à l'égard des fonds d'amortissement ainsi que les échéances des débentures et obligations pour les cinq prochains exercices, en supposant les dates d'échéance les plus rapprochées prévues aux contrats, sont les suivantes :

2005	215 \$
2006	—
2007	—
2008	—
2009	—

Note 13 PARTICIPATIONS MINORITAIRES

	2004	2003
LES PARTICIPATIONS MINORITAIRES COMPRENNENT :		
Titulaires de police avec participation de la filiale d'assurance de personnes	180 \$	178 \$
Porteurs d'actions privilégiées de filiales dont 21 M\$, rachetées en 2004	2	23
Porteurs d'actions ordinaires de filiales	53	46
	235 \$	247 \$

	2004	2003	2002
LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS MINORITAIRES			
EST RÉPARTI COMME SUIV :			
Bénéfice attribuable aux titulaires de police avec participation de la filiale d'assurance de personnes	2 \$	9 \$	8 \$
Dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de filiales	—	11	13
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de filiales	16	5	3
	18 \$	25 \$	24 \$

Note 14 CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ Le capital social est composé de parts de qualification, de parts de capital et de parts permanentes.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables à vue dans certaines situations prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

Une filiale du Mouvement des caisses Desjardins peut émettre un nombre illimité de parts de capital.

Les parts de capital ne peuvent être émises qu'aux membres auxiliaires de la filiale et ont une valeur nominale de 1 000 \$ chacune. Le conseil d'administration a le pouvoir discrétionnaire de déterminer la rémunération payable et les modalités de paiement sur ces parts. Elles sont transférables entre les membres, avec l'autorisation du conseil d'administration, et leur remboursement, possible seulement advenant la liquidation, l'insolvabilité ou la dissolution de la filiale, est subordonné aux dépôts et aux autres dettes de la filiale. Elles sont rachetables par la filiale, en totalité ou en partie, avec l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. Elles sont convertibles par la filiale, avec l'autorisation du conseil d'administration, contre des parts d'autres catégories émises à cette fin.

Les règlements des caisses autorisent l'émission de parts permanentes d'une valeur nominale de 10 \$. L'Autorité des marchés financiers approuve au préalable le prospectus de chacune des caisses émettrices de parts permanentes. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la loi. Leur taux d'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2004	2003
Parts de qualification	32 \$	31 \$
Parts de capital	21	21
Parts permanentes	798	796
	851 \$	848 \$

Note 15 CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie «A», offertes seulement aux membres, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie «B», sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et les caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie «C», sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

	Nombre d'actions	2004	Nombre d'actions	2003
ÉMIS ET PAYÉ				
Actions privilégiées de catégorie A	700 000	7 \$	700 000	7 \$
Actions privilégiées de catégorie B – série 2000	127 228	1	127 228	1
Actions privilégiées de catégorie B – série 2002	300 000	3	300 000	3
Actions privilégiées de catégorie B – série 2003	700 000	7	700 000	7
Actions privilégiées de catégorie C – série 1996	3 375 000	34	3 235 000	33
Actions privilégiées de catégorie C – série 2002	2 720 000	27	2 607 000	26
	7 922 228	79 \$	7 669 228	77 \$

Des dividendes ont été versés sous forme d'actions privilégiées soit : 1 M\$ pour la catégorie C – série 1996 (2003 : 1 M\$) et 1 M\$ pour la catégorie C – série 2002 (2003 : 1 M\$).

Note 15 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Actions privilégiées de catégorie « B » séries 2000, 2002 et 2003 Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de 5 ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 6,00 %, série 2000, de 1,00 % ou 5,25 %, série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 %, série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur à partir du 30 septembre 2005, pour la série 2000, du 1^{er} juillet 2007, pour la série 2002 et du 1^{er} mars 2008, pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la Loi de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

Actions privilégiées de catégorie « C » séries 1996 et 2002 Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de 5 ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 5,75 %, série 1996 et 5,25 %, série 2002, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 1^{er} mai 2003, pour la série 1996 et à partir du 1^{er} mai 2008, pour la série 2002. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la Loi 1994 sur les caisses populaires et les credit unions de l'Ontario régissant la suffisance de capital.

Note 16 IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôts sur les excédents, présentée dans les états financiers cumulés, se détaille comme suit :

	2004	2003	2002
ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS			
Charge d'impôts sur les excédents	418 \$	314 \$	377 \$
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(143)	(158)
	312	171	219
ÉTAT CUMULÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES CAPITAUX PROPRES			
Impôts recourus à la suite du versement de la rémunération sur les parts permanentes	(8)	(7)	(9)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS	304 \$	164 \$	210 \$

La charge d'impôts sur les excédents comprend les montants suivants :

	2004	2003	2002
Impôts exigibles	199 \$	247 \$	202 \$
Impôts futurs	105	(83)	8
	304 \$	164 \$	210 \$

La charge d'impôts sur les excédents à l'état cumulé des résultats diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2004		2003		2002	
Impôts au taux statutaire	349 \$	31,2 %	234 \$	33,2 %	261 \$	34,4 %
Déduction accordée aux petites entreprises admissibles, utilisée par certaines entités du Mouvement des caisses Desjardins	(57)	(5,1)	(54)	(7,6)	(41)	(5,4)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(4)	(0,4)	(4)	(0,5)	—	—
Impacts des nouveaux taux	(1)	(0,1)	—	—	1	0,2
Actif d'impôts futurs non préalablement comptabilisé	—	—	(13)	(1,8)	—	—
Autres	25	2,2	8	1,0	(2)	(0,3)
	312 \$	27,8 %	171 \$	24,3 %	219 \$	28,9 %

Note 16 IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS (SUITE)

Les actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2004	2003
ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Bâtiments et matériel	43 \$	74 \$
Provisions mathématiques et connexes	105	127
Provision cumulative pour pertes sur créances	161	155
Pertes fiscales inutilisées	12	18
Passif au titre des prestations constituées	155	146
	476 \$	520 \$
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Bâtiments et matériel	66 \$	66 \$
Valeurs mobilières	14	11
Actif au titre des prestations constituées	43	48
Autres	70	7
	193 \$	132 \$

Note 17 RISTOURNES AUX MEMBRES

Le Mouvement des caisses Desjardins a comptabilisé des ristournes aux membres des caisses totalisant 266 M\$ (300 M\$ en 2003 et 334 M\$ en 2002) après recouvrement des impôts y afférents. Cette dépense annuelle est évaluée en prenant en considération les ristournes versées au cours de l'exercice et une estimation des ristournes qui seront versées en 2005 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts, sur les dépôts ainsi que des charges perçues des membres en relation avec divers services. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

Note 18 RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Mouvement des caisses Desjardins offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées, dans le cadre de régimes interentreprises. En ce qui concerne le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, le financement est partagé à raison de 65 % par les employeurs et de 35 % par les participants. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation au régime et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé.

Le Mouvement des caisses Desjardins offre également aux employés retraités de poursuivre certaines protections d'assurance, aussi dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, dont le retraité assume une portion de la prime totale en fonction des années de service.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2004, qui est constitué des cotisations du Mouvement des caisses Desjardins aux régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux salariés, à leurs bénéficiaires ou à leur succession au titre des autres régimes non capitalisés, s'élève à 127 M\$ (77 M\$ en 2003).

Note 18 RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Les informations relatives à ces régimes se présentent comme suit :

Au 31 décembre

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
VARIATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 005 \$	469 \$	3 429 \$	421 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	209	18	175	17
Intérêts débiteurs	249	29	222	27
Prestations versées	(140)	(12)	(129)	(11)
Transferts provenant d'autres régimes	1	—	2	—
Transferts à d'autres régimes	(2)	—	(1)	—
Pertes actuarielles	122	28	307	15
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE	4 444 \$	532 \$	4 005 \$	469 \$
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 357 \$	— \$	3 037 \$	— \$
Rendement réel de l'actif des régimes	320	—	353	—
Cotisations des employeurs	115	—	66	—
Cotisations des participants	64	—	35	—
Prestations versées	(140)	—	(129)	—
Transferts provenant d'autres régimes	1	—	2	—
Transferts à d'autres régimes	(2)	—	(1)	—
Autres variations	(5)	—	(6)	—
JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES À LA DATE DE MESURE	3 710 \$	— \$	3 357 \$	— \$
SITUATION DE CAPITALISATION				
Capitalisation déficitaire à la fin de l'exercice	(734) \$	(532) \$	(648) \$	(469) \$
Pertes (gains) nets non amortis	850	(12)	804	(43)
Cotisations des employeurs après la date de mesure	39	—	17	—
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	155 \$	(544) \$	173 \$	(512) \$
MOYENNES PONDÉRÉES DES HYPOTHÈSES				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	7,00	—	7,00	—
Taux de croissance de la rémunération future	3,50	3,50	3,75	3,75

Aux fins de la mesure, le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 9,6 % pour 2005. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre 5,3 % en 2009 et demeurer approximativement à ce niveau par la suite. Au 31 décembre 2004, les régimes détenaient des placements totalisant 12 M\$ (7 M\$ en 2003) dans des entités du Mouvement des caisses Desjardins.

La mesure des actifs du Régime et de l'obligation au titre des prestations constituées a été effectuée au 30 septembre 2004. L'évaluation la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée le 1^{er} janvier 2004. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation est prévue pour le 1^{er} janvier 2007.

La juste valeur des actifs du régime est répartie de la façon suivante au 31 décembre :

(en pourcentage)

	2004	2003
PRINCIPALES CATÉGORIES D'ACTIF		
Actions	51,9 %	51,6 %
Obligations	24,3	27,7
Biens immobiliers	6,3	6,8
Autres	17,5	13,9

Note 18 RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Au 31 décembre

	2004		2003		2002	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite						
des cotisations des participants	145 \$	18 \$	140 \$	15 \$	145 \$	19 \$
Intérêts débiteurs	249	29	222	27	209	29
Rendement réel des actifs	(320)	—	(353)	—	115	—
Pertes actuarielles (gains actuariels)	122	28	307	15	(192)	(91)
Modifications des régimes	—	—	—	—	—	(51)
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	196	75	316	57	277	(94)
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs :						
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs	65	—	106	—	(362)	—
Écart entre le montant de la perte actuarielle (gain actuariel) constaté pour l'exercice et le montant réel de la perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constatées pour l'exercice	(111)	(28)	(307)	(15)	192	91
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	—	(3)	6	(3)	11	51
COÛTS CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES	150 \$	44 \$	121 \$	39 \$	118 \$	48 \$

Il existe des incertitudes importantes liées aux hypothèses retenues, puisque à l'instar des avantages sociaux futurs, celles-ci sont à long terme. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés :

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS EN 2004

	Variation de l'obligation	Variation des coûts au titre des prestations déterminées
RÉGIMES DE RETRAITE		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %		(714) \$
Baisse de 1 %		945
Taux de croissance de la rémunération future		
Hausse de 1 %		295
Baisse de 1 %		(255)
Taux de rendement à long terme de l'actif des régimes		
Hausse de 1 %		—
Baisse de 1 %		—
AUTRES RÉGIMES		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %		(83)
Baisse de 1 %		109
Taux de croissance de la rémunération future		
Hausse de 1 %		5
Baisse de 1 %		(4)

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels en matière de coût des soins de santé aurait fait augmenter ou diminuer les coûts au titre des prestations déterminées de l'exercice de 7 M\$, augmenter l'obligation de 77 M\$ et réduire l'obligation de 60 M\$ respectivement.

Note 19 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction d'un actif sous-jacent, des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres indices financiers. L'utilisation de ces instruments permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, liés au risque de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être négociés sur des marchés réglementés ou hors bourse. Les instruments financiers dérivés sont utilisés principalement à des fins de négociation, pour la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change et pour répondre aux besoins des membres et des clients.

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe sur des montants théoriques dans des devises différentes. Dans le cas d'un swap de taux d'intérêt et de devises, les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe et variable sur des montants théoriques dans des devises différentes. Le Mouvement des caisses Desjardins utilise des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relativement aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement des caisses Desjardins conclut ces contrats principalement pour répondre aux besoins de ses clients et pour gérer ses propres risques relativement aux éléments d'actif et de passif.

Les autres contrats financiers dérivés utilisés sont liés aux opérations relatives à des indices financiers et comprennent les options et les swaps.

Le tableau « Instruments financiers dérivés – Risque de crédit » présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement des caisses Desjardins et du risque de crédit qui s'y rapporte :

CAPITAL NOMINAL Le capital nominal du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.

VALEUR DE REMPLACEMENT Représente le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties pouvant être obtenus.

RISQUE DE CRÉDIT ÉVENTUEL Représente la possibilité d'un changement de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats calculée selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI).

RISQUE DE CRÉDIT ÉQUIVALENT Représente le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel à l'exclusion des éléments prescrits par la BRI, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers lorsqu'ils font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.

SOLDE PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE Représente le risque lié à la solvabilité de la contrepartie et est établi selon les taux, tel qu'il est stipulé par la BRI.

Note 19 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS - RISQUE DE CRÉDIT

	2004				2003			
	Capital nominal	Valeur de remplacement	Risque de crédit éventuel	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Swaps	37 812 \$	605 \$	173 \$	778 \$	155 \$	616 \$	723 \$	178 \$
Contrats de garantie de taux	5 311	1	1	2	1	—	3	1
Contrats à terme normalisés	9 998	—	—	—	—	1	—	—
Options achetées	230	1	—	1	—	2	2	—
Options vendues	1 440	—	—	—	—	—	—	—
	54 791	607	174	781	156	619	728	179
CONTRATS DE CHANGE								
Contrats à terme	7 638	123	74	195	43	109	174	39
Swaps	4 346	286	183	469	107	232	422	112
Options achetées	136	3	3	6	2	—	—	—
Options vendues	130	—	—	—	—	—	—	—
	12 250	412	260	670	152	341	596	151
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾								
Swaps	4 657	70	293	363	79	64	303	64
Contrats à terme normalisés	33	—	—	—	—	—	—	—
Options achetées	2 063	267	151	418	142	176	333	114
Options vendues	1 984	—	—	—	—	—	—	—
	8 737	337	444	781	221	240	636	178
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS								
	75 778 \$	1 356	878 \$	2 232 \$	529	1 200	1 960 \$	508
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾		814			280	535		218
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS APRÈS LES ACCORDS GÉNÉRAUX DE COMPENSATION								
		542 \$			249 \$	665 \$		290 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux produits d'épargne à terme indicelle.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement des caisses Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Note 19 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

Le tableau suivant présente les échéances des capitaux nominaux des instruments financiers dérivés :

	Échéance				2004	2003
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Swaps	10 525 \$	12 751 \$	10 865 \$	3 671 \$	37 812 \$	27 629 \$
Contrats de garantie de taux	5 076	235	—	—	5 311	1 306
Contrats à terme normalisés	8 584	1 414	—	—	9 998	3 487
Options achetées	230	—	—	—	230	517
Options vendues	1 340	100	—	—	1 440	877
	25 755	14 500	10 865	3 671	54 791	33 816
CONTRATS DE CHANGE						
Contrats à terme	7 453	185	—	—	7 638	6 533
Swaps	1 145	520	2 506	175	4 346	4 231
Options achetées	95	41	—	—	136	—
Options vendues	89	41	—	—	130	—
	8 782	787	2 506	175	12 250	10 764
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾						
Swaps	1 476	2 853	271	57	4 657	3 765
Contrats à terme normalisés	33	—	—	—	33	—
Options achetées	716	911	422	14	2 063	2 058
Options vendues	640	908	422	14	1 984	2 052
	2 865	4 672	1 115	85	8 737	7 875
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	37 402 \$	19 959 \$	14 486 \$	3 931 \$	75 778 \$	52 455 \$

(1) Incluent des contrats relatifs aux produits d'épargne à terme indicelle.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie :

Au 31 décembre

	2004		2003	
	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation des risques de crédit⁽¹⁾				
AAA, AA	871 \$	316 \$	766 \$	290 \$
A	461	183	399	198
Non cotée	24	30	35	20
Total	1 356	529	1 200	508
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	814	280	535	218
Total après les accords généraux de compensation	542 \$	249 \$	665 \$	290 \$
Type de contrepartie				
Institutions financières	1 232 \$	454 \$	904 \$	302 \$
Autres	124	75	296	206
Total	1 356	529	1 200	508
Incidence des accords généraux de compensation ⁽²⁾	814	280	535	218
Total après les accords généraux de compensation	542 \$	249 \$	665 \$	290 \$

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement des caisses Desjardins.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement des caisses Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Note 20 SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT D'ÉCHÉANCES

Le tableau suivant indique la situation du Mouvement des caisses Desjardins à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre :

2004	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	Plus 6 à 12 mois	Plus 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt et provisions	Total
ACTIF								
Encaisse et dépôts à des institutions financières	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 325 \$	1 325 \$
Valeurs mobilières	245	4 389	292	552	6 002	7 000	1 526	20 006
Taux d'intérêt réel		2,68 %	5,31 %	5,52 %	4,29 %	5,69 %		
Prêts	10 965	10 489	10 787	12 411	29 533	1 413	313	75 911
Taux d'intérêt réel		6,41 %	5,08 %	5,34 %	5,98 %	6,32 %		
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	6 332	6 332
	11 210 \$	14 878 \$	11 079 \$	12 963 \$	35 535 \$	8 413 \$	9 496 \$	103 574 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES								
Dépôts	9 904 \$	8 895 \$	5 347 \$	10 256 \$	23 391 \$	1 525 \$	17 669 \$	76 987 \$
Taux d'intérêt réel		2,66 %	2,64 %	2,25 %	3,51 %	3,82 %		
Débitures subordonnées et emprunts	—	—	—	214	6	1 496	—	1 716
Taux d'intérêt réel				7,37 %	5,17 %	5,45 %		
Provisions mathématiques et connexes	—	—	—	—	—	—	9 821	9 821
Autres passifs	—	—	—	—	—	—	7 890	7 890
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	7 160	7 160
	9 904 \$	8 895 \$	5 347 \$	10 470 \$	23 397 \$	3 021 \$	42 540 \$	103 574 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	1 306 \$	5 983 \$	5 732 \$	2 493 \$	12 138 \$	5 392 \$	(33 044) \$	— \$
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon le capital nominal	—	(5 108)	(4 668)	(2 894)	12 567	103	—	—
ÉCART DE SENSIBILITÉ TOTAL	1 306 \$	875 \$	1 064 \$	(401) \$	24 705 \$	5 495 \$	(33 044) \$	— \$

2003	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	Plus 6 à 12 mois	Plus 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt et provisions	Total
Total de l'actif	9 409 \$	15 889 \$	10 247 \$	11 834 \$	32 865 \$	7 704 \$	8 322 \$	96 270 \$
Total du passif et des capitaux propres	9 273 \$	8 300 \$	7 207 \$	10 010 \$	20 446 \$	2 408 \$	38 626 \$	96 270 \$
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	136 \$	7 589 \$	3 040 \$	1 824 \$	12 419 \$	5 296 \$	(30 304) \$	— \$
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon le capital nominal	—	(8 411)	(863)	56	8 991	227	—	—
ÉCART DE SENSIBILITÉ TOTAL	136 \$	(822) \$	2 177 \$	1 880 \$	21 410 \$	5 523 \$	(30 304) \$	— \$

La détermination de l'écart de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt en fonction de la date de renégociation ou, si elle est plus rapprochée, de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, repose sur diverses hypothèses.

L'écart indiqué peut changer de façon importante dans les périodes subséquentes selon les préférences des membres et des clients et l'application de la politique du Mouvement des caisses Desjardins en matière de gestion de l'actif et du passif.

Note 20 SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT D'ÉCHÉANCES (SUITE)

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

INSTRUMENTS NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT ET PROVISIONS Certains postes du bilan, comme les placements en actions et les capitaux propres, ne sont pas sources de risque de taux d'intérêt. Ces éléments sont indiqués dans le tableau dans la colonne des instruments non sensibles aux taux d'intérêt.

De plus, les provisions mathématiques et connexes ont été présentées dans cette colonne. Dans le cours normal de ses activités, la filiale d'assurance de personnes a établi une politique portant sur l'appariement de l'actif et du passif qui définit clairement les écarts acceptables pour prévenir des flux monétaires non coordonnés. La filiale d'assurance de personnes effectue régulièrement un contrôle strict du respect de cette politique. L'un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur marchande des actifs et des passifs. La filiale d'assurance de personnes effectue séparément le contrôle de la situation d'appariement pour l'épargne et pour l'assurance puisque la politique d'appariement établit des limites acceptables distinctes pour ces deux secteurs. Les produits du secteur de l'épargne sont les plus sensibles à des variations de taux d'intérêt. Pour ce secteur, au 31 décembre 2004, la durée des actifs était supérieure à celle des passifs de 0,20 année (la durée des actifs était inférieure à celle des passifs de 0,10 année en 2003 et supérieure de 0,12 année en 2002). Puisque la méthode d'évaluation devant être utilisée pour l'épargne reconnaît déjà l'effet des variations possibles des taux d'intérêt, une baisse ou une hausse soudaine des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence importante pour la filiale.

ÉLÉMENTS D'ACTIF Les éléments d'actif, tels les prêts, sont présentés en fonction de la date d'encaissement prévue.

DÉPÔTS OU ÉLÉMENTS DE PASSIF Les éléments de passif, tel les dépôts, sont présentés en fonction de la date de déboursement prévue. Toutefois les dépôts non productifs d'intérêt sont considérés comme non sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt. Les dépôts sans échéance productifs d'intérêt, dont le taux d'intérêt n'est pas indexé sur un taux spécifique comme le taux préférentiel, sont considérés comme non sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

TAUX D'INTÉRÊT RÉEL Les taux d'intérêt réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur.

Note 21 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quels montants ces instruments financiers pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes ; cependant, plusieurs de ces instruments financiers ne disposent pas d'un marché de négociation. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque. De plus, la juste valeur présentée ne reflète pas la valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, bâtiments, matériel et actifs incorporels. Par ailleurs, la valeur d'autres actifs et de passifs non financiers a été exclue. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA VALEUR COMPTABLE La juste valeur de certains instruments financiers présentés dans le tableau « Instruments financiers », qui viennent à échéance à court terme, est présumée correspondre approximativement à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Encaisse et dépôts à des institutions financières », « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

VALEURS MOBILIÈRES La juste valeur des valeurs mobilières est présentée à la note 4 des états financiers. Elle est fonction des cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables.

PRÊTS La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance. Pour les prêts douteux, la juste valeur est égale à leur valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 1.

DÉPÔTS La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période à courir jusqu'à l'échéance.

PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET CONNEXES La juste valeur des provisions mathématiques est fondée sur la juste valeur des éléments d'actif les couvrant, étant donné l'interrelation qui existe entre ces deux composantes du bilan.

Note 21 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

DÉBENTURES SUBORDONNÉES ET EMPRUNTS La juste valeur des débentures subordonnées et des emprunts repose sur les cours du marché d'émissions ou d'emprunts similaires ou sur les taux courants offerts au Mouvement des caisses Desjardins pour des titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN DONT LES MONTANTS CONTRACTUELS REPRÉSENTENT UN RISQUE DE CRÉDIT
Les engagements de crédit sont assortis essentiellement de taux d'intérêt variables ; par conséquent, ils ne présentent pas un risque de taux d'intérêt.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

INSTRUMENTS FINANCIERS (EXCLUANT LES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS)

	2004			2003		
	Juste valeur	Valeur comptable	Écart	Juste valeur	Valeur comptable	Écart
ACTIF						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 325 \$	1 325 \$	— \$	1 389 \$	1 389 \$	— \$
Valeurs mobilières	20 770	20 006	764	20 163	19 461	702
Prêts	76 377	75 911	466	69 718	69 273	445
Autres actifs financiers	2 469	2 469	—	2 568	2 568	—
PASSIF						
Dépôts	77 649	76 987	662	73 404	72 219	1 185
Provisions mathématiques et connexes	10 319	9 821	498	9 590	9 151	439
Emprunts	145	127	18	172	155	17
Débentures subordonnées	1 656	1 589	67	1 295	1 154	141
Autres passifs financiers	5 394	5 394	—	5 196	5 196	—

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS⁽¹⁾

	2004			2003		
	Valeur positive	Valeur négative	Juste valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Juste valeur nette
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Swaps	605 \$	218 \$	387 \$	616 \$	218 \$	398 \$
Contrats de garantie de taux	1	2	(1)	—	2	(2)
Contrats à terme normalisés	—	—	—	1	—	1
Options achetées	1	—	1	2	—	2
Options vendues	—	4	(4)	—	—	—
CONTRATS DE CHANGE						
Contrats à terme	123	153	(30)	109	128	(19)
Swaps	286	713	(427)	232	450	(218)
Options achetées	3	—	3	—	—	—
Options vendues	—	3	(3)	—	—	—
AUTRES CONTRATS⁽²⁾						
Swaps	70	45	25	64	14	50
Contrats à terme normalisés	—	—	—	—	—	—
Options achetées	267	—	267	176	—	176
Options vendues	—	266	(266)	—	175	(175)
	1 356	1 404	(48)	1 200	987	213
Incidence des accords généraux de compensation ⁽³⁾	814	814		535	535	
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS APRÈS LES ACCORDS GÉNÉRAUX DE COMPENSATION	542 \$	590 \$	(48) \$	665 \$	452 \$	213 \$

(1) Les soldes paraissant au tableau comprennent des instruments financiers dérivés comptabilisés au poste « Valeurs mobilières – Compte de placement » pour un montant de 82 M\$ en 2004 (54 M\$ en 2003).

(2) Inclut des contrats relatifs aux produits d'épargne à terme indicelle.

(3) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement des caisses Desjardins détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Note 22 ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS

Instruments financiers dont les montants contractuels représentent un risque de crédit Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique du Mouvement des caisses Desjardins en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement des caisses Desjardins à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers, et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, le Mouvement des caisses Desjardins agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt de titre.

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures car plusieurs de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels :

	2004	2003
Garanties et lettres de crédit de soutien	482 \$	352 \$
Prêts de titres ⁽¹⁾	4 025	4 149
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	26 180	23 683
Échéance initiale supérieure à un an	2 970	2 124
	33 657 \$	30 308 \$

(1) Garanties par des titres négociables généralement émis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux, représentant 105 % du montant contractuel.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION ET DE SERVICE Les engagements futurs minimums au 31 décembre 2004 au titre de la location de locaux, de matériel et de services sont les suivants :

	Locaux et matériel	Technologie de l'information et télécommunications
2005	88 \$	288 \$
2006	66	288
2007	55	288
2008	32	204
2009	23	204
2010 et après	146	271
	410 \$	1 543 \$

Les frais de location des bâtiments, déduction faite des revenus de location, qui sont inclus dans les frais autres que d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 s'élevèrent à 45 M\$ (40 M\$ en 2003 et 35 M\$ en 2002).

GARANTIES Une garantie représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut éventuellement obliger les entités du Mouvement des caisses Desjardins à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie à la suite i) de changements dans un taux d'intérêt, un taux de change, le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, un indice de prix ou de taux ou la réalisation ou non-réalisation d'un événement déterminé ; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par une tierce partie ou iii) du défaut, par une tierce partie, de rembourser sa dette au moment où elle devient exigible.

Les garanties que les entités du Mouvement des caisses Desjardins ont accordées à des tiers sont les suivantes :

GARANTIES ET LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent un engagement irrévocable du Mouvement des caisses Desjardins d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement des caisses Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit incluant ceux des garanties et lettres de crédit de soutien.

Note 22 ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS Des filiales du Mouvement des caisses Desjardins ont effectué des swaps sur défaillance de crédit avec des contreparties bancaires. Ces filiales se sont engagées irrévocablement envers les contreparties à assumer le risque de crédit de titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte par ces filiales consiste à assurer le paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres à la suite de la réalisation d'un événement défavorable entraînant le défaut de paiement.

Le montant maximal de la garantie correspond au notionnel du swap. Les montants déboursés dépendront de la nature du défaut et des taux de récupération sur les titres en recouvrement.

L'actif sous-jacent des swaps consiste en des titres corporatifs ou des tranches à l'intérieur de structures de titrisation de bonne qualité. Tous les titres sous-jacents sont cotés par des agences de notation et leur cote est égale ou supérieure à A au 31 décembre 2004. Les échéances des contrats de swaps s'échelonnent jusqu'en septembre 2016.

PRÊTS ET EMPRUNTS DE TITRES Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, des entités du Mouvement des caisses Desjardins agissent à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt de titres (garanti par des titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Il y a risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque ces entités ne font affaire qu'avec des maisons de courtage et institutions financières reconnues à titre d'emprunteur. De plus, l'emprunteur cède en garantie des titres d'une valeur, au moins équivalente au montant de prêt ajusté sur une base quotidienne. Aux fins des opérations d'emprunts de titres, le Mouvement des caisses Desjardins conclut des ententes visant à garantir la valeur des titres empruntés.

AUTRES ENTENTES D'INDEMNISATION Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement des caisses Desjardins conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement reliées à la vente d'actifs, des contrats d'achat, des ententes de prestation de services, des ententes d'impartition, des contrats de location, des accords de compensation et des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de tels contrats, le Mouvement des caisses Desjardins pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales), ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni aucune limite prédéterminée ne figure au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement seront difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement des caisses Desjardins pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

AUTRES GARANTIES Une filiale du Mouvement des caisses Desjardins est irrévocablement caution conjointe et solidaire des obligations assumées par Desjardins Credit Union inc. (DCU), jusqu'au 1^{er} avril 2006 en vertu d'un contrat conclu entre le gouvernement de l'Ontario et DCU relativement à l'acquisition par cette dernière d'éléments d'actif de la Caisse d'épargne de l'Ontario. L'entente contient plusieurs conditions incluant des normes minimales relatives au personnel et à l'exploitation des succursales. La filiale du Mouvement des caisses Desjardins n'est pas en mesure d'estimer, de façon raisonnable, le montant maximal qu'elle pourrait avoir à déboursé en vertu de cette entente.

Aucun montant ne figure au bilan cumulé pour chacune de ces garanties au 31 décembre 2004 et 2003.

Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties :

	2004	2003
Garanties et lettres de crédit de soutien	367 \$	342 \$
Instruments financiers dérivés	195	100
Prêts de titres ⁽¹⁾	2 810	4 149

(1) Net du transfert de risque aux clients.

Note 22 ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE Dans le cours normal de ses activités, les actifs que le Mouvement des caisses Desjardins cède en garantie, sont présentés dans le tableau suivant :

	2004	2003
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	137 \$	110 \$
Systèmes de compensation et systèmes de paiement et dépositaires	159	224
Entités réglementées	—	9
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	1 214	1 142
Emprunts et prêts de titres	46	102
Obligations relatives à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	22
	1 556 \$	1 609 \$

ÉVENTUALITÉS Au cours des dernières années, des poursuites judiciaires ont été engagées contre un certain nombre de sociétés d'assurance en exploitation aux États-Unis et au Canada, relativement à la vente de polices d'assurance vie avec participation et primes autofinancées. Dans certains cas, ces poursuites ont entraîné des paiements importants pour ces sociétés. Une filiale du Mouvement des caisses Desjardins fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exercer un recours collectif liée à de telles polices au Canada. Cette cause est encore au stade préliminaire mais compte tenu d'un jugement rendu en 2004 par la Cour suprême du Canada dans une cause comportant de nombreuses similarités, les risques que cette autorisation soit accordée et que ce recours soit défavorable à la filiale sont faibles.

De plus, d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins sont engagées dans diverses poursuites judiciaires en cours qui découlent d'activités normales d'affaires. Plusieurs de ces poursuites sont rattachées aux mesures prises par les entités pour recouvrer des prêts en souffrance et exercer leurs droits quant aux biens donnés en garantie de prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aura pas une incidence importante sur la situation financière du Mouvement des caisses Desjardins.

Note 23 CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer sur leurs aptitudes à respecter leurs obligations contractuelles. La grande majorité des valeurs mobilières, prêts et dépôts du Mouvement des caisses Desjardins ont trait au marché québécois.

Note 24 INFORMATION SECTORIELLE

Le Mouvement des caisses Desjardins est un groupe financier coopératif. Sous l'autorité du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, le président du Mouvement des caisses Desjardins gère les réseaux coopératif et des sociétés filiales. Le réseau coopératif, dont l'activité principale est l'intermédiation financière, regroupe principalement les caisses, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, la Caisse centrale Desjardins et le Fonds de sécurité Desjardins. Le réseau des sociétés filiales se compose des activités d'assurances, de services fiduciaires et de gestion d'actifs, qui sont regroupées à l'intérieur de Desjardins Société financière. Il comprend également les activités de courtage de valeurs mobilières, d'investissement de capital de risque et d'autres activités qui se retrouvent principalement à l'intérieur des filiales Valeurs mobilières Desjardins inc. et Desjardins Capital de risque.

Les activités des deux réseaux sont complémentaires et les transactions entre les secteurs sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les partenaires. Les résultats des principaux secteurs reflètent les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les règles suivies pour la préparation des états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 1 des états financiers.

Note 24 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

2004	Intermédiation financière	Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs	Valeurs mobilières, capital de risque et autres	Cumulé ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	2 896 \$	608 \$	(15) \$	3 488 \$
Autres revenus	1 066	3 781	346	4 953
Provisions pour pertes sur créances	(111)	17	—	(94)
Frais autres que d'intérêt	(2 822)	(3 935)	(324)	(6 840)
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 029	471	7	1 507
Charge d'impôts sur les excédents	(266)	(151)	(1)	(418)
Participations minoritaires	—	(18)	—	(18)
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues	—	1	—	1
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	763	303	6	1 072
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	266	—	—	266
EXCÉDENTS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	497 \$	303 \$	6 \$	806 \$
ÉLÉMENTS D'ACTIF SECTORIELS	87 418 \$	13 482 \$	2 674 \$	103 574 \$

2003	Intermédiation financière	Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs	Valeurs mobilières, capital de risque et autres	Cumulé ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	2 872 \$	558 \$	(22) \$	3 451 \$
Autres revenus	814	3 527	233	4 280
Provisions pour pertes sur créances	(82)	7	—	(75)
Frais autres que d'intérêt	(2 586)	(3 883)	(271)	(6 489)
EXCÉDENTS (DÉFICIT) D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 018	209	(60)	1 167
Charge d'impôts sur les excédents	(305)	(17)	8	(314)
Participations minoritaires	—	(25)	—	(25)
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues	—	4	2	6
EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	713	171	(50)	834
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	300	—	—	300
EXCÉDENTS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	413 \$	171 \$	(50) \$	534 \$
ÉLÉMENTS D'ACTIF SECTORIELS	80 975 \$	13 004 \$	2 291 \$	96 270 \$

2002	Intermédiation financière	Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs	Valeurs mobilières, capital de risque et autres	Cumulé ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêt	2 808 \$	490 \$	(21) \$	3 267 \$
Autres revenus	747	2 934	268	3 643
Provisions pour pertes sur créances	(113)	2	—	(111)
Frais autres que d'intérêt	(2 366)	(3 191)	(284)	(5 525)
EXCÉDENTS (DÉFICIT) D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 076	235	(37)	1 274
Charge d'impôts sur les excédents	(296)	(82)	1	(377)
Participations minoritaires	—	(24)	—	(24)
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues	—	2	(13)	(11)
EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	780	131	(49)	862
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	334	—	—	334
EXCÉDENTS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	446 \$	131 \$	(49) \$	528 \$
ÉLÉMENTS D'ACTIF SECTORIELS	72 708 \$	11 920 \$	2 018 \$	86 646 \$

(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité, présentée ci-dessus, se rapporte aux transactions intersectorielles.

Note 25 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

2003 Le 30 septembre 2003, une filiale du Mouvement des caisses Desjardins concluait une entente pour l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Gestion d'actif NordOuest inc. et de sa filiale Fonds Mutuels NordOuest inc., un gestionnaire et distributeur de fonds communs de placement. Cette transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition s'est chiffré à 23 M\$, dont 20 M\$ ont été payés en espèces en 2003, 2 M\$ ont été versés en 2004 et 1 M\$ sera versé en 2005. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur du passif net pris en charge de 42 M\$ a été attribué aux contrats de gestion et à la marque de commerce NordOuest inc. à titre d'actifs incorporels pour 10 M\$ et 3 M\$ respectivement. Le solde de 29 M\$ a été attribué à l'écart d'acquisition qui sera déductible fiscalement et comptabilisé entièrement au secteur « Assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs ». Les actifs incorporels acquis ont une durée de vie utile indéfinie et ne feront l'objet d'aucun amortissement.

Le prix d'acquisition se répartit comme suit :

Actifs corporels acquis	
Encaisse	3 \$
Autres actifs	12
	15 \$
Passifs pris en charge	
Créditeurs	2 \$
Emprunts	30
Participations minoritaires	2
	34 \$
Passifs nets pris en charge	19 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	13
Écart d'acquisition	29
Prix d'acquisition	23 \$

Note 26 ABANDON D'ACTIVITÉS ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES

2004 En 2003, une filiale du Mouvement des caisses Desjardins a reçu une offre d'achat concernant les opérations de sa division aux Bahamas qu'elle exploite sous la dénomination Imperial Life Financial. En 2004, des pourparlers ont eu lieu dans le but de conclure cette transaction, qui ne s'est pas réalisée. Le conseil d'administration de la filiale a autorisé le plan de retrait de ses opérations aux Bahamas au moyen de la vente de sa division. Le 31 décembre 2004, les autorités réglementaires bahamiennes ont donné leur accord relatif à cette transaction (voir note 29). Au 31 décembre 2004, l'actif, le passif, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie ont été présentés dans les états financiers cumulés à titre d'activités destinés à être vendus.

Les tableaux ci-dessous résument les principales données financières au 31 décembre de la division des Bahamas (secteur de l'assurance, services fiduciaires et gestion d'actifs), dont les activités sont destinées à la vente.

ÉLÉMENTS DE BILAN DESTINÉS À ÊTRE VENDUS

	2004	2003
Valeurs mobilières	99 \$	90 \$
Prêts	54	57
Autres actifs	16	19
TOTAL DE L'ACTIF RELIÉ AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES	169 \$	166 \$
Engagement envers les assurés	146 \$	143 \$
Autres passifs	1	2
TOTAL DU PASSIF RELIÉ AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES	147 \$	145 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES

	2004	2003	2002
Revenu net d'intérêt	12 \$	11 \$	12 \$
Autres revenus	64	66	63
REVENU TOTAL	76	77	75
Frais autres que d'intérêt	75	73	73
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION LIÉS AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES	1 \$	4 \$	2 \$

Note 26 ABANDON D'ACTIVITÉS ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES (SUITE)

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE VENDUES

	2004	2003	2002
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 \$	(2) \$	22 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(12)	2	(31)
	1 \$	— \$	(9) \$

2003 Le 28 septembre 2003, Sécur, une filiale de la Fédération, a vendu les éléments d'actifs des secteurs de transport de valeur et des services automatisés pour une contrepartie de 5 M\$ reçue en espèces et un solde de prix de vente de 5 M\$ portant intérêt et encaissable par versements jusqu'en septembre 2010.

Le détail des activités abandonnées à l'état des résultats est présenté dans le tableau suivant pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2003	2002
Perte sur cession d'actifs	(1) \$	— \$
Excédents (déficit) d'exploitation jusqu'à la date de cession	3	(13)
	2 \$	(13) \$

Note 27 RÉORGANISATION

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) a approuvé le 12 mai 2004, un plan d'action qui prévoit, entre autres, le repositionnement de certaines activités de ses filiales au sein même de la Fédération.

En conséquence, les activités manufacturières et de distribution de fonds de placement de Fiducie Desjardins inc. (la Fiducie) seront transférées à la Fédération le 1^{er} janvier 2005. Quant aux activités de nature fiduciaire de la Fiducie, elles seront maintenues dans une société de fiducie rattachée à la Fédération.

D'autre part, les activités de Desjardins Société financière, qui chapeaute le secteur des assurances, services fiduciaires et gestion d'actifs, se limitent à la détention du capital-actions de ses filiales.

Note 28 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Le Mouvement des caisses Desjardins effectue des opérations avec des entités apparentées. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations avec ces entités ont produit en 2004 des revenus de 30 M\$ (22 M\$ en 2003 et 6 M\$ en 2002) et des dépenses de 17 M\$ (23 M\$ en 2003 et 7 M\$ en 2002) alors que le bilan cumulé comprend des éléments d'actif de 172 M\$ (157 M\$ au 31 décembre 2003) ainsi que des éléments de passif de 347 M\$ (641 M\$ au 31 décembre 2003).

Note 29 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En janvier 2005, des négociations ont eu lieu entre la filiale d'assurance de personnes du Mouvement des caisses Desjardins et l'acquéreur éventuel en vue de la conclusion de la vente de sa division des Bahamas. Le 19 janvier 2005, ces parties ont finalement accepté les conditions d'une entente, signé le contrat de vente et conclu cette transaction. Les activités de cette division sont présentées au titre d'activités destinées à être vendues (voir note 26). Le gain résultant de la transaction, dont la détermination nécessitera divers travaux et estimations non réalisés à ce jour, sera constaté en 2005.

STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

BILAN CUMULÉ

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾
ACTIF					
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 325 \$	1 389 \$	1 392 \$	1 339 \$	1 078 \$
Valeurs mobilières					
Compte de placement	18 117	18 428	16 002	15 751	15 106
Compte de négociation	1 889	1 033	774	383	200
	20 006	19 461	16 776	16 134	15 306
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	43 199	38 380	34 941	32 107	30 365
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	13 372	12 466	11 272	10 416	10 055
Aux entreprises et administrations publiques	20 093	19 274	17 680	17 331	16 698
	76 664	70 120	63 893	59 854	57 118
Provision cumulative pour pertes sur créances	(753)	(847)	(903)	(943)	(866)
	75 911	69 273	62 990	58 911	56 252
Autres actifs	6 332	6 147	5 488	5 474	5 478
TOTAL DE L'ACTIF	103 574 \$	96 270 \$	86 646 \$	81 858 \$	78 114 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	54 771 \$	52 077 \$	48 431 \$	46 627 \$	44 686 \$
Entreprises et administrations publiques	15 351	14 047	12 345	11 193	9 130
Institutions de dépôts et autres	6 865	6 095	3 811	4 353	5 186
	76 987	72 219	64 587	62 173	59 002
Provisions mathématiques et connexes	9 821	9 151	8 208	7 920	7 698
Emprunts	127	155	238	271	245
Déventures subordonnées	1 589	1 154	1 208	444	494
Autres passifs	7 890	7 219	6 566	5 730	5 763
	19 427	17 679	16 220	14 365	14 200
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	851	848	835	828	802
Capital-actions	79	77	74	38	36
Excédents non répartis	553	535	493	336	292
Réserves	5 677	4 912	4 437	4 118	3 782
	7 160	6 372	5 839	5 320	4 912
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	103 574 \$	96 270 \$	86 646 \$	81 858 \$	78 114 \$

PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾
Ratio du capital de première catégorie – BRI	13,58 %	12,97 %	12,78 % ⁽³⁾	12,95 % ⁽³⁾	12,26 % ⁽³⁾
Ratio de capital total	13,70	13,08	13,34 ⁽³⁾	11,86 ⁽³⁾	11,33 ⁽³⁾
Rendement des capitaux propres	15,8	13,7	15,5	11,8	10,5
Ratio de productivité ⁽²⁾	66,1	67,9	65,1	68,4	74,4
Ratio de couverture des prêts douteux	195,1	145,0	140,4	123,3	97,1
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts bruts	(0,48)	(0,38)	(0,41)	(0,30)	0,05
Actif moyen	99 878 \$	91 452 \$	84 252 \$	79 986 \$	76 571 \$
Prêts moyens	72 597	66 117	60 951	57 582	55 561
Dépôts moyens	74 350	68 094	63 380	60 588	58 312

(1) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

(2) Le ratio de productivité est établi en fonction des résultats du secteur de l'intermédiation financière et prend en considération la quote-part des bénéfices produits par les investissements des caisses dans les sociétés filiales.

(3) Le ratio n'a pas été redressé pour tenir compte des caisses de l'Ontario et de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario. L'ajout n'aurait pas eu d'impact significatif sur ces ratios.

RÉSULTATS CUMULÉS

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾
REVENU D'INTÉRÊT					
Prêts	4 378 \$	4 296 \$	4 135 \$	4 396 \$	4 156 \$
Valeurs mobilières	821	848	783	802	1 014
	5 199	5 144	4 918	5 198	5 170
FRAIS D'INTÉRÊT					
Dépôts	1 616	1 609	1 573	2 257	2 383
Débitures subordonnées et emprunts	95	84	78	53	49
	1 711	1 693	1 651	2 310	2 432
REVENU NET D'INTÉRÊT	3 488	3 451	3 267	2 888	2 738
AUTRES REVENUS					
Primes nettes	3 267	3 016	2 563	2 329	2 016
Frais de service sur les dépôts et paiements	402	393	370	373	357
Commissions sur prêts et cartes de crédit	229	190	161	142	135
Services de fiducie et opérations sur titres	317	234	189	181	188
Autres	738	447	360	413	421
	4 953	4 280	3 643	3 438	3 117
REVENU TOTAL	8 441	7 731	6 910	6 326	5 855
PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES	94	75	111	240	130
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT					
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	2 975	2 983	2 299	2 204	2 079
Salaires et avantages sociaux	1 951	1 766	1 606	1 478	1 466
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	340	340	330	347	457
Communications	212	198	199	209	191
Autres	1 362	1 202	1 091	1 030	885
	6 840	6 489	5 525	5 268	5 078
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 507	1 167	1 274	818	647
Charge d'impôts sur les excédents	418	314	377	184	118
EXCÉDENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET RISTOURNES AUX MEMBRES	1 089	853	897	634	529
Participations minoritaires	18	25	24	23	30
EXCÉDENTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	1 071	828	873	611	499
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues	1	6	(11)	(9)	(4)
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	1 072	834	862	602	495
Ristournes aux membres	372	443	492	272	145
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(106)	(143)	(158)	(79)	(42)
EXCÉDENTS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	806 \$	534 \$	528 \$	409 \$	392 \$

(1) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

RÉSULTATS CUMULÉS

(non vérifiés, par trimestre et en millions de dollars)

	2004				2003 ⁽¹⁾			
	T4	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêt	873 \$	888 \$	862 \$	865 \$	888 \$	904 \$	870 \$	789 \$
Autres revenus	1 272	1 293	1 158	1 230	1 207	1 048	1 010	1 015
Revenu total	2 145	2 181	2 020	2 095	2 095	1 952	1 880	1 804
Provisions pour pertes sur créances (recouvrements)	22	12	31	29	10	(8)	38	35
Frais autres que d'intérêt	1 819	1 690	1 626	1 705	1 913	1 553	1 513	1 510
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	304	479	363	361	172	407	329	259
Charges d'impôts sur les excédents	94	133	89	102	5	132	101	76
Participations minoritaires	2	6	5	5	6	8	7	4
Abandon d'activités et activités destinées à être vendues	2	(2)	—	(1)	(7)	—	—	1
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	206	342	269	255	168	267	221	178
Ristournes aux membres nettes des impôts recouvrés	68	64	72	62	75	96	64	65
EXCÉDENTS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	138 \$	278 \$	197 \$	193 \$	93 \$	171 \$	157 \$	113 \$

BILAN CUMULÉ

(non vérifié, à la fin du trimestre et en millions de dollars)

	2004				2003 ⁽¹⁾			
	T4	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3	T2	T1
ACTIF								
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 325 \$	1 121 \$	1 362 \$	1 001 \$	1 389 \$	1 155 \$	1 399 \$	926 \$
Valeurs mobilières – compte de placement	18 117	17 914	17 696	17 787	18 428	17 575	18 163	15 410
Valeurs mobilières – compte de négociation	1 889	1 477	1 342	1 145	1 033	1 062	653	748
Prêts hypothécaires résidentiels	43 199	42 160	41 057	39 121	38 380	37 458	36 733	35 291
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	13 372	13 305	12 977	12 736	12 466	12 299	11 858	11 523
Prêts aux entreprises et administrations publiques	20 093	19 644	19 314	19 965	19 274	18 838	18 469	18 536
Provision cumulative pour pertes sur créances	(753)	(780)	(847)	(852)	(847)	(867)	(902)	(914)
Autres actifs	6 332	6 719	6 918	7 264	6 147	6 311	6 333	6 289
TOTAL DE L'ACTIF	103 574 \$	101 560 \$	99 819 \$	98 167 \$	96 270 \$	93 831 \$	92 706 \$	87 809 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES								
Dépôts des particuliers	54 771 \$	53 556 \$	53 430 \$	52 015 \$	52 077 \$	50 634 \$	50 724 \$	48 794 \$
Dépôts d'entreprises et administrations publiques	15 351	14 913	14 849	14 165	14 047	13 819	14 435	12 099
Dépôts d'institutions de dépôts et autres	6 865	7 041	6 270	6 304	6 095	5 463	3 897	3 801
Provisions mathématiques et connexes	9 821	9 936	9 731	9 575	9 151	8 702	8 521	8 331
Débitures subordonnées et emprunts	1 716	1 722	1 748	1 761	1 309	1 332	1 300	1 324
Autres passifs	7 890	7 361	7 033	7 787	7 219	7 598	7 713	7 512
Capitaux propres	7 160	7 031	6 758	6 560	6 372	6 283	6 116	5 948
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	103 574 \$	101 560 \$	99 819 \$	98 167 \$	96 270 \$	93 831 \$	92 706 \$	87 809 \$

PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

(non vérifiées, par trimestre ou à la fin du trimestre, en pourcentage et en millions de dollars)

	2004				2003 ⁽¹⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Rendement des capitaux propres	11,5 %	19,7 %	16,3 %	15,9 %	10,6 %	17,1 %	14,8 %	12,3 %
Ratio de productivité ⁽²⁾	72,3	60,1	67,3	65,2	73,6	64,2	65,7	68,5
Ratio de couverture des prêts douteux	195,1	175,7	158,9	145,6	145,0	146,0	150,3	147,2
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts bruts	(0,48)	(0,45)	(0,43)	(0,37)	(0,38)	(0,40)	(0,45)	(0,45)
Actif moyen	102 567 \$	100 690 \$	98 993 \$	97 219 \$	95 051 \$	93 269 \$	90 258 \$	87 228 \$
Prêts moyens	75 120	73 415	71 736	70 122	68 501	66 943	65 297	63 713
Dépôts moyens	76 249	75 030	73 517	72 352	71 068	69 486	66 875	64 641

(1) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 décembre 2004.

(2) Le ratio de productivité est établi en fonction des résultats du secteur de l'intermédiation financière et prend en considération la quote-part des bénéfices produits par les investissements des caisses dans les sociétés filiales.

PRINCIPALES STATISTIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 ⁽¹⁾	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽¹⁾	2000 ⁽¹⁾
CAISSES ET FÉDÉRATION (non vérifiées)					
Actif	82 923 \$	75 280 \$	69 025 \$	64 216 \$	59 684 \$
Valeurs mobilières	8 899	8 562	7 527	7 584	7 281
Prêts	69 662	63 356	57 571	52 789	48 820
Dépôts	67 712	63 589	59 819	56 640	52 046
Capitaux propres	6 951	6 053	5 528	4 986	4 621
Excédents avant ristournes aux membres	681	641	702	453	338
Ristournes aux membres	372	443	492	272	145
CAISSE CENTRALE DESJARDINS					
Actif	14 770 \$	13 518 \$	10 799 \$	10 357 \$	10 761 \$
Valeurs mobilières	2 843	3 619	3 868	3 132	3 203
Prêts	10 187	8 122	5 087	5 501	5 527
Dépôts	11 242	10 122	7 788	7 505	7 674
Revenu net	44	40	35	40	35
FONDS DE SÉCURITÉ DESJARDINS					
Actif	534 \$	497 \$	465 \$	434 \$	411 \$
Valeur nette du fonds	523	485	453	409	392
Excédents nets	38	32	43	17	25
CAPITAL DESJARDINS					
Actif	1 515 \$	1 076 \$	1 137 \$	330 \$	312 \$
Obligations de premier rang	1 490	1 058	1 116	319	300

(1) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 décembre 2004.

ASSURANCE, SERVICES FIDUCIAIRES ET GESTION D'ACTIFS

Au 31 décembre

(non vérifiés, en millions de dollars et en pourcentage)

	2004	2003	2002	2001	2000
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE					
Primes d'assurance et de rentes	2 090 \$	2 013 \$	1 704 \$	1 561 \$	1 517 \$
Assurance vie en vigueur (capital assuré)	131 896	126 386	122 645	113 815	111 346
Contrats de rentes en vigueur (fonds détenus)	3 670	3 553	3 255	3 380	3 500
Rendement des capitaux propres	19,6 %	14,1 %	10,8 %	10,5 %	10,5 %
Fonds distincts	4 677 \$	4 384 \$	4 025 \$	4 505 \$	4 855 \$
DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES					
Primes brutes souscrites	1 370 \$	1 270 \$	1 068 \$	936 \$	672 \$
Croissance du nombre de polices en vigueur	4,2 %	5,9 %	4,4 %	2,0 %	5,6 %
Ratio combiné	89,4	97,9	96,8	98,2	96,9
Rendement des capitaux propres	29,7	13,4	10,5	8,7	13,6
GESTION DE SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS DESJARDINS					
Revenus d'honoraires	111 \$	90 \$	91 \$	89 \$	87 \$
Rendement des capitaux propres	23,5 %	13,5 %	22,6 %	23,9 %	22,6 %
Encours des fonds de placement	8 003 \$	6 230 \$	4 810 \$	5 023 \$	4 434 \$
Biens administrés	195 840	167 181	143 432	145 675	148 630
DESJARDINS GESTION D'ACTIFS					
Revenus d'honoraires	61 \$	48 \$	48 \$	45 \$	33 \$
Biens sous gestion	26 329	25 515	17 263	16 288	15 038

VALEURS MOBILIÈRES, CAPITAL DE RISQUE ET AUTRES

Au 31 décembre

(non vérifiés, en millions de dollars et en pourcentage sauf indication contraire)

	2004	2003	2002	2001	2000
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS					
Revenus totaux	226 \$	170 \$	116 \$	104 \$	116 \$
Nombre de clients (en milliers)	280	266	254	223	212
Rendement des capitaux propres	0,0 %	(8,6) %	(11,0) %	11,8 %	40,9 %
Biens administrés	16 478 \$	13 827 \$	9 822 \$	8 244 \$	7 158 \$
DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE⁽¹⁾					
Actif	154 \$	154 \$	191 \$	183 \$	156 \$
Investissements, aux livres	136	144	176	170	120
Capitaux propres	147	138	174	78	151
Bénéfice net (perte nette)	8	(51)	(26)	4	18

(1) En début d'exercice 2002, une réorganisation a été effectuée afin de répartir les activités d'Investissement Desjardins sous deux entités légales.

Les deux nouvelles entités sont : Desjardins Capital de risque inc. et Desjardins Capital de risque, société en commandite. Aux fins de compilation des statistiques ci-dessus, les résultats des deux nouvelles sociétés ont été additionnés.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DES CAISSES ET DES FÉDÉRATIONS DU MANITOBA ET DE L'ACADIE

Les fédérations du Manitoba et de l'Acadie, qui regroupent 40 caisses populaires, sont membres auxiliaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elles sont régies par un ensemble de lois et de règlements qui leur sont propres.

BILAN CUMULÉ

(non vérifié)⁽¹⁾

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 ⁽²⁾
ACTIF		
Encaisse et valeurs mobilières	438 \$	440 \$
Prêts	2 096	1 968
Terrains, bâtiments et matériel	42	39
Autres actifs	32	30
TOTAL DE L'ACTIF	2 608 \$	2 477 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts	2 303 \$	2 193 \$
Autres passifs	121	116
Capitaux propres		
Capital social	27	23
Excédents non répartis	12	10
Réserves	145	135
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 608 \$	2 477 \$

RÉSULTATS CUMULÉS

(non vérifiés)⁽¹⁾

De l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2004	2003 ⁽²⁾
Revenu d'intérêt	151 \$	151 \$
Frais d'intérêt	64	66
Revenu net d'intérêt	87	85
Autres revenus	33	29
Revenu total	120	114
Provision pour pertes sur créances	2	2
Frais autres que d'intérêt	99	93
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION	19	19
Charge d'impôts sur les excédents	4	3
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES	15	16
Ristournes aux membres	6	8
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(2)	(2)
EXCÉDENTS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES	11 \$	10 \$

(1) Le bilan cumulé et les résultats cumulés comprennent les données relatives aux caisses et aux fédérations du Manitoba et de l'Acadie après élimination des soldes et des transactions inter-sociétés. En raison de la non-simultanéité des fins d'exercices financiers des caisses, les excédents non répartis ne correspondent pas aux excédents de l'exercice présentés aux résultats.

(2) Les données publiées en 2003 ont été redressées afin d'exclure la Fédération et les caisses de l'Ontario.

La Fédération des caisses Desjardins du Québec développe son programme de gouvernance depuis 1998 et assure un leadership auprès des caisses Desjardins et des filiales du Mouvement pour favoriser l'amélioration graduelle, continue et en profondeur de leur gouvernance.

L'information qui suit porte sur la Fédération, mais elle trouve une application plus large puisque la Caisse centrale Desjardins (CCD), Desjardins Capital de risque (DCR) et les Valeurs mobilières Desjardins (VMD) se sont aussi dotés d'un programme de gouvernance qui s'harmonise à celui de la Fédération. Rappelons que, dans un contexte de direction stratégique unique qui vise notamment à assurer la cohérence des grandes orientations du Mouvement Desjardins, les administrateurs de la Fédération, de la CCD et de DCR sont les mêmes.

FAITS SAILLANTS

Les principales améliorations apportées ou initiatives prises en 2004 à l'égard du programme de gouvernance ont consisté :

- en un renforcement des mécanismes afférents à la direction stratégique du Mouvement par la création de fonctions stratégiques ainsi que de mécanismes d'orientation, de coordination, de surveillance et de gouvernance à portée Mouvement ;
- en l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie unique pour l'ensemble des composantes du Mouvement ;
- en la mise en place par le conseil d'administration d'une Commission Gestion des risques pour la Fédération et la CCD ;
- en la mise en œuvre de projets visant le respect par Desjardins des exigences découlant de la Loi de 2002 sur le respect de l'engagement d'assurer une économie saine (chap. 22) (anciennement connue sous le nom de projet de loi 198) en matière de divulgation financière et de contrôles internes et de ses règlements ;
- en l'adoption des Chartes des commissions et comités de vérification à la fois pour la Fédération, la CCD et DCR ainsi que les filiales de la Fédération ;
- en l'adoption de la Politique de conformité pour la Fédération et le Mouvement ;
- en l'adoption de la Politique Mouvement sur la nomination de dirigeants et d'employés à des postes externes ;
- en la tenue d'une rencontre provinciale des quelque 600 présidents de caisses et 600 directeurs généraux de caisses qui fut un moment intense de sensibilisation aux grandes tendances de l'industrie des services financiers et à l'importance de la gestion des risques ;
- en la poursuite des travaux afférents au programme de relève des cadres supérieurs.

POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE DE LA FÉDÉRATION

La politique sur la gouvernance adoptée par la Fédération décrit ce que celle-ci doit faire pour respecter l'esprit des lignes directrices de l'industrie^[1] en matière de gouvernance, tout en les adaptant à la nature coopérative de Desjardins.

La première adaptation fondamentale est liée à l'objectif même des mesures que prend le conseil d'administration de la Fédération en matière de gouvernance. En effet, la gouvernance de Desjardins vise avant tout à permettre la réalisation de sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Elle est donc guidée par des objectifs à long terme et est centrée sur la création de valeur économique pour le bénéfice de ses propriétaires-usagers, les membres des caisses, qui bénéficient alors :

- d'une offre de service concurrentielle, complète, intégrée et accessible ;
- de ristournes individuelles et collectives ;
- d'une contribution active au développement local et régional dans une perspective de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, Desjardins se donne les moyens d'une rentabilité rassurante et suffisante qui lui permet à la fois d'assurer sa pérennité et de respecter sa distinction coopérative.

APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) *Gérance de la Fédération* Le conseil d'administration assume explicitement la responsabilité de la gérance de la Fédération en administrant ses affaires de façon saine et prudente. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et les structures qui lui permettent d'assurer notamment son rôle de surveillance et de contrôle. Il revoit périodiquement son fonctionnement dans une perspective d'amélioration continue et voit à la protection du patrimoine du Mouvement et de ses 5,5 millions de membres, et de ses clients.

Il joue un double rôle puisque ses responsabilités touchent la Fédération comme entreprise, mais aussi le Mouvement comme groupe financier intégré de nature coopérative. En effet, la Fédération est l'organisme d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement.

Le conseil exerce tous les pouvoirs de la Fédération, à l'exception de ceux qu'il délègue de temps à autre à ses commissions et comités. Il assume notamment les responsabilités précisées ci-après :

a. *Culture d'intégrité* Il incombe au conseil d'administration de s'assurer du respect des cinq valeurs permanentes de Desjardins que sont « l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité et l'engagement dans le milieu ».

[1] Projets de règlement 51-102, 52-101 et 52-201 édictés par les Autorités en valeurs mobilières canadiennes.

Dans ce contexte, il lui revient aussi de voir au respect du Code d'éthique et de déontologie du Mouvement par les membres de la direction, les employés et les dirigeants élus. Une structure de soutien des activités du Conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération permet d'assurer la sensibilisation, la formation et un service conseil en lien avec ce Code qui prévoit la possibilité d'imposer des sanctions en cas de dérogation. Il est à noter que le conseil d'administration adoptera pour le 31 mars 2005 sa politique visant la mise en place d'un mécanisme de signalement confidentiel des actes contraires aux encadrements réglementaires ainsi qu'une politique visant l'encadrement des contrats autres que de vérification pouvant être consentis aux firmes de vérification externe.

Le Code d'éthique et de déontologie du Mouvement, accessible au public sur son site desjardins.com et sur son intranet, invite chacune des personnes active au sein de Desjardins à faire preuve d'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

b. Processus de planification stratégique Le conseil d'administration a mis en place un processus continu de planification stratégique pour le Mouvement des caisses Desjardins. Il est appuyé par le Comité de direction stratégique Mouvement dans ses responsabilités d'assurer, dans une perspective de direction unique, l'intégration des orientations et des plans stratégiques des caisses et des filiales, ainsi que la cohérence des stratégies de développement des affaires, le tout en tenant compte des risques.

Du plan stratégique découlent un plan d'affaires pour le réseau coopératif (PARC)^[2] et un plan d'activités. La responsabilité de la réalisation du plan stratégique Mouvement est confiée au Comité de direction stratégique Mouvement alors que le comité de direction de la Fédération fait de même pour le PARC. Le conseil d'administration joue à cet égard un rôle de suivi, de surveillance et de contrôle et veille à obtenir les informations qui lui permettront de corriger les écarts. Quant à la CCD, à DCR et aux VMD, leur conseil d'administration respectif adopte un plan stratégique et financier triennal mis à jour annuellement.

c. Détermination et gestion des principaux risques Le conseil d'administration voit à la détermination des principaux risques de la Fédération et du Mouvement et s'assure de mettre en place les systèmes pertinents pour les gérer de façon intégrée. La Fédération compte sur l'appui d'une première vice-présidence Gestion intégrée des risques dont les activités sont maintenant à portée Mouvement.

Comme suite aux diverses actions de 2003 pour renforcer sa gouvernance en matière de risque, le conseil d'administration de la Fédération a mis sur pied sa Commission Gestion des risques et a assuré un arrimage avec sa commission de vérification et inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Il en est de même pour la CCD.

d. Planification de la relève Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de planification de la relève et est appuyé dans cette responsabilité par la première vice-présidence Ressources humaines du Mouvement, à l'intérieur d'un plan triennal en matière de ressources humaines. La Commission Ressources humaines veille à la réalisation de ce plan et fait rapport au conseil d'administration, ou formule des recommandations à l'intention de celui-ci.

De façon spécifique, le président du conseil et chef de la direction a veillé à la réalisation des travaux suivants en 2004 :

- identification des profils de compétence pour les cadres supérieurs ;
- évaluation de leur potentiel ;
- constitution d'un bassin de cadres à haut potentiel et élaboration de plans de développement individuels ;
- établissement d'un profil de compétences générique pour l'ensemble des cadres supérieurs du Mouvement ;
- examen des plans de relève élaborés par les filiales.

En ce qui concerne la relève pour le poste de président du conseil et chef de la direction, marque de la distinction coopérative de Desjardins, son titulaire est élu par un collège électoral formé de 256 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario^[3] et du président et chef de la direction du Mouvement. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration veille à bien planifier la relève en déterminant les grands paramètres des mandats à la présidence du Mouvement qui ont une durée de quatre ans. Le processus électoral est encadré par règlement de la Fédération et est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion Le conseil d'administration, appuyé par sa Commission Vérification et Inspection, veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses opérations et obtient les redditions de comptes requises des gestionnaires. Le conseil d'administration est appuyé dans cette responsabilité par le Vérificateur interne du Mouvement dont il adopte le plan annuel sur recommandation de sa Commission Vérification et Inspection. Pour répondre aux nouvelles exigences de la Loi de 2002, les travaux sont en cours pour améliorer la documentation des contrôles afférents à la production de l'information financière. Aussi, notons que ces travaux sont suivis par le chef de la direction financière du Mouvement à qui revient la responsabilité de l'attestation des états financiers consolidés et cumulés du Mouvement, conjointement avec le chef de la direction.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction de la Fédération lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et comités, des informations intègres, présentées à temps et adaptées aux besoins particuliers des administrateurs, de façon à leur permettre de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'évaluer les risques. Les membres du conseil sont désormais invités à évaluer au fur et à mesure la qualité de chaque dossier soumis et soutenant la prise de décision. Aussi, la direction dispose d'un tableau de bord permettant de suivre plus efficacement les principaux indicateurs de performance, et ce au bénéfice notamment du conseil d'administration qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décision.

[2] Le PARC est un plan d'affaires sur un an consolidant les plans d'affaires des 594 caisses et de la Fédération et intégrant la contribution des filiales à l'offre de service intégrée aux membres-propriétaires.

[3] Les membres des conseils des représentants.

Sur une base trimestrielle, les administrateurs bénéficient d'un rapport d'information de gestion qui regroupe les principaux indicateurs financiers et non financiers permettant d'évaluer la situation du Mouvement et l'avancement des projets que mène la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation possède les politiques et les mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de ces informations.

Pour remplir efficacement son rôle d'orientation et de contrôle, le conseil d'administration de la Fédération se réunit régulièrement, selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation afférente à ces réunions pour assurer des discussions éclairées et faciliter le processus décisionnel.

f. *Politique de communication stratégique* Le conseil d'administration a adopté des orientations stratégiques de communication en lien avec sa planification stratégique en précisant les actions à réaliser et les résultats à mesurer. La Fédération s'est aussi dotée de plans de communication interne et externe pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres et sociétaires, ses employés, les filiales et leurs clients, les organismes socio-économiques et communautaires, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements. Dans le contexte des exigences des règlements découlant de la Loi de 2002, la Fédération sera appelée à 2005 à adopter une politique de communication à portée Mouvement pour encadrer notamment la divulgation d'informations financières et de changements importants pouvant influencer sur la situation financière du Mouvement.

La Fédération dispose de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès de ces diverses parties prenantes. Ces mécanismes sont notamment : la vice-présidence Communications et Affaires publiques, l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Secrétariat général, le processus de règlement des plaintes dans la caisse (*Votre satisfaction, ma priorité*) et dans le Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers du Mouvement, ses publications (dont ses bulletins infoD, son rapport annuel, son bilan de responsabilité sociale, les revues *Mes finances-Ma caisse Desjardins, Desjardins Entreprises, Partenaires* et les bulletins d'information destinés aux employés), sa ligne téléphonique sans frais, son site Internet où l'on retrouve une section « Relations avec les membres » (desjardins.com) et le Service aux membres de la Fédération (1-866-835-8444, poste 8422).

Dans un autre ordre d'idées, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement.

2) *Composition du conseil d'administration* Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres depuis le 1^{er} janvier 2004 et est constitué d'une majorité de personnes non reliées dont les critères de désignation sont énumérés au paragraphe 3.

Les vice-présidents des conseils des représentants des régions Abitibi-Témiscamingue-Nord et Ouest du Québec et du Bas St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine assistent également au conseil d'administration à titre d'administrateurs délégués.

3) *Application de la définition de personne non reliée* Le conseil d'administration compte cinq administrateurs reliés, soit le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et les quatre directeurs généraux de caisses siégeant au conseil. Le premier est relié parce qu'il est membre de la direction de la Fédération et les quatre autres parce qu'ils sont employés d'entreprises du groupe, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ou personnel avec les membres du comité de direction de la Fédération, d'intérêts susceptibles, au jugement du conseil d'administration, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, encore une fois au jugement du conseil d'administration, d'être perçus comme nuisibles.

Pour le guider dans le jugement qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ceux-ci.

La liste des administrateurs avec mention de leur statut d'administrateur relié ou non relié se trouve en pages 12 et 13 du rapport annuel.

4) *Processus de mise en candidature* Compte tenu de la structure coopérative du Mouvement et du principe de délégation qui prévaut, le conseil d'administration de la Fédération est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions, élisent directement 17 des 22 membres du conseil d'administration. Ces personnes assument la présidence des conseils des représentants⁽⁴⁾. Il revient donc aux délégués des caisses de choisir parmi les candidats intéressés les personnes les plus aptes à jouer deux rôles, soit administrer la Fédération et le Mouvement dans son ensemble puis assurer un rôle de représentation en région. Au moment des mises en candidature, un rappel est fait des responsabilités afférentes à la fonction de président de conseil des représentants. Parce qu'ils agissent comme dirigeants de caisse, comme membres de leur conseil des représentants et ensuite comme membres du conseil d'administration de la Fédération, cette dernière bénéficie d'administrateurs connaissant en profondeur les activités du Mouvement tout en étant indépendants de la direction. Cette connaissance intime des activités de l'organisation est un avantage significatif découlant de la structure coopérative.

(4) Les conseils des représentants sont des instances démocratiques de la Fédération dont les responsabilités décisionnelles sont, dans chacune des régions ou pour le regroupement des caisses de groupes : adoption du plan d'affaires régional, octroi des commandites et dons et désignation de représentants de Desjardins auprès d'organismes externes régionaux.

Il importe de souligner que les présidents des conseils des représentants ont la responsabilité de soutenir la compréhension par les caisses des orientations que définit le conseil d'administration et de communiquer au conseil d'administration les préoccupations des caisses qu'ils représentent. Le dynamisme et l'implication des dirigeants des caisses créent une saine tension exigeant des membres du conseil d'administration qu'ils prennent des décisions pour le bien commun des membres et autres parties prenantes du Mouvement.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisses sont comblés lors d'une élection tenue en assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président du conseil et chef de la direction du Mouvement. Par conséquent, la Commission de la gouvernance n'a pas de rôle à jouer dans le choix des administrateurs de la Fédération. Elle est toutefois responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement.

Ainsi, le processus d'élection des administrateurs de la Fédération assure en soi l'indépendance des membres du conseil d'administration envers le président du conseil et chef de la direction du Mouvement puisque ce dernier n'a aucune influence sur leur nomination.

Dans un autre ordre d'idées, les règles relatives à la composition du conseil favorisent une certaine stabilité et continuité dans la gouvernance du Mouvement puisque les mandats de ses membres sont de trois ans, renouvelables, et que le tiers d'entre eux sont sortants de charge annuellement. Par conséquent, les administrateurs ont le temps d'approfondir leur connaissance des dossiers et de donner une contribution valable.

La composition du conseil d'administration est équilibrée par la présence de représentants de toutes les régions du Québec, des caisses de groupes et des caisses populaires de l'Ontario mais aussi par la somme des compétences et expériences que l'on y retrouve (notamment des experts comptables, avocats, notaires, gestionnaires, médiateur professionnel, professeur universitaire en gestion, entrepreneur).

5) Évaluation de l'efficacité des instances Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent annuellement leur performance à partir d'objectifs mesurables fixés par le conseil d'administration en début d'année. Les pistes d'amélioration ainsi que les points à surveiller déterminés dans le cadre de cet exercice d'évaluation font l'objet d'un plan d'action recommandé au conseil d'administration par la Commission de la gouvernance, qui veille au suivi de ce plan. Le programme d'évaluation des instances de la Fédération prévoit également une démarche personnelle d'autoévaluation suivie d'une rencontre individuelle avec le président du conseil. En 2004, le président du conseil a rencontré individuellement sept membres du conseil d'administration. Le président du conseil est responsable du processus d'évaluation et la Commission de la gouvernance en assure la supervision.

6) Programme d'accueil et de formation des nouveaux administrateurs

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs et prépare les sessions en fonction de leurs besoins spécifiques. Tout nouvel administrateur bénéficie d'une session d'intégration comportant notamment une rencontre avec certains membres de la direction et la remise d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Tout administrateur reçoit un document rappelant les attentes et devoirs afférents à ses fonctions.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale de l'entreprise et de ses grands dossiers stratégiques. Au cours de 2004, les séances de formation ont porté sur la gestion intégrée des risques, sur les fonds de couverture et sur les nouvelles normes comptables.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration s'intègre à la programmation des activités de l'Institut coopératif Desjardins, l'institut de formation créé à l'intention des dirigeants bénévoles et gestionnaires du Mouvement des caisses Desjardins. La mission de cet institut compte trois volets : Savoir-être Desjardins ; Gouvernance et management Desjardins ; Innovation Desjardins.

7) Taille du conseil Le conseil d'administration a une taille qui donne la priorité à la représentation adéquate des caisses de ses 17 régions couvrant le territoire de la province de Québec et une partie de l'Ontario. Aussi, la présence de quatre directeurs généraux de caisses assure au conseil d'administration que les orientations adoptées par lui et leurs plans de mise en œuvre soient adaptés à la réalité opérationnelle des caisses.

Le nombre assez élevé d'administrateurs est compensé par une gestion efficace des réunions et par la bonne discipline que s'imposent les administrateurs eux-mêmes. De plus, les rencontres informelles entre le président du conseil et chef de la direction et ses administrateurs, la veille de chacune des réunions du conseil d'administration, accroissent l'efficacité des réunions formelles. Les résultats de l'évaluation de la performance du conseil d'administration révèlent la très grande pertinence de ces rencontres.

8) Politique de rémunération des administrateurs Le conseil d'administration a adopté une politique sur la rémunération de ses administrateurs, des membres du Conseil d'éthique et de déontologie et des membres des conseils des représentants. Si l'on considère l'ensemble des fonctions assumées auprès de la Fédération, de la Caisse centrale et de Desjardins Capital de risque, cette politique est en deçà des tendances de l'industrie et tient compte des responsabilités assumées, des risques et des exigences inhérents aux fonctions des administrateurs.

Les barèmes de rémunération sont les suivants :

BARÈMES DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION, DE LA CAISSE CENTRALE ET DE DESJARDINS CAPITAL DE RISQUE AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION ET DE LA CAISSE CENTRALE

Barème	Fédération	Desjardins Capital de risque	Caisse centrale Desjardins	Filiales
Présidence du CA	Aucune car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	50 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	15 000 \$ remis à la Fédération car assumée par le président et chef de la direction du Mouvement	15 000 \$ ⁽⁵⁾ , dont 10 000 \$ à titre d'administrateur et 5 000 \$ comme président du CA
Indemnité annuelle pour une présidence de commission	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$
Indemnité annuelle pour un membre du conseil d'administration ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	6 670 \$	6 670 \$	6 670 \$	10 000 \$
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'administration	1 000 \$ (maximum par jour) ⁽⁸⁾	1 000 \$ (maximum par jour) ⁽⁸⁾	1 000 \$ (maximum par jour) ⁽⁸⁾	1 000 \$ (maximum par jour) ⁽⁸⁾
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité	500 \$ (par demi-journée) ⁽⁸⁾	500 \$ (par demi-journée) ⁽⁸⁾	500 \$ (par demi-journée) ⁽⁸⁾	500 \$ (par demi-journée) ⁽⁸⁾
Conférence téléphonique	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Allocation de présence pour les membres du conseil d'éthique et de déontologie ou comité de déontologie	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)	1 500 \$ pour la présidence 750 \$ pour les membres	500 \$ (par demi-journée)
Compensation pour la présidence des conseils des représentants	10 000 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour les membres des conseils des représentants	250 \$ par réunion	s. o.	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

Pour 2004, les présidents des conseils des représentants siégeant comme membres du conseil d'administration de la Fédération, de la Caisse centrale et de Desjardins Capital de risque ont reçu une rémunération moyenne de 72 000 \$⁽⁹⁾. Cette somme comprend aussi les participations aux réunions des conseils des représentants, des commissions et comités, du conseil d'administration du Fonds de sécurité et du Comité de retraite. Si l'on considère seulement la rémunération à titre d'administrateur de la Fédération, cette moyenne baisse à 43 000 \$.

Les quatre directeurs généraux siégeant aux mêmes conseils ont quant à eux reçu une rémunération moyenne de 45 000 \$⁽¹⁰⁾ ; cette moyenne baisse à 22 700 \$ si on considère seulement leur statut d'administrateur de la Fédération.

Les membres du conseil d'administration qui assument une présidence de conseil d'une filiale ont reçu en plus une rémunération moyenne de 28 200 \$.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'éthique et de déontologie, ils ont reçu en moyenne 9 600 \$, incluant la rémunération qu'ils perçoivent comme membres de leur conseil des représentants respectif.

Il est à noter qu'aucun membre du conseil d'administration de la Fédération n'a reçu d'honoraires professionnels de la part de la Fédération⁽¹¹⁾, de la Caisse centrale, de Desjardins Capital de risque ou d'une filiale.

De plus, conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale pour le versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils des représentants et du Conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'Assemblée générale de la Fédération. Malgré ce qui précède, c'est l'ensemble de la rémunération et non seulement les allocations de présence qui fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale. Celle-ci bénéficie d'un rapport sur l'évolution de cette rémunération à chaque année. À cet égard, l'enveloppe budgétaire est passée de 1 491 000 \$ en 2002 à 1 525 000 \$ en 2003 et à 1 692 000 \$ en 2004. Cette hausse d'une année à l'autre tient principalement à l'augmentation du nombre de réunions.

(5) La présidence du conseil des filiales est généralement assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération.

(6) Un membre du conseil de la Fédération reçoit 20 000 \$ (3 x 6 670 \$) comme indemnité annuelle pour agir comme administrateur de la Fédération, de la Caisse centrale et de Desjardins Capital de risque. Pour les deux administrateurs délégués, cette indemnité est de 15 500 \$ à laquelle s'ajoute un montant de 5 000 \$ comme vice-présidents de leurs conseils des représentants respectifs.

(7) En ce qui concerne les quatre directeurs généraux qui sont membres des conseils d'administration, la politique prévoit qu'il appartient au conseil d'administration de leur caisse de décider s'ils conservent l'ensemble de leur rémunération.

(8) Peu importe le nombre de réunions de CA, commissions et comités dans la même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 000 \$ car tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une même journée pour limiter le plus possible les coûts.

(9) En ce qui concerne les administrateurs délégués, leur rémunération moyenne est de 50 400 \$.

(10) Ce montant a été redressé pour tenir compte de la rémunération versée aux deux directeurs généraux qui ont siégé de janvier à avril.

(11) Sauf pour quelques administrateurs qui ont reçu des honoraires de la Fédération pour leur rôle d'animateur et d'enseignant dans le cadre des activités de l'Institut coopératif Desjardins conformément aux orientations adoptées par le conseil d'administration à cet égard.

9) **Composition des commissions et comités** Le conseil d'administration a créé et défini les mandats des divers commissions et comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle et alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en quasi-totalité ou en totalité de personnes non reliées. Le mandat de ces commissions et comités est revu annuellement.

10) **Responsabilité à l'égard de la gouvernance** Le conseil d'administration a confié à la Commission de la gouvernance le mandat de veiller à l'application et à l'évolution du programme de gouvernance à la lumière des nouvelles tendances de l'industrie ; celle-ci formule au conseil d'administration ses observations et recommandations.

11) **Limites de l'autorité du comité de direction** Les responsabilités du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Il en est de même pour le président et chef de l'exploitation de la Fédération. Le conseil d'administration a aussi établi par écrit un partage très clair des responsabilités entre le conseil d'administration et le comité de direction.

Les objectifs annuels du président du conseil et chef de la direction du Mouvement sont recommandés au conseil d'administration par le Comité sur la rémunération globale du président du Mouvement et chef de la direction (CRG). En ce qui concerne les objectifs du président et chef de l'exploitation de la Fédération, ils sont fixés par le président et chef de la direction à l'intérieur de son régime d'intéressement. La Commission Ressources humaines a recommandé au conseil d'administration des principes directeurs reliés à la fixation des objectifs pour assurer une saine gestion des régimes d'intéressement et une application équitable pour l'ensemble des composantes de Desjardins.

Une évaluation annuelle permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. En ce qui concerne le président du conseil et chef de la direction du Mouvement, sous la supervision du CRG, chaque administrateur participe de façon anonyme, en l'absence des membres de la direction, à cette évaluation, et ce à partir d'une grille préétablie par ce comité.

12) **Indépendance du conseil d'administration face au comité de direction** Le conseil d'administration a mis en place différentes structures et procédures pour assurer son indépendance vis-à-vis de la direction de la Fédération :

- 1) un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction de la Fédération qui est aussi un dirigeant élu par des représentants des membres (président du conseil et chef de la direction du Mouvement) ;
- 2) l'Assemblée générale a créé le poste de vice-président du conseil d'administration dont le titulaire prend en charge la direction des réunions du conseil d'administration lorsque les sujets traités exigent le retrait du président du conseil et chef de la direction. Le règlement de régie interne prévoit que le vice-président du conseil remplace le président du conseil lorsque ce dernier ne peut agir ;

3) rencontres informelles des administrateurs la veille de chacune des réunions du conseil d'administration, dont le président du conseil et chef de la direction fait le suivi auprès du président et chef de l'exploitation, qui n'est pas présent lors de ces rencontres. Tant les administrateurs non reliés que les administrateurs reliés sont toutefois présents à ces rencontres compte tenu que les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs reliés ;

4) rencontres à huis clos sans la présence de la direction (sauf le président du conseil et chef de la direction) à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif ;

5) la présidence de la Commission de Vérification et Inspection est assumée par une administratrice non reliée et ;

6) le fait que soit confié à la Commission de la gouvernance (dont un seul membre est une personne reliée) le mandat :

- a) d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction de la Fédération et ;
- b) de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. De plus, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil d'administration et de ses comités est confiée au président du conseil d'administration et chef de la direction du Mouvement ;

7) la création d'un Comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement où ne siègent que des administrateurs non reliés ;

8) les membres de la Commission Ressources humaines et du Comité sur la rémunération globale du président du Mouvement bénéficient au besoin de l'appui d'un conseiller externe pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres.

Notons aussi que la Fédération dispose d'un Conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Ses membres sont tous indépendants de la haute direction et du conseil d'administration.

Positionnement concernant la non-séparation des fonctions de président du conseil et chef de la direction Rappelons que Desjardins n'entend pas séparer les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement pour les raisons suivantes :

- à la différence des autres sociétés où le chef de la direction est nommé par le conseil d'administration, le titulaire de cette fonction chez Desjardins est élu par un collège électoral de 256 représentants des membres. Sa première responsabilité est de veiller à la protection des intérêts des 5,5 millions de membres de Desjardins. Ses intérêts sont alignés sur ceux de ces membres ;
- contrairement aux autres sociétés, le président du conseil et chef de la direction de Desjardins ne peut avoir aucune influence sur le choix des membres du conseil d'administration, ce qui est d'ailleurs l'un des principaux arguments avancés pour justifier la séparation des deux fonctions. En effet, tous les administrateurs de la Fédération sont élus en assemblée générale régionale ou de caisses de groupes ou en assemblée des représentants comme il en est question au point 4 de la présente divulgation ;

- le fait de confier la présidence du conseil au chef de la direction résulte d'une décision de l'Assemblée générale des membres (1 500 dirigeants élus), laquelle a été traduite dans le règlement de régie interne ;
- l'Assemblée générale estime aussi qu'en raison de la complexité afférente à la direction et à la gestion des activités du Mouvement, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de rassembleur, que ce soit auprès des dirigeants élus, des membres ou de la direction des différentes composantes de Desjardins. Cette position résulte d'une expérimentation qui a mené l'Assemblée générale à faire en sorte, au début des années 90, que l'organisme d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance Mouvement n'ait pas une direction « à deux têtes ». Elle a d'ailleurs confié au titulaire de cette fonction par règlement la responsabilité d'être le porte-parole autorisé de la Fédération et du Mouvement ;
- l'Assemblée générale a créé le poste de président et chef d'exploitation de la Fédération pour dégager le président du conseil et chef de la direction du Mouvement des considérations opérationnelles. D'ailleurs, le comité de direction de la Fédération est présidé par ce président et chef de l'exploitation ; le président du conseil et chef de la direction y siège pour s'assurer que les orientations déterminées par le conseil d'administration sont bien intégrées dans les différents projets.

13) Commission Vérification et Inspection – mandat et composition

La Commission Vérification et Inspection (CVI), constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* en raison de ses activités liées à l'inspection des caisses (la Loi) remplit le rôle d'un comité de vérification pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs non reliés ; deux d'entre eux, dont la présidente de la Commission, ont une expertise comptable.

Les rôles et les responsabilités de la Commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions qui sont de l'ordre de la surveillance. La CVI dispose des pouvoirs et de toute l'information voulue pour remplir son mandat. Elle revoit toute l'information financière et supervise la mise en place d'un contrôle efficace et les redditions de compte requises. Elle dispose de voies de communication directes avec les responsables de la vérification interne du Mouvement, du Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières Desjardins⁽¹²⁾ ainsi qu'avec les vérificateurs externes pour discuter et passer en revue certaines questions, le cas échéant. Au besoin, la CVI peut échanger avec eux sans la présence des gestionnaires responsables.

La CVI veille à l'indépendance du secteur de la vérification interne du Mouvement et adopte son plan d'action annuel. En 2004, cette commission s'est dotée d'une charte conforme aux nouvelles exigences réglementaires applicables aux comités de vérification.

14) Engagement de conseillers externes Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à de tels conseillers, une demande en ce sens doit être adressée à la Commission de la gouvernance.

MANDATS ET COMPOSITION DES COMMISSIONS, DES COMITÉS ET DU CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FÉDÉRATION

Au 31 décembre 2004

N.B. : * signifie une personne non reliée

**signifie administrateur délégué

COMITÉ EXÉCUTIF (CE) (composé de 7 administrateurs) Ce comité exerce les mêmes fonctions et les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exclusion de ceux que le conseil d'administration se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Son mandat a été précisé par le conseil d'administration. Il a tenu 16 réunions en 2004.

Ses membres :

Alban D'Amours, président du CA

Madeleine Lapierre, vice-présidente du CA*

Pierre Tardif, secrétaire du CA*

André Gagné*

Olivier Lavoie*

Richard Sarrazin

Sylvie St-Pierre-Babin*

COMMISSION ORIENTATION COOPÉRATIVE (COC) (composée de 5 administrateurs) Cette commission assure une vigie du respect des valeurs coopératives et des éléments de la distinction coopérative. Au besoin, elle formule des recommandations au conseil d'administration. Elle a tenu neuf réunions au cours de l'année 2004.

Ses membres :

Clément Samson, président*

Jacques Baril*

Alain Dumas

Norman Grant**

Benoit Turcotte**

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION (CVI) (composée de 5 administrateurs) Cette commission supervise les activités de la Vérification interne du Mouvement et du Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières Desjardins. Elle soutient le conseil d'administration dans ses responsabilités de surveillance et de contrôle de la Fédération et du Mouvement. Elle examine en profondeur tous les éléments touchant la divulgation de l'information financière. Elle a tenu 18 réunions en 2004.

Ses membres :

Andrée Lafortune, FCA, présidente*

Jean-Guy Bureau*

Marcel Lauzon*

Pierre Leblanc, FCA*

Jacqueline Mondy*

[12] Le Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières Desjardins fournit des opinions indépendantes sur la gestion et les états financiers des caisses. Ainsi il surveille, par ses travaux d'inspection et de vérification, les risques reliés aux activités du réseau et détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques de gestion saines et prudentes conformément aux lois, normes et règles déontologiques en vigueur ; par ailleurs, il vérifie les états financiers des caisses et co-vérifie les états financiers du Mouvement des caisses Desjardins suivant les normes de vérification reconnues, et exprime une opinion sur ceux-ci.

COMMISSION GESTION DES RISQUES (CGR) (composée de 5 administrateurs) Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'identification et le suivi des risques majeurs de la Fédération et du Mouvement. Elle a tenu quatre réunions en 2004.

Ses membres :

André Lachapelle, président*

Thomas Blais*

Raymond Gagné*

Pierre Tardif, secrétaire du CA*

Andrée Lafortune, FCA, observatrice*

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES (CRH) (composée de 5 administrateurs) Cette commission a le mandat de revoir périodiquement le positionnement de la rémunération globale du Mouvement afin de permettre à celui-ci de maintenir une position concurrentielle sur le marché. Elle s'assure que les pratiques de rémunération en application dans le Mouvement respectent les politiques et principes directeurs du Mouvement. Le mandat de cette commission exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président du conseil et chef de la direction. Elle a tenu huit réunions en 2004.

Ses membres :

Alban D'Amours, président du CA

Madeleine Lapierre, vice-présidente du CA*

Pierre Tardif, secrétaire du CA*

Raymond Gagné*

Denis Paré*

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT (CRGPCDM) (composé de 4 administrateurs) Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs non reliés, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration concernant la fixation de la rémunération et des conditions de travail ainsi que la fixation et l'évaluation des objectifs annuels du président et chef de la direction. Le Comité a tenu une réunion en 2004.

Ses membres :

Madeleine Lapierre, vice-présidente du CA*

Pierre Tardif, secrétaire du CA*

Raymond Gagné*

Denis Paré*

COMMISSION DE LA GOUVERNANCE (CG) (composée de 5 administrateurs) Cette commission a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du programme de gouvernance. Elle supervise également le processus menant à la recommandation de candidatures pour les postes d'administrateur des filiales du Mouvement. Elle est aussi responsable de superviser le programme d'évaluation des membres du conseil d'administration et de ses commissions et comités. La Commission de la gouvernance a tenu cinq réunions en 2004.

Ses membres :

Alban D'Amours, président

André Gagné*

André Lachapelle*

Pierre Leblanc*

Daniel Mercier*

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS (CRMD) (composé de représentants des employeurs, des participants, des retraités et d'un membre externe) En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le Règlement du Régime, le Comité de retraite a la responsabilité d'administrer sainement le régime de retraite, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Les membres qui représentent les employés, les employeurs et les retraités partagent le rôle de fiduciaires de la caisse de retraite. Le Comité de retraite a tenu cinq réunions en 2004.

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) représente tous les employeurs de Desjardins pour le compte du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Le conseil d'administration de la FCDQ a le pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du Régime, la nature et les modalités d'application des bénéfices octroyés aux participants et aux retraités, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par son conseil d'administration, se porte garante des obligations (rentes aux employés) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au Régime.

Les représentants des employeurs sont nommés par le conseil d'administration de la FCDQ. Les représentants des participants et des retraités sont élus démocratiquement par le groupe qu'ils représentent.

Ses membres provenant du conseil d'administration à titre de représentants de l'employeur :

Madeleine Lapierre, présidente*

Jacques Baril*

Thomas Blais*

Pierre Leblanc*

Daniel Mercier*

Denis Paré*

Représentants des participants :

Odette Breton

Edgar Joly

Michel Michaud

Clément Roberge

Représentant externe

Reynald Harpin*

Représentant des retraités et des participants

ayant droit à une rente différée :

Normand Deschênes

Observateurs représentant les participants :

Johanne Rock

Yvon Lesiège

COMITÉ DE PLACEMENT Sous la responsabilité du Comité de retraite, qui élabore la politique de placement, le Comité de placement a le mandat de s'assurer que celle-ci est appliquée, respectée et suivie, au même titre qu'il coordonne les activités des gestionnaires de fonds à qui sont confiés des mandats de gestion. Le Comité de placement a tenu sept réunions en 2004.

Ses membres :

Denis Paré, président*

Madeleine Lapierre*

Jacques Baril*

Pierre Leblanc*

Clément Roberge

Reynald Harpin*

COMITÉ DE VÉRIFICATION, DE DÉONTOLOGIE ET DE CONFORMITÉ Ce nouveau comité a été créé le 7 décembre 2004. Sous la responsabilité du Comité de retraite, il a le mandat d'agir à titre de responsable de la surveillance du processus d'information financière, des règles d'éthique et de déontologie, de la politique de traitement des plaintes, de la gestion de la conformité réglementaire et de la gouvernance. Aucune réunion n'a été tenue en 2004, mais ses membres ont bénéficié d'une session de formation sur l'éthique et la déontologie.

Ses membres :

Pierre Leblanc, président*
Normand Deschênes, secrétaire
Daniel Mercier*

COMITÉ DE DIRECTION STRATÉGIQUE MOUVEMENT (composé de 13 membres de la direction) Ce comité appuie le président du conseil et chef de la direction du Mouvement et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer une direction unique pour le Mouvement. En ce sens, il appuie le conseil d'administration dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif et de ses filiales et dans les stratégies de développement des affaires. Il a tenu sept réunions en 2004.

Ses membres :

Alban D'Amours	président du conseil et chef de la direction du Mouvement
Bertrand Laferrière	président et chef de l'exploitation de la Fédération et vice-président du comité de direction stratégique du Mouvement
Pierre Brossard	premier vice-président exécutif à la direction du Mouvement
Jean-Pierre De Montigny	président et chef de l'exploitation des Valeurs mobilières Desjardins
Jacques Dignard	premier vice-président Ressources humaines du Mouvement
L.-Daniel Gauvin	premier vice-président et chef de la Gestion intégrée des risques du Mouvement
Gérard Guilbault	président et chef de l'exploitation de Desjardins Gestion d'actifs
François Joly	président et chef de l'exploitation de Desjardins Sécurité financière
Jean-Guy Langelier	président et chef de l'exploitation de la Caisse centrale Desjardins
Louis L. Roquet	président et chef de l'exploitation de Desjardins Capital de risque
Monique F. Leroux	première vice-présidente exécutive et chef de la direction financière du Mouvement
Jude Martineau	président et chef de l'exploitation de Desjardins Groupe d'assurances générales
Marcel Pepin	premier vice-président Planification stratégique et Développement des affaires pancanadiennes du Mouvement

Ce comité s'est doté des comités suivants dans une perspective de coordination Mouvement : Comité Actif/Passif, Comité Gestion intégrée des risques, Comité Technologie de l'information, Comité Immobilier, Comité Image.

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (composé de dirigeants élus) Conformément à la loi, la Fédération dispose d'un Conseil d'éthique et de déontologie indépendant du conseil d'administration et dont les membres sont des dirigeants élus de Desjardins. Ce conseil d'éthique et de déontologie bénéficie de l'appui d'une équipe de soutien relevant du Secrétariat général de la Fédération. Il a tenu 14 réunions en 2004, dont une séance de formation.

L'une des premières responsabilités du Conseil d'éthique et de déontologie est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection et du service de vérification de la Fédération (*Bureau de la Surveillance et de la Sécurité financières Desjardins – voir note en bas de page 145*) à l'égard des caisses et de faire des recommandations au président du conseil et chef de la direction du Mouvement pour la nomination de la personne devant assurer la direction de ces services.

Outre ce qui précède, le Conseil d'éthique et de déontologie a pour rôle d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et aux employés de la Fédération, des caisses et des filiales (dirigeants seulement), de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération, d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application des règles déontologiques, d'émettre des avis, observations et recommandations en matière de déontologie et d'éthique, particulièrement en cas de dérogation, d'aviser le conseil d'administration dans les cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et aux règlements se rapportant aux transactions intéressées et aux règles sur les conflits d'intérêt, de s'assurer que soient traitées les plaintes concernant la Fédération provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (Caisse centrale, sociétés de portefeuille, filiales).

Ses membres :

Hélène Lee-Gosselin, présidente*
Claire Sarrazin, secrétaire*
Éric Bécharde*
Isabelle Bourgeois*
Marcel Cardinal*
Nathalie Dumais*
Marc Méthot*
Jacques St-Aubin*

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

Nom	CA	CE	COC	CVI	CGR	CRH	CRGPCDM	CG	CP CRMD	CVDC CRMD	CRMD	CORE
Baril, Jacques	18/18		6/6						6/6	7/8	1/1	9/9
Blais, Thomas	17/18				4/4				4/5			6/7
Bureau, Jean-Guy	18/18			18/18								11/11
Charbonneau, Louise	18/18											8/9
D'Amours, Alban	18/18	15/15				9/9		5/5				
Dumas, Alain*	12/14		5/6									9/9
Gagné, André	18/18	16/16						5/5				9/10
Gagné, Raymond	18/18		3/3		4/4	9/9	2/2					13/13
Lachapelle, André	18/18				4/4			5/5				13/13
Lafontaine, Daniel*	14/14											8/10
Lafortune, Andrée	16/18			18/18	4/4							11/11
Lapierre, Madeleine	18/18	16/16				9/9	2/2		6/6	8/8	1/1	11/11
Lauzon, Marcel	18/18			18/18								10/10
Lavoie, Olivier	17/18	16/16										14/14
Leblanc, Pierre	17/18			18/18				5/5				9/9
Mercier, Daniel	15/18							3/3	4/5			8/10
Mondy, Jacqueline	18/18			18/18								10/10
Paré, Denis	17/18					9/9	2/2		6/6	8/8		10/10
Samson, Clément	17/18		9/9									9/9
Sarrazin, Richard	17/18	9/9										8/9
St-Pierre Babin, Sylvie	18/18	15/16	3/3									13/14
Tardif, Pierre	18/18	16/16			4/4	9/9	2/2	2/2				12/12
Grant, Norman**	16/18		6/6									13/13
Turcotte, Benoît**	17/18		8/9									6/8

* Ont remplacé Mme Frances Carrier et M. André Shatskoff en avril 2004

** Administrateur délégué

On constate que l'indice de présence pour le conseil d'administration est de 92 %.

Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou encore à des raisons de maladie des proches. Aussi, lorsqu'ils s'absentent, les présidents des conseils des représentants se font remplacer par leur vice-président du conseil des représentants qui sont, par le fait même, administrateurs délégués, ce qui assure une présence continue de la région.

Membres des conseils des représentants :

Compte tenu que 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils des représentants :

L'indice de présence se détaille comme suit :

	Indice de présence	Nombre de réunions
Ontario	87 %	7
Bas Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	95 %	13
Kamouraska—Chaudières-Appalaches	92 %	10
Québec-Est	86 %	10
Québec-Ouest-Rive Sud	90 %	9
Saguenay—Lac St-Jean-Charlevoix—Côte Nord	88 %	14
Centre du Québec	88 %	10
Mauricie	92 %	9
Etrie	88 %	10
Richelieu-Yamaska	91 %	11
Lanaudière	91 %	13
Rive Sud de Montréal	91 %	12
Laval—Laurentides	91 %	10
Ouest de Montréal	83 %	11
Est de Montréal	90 %	9
Abitibi-Témiscamingue—Nord** et Ouest du Québec*	85 %	8** 13*
Caisses de groupes	92 %	11

Acceptation Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Actif et instruments financiers hors bilan pondérés en fonction du risque Il s'agit d'une partie intégrante du calcul des ratios du capital en fonction des risques. Le montant nominal des éléments d'actif à faible risque est escompté en utilisant des facteurs de pondération des risques dans le but de tenir compte d'un risque comparable dans le cas de tous les types d'éléments d'actif. Le risque inhérent aux instruments financiers hors bilan est aussi pris en considération, d'abord en rajustant les valeurs nominales aux équivalents du bilan (ou de crédit), ensuite en appliquant les facteurs de pondération des risques appropriés.

Actuaire désigné L'actuaire nommé par le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance en vertu des lois fédérales et provinciales en matière d'assurance.

Adhérent Personne qui participe à un régime d'assurance collective par l'entremise de son employeur, d'une association ou d'un autre groupe. Voir aussi *Assuré*.

Appariement Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan de manière à minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et autres indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Assuré Personne dont la vie ou la santé est assurée en vertu d'un contrat d'assurance. Voir aussi *Adhérent*.

Autorité des marchés financiers Organisme qui a pour mission d'administrer l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers ainsi que des valeurs mobilières. Entré en fonction le 1^{er} février 2004, il remplace les organismes d'encadrement suivants : la Commission des valeurs mobilières du Québec, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et le Fonds d'indemnisation des services financiers. L'Autorité est également substituée à l'inspecteur général des institutions financières à l'égard de l'encadrement du secteur financier.

Bénéfice technique En assurance de dommages, bénéfice réalisé à l'égard des activités d'assurance avant les revenus de placements.

Bénéficiaire Personne, autre que le preneur, désignée pour recevoir des prestations en vertu d'un contrat d'assurance.

Biens administrés et biens sous gestion Biens administrés ou gérés par une institution financière dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres et les clients. Par conséquent, ces biens ne sont pas inscrits au bilan de l'institution financière. Les services offerts à l'égard des biens administrés sont d'ordre administratif, comme la garde des valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente, tandis que les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements de même que la prestation de conseils liés aux placements. Ces biens peuvent aussi être administrés par l'institution financière.

Compte de négociation Ensemble des valeurs mobilières détenues à court terme à des fins d'arbitrage.

Compte de placement Ensemble des valeurs mobilières détenues avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que le marché offre d'autres placements plus attrayants.

Contrat de change à terme Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change convenus.

Couverture Technique de gestion des risques utilisée pour neutraliser ou gérer les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et aux indices boursiers.

Débitures subordonnées Obligations non garanties dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné aux créances des déposants et de certains autres créanciers.

Encours Portefeuille des contrats d'assurance vie en vigueur, c'est-à-dire l'ensemble des polices d'assurance souscrites par les clients d'une compagnie d'assurance qui ne sont ni expirées, ni résiliées.

Entente de réassurance Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrat.

Évaluation à la juste valeur Évaluation au taux du marché, à la date de clôture de l'exercice, des valeurs mobilières et des instruments financiers dérivés détenus. Lorsque le cours d'un titre n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée à l'aide des cours du marché de titres semblables.

Fonds commun de placement Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif. La gestion d'un tel fonds est assurée par un tiers qui doit, sur demande, racheter les parts à leur valeur liquidative (ou valeur de rachat).

Fonds distincts Catégorie de fonds que proposent les compagnies d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties à l'acheteur, comme le remboursement du capital au décès. Les fonds distincts comportent une variété d'objectifs de placement et de catégorie de titres.

Garanties et lettres de crédit de soutien Essentiellement un engagement irrévocable d'une institution financière d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne pourrait respecter ses obligations financières envers des tiers.

Instruments de crédit Facilités de crédit offertes aux membres et aux clients sous forme de prêts et d'autres modes de financement figurant au bilan ou sous forme de produits hors bilan comme les garanties, les lettres de crédit et les prêts de titres.

Instruments financiers dérivés Contrat dont la valeur est fonction principalement des taux d'intérêt ou des taux de change. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques de taux d'intérêt, de change et d'autres indices financiers.

Instruments financiers hors bilan Gamme variée de produits offerts aux membres et clients qui se divisent en deux grandes catégories : (i) les instruments de crédit qui offrent aux membres et aux clients une protection quant aux liquidités ; (ii) les instruments financiers dérivés.

Méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes En assurance de personnes, méthode permettant de comptabiliser les variations de la valeur marchande des placements de portefeuille au bilan et à l'état des résultats sur un certain nombre d'exercices.

Montant théorique Montant notionnel de référence sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligations Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises, excepté les débentures. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Option Entente contractuelle qui accorde le droit (par opposition à obligation) de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance (prix d'exercice).

Part permanente Titre de capital offert aux membres des caisses.

Police Document écrit qui constate l'existence d'un contrat d'assurance et qui en énonce les stipulations et les conditions.

Preneur Personne physique ou morale qui souscrit un contrat d'assurance auprès d'un assureur. En assurance individuelle, on l'appelle aussi titulaire de contrat. En épargne et en assurance collective, le preneur est l'organisme qui souscrit un régime de retraite ou d'assurance auprès d'un assureur.

Prêts de titres Opérations dans le cadre desquelles une institution financière agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière, qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

Prêts douteux Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il est à peu près certain qu'il sera impossible de recouvrer le capital et les intérêts aux dates prévues. Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont généralement constatés selon la méthode de la comptabilité de caisse lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate et qu'ils sont en voie de recouvrement. Tous les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours.

Prestation Montant versé par l'assureur en vertu d'une protection d'assurance vie, d'assurance salaire ou d'assurance accident-maladie. Selon le cas, la prestation est versée au preneur, à l'assuré ou au bénéficiaire de l'assurance. Dans un régime de retraite, ce terme correspond aux droits qu'un participant a acquis en vertu de sa participation au régime.

Prime Paiement que le preneur est tenu d'effectuer pour que son contrat d'assurance demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de son assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Primes brutes souscrites En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice.

Primes nettes acquises En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

Provision cumulative pour pertes sur créances Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes sur créances attendues reliées au portefeuille de prêts et aux autres actifs et passifs financiers constatés au bilan et hors bilan. Les provisions spécifiques et la provision générale haussent la provision cumulative pour pertes sur créances qui est diminuée par les radiations nettes de recouvrements.

Provisions pour pertes sur créances Imputation qui s'ajoute à la provision cumulative pour pertes sur créances. Des provisions spécifiques sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts) à une valeur de réalisation estimative. La

provision générale est établie pour les pertes attendues à l'égard du total des prêts notamment dans un secteur d'activité lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle.

Ratio combiné En assurance de dommages, coûts des sinistres ajoutés aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Régime de retraite Contrat en vertu duquel le participant bénéficie d'une prestation de retraite selon certaines conditions à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et le participant.

Régime de retraite à prestations déterminées Régime de retraite qui garantit à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite, souvent selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Relation de couverture Relation établie par la direction entre un élément couvert et un élément de couverture qui répond à toutes les conditions de la note d'orientation en comptabilité portant sur le sujet émis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Un élément de couverture (généralement un instrument dérivé) vise à compenser un risque identifié lié aux taux d'intérêt, aux devises et autres indices financiers, auquel un élément couvert (généralement un actif ou un passif inscrit au bilan) expose le Mouvement.

Résultats techniques En assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions mathématiques, selon le cas.

Revenu net d'intérêt Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les débentures subordonnées.

Ristourne Affectation des excédents en fonction des transactions effectuées par le membre avec sa caisse.

Sinistralité En assurance de dommages, coûts des sinistres exprimés en pourcentage des primes nettes acquises. Les primes nettes acquises représentent les primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

Société filiale Société dans laquelle le Mouvement des caisses Desjardins détient une participation majoritaire.

Société satellite Société dont le Mouvement des caisses Desjardins détient entre 20 % et 50 % du capital-actions.

Swap Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger pour une période donnée des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de morbidité Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Unité d'exploitation Composante d'une unité dans laquelle s'exerce un ensemble d'activités distinct et relativement important. Une unité d'exploitation correspond généralement à un secteur d'activité ou une filiale.

NOTES AU LECTEUR

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française et le Bureau de normalisation du Québec, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 8 M\$ » se lit « huit millions de dollars » et « 17 G\$ » se lit « dix-sept milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

SIÈGE SOCIAL

Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5
Canada
Téléphone : (418) 835-8444

ENGLISH EDITION

Copies of the English edition of this Report may be obtained upon request.

Ce rapport annuel a été produit par la Première vice-présidence exécutive à la direction du Mouvement des caisses Desjardins (vice-présidence Communications et Affaires publiques, MCD) et la Première vice-présidence exécutive Direction financière du Mouvement des caisses Desjardins (vice-présidence Contrôle et Divulgence financière, MCD) de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.



Ce rapport annuel est fabriqué à base de papier contenant de la pâte recyclée.

Conception graphique lg2d
Réalisation la souris masquée
Impression J.B. Deschamps

IMPRIMÉ AU CANADA



www.desjardins.com
1 800 CAISSES

5 \$ commémoratif de la Monnaie royale canadienne émis à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du fondateur, Alphonse Desjardins.



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres